







LA
GENÈSE DE NAPOLÉON

DU MÊME AUTEUR

LES CHANTS DE LA MORT ET DE LA VENDETTA DE LA CORSE, publiés avec la traduction, une introduction et des notes, par J.-B. MARCAGGI, 1 vol. in-16........................ **3 fr. 50**

FLEUVE DE SANG, roman corse, 1 vol. in-16........... **3 fr. 50**



LETIZIA RAMOLINO

D'après Gérard (Hôtel de Ville d'Ajaccio).

J. B. MARCAGGI

LA
GENÈSE DE NAPOLÉON

SA FORMATION INTELLECTUELLE
ET MORALE
JUSQU'AU SIÈGE DE TOULON

L'énergie est la vie de l'âme
comme le principal ressort
de la raison.

BONAPARTE, *Discours sur le Bonheur.*

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1902



LA GENÈSE DE NAPOLÉON

LIVRE PREMIER

L'ENFANT

CHAPITRE I[er]

LES CORSES

A travers les siècles, les Corses ont conservé une âme semblable à celle de ces barbares, dont parlent Diodore de Sicile et Strabon, qui, emmenés prisonniers à Rome, ne supportaient point de vivre dans l'esclavage.

Divers peuples envahissent leur île, et ils persistent à défendre leur indépendance avec opiniâtreté, ils demeurent impatients de tout joug, irréductibles.

Ce sentiment absolu de l'indépendance, exclusif même, avec celui de la famille, chez les Corses, s'est développé, fortifié, exaspéré en eux sous l'action de leur double qualité d'insulaires et de montagnards.

La Corse est une île dont la côte est articulée en une multitude de golfes et de fjords; le sol y est granitique, montagneux, âpre, tourmenté; une chaîne de montagnes traverse l'île du nord au sud et de cette arête centrale se détachent de nombreux chaînons aux pentes abruptes, rapides, qui

descendent jusqu'à la mer, partagent l'île en une série de vallées longues, étroites, aux gorges sauvages, inaccessibles.

A cause de la sûreté de ses mouillages, de la profondeur de ses forêts, la Corse devait subir l'attraction des puissances continentales qui l'avoisinaient.

Or, les Corses, par leur isolement, se trouvaient situés en dehors des grands mouvements historiques des peuples européens. Ils avaient, partant, le particularisme des insulaires, et, en outre, l'endurance, l'énergie, l'agilité de peuplades primitives placées dans des conditions d'existence difficiles, habituées à défendre chaque jour leur vie contre les fauves qui peuplaient leurs forêts. Ils déployèrent donc contre leurs envahisseurs l'énergie de races viriles, trempées pour la lutte, et, s'ils ne furent pas assez en nombre pour assurer leur complète indépendance, ils purent, du moins, se soustraire pendant longtemps à toute domination étrangère.

La disposition du sol les y aida. Refoulés des plaines douces du littoral, ils formèrent des agglomérations tout au bout de leurs vallées escarpées, d'étroites cuvettes où la guerre devenait impossible, où eux et leurs troupeaux se nourrissaient des produits spontanés du sol et des forêts. D'insulaires, les Corses devinrent ainsi des montagnards. Et, comme les communications d'une vallée à l'autre étaient, par suite de l'absence de routes, presque impraticables, leur particularisme d'insulaires se trouva renforcé par leur particularisme de montagnards.

Enserrés dans d'étroites vallées, les Corses ne formaient, dans leurs divers groupements, que des tribus, et ils s'attachèrent avec d'autant plus de

force à leurs familles que, privés de toute relation avec le monde extérieur, elles bornaient leur horizon moral.

Ainsi, la mer isola les Corses du monde entier; la montagne resserra les liens de la famille et ajouta à leur isolement[1] De cette façon, la race put se préserver pure de tout mélange, conserver intactes ses coutumes et ses mœurs. Diodore de Sicile observa que les Corses « vivaient ensemble et pratiquaient les principes de la justice et de l'humanité ». Ils étaient sobres, tempérants, se nourrissaient de lait, de miel, de racines, ne connaissaient que l'art pastoral.

Or, pendant les rudes saisons d'hiver, ils étaient contraints de descendre aux plaines du bord de la mer, aux *marines*, pour y trouver des pâturages. C'est là que, de cette même mer qui les isolait, des peuples étrangers, montés sur des vaisseaux, Etrusques, Phocéens, Carthaginois, Romains, puis Vandales, Goths, Lombards, et surtout Sarrasins, venaient les assaillir, s'emparer de leurs troupeaux, saccager leurs cabanes et les emmener eux-mêmes en esclavage. Ces bergers nomades, au lieu d'être des contemplatifs, vivaient donc sur un pied de guerre. Pour déjouer les ruses, les coups de main brusques d'un ennemi redoutable, ils avaient constamment l'esprit alerte. Pour mieux résister à ses assauts, ils liguaient leurs forces.

Des feux allumés d'une colline à l'autre signalaient l'apparition des flottes à l'horizon. Ce sentiment commun, impérieux, de la défense du sol était le seul lien national.

Cet état de guerre se prolongea jusqu'au xe siècle;

1. Cf. Ratzel, *Etude anthropogeographique sur la Corse.*

il ne laissa se développer chez les Corses que l'instinct guerrier. Leur groupement social n'était qu'une formation de combat; la famille d'abord, placée sous la toute-puissance paternelle, et la fédération des familles d'une même vallée, c'est-à-dire le *clan*, ayant pour chef l'homme doué d'une trempe d'âme supérieure à celle de ses compagnons. Dans chaque région, il y avait donc une espèce d'Etat autonome.

Mais les Corses n'étant adonnés qu'à l'art pastoral, n'étant pas courbés vers les rudes labeurs de la terre, n'étant pas soumis au joug des lois, à une discipline sociale, avaient l'esprit inquiet, remuant, et ils étaient d'autant plus travaillés par les passions que leurs âmes, dominées par l'anxiété de la mort, subissaient les émotions avec la violence, la fougue de tempéraments intacts, chez qui la sensibilité, comprimée par la pression du dehors, éclatait d'un jet.

Aussi bien, quand, au xe siècle, les dangers extérieurs cessèrent, les Corses, qui ne connaissaient d'autre activité que la guerre, furent-ils en proie à la guerre civile. L'autorité de quelques chefs de clan s'était, en effet, étendue avec le temps, et ils avaient acquis la toute-puissance de barons féodaux. Ayant été trempés pour les luttes violentes, ces guerriers ne pouvaient se résoudre à l'inaction, au repos, et encore moins aux paisibles travaux des champs. Leur esprit, n'ayant jamais connu de frein, était remuant, leur volonté impétueuse, et ils étaient exclusivement avides de pouvoir et de domination. Ils luttèrent donc d'influence pour établir leur suprématie dans l'île. Ces luttes de factions s'exaspérèrent au conflit des puissances continentales, Pise, Gênes, l'Espagne, le Saint-Siège, qui les

entretenaient à dessein afin d'asseoir leur domination en Corse. Mais, de temps à autre, un chef belliqueux surgissait, qui faisait taire les haines locales dans une assemblée populaire, une *Consulte*, et liguait une partie des forces nationales contre les pouvoirs étrangers. Trop divisés pour s'affranchir complètement de leurs oppresseurs, les Corses, néanmoins, purent leur résister en déployant une énergie indomptable.

Ayant échappé à l'influence de civilisations avancées, au XVIe siècle l'état primitif des Corses s'était maintenu invariable. Ils étaient exclusivement bergers et pratiquaient le libre pacage sur de vastes étendues de terrains communaux ; la propriété dans l'île était incertaine ; il n'y avait pas de routes, pas de commerce, pas d'industrie ; les habitants échangeaient leurs produits, fabriquaient eux-mêmes leur drap en poils de chèvre. Leurs mœurs étaient patriarcales, simples, égalitaires ; ils étaient sobres, hospitaliers, mâles, graves, ardents, comme les natures concentrées, dans leurs haines et leurs affections ; leur vie libre, sans la contrainte des lois, dans la permanence du danger, avait entretenu en eux le corps souple, l'intelligence alerte, et leur esprit s'était encore aiguisé au choc des factions, s'était délié dans la ruse, avait acquis le goût de l'intrigue. Mais ces insulaires étant perpétuellement secoués par les angoisses de la vie à défendre, le fond de leur tempérament restait emporté et violent. Avec la spontanéité des natures primitives, leurs émotions se traduisaient instantanément en actes, le geste suivant la pensée, et ils passaient soudainement d'un extrême à l'autre.

Ainsi, au moment où se produisait en Europe la Renaissance artistique et littéraire, la Corse se

débattait encore dans les affres de la guerre civile et étrangère ; pas un instant elle n'avait joui d'une paix stable ; pas un instant elle n'avait pu apprécier les bienfaits d'une justice exacte. Les Corses ne connaissaient que le droit du plus fort, du plus belliqueux ; par suite, ils ne pouvaient concevoir aucun idéal supérieur d'art ou de littérature ; leur seul idéal était l'idéal militaire ; leur seule littérature, des improvisations sur des parents morts. Etreints par les réalités tragiques de la vie, leurs idées ne pouvaient point être spéculatives, mais étaient plutôt des actes. Deux sentiments simples emplissaient leur âme : la famille et l'indépendance. Une seule vertu était nécessaire pour les protéger : le courage guerrier. Leur particularisme de montagnards les empêchant d'avoir des points de comparaison avec d'autres peuples et d'autres civilisations, la dure nécessité ne leur permettait d'apprécier que la virilité et l'énergie ; par-dessus tout, ils s'enthousiasmaient pour les énergies guerrières puissantes. Et, comme, dans leurs rencontres avec d'autres peuples, ils s'étaient montrés souvent supérieurs en énergie, ils avaient l'exaltation de soi, un orgueil indicible d'hommes libres. Deux chroniqueurs corses contemporains nous ont laissé des indications sur la tendance exclusive de leur esprit : « Ils se battent, a dit Filippini, parce qu'ils viennent au monde avec un esprit rude et batailleur et surtout parce que les combats et les armes sont le glorieux apanage des hommes libres et des braves. » Pietro Cyrneo a écrit, d'autre part : « Ils préfèrent la guerre au repos, et, si l'ennemi leur manque au dehors, ils le cherchent au dedans. Ils ont le corps agile et l'esprit remuant. Presque tous suivent la carrière militaire et n'estiment rien tant que leurs coursiers

et leurs armes. » Pourquoi, avec leur vie rustique, auraient-ils aspiré au gain? Pourquoi, au milieu des anxiétés mortelles qui les agitaient, qui tendaient leur volonté à l'extrême, auraient-ils pu s'absorber dans les hautes spéculations ou les fines nuances de la pensée?

C'est ainsi que, lorsque la république de Gênes eût anéanti le pouvoir féodal dans l'île, les Corses, dans leur expansion à l'étranger, ne furent exclusivement que des soldats. Leur trempe d'âme spéciale les fit distinguer parmi les milices de l'époque [1]. Quelques-uns même y acquirent la célébrité. On en rencontrait à Venise, à Naples, à Rome, dans le royaume d'Aragon, à Alger, et ils formaient la majeure partie des fameuses Bandes Noires de Jean de Médicis. Vieilleville, du Bellay, de Thou, d'Aubigné, ont eu des mentions spéciales pour la bravoure des Corses, « des hommes vaillants, impétueux, nés pour les combats, ennemis du repos », ainsi qu'on l'a noté au XVIe siècle, dans une inscription murale du Vatican. Et Brantôme, un fin connaisseur en courage, a pu écrire : « Ils ne se retirent jamais de la lutte que couverts de plaies, après avoir combattu en braves soldats quasi enragés et vrais Corses, laquelle nation a des plus courageux de toute l'Italie. » Leur tempérament de Corses inquiets, impatients du joug était si marqué qu'Henri IV écrivant à Sully se plaignait que le maréchal d'Ornano « fît le Corse à toute oultrance [2] ».

Les Génois renforcèrent cette direction d'esprit des Corses. Maîtres des places fortes du littoral, au lieu de canaliser vers l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'énergie fougueuse de ce peuple altier,

1. Cf. X. Poli. *Histoire militaire des Corses au service de la France*, t. I.
2. Henri IV, *Lettres missives*, t. VI.

indocile, ils prétendirent le soumettre par la force en l'accablant sous des mesures coercitives; ils lui refusèrent le droit d'enseigner, le droit de défense, l'admission aux emplois, l'exaspérèrent enfin par la honteuse injustice de la justice. Le montagnard corse resta ainsi un homme de guerre, un oisif. Les lois ne protégeant point le citoyen, chacun, dans l'orgueil de sa virilité, demanda à ses propres armes le droit de se faire justice soi-même, et la *Vendetta* exerça ses ravages. Le sentiment de la conservation personnelle était l'unique moteur des Corses. Pour mieux se défendre contre l'anarchie ambiante, favorisée à dessein par les Génois, ils resserrèrent les liens du sang jusqu'à des degrés inconnus, dans une pensée de protection mutuelle.

Leurs mœurs se maintinrent ainsi sanguinaires, l'inquiétude de leur esprit très vive, accrue par le danger de la mort qui les guettait, à la première impulsion d'un adversaire à la sensibilité frémissante. Leurs âmes oscillaient entre deux passions contraires : l'affection des siens, la haine des adversaires, passions forcenées allant jusqu'à la mort, et, chez tous, il y avait la haine du Génois, source de tous les maux.

Au début du XVIIIe siècle, cette haine du Génois absorba toutes les divisions individuelles. Durant ces deux siècles d'oppression, des contacts permanents avaient été entretenus, en effet, par suite de l'expansion des soldats corses à l'étranger, entre les insulaires et les peuples continentaux. A cette époque, il y avait dans l'île une jeunesse instruite, qui avait passé par les universités d'Italie, un noyau d'anciens officiers ayant guerroyé à travers le monde, et surtout un clergé éclairé. Cette classe supérieure de l'île accusait les deux traits prépon-

dérants de la race : le culte de la famille, le sentiment absolu de l'indépendance. Comme pour le dernier montagnard, leur philosophie à tous se résumait dans la passion de la liberté, la haine de toute domination.

Ce furent ces Corses éclairés, cette jeunesse ardente, ce clergé patriote qui provoquèrent contre les Génois le mouvement insurrectionnel, épique, qui dura quarante ans, et fut appelé *Guerre de l'Indépendance*. Ils se signalèrent à l'attention de l'Europe par leur mâle amour de la liberté, leur patriotisme fougueux et tenace, leurs manifestes véhéments, leur intrépidité dans les combats. La Corse était devenue une nation, et tous ces défenseurs du sol natal s'appelaient eux-mêmes des *patriotes*.

En Europe, ils étaient considérés comme des héros, de farouches soutiens de la liberté. Pour les peuples appelés à les combattre, ils étaient soit des soldats d'élite, animés du plus pur patriotisme, soit des brigands. C'est ainsi que les Français les jugeaient diversement[1]. L'impression générale était plutôt favorable aux Corses ; ils reconnaissaient en eux la trempe de soldats énergiques et audacieux ; une fermeté d'âme extraordinaire qui leur faisait affronter la mort froidement ; un orgueil immense, ingénu, les conduisant à traiter d'égal à égal avec les personnages les plus éminents ; un esprit alerte, rusé, perspicace, se plaisant dans les intrigues ; une ambition démesurée pour le pouvoir et les honneurs ; une passion exclusive pour la poli-

1. « Lors de la guerre de Corse, a dit Napoléon dans le *Mémorial* (édit. de 1823, t. III, p. 408), aucun des Français qui étaient venus dans l'île n'en sortait tiède sur le caractère des montagnards ; les uns en étaient pleins d'enthousiasme, les autres ne voulaient y voir que des brigands. »

tique qui les faisait s'intéresser aux intérêts de la nation comme aux leurs propres ; un don de parole si naturel qu'il allait souvent jusqu'à l'éloquence ; une paresse invincible pour les travaux serviles ; un dédain pour l'agriculture, les arts, l'industrie ; une mobilité déconcertante, sous l'influence des passions actives qui les agitaient, qui les rendaient vindicatifs à l'excès et les jetaient soudainement dans des résolutions extrêmes. En un mot, un peuple primitif, sobre, hospitalier, à l'esprit inculte, mais souple, vif, au caractère violent, à l'âme inquiète.

CHAPITRE II

PAOLI

En pleine guerre de l'Indépendance, quand la Consulte tenue, en 1755, au couvent de Saint-Antoine de Casabianca proclama Pasquale Paoli, jeune officier de trente ans au service du roi de Naples, chef suprême et général des Corses, l'île était à bout d'efforts et elle était livrée à la plus complète anarchie : elle n'avait ni tribunaux, ni finances, ni armée, ni administration, ni agriculture, ni routes, ni commerce.

Quatorze ans après, au moment de la conquête française, Paoli avait réorganisé et transformé le pays. Il se révéla dans son œuvre de régénération un profond politique et un grand législateur, le digne élève du célèbre économiste italien Genovesi, dont il avait suivi les cours à l'Université de Naples.

Jusqu'à Paoli, aucune autorité générale n'avait pu s'établir dans l'île ; le premier, il réussit à réunir ces Corses farouches sous son autorité, l'autorité du chef de la nation.

Par quels moyens Paoli réalisa-t-il l'union entre tous ces hommes aux mœurs violentes, accoutumés à une liberté sans limites? Comment sut-il conci-

lier tous ces intérêts individuels et divergents? « Politique habile et profond, laborieux, actif et vigilant, rempli de sang-froid et de sagacité, lisant avec promptitude dans les yeux d'un homme tout son caractère, doué d'une grâce, d'une faculté singulière à s'exprimer, d'une éloquence qui séduisait, d'une mémoire prodigieuse, d'une souplesse d'intrigue non moins surprenante et d'une discrétion impénétrable, telles étaient ses qualités », a dit Pommereul[1], un officier français très distingué, qui prit part à la conquête de la Corse.

Dans son organisation administrative et judiciaire de l'île, Paoli conserva les décrets et ordonnances essentiels de l'administration génoise, mais il les harmonisa avec les sentiments du pays en faisant découler toutes les fonctions du suffrage universel. Les Corses, qui s'étaient toujours gouvernés par eux-mêmes, se trouvaient flattés de participer directement à l'exercice du pouvoir.

L'Europe connut avec surprise la constitution de ce petit peuple libre : « Il est encore en Europe un pays capable de législation, écrivait Rousseau, c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté mériterait bien que quelque homme lui apprît à la conserver. J'ai le pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe[2]. »

Au cours des années 1764 et 1765, il entretenait une correspondance suivie avec M. de Buttafoco,

1. *Histoire de la Corse.* — Voir Boswell, *Etat de la Corse.*

Un célèbre Jésuite du XVIII[e] siècle, le R. P. Bettinelli, fut présenté à Paoli après la défaite de Pontenuovo, et il en a laissé un curieux portrait : « Il a, dit-il, les cheveux blonds, tirant vers le roux, les yeux vifs et pleins de douceur, et encore plus en feu, quoique bleus, lorsqu'il s'anime en parlant... », il a « le geste vif et plein d'action... » (*Bulletin des Sciences historiques de la Corse*, 1881-1882.)

2. *Contrat social*, liv. II, chap. IV.

capitaine au Royal-Italien, au sujet de la Corse. Harcelé par des ennuis de toutes sortes, Rousseau caressait le rêve de fuir la société et de se retirer définitivement en Corse pour terminer ses vieux jours au milieu d'un peuple libre. Il comptait s'acquitter de l'hospitalité reçue en rédigeant pour ces braves insulaires des Institutions politiques conformes à leur génie ou en écrivant l'histoire de leur île. Mais le projet n'eut pas de suite. Voltaire, dépité de savoir Rousseau en relations avec l'illustre Paoli se vanta de l'avoir mystifié en lui faisant tenir des lettres apocryphes!

La Corse était à la mode. Sur la foi du renom de Paoli, un noble écossais, James Boswell, s'embarquait pour la Corse, en décembre 1765, muni d'une lettre de recommandation de Rousseau, pour « l'illustre chef des Corses ». Il le rejoignait à Sollacarò, vivait quelques jours dans son intimité, puis, à son retour à Londres, publiait un chaud plaidoyer en faveur de la Corse, qui était traduit en quatre langues, *Etat de la Corse*, dans lequel il montrait Paoli au milieu de ses montagnards, tel Lycurgue au milieu des Spartiates.

En 1768, quand Tissot, le célèbre médecin de Lausanne, publiait son *Traité de la santé des gens lettrés*, il citait, parmi les grands hommes, M. Paoli comme un exemple de sobriété et il semblait le placer au-dessus de César, de Mahomet et de Cromwell[1].

Voltaire semble avoir résumé l'opinion que ses contemporains se formaient de Paoli : « Quelque

1. Voici ce passage de Tissot : « César, Mahomet, Cromwell, M. Paoli, plus grand qu'eux peut-être, ont sans doute reçu de la nature des forces plus qu'humaines et, malgré cela, ils auraient succombé sans le secours de l'exercice et de la sobriété. »

chose qu'on ait dit de lui, écrit-il, il n'est pas possible que ce chef n'eût de grandes qualités. Etablir un gouvernement régulier chez un peuple qui n'en voulait point, réunir sous les mêmes lois des hommes divisés et indisciplinés, former à la fois des troupes réglées, et instituer une espèce d'université qui pouvait adoucir les mœurs, établir des tribunaux de justice, mettre un frein à la fureur des assassinats, policer la barbarie, se faire aimer en se faisant obéir, tout cela n'était pas assurément d'un homme ordinaire. Il ne put en faire assez ni pour rendre la Corse libre, ni pour y régner pleinement; mais il en fit assez pour acquérir de la gloire[1]. »

1. *Précis du siècle de Louis XV*, chap. XL : *De la Corse*.

CHAPITRE III

LA CONQUÊTE DE LA CORSE ET L'ENFANCE DE NAPOLÉON

Conquête de la Corse. — M. de Vaux. — Naissance de Napoléon. — La famille Bonaparte. — M. de Marbeuf. — Les États de Corse. — Rivalité de Narbonne et de Marbeuf. — Rôle de Charles Bonaparte. — Premières années de Napoléon. — Charles Bonaparte nommé député de la noblesse. — Départ de Napoléon pour Autun.

Sous l'habile gouvernement de Paoli, la Sérénissime République, bloquée dans ses places fortes du littoral et réduite à l'impuissance, avait intercédé l'appui de la France, qui, par le traité de Compiègne (7 août 1764), s'était engagée à maintenir pendant quatre ans la possession de Gênes, moyennant la renonciation de deux millions qu'elle lui avait prêtés. Aussitôt après, M. de Marbeuf était venu en Corse, avec six bataillons, occuper les places fortes d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Saint-Florent et Algajola.

Corses et Français vivaient dans d'excellents rapports. Comme Choiseul caressait le projet d'annexer la Corse pour dédommager la France de la perte du Canada et lui assurer la suprématie dans la Méditerranée et le Levant, le chef du corps d'occupation, M. de Marbeuf, avait reçu, sans aucun doute, de son gouvernement des instructions précises pour gagner la confiance des insulaires, mais des affinités réelles existaient entre les Français et les Corses; elles remontaient à cette période du règne de Henri II, à laquelle s'attachait le souvenir

du héros national, Sampiero, où ils avaient lutté ensemble, où même, pendant deux ans, l'île avait été française, et elles s'étaient réveillées quelques années auparavant, sous la bienfaisante administration de M. de Cursay.

Or, tandis que les Français stationnés en Corse faisaient montre d'intentions pacifiques, M. de Choiseul poursuivait avec ténacité son projet d'annexion de ce pays. Une correspondance diplomatique[1] très active était engagée entre le cabinet de Versailles et celui de Corté. M. de Choiseul avait offert à Paoli des honneurs et des avantages personnels considérables au cas où il aurait voulu favoriser ses desseins. Le patriote corse éluda poliment les offres, s'opposa avec fermeté à tout empiétement sur l'indépendance de son pays. M. de Choiseul, alors, ne prit même pas la peine de déguiser qu'il avait pour lui la force. Il employa avec Paoli ce ton hautain qui faisait le propre de son caractère et dont il se servait même à l'occasion avec ses collègues du cabinet. Les négociations se prolongèrent ainsi jusqu'au mois de juillet 1767 sans pouvoir aboutir à un *modus vivendi*. Sur ces entrefaites, un événement imprévu vint brusquer la situation. Les Jésuites ayant été chassés d'Espagne, la république de Gènes, sans égard pour le roi qui les avait expulsés de France en 1763, à l'instigation de M. de Choiseul, leur donna la Corse comme asile et dans des postes occupés par des Français. A la Cour, il y eut un mécontentement très vif. Le 25 juillet, M. de Choiseul écrivit à M. de Marbeuf d'avoir à évacuer la Corse. Les Français n'avaient pas plus tôt quitté Ajaccio et Algajola

1 Cf. *Bulletin des Sciences historiques de la Corse*, année 1884.

que Paoli s'en était rendu maître. Les négociations entre Paoli et M. de Choiseul devinrent alors, par l'intermédiaire de M. de Buttafoco, officier corse au Royal-Italien, très pressantes. Paoli resta inflexible sur le point décisif de la question : la prétention des Français à opérer une mainmise sur la Corse. Aussitôt M. de Choiseul se ravisa. Il donna avis que le traité de Compiègne n'expirait qu'au mois d'août 1768 et que, jusque-là, les troupes françaises devaient occuper, au nom de Gênes, les villes maritimes de la Corse. Puis il engagea, en sous-main, des pourparlers avec la république ligurienne, tout en faisant traîner en longueur les négociations avec Paoli, pour l'empêcher de recourir à une puissance étrangère. Gênes, qui avait été effrayée de la perte d'Ajaccio et d'Algajola, se rendait parfaitement compte qu'à l'expiration du traité de Compiègne elle n'aurait pas été de force à lutter contre les nationaux corses. Elle accepta donc un arrangement avec la France. Le 15 mai 1768, M. de Choiseul et Dominique Sorba, ambassadeur de la Sérénissime République, signaient à Versailles un traité aux termes duquel Gênes cédait à la France ses droits sur la Corse, moyennant l'acquit de sa dette et une subvention de deux millions de livres, sous réserves, cependant, que cette possession ne pourrait être cédée par la France à aucune autre puissance sans le consentement de Gênes, et que, au contraire, elle serait remise à la République lorsque celle-ci serait en état de rembourser les frais de conquête. Cette clause restrictive était purement illusoire et n'était destinée qu'à calmer la jalousie des Anglais.

Paoli, de son côté, se préoccupait de parer aux éventualités de la guerre, qui devenait chaque jour plus imminente. Une consulte générale de la nation

se réunit à Corté, le 22 mai 1768. Après avoir mis les députés au courant de la situation, Paoli les pria de prendre une résolution. Fallait-il sacrifier volontairement la liberté de la nation, ou bien engager une guerre désespérée contre la France, une des plus puissantes monarchies de l'Europe? Le cri unanime fut : *Guerra! Guerra! La libertà o la morte!* Paoli ne se faisait pas d'illusions sur l'inégalité de la lutte. Il demanda des secours aux grandes puissances européennes, dénonça le traité de Versailles. « Nous sommes traités, écrivait-il à Vienne, comme un troupeau de moutons vendus au marché! » Les secours espérés firent défaut, la guerre éclata, et il fallut deux expéditions consécutives pour réduire ce petit peuple qui n'avait ni artillerie, ni munitions, ni ambulances.

La première expédition, commandée par le marquis de Chauvelin, se termina par le combat de Borgo (18 octobre 1768), où les troupes françaises, qui avaient déjà été défaites à Casinca, capitulèrent. Le marquis de Chauvelin était grand-maître de la garde-robe et ami particulier du roi. Il rentra à Paris honteux et découragé, tandis que Marbeuf négociait une suspension d'armes. La campagne avait coûté trente millions de livres!

L'honneur de la France exigeait qu'on tirât une revanche éclatante de cette défaite. On leva donc une véritable armée et l'on en confia le commandement à un officier expérimenté, réputé pour sa discipline rigide, M. le comte de Vaux, commandant en second dans les Trois-Evêchés et gouverneur de Thionville, qui s'était distingué dans la guerre de Sept Ans, et connaissait la Corse pour y avoir fait la guerre, en 1738-1739, comme capitaine, sous Maillebois, et, plus tard, en 1757, en qualité de brigadier.

Avec les renforts qu'il apportait de France, M. de Vaux se trouvait à la tête de quarante-cinq bataillons d'infanterie, trois régiments de cavalerie et plusieurs compagnies d'artilleurs, d'ouvriers du génie et de sapeurs. Avant d'ouvrir les hostilités, il tint à ses officiers le langage suivant : « Messieurs, le roi m'a chargé de vous dire qu'il est très mécontent de son armée, dont plusieurs officiers ont eu la lâcheté de signer des capitulations. Je défends qu'à l'avenir aucun officier en détachement se serve de plume ou de papier. Le roi a singulièrement désapprouvé la suspension d'armes ; c'est une tache imprimée sur nos drapeaux, j'espère que nous parviendrons à la laver[1]. » M. le comte de Vaux mena les opérations militaires en tacticien consommé. La campagne se termina par la sanglante bataille de Pontenuovo (8 mai 1769), où l'armée corse, prise de panique, fut écrasée sur le pont du Golo. Les insulaires crurent à une trahison. Il s'ensuivit une déroute complète.

Afin d'éviter une effusion de sang inutile, Pascal Paoli, accompagné de son frère Clément, un des héros de la dernière guerre, et de plusieurs de ses lieutenants, s'embarquait, le 13 juin, à Portovecchio, sur un des navires de lord Smittey, qui cingla vers Londres, après avoir fait escale en Toscane, où se réfugièrent presque tous les exilés corses.

Poursuivant ses triomphes, le 21 mai le comte de Vaux s'emparait de Corté, dernier refuge de l'insurrection. Déjà les villes maritimes, habituées à l'occupation étrangère, avaient fait leur soumission. Et des colonnes mobiles parcouraient les pièves pour obtenir le désarmement général. L'intimidation

1. Général Pajol, *les Guerres sous Louis XV*, t. VI.

était le système favori de M. de Vaux : il n'épargnait ni les moissons, ni les vignes, ni les oliviers.

Le 23 juin, le comte de Vaux réunit une consulte à Corté pour recevoir le serment solennel de fidélité au roi. Des députations affluèrent de tous les points de la Corse. La détente était générale dans l'île. Cette dernière guerre avait épuisé les forces vives de la nation corse et le départ de Paoli, au surplus, avait brisé tout espoir de revanche. On se pliait donc par contrainte à la domination française. La perspective d'un avenir matériel meilleur atténuait chez les notables de l'île la perte de leur indépendance, mais les montagnards, qui, depuis un temps immémorial, n'avaient voulu subir aucun pouvoir étranger, gardaient au fond du cœur une haine violente contre leurs vainqueurs. Pour ne pas se soumettre, la plupart d'entre eux s'étaient jetés dans le maquis, où ils livraient des escarmouches meurtrières aux détachements français. M. de Vaux les faisait traquer sans pitié. Et, pour ne pas être gêné dans les mesures exceptionnelles qu'il prenait contre eux, il les traitait de *bandits*, car, aussi bien, de nombreux contumax qui fuyaient la justice à la suite de vendettas vivaient dans les bois, avaient des contacts avec les bandes de patriotes.

M. de Vaux poursuivait la pacification des esprits en soldat : par des mesures rigoureuses. Le 23 août, il publia une ordonnance d'après laquelle, « voulant pourvoir au bon ordre et à la sûreté publique », il condamnait à la « peine de mort sans rémission » tous ceux qui étaient porteurs d'armes à feu.

Mais il ne suffisait pas d'étouffer les germes de révolte, il fallait aussi organiser et administrer la nouvelle conquête. M. de Vaux avait été préparé à

cette mission par des fonctions antérieures dans le gouvernement des provinces.

Dans sa correspondance avec M. de Choiseul, il se préoccupait de doter l'île d'une administration civile conforme « au génie national de ses habitants ». Des deux systèmes administratifs employés en France, « les pays d'élection et les pays d'État », lequel convenait mieux à l'île ?

Pendant que la Corse éprouvait l'agitation qu'entraîne l'organisation d'une conquête, le 15 août, à onze heures du matin, naissait à Ajaccio, dans une modeste maison de la rue Malerba[1], un enfant qui reçut le prénom de Napoléon en souvenir d'un oncle de son père, mort à Corté deux années auparavant[2].

Son père était un ancien secrétaire[3] du gouvernement de Paoli, Charles Bonaparte, qui s'était montré un des plus fougueux promoteurs de la guerre de l'indépendance. A la consulte nationale de 1768, il avait même prononcé une vibrante allocution à la jeunesse corse. Pendant toute la campagne il s'était distingué par sa bravoure. Réfugié, après le désastre de Pontenuovo, sur les hauteurs du Monte-Rotondo avec sa femme et une poignée de patriotes qui étaient disposés à continuer la lutte à outrance, il n'avait consenti à mettre bas les armes qu'à la suite du départ de Paoli.

La mère du nouveau-né, la belle Letizia Ramolino, avait été un des ornements de l'austère cour de Corté. Comme beaucoup de femmes corses, elle

1. Aujourd'hui rue Saint-Charles. Une partie de cette rue s'appelait aussi, à cette époque, dans le langage courant, rue Bonaparte, du nom de son principal habitant.

2. Le 17 août 1767 (*Archives d'Ajaccio*, série GG, registre 10).

3. Aux *Archives de la Corse, Régence de Paoli*, C_1, liasse 646, il y a une lettre de marque délivrée par Paoli en 1768 et contresignée par *Charles Buonaparte, secrétaire d'État*, au capitaine Lazare Costa, d'Ajaccio, pour armer en course la felouque *Vindicatrice*.

avait pris une part active à la dernière guerre, aux côtés de son mari. Deux mois auparavant, à la cessation des hostilités, elle avait refusé un sauf-conduit pour Bastia que lui avait fait parvenir son grand-père, J.-M. Pietrasanta, un des membres du Conseil supérieur, et avait entrepris, quoique dans un état de grossesse avancée, le long voyage d'Ajaccio par la province de Vico, pour éviter les postes français! Dans le trajet, elle avait même failli se noyer en traversant, à cheval, la rivière du Liamone!

A l'église cathédrale, le jour de l'Assomption, elle avait ressenti les premières douleurs de la maternité. L'enfant était venu heureusement à terme, mais il était frêle et chétif. Ses parents en concevaient de vives inquiétudes. C'était leur quatrième enfant. Deux étaient morts en bas âge, et lui qui avait souffert des rigueurs de la guerre dans les grottes du Monte-Rotondo vivrait-il?

Charles et Letizia n'étaient eux-mêmes que des jeunes gens. Charles[1] avait vingt-trois ans, Letizia[2] dix-neuf. Ils étaient mariés depuis cinq ans. Charles était un grand et beau garçon à la taille souple, aux yeux bleus, causeur spirituel, aimant, disait-on, le le luxe et le plaisir. A la vérité il n'avait rien de fastueux dans son train de maison. Mais il avait une mise élégante, plus recherchée que celle de la plupart des notabilités insulaires qui fréquentaient le palais du Gouvernement de Corté, des manières aimables, le goût de la représentation, une culture intellectuelle soignée, lui permettant de tourner avec facilité le vers italien en des poésies légeres sur l'amour, la religion, ce qui contrastait

1. Né à Ajaccio, le 27 mars 1746.
2. Née à Ajaccio, le 24 août 1750.

avec le vieil esprit corse resté rude et la simplicité des mœurs insulaires encore très primitives. Charles appartenait à une des plus notables familles ajacciennes. Un de ses ancêtres, originaire de Sarzane[1], et issu, prétendait-il, d'une famille patricienne de Florence[2], avait émigré à Ajaccio à la fin du xve siècle, au moment de la fondation de cette ville par les Génois[3]. Ses descendants y avaient occupé des charges municipales, avaient été élus de père en fils, sans interruption, membres du Conseil des Anciens. Par leurs alliances avec les Costa, les Levie, les Forcioli, les Odone et les seigneurs de Bozzi, les Bonaparte s'étaient apparentés aux premières familles de la ville. Ils avaient mené, uniformément pendant deux siècles, une existence effacée de petits propriétaires terriens, à peine relevée par une charge de notaire qu'on se transmettait dans la famille. Leur principale ressource, comme celle de tous les Ajacciens de l'époque (sauf les capitalistes qui pouvaient armer des bateaux corailleurs), était le commerce du vin et du blé qu'on exportait à Gênes. De tout temps ils avaient été profondément dévoués à la République de Gênes, ce qui leur avait valu de participer à l'administration de la cité,

1. François Bonaparte de Sarzane, soldat mercenaire, d'abord arbaletrier, puis cavalier, arriva à Ajaccio en 1490, d'après Colonna-Cesari : *la Vérité sur les Bonaparte avant Napoleon*. Un autre Bonaparte était déjà arrivé en Corse en 1482, à la suite de Campo-Fregoso, qui l'employa à Bastia comme *fattore*, homme d'affaires.

2. Les Bonaparte de Corse furent reconnus par les Bonaparte de Florence le 28 juin 1759.

3. L'ancien Ajaccio, ou « Aiazzo », comme on disait à l'époque, était situé à Castelvecchio, à 2 kilomètres de l'emplacement actuel. Comme la malaria y faisait de nombreuses victimes, les agents de la Banque de Saint-Georges le transportèrent, en 1492, sur une presqu'île « salvatica et macchiosa », c'est-à-dire en un point facile à défendre, ce que l'on fit à l'aide d'une muraille en grosse maçonnerie qui bordait la côte et d'une ligne de murailles, flanquée de deux bastions, Saint-Georges et Diamant, sur toute la longueur de l'isthme. Les rues furent tracées au cordeau par des ingénieurs génois.

et, par conséquent, ils étaient restés étrangers aux mouvements d'émancipation tentés par les Corses de vieille souche. Bien plus, ils se montraient jaloux, comme tous les Ajacciens, de leur qualité de citoyens génois. A la fondation de la ville, en effet, on avait attiré à Ajaccio « cent familles de la Riviera et plusieurs nobles citoyens Génois[1] », auxquels on avait accordé des concessions de terrains, et le séjour en avait été interdit aux familles corses. La communauté étant une colonie génoise, elle jouissait de nombreuses prérogatives de la Sérénissime République. Ses membres, comme de juste, se montraient inquiets de l'intrusion de tout élément étranger. Peu d'années après la fondation de la ville, quelques Corses s'étant infiltrés dans la population ajaccienne, en 1536, Jérôme Bonaparte, le fils de François, fut un des Anciens qui demandèrent l'expulsion des Corses de la colonie ! Mais à l'arrivée de Sampiero, la ville étant tombée, sans coup férir, au pouvoir des Français, ceux-ci y construisirent la citadelle sur les plans du maréchal de Thermes et les troupes ne l'évacuèrent définitivement qu'en 1559, après le traité de Cateau-Cambrésis. Pendant ce temps les Corses avaient pris possession, en asssez grand nombre, des faubourgs de la ville. Ils étaient vus de très mauvais œil par les Ajacciens ; quelques-uns, qui avaient donné à la République des preuves de fidélité, y étaient tolérés comme « Corses privilégiés », mais tous n'acquirent droit de cité qu'en 1579[2]. En fidèles sujets de la

1. *Archives d'Ajaccio*, série AA : supplique du Conseil des Anciens en 1582. A la fondation d'Ajaccio, ajoute-t-on dans cette pièce, les agents de la banque de Saint-Georges lui imposèrent le nom de « colonie de Gênes » ; ils y envoyèrent des soldats, qui se plurent dans le pays et y firent souche ».

2. *Archives d'Ajaccio*, série AA. Décrets du Sénat de Gênes en 1579.

République Sérénissime, les Bonaparte s'étaient abstenus d'adhérer à la cause des Corses. Parmi tous ces artisans issus de Gênes, parmi les Génois expulsés de la Riviera, et exilés à Ajaccio, pour aider à la repopulation, parmi ces Corses privilégiés qui n'avaient droit ni aux port d'armes, ni aux fonctions de « sotto cancelliere », ni aux travaux du greffe, et n'avaient droit qu'à deux membres sur six du Conseil des Anciens, mais à la condition de ne pas être dénommés Corses[1], ils formaient, en effet, avec quelques autres familles de noble origine, la classe aristocratique de la cité, n'exerçant aucun métier manuel et chargée presque exclusivement de l'exercice de maigres fonctions publiques. Tous les ans, sur une convocation du commissaire génois, le conseil municipal désignait une délégation d'un ou plusieurs membres qui, sous le nom d'*orateurs*, et après agrément de l'autorité supérieure, devaient se rendre à Gênes, pour exposer devant le Sénat les vœux de la cité. A deux reprises, en 1572 et en 1577, Jérôme Bonaparte, Ancien de la ville d'Ajaccio, exerçant la profession d'avoué et d'avocat, puis de notaire, fut envoyé à Gênes comme orateur[2].

Les affaires des Bonaparte qui avaient obtenu d'importantes concessions de terrains à Campo dell'Oro, qui se livraient avec succès au commerce du vin et du blé, prospéraient. Pour combattre les incursions des Barbaresques, le Sénat de Gênes avait ordonné la création de tours, à la fois postes d'observation et petites citadelles, tout le long des côtes de la Corse. Afin de hâter et faciliter les travaux de défense, supportés par les pièves, il avait

1. *Archives d'Ajaccio*, série AA. Décrets du Sénat de Gênes en 1577.
2. *Archives d'Ajaccio*, série AA.

institué que tout particulier qui ferait les avances de construction d'une tour, serait nommé capitaine commandant la tour, et recevrait des appointements correspondants à ce grade, variant entre deux cents à deux cent cinquante livres par an[1]. Ceux qui disposaient de quelques capitaux sollicitaient donc du Gouverneur l'autorisation d'édifier une tour. C'est pourquoi Augustin, frère de Jérôme Bonaparte, demanda et obtint, en 1582, la faculté d'élever une tour aux Salines[2]. Il augmenta encore plus ses revenus en prenant à ferme la *Confina*, vaste domaine aux environs d'Ajaccio, qui appartenait à la Sérénissime République. Il figurait parmi les notables commerçants d'Ajaccio[3], et fit partie du Conseil des Anciens. Son fils Gabriel continua à être fermier de la Sérénissime République et à faire le commerce des grains. Il eut cinq enfants.

Le fils de Jérôme Bonaparte, François, hérita de sa charge de notaire; celui-ci laissa deux garçons et quatre filles, dont Sébastien qui se livra au commerce, eut cinq enfants, entre autres Charles-Marie, qui épousa Virginie Odone; ce dernier eut trois enfants, dont Joseph; celui-ci eut cinq enfants, entre autres Sébastien-Nicolas, marié à une Tusoli, qui, décédé le 24 novembre 1760, fut enterré à la cathédrale[4]. Enfin Sébastien-Nicolas eut six enfants

1. Cf. de Fréminville, *les Tours génoises du littoral de la Corse*.

2. Ainsi s'explique cette dénomination de capitaine donnée à des Bonaparte aux XVIe et XVIIe siècles.

3. Colonna-Cesari, *la Vérité sur les Bonaparte avant Napoléon*.

4. *Archives d'Ajaccio*, série GG, registre 10, p. 192.

Colonna Cesari, dans *la Vérité sur les Bonaparte avant Napoléon*, mentionne un Sébastien Bonaparte, décédé en 1642, qui demanda par testament à être inhumé à la cathédrale. Les registres de paroisse contenant les décès, et antérieurs à 1647, manquent aux Archives d'Ajaccio.

Déjà, en 1679, Saveria, une fille de Joseph Bonaparte, âgée de deux mois, fut inhumée à la cathédrale (série GG, r. 6, p. 72).

D'ordinaire, les Bonaparte étaient inhumés à l'église Saint Bonaventure

parmi lesquels Joseph-Marie, le père de Charles[1]. Comme tous ses ancêtres, Joseph-Marie Bonaparte avait été nommé, en 1760, membre du Conseil des Anciens. Sa famille était une des plus distinguées d'Ajaccio. Certes, pendant plusieurs générations, elle ne s'était pas élevée au-dessus de modestes fonctions communales, Gênes réservant les hauts emplois aux sujets de la métropole ; elle n'avait pas acquis une fortune bien considérable, car le chiffre des affaires à Ajaccio — qui comptait mille cinq cents habitants un siècle après sa fondation et en dépassait à peine trois mille actuellement — étant insignifiant, il n'y avait pas de grandes richesses, mais elle avait vécu dignement, dans une aisance relative et entourée de l'estime publique ; aussi bien le frère de Joseph-Marie, Napoléon, avait-il épousé, le 4 novembre 1743, la demoiselle Marie-Rose Bozzi[2], qui appartenait à la plus vieille noblesse de l'île ; aussi bien dans tous les actes officiels, les Bonaparte étaient qualifiés de *nobile*, et le frère de Joseph-Marie et de Napoléon, l'archidiacre Lucien, d'illustrissime Révérend *don* Lucien ; aussi bien les Bonaparte de Corse ayant été reconnus, par acte authentique du 28 juin 1759, par les Bonaparte de Florence, voyait-on leurs armes à l'entrée de leur maison familiale de la Malerba, un écusson fendu par deux barres et deux étoiles avec les lettres B. P.[3], lesquelles armes,

des-Capucins (série GG, r. 6, pp. 27, 105 et 113). C'est là, d'ailleurs, que fut enterré, en 1763, Joseph-Marie Bonaparte (série GG, r. 10, p. 214).

La sépulture des Bonaparte à la cathédrale était située à la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, au transept gauche.

L'archidiacre Lucien, décédé le 16 octobre 1791, fut inhumé à l'église de Saint-François (série GG, liasse 32, p. 5).

1. Joseph-Marie Bonaparte avait épousé, le 5 mai 1741, Maria-Saveria Paravicini (série GG, r. 9, p. 140).

2. *Archives d'Ajaccio*, série GG, r. 9, p. 153. Il eut une fille, Isabelle (174[illegible]-1816), qui épousa, le 16 février 17[illegible]6, Ludovico Ornano.

3. Dans son rapport sur le dossier présenté par Charles Bonaparte, à

surmontées de la couronne de comte, étaient les mêmes que celles des Bonaparte de Florence, qui jouissaient du patriciat, et comptaient parmi la plus haute noblesse de Toscane ; aussi bien, enfin, les Bonaparte d'Ajaccio, depuis cette époque, orthographiaient-ils leur nom *Buonaparte*, comme la branche de Florence !

Joseph-Marie Bonaparte mourut le 15 décembre 1763[1]. Quelques mois auparavant, le 25 juin, sa fille aînée, Gertrude[2], avait épousé son cousin germain Nicolò Paravicini[3]. Il laissait un orphelin, Charles, âgé de dix-sept ans. L'archidiacre Lucien[4] avait toujours vécu en famille avec son frère Joseph-Marie, qu'il aidait dans l'administration des propriétés et, selon l'usage corse, où les filles étaient sacrifiées aux dépens des garçons, tous ses revenus étaient consacrés à l'éducation de son neveu. A la mort de Joseph-Marie il devint le chef de famille dont l'autorité faisait loi ; Charles, à qui il avait donné les premiers rudiments de grec et de latin, suivait maintenant les cours de l'école des Jésuites, la seule qui existât à Ajaccio[5], et

l'occasion de l'admission de Napoléon à Brienne, d'Hozier de Serigny écrit ceci : « ...finalement produit le blason des armes de sa famille qui se trouve sur la porte de sa maison depuis un temps immémorial, sur la sépulture qu'elle possède dans la paroisse, et dans le palais des anciens Podestats à Florence. Lesdites armes ont la couronne de comte, l'écusson fendu par deux barres et deux étoiles avec les lettres B. P. qui signifient Buona Parte, le fond des armes rougeâtre, les barres et les étoiles bleues, les ombrements et la couronne jaune. »

Ces armes, sculptées dans un bloc de pierre grise, qui fut descellé lors de la pose de la pierre commémorative « *Napoléon est né dans cette maison, le 15 août 1769* », et oublié dans un coin, ont été remises en place le 20 décembre 1899, à l'occasion du centenaire du Consulat. Elles ne portent pas la couronne comtale.

1. *Archives d'Ajaccio*, série GG, r. 10, p. 214.

2. Gertrude (1741-1788).

3. Il était fils de J. B. Paravicini, frère de Maria Saveria, épouse de Joseph-Marie Bonaparte, et de Mlle Benielli.

4. Lucien Bonaparte (1718-1791). Il était entré dans les ordres en 1737, dans un séminaire de Gênes (Archives Frasseto).

5. Charles n'a pas pu suivre, à cette époque, les cours de l'Université de

il passait pour un élève très brillant. Il fallait songer à son avenir. Dans cette pensée, l'archidiacre Lucien noua des relations avec Paoli. Il agissait en homme avisé. Le pouvoir des Génois dans l'île était réduit à quelques places fortes du littoral où ils se maintenaient avec peine ; Paoli s'y était ménagé des intelligences, avait créé un parti corse puissant. A Ajaccio, par exemple, le Conseil des Anciens était entré en lutte ouverte contre le commissaire génois, et des conspirations se tramaient pour s'emparer par surprise de la citadelle[1]. On prévoyait le moment proche où les Génois seraient forcés d'évacuer l'île. Les habitants des villes maritimes se rapprochaient en masse du pouvoir national, d'autant plus que Paoli se montrait très accueillant, faisait les premières avances. Ayant obtenu la promesse que Charles, plus tard, pourrait faire partie du gouvernement national, l'archidiacre Lucien ne tardait pas à marier son neveu à une ravissante jeune fille de quatorze ans, la toute belle Letizia Ramolino. La bénédiction nuptiale était donnée en grande pompe à l'église cathédrale le 1er juin 1764[2] par le vicaire Sébastien Ronchero. Letizia était un des plus beaux partis de la ville. Elle apportait en dot trois parcelles du clos de Torravecchia[3], dans la pleine fertile de

Corté, puisqu'à la Consulte de 1764 on décida qu'elle serait ouverte à Corté dans le courant de novembre (art. XXXII), puis, par manifeste du mois de novembre 1764, Paoli annonça aux Corses que l'inauguration de l'Université était renvoyée au 3 janvier 1765 (Cf. Tommaseo, *Lettere del Paoli*, Introduction).

1. En 1763, l'avocat Masseria et son fils furent mis à mort par les Génois pour avoir voulu s'emparer de la citadelle.

2. *Archives d'Ajaccio*, série GG, r. 10, p. 132. Dans l'acte de mariage Charles-Bonaparte est porté comme « le noble Charles de Bonaparte, fils du noble seigneur Joseph de Bonaparte », et Letizia, « la noble signora Marie-Letizia Ramolino, de feu le noble seigneur Jean-Jérôme Ramolino ».

3. Douze hectares et demi, comme on le verra plus loin, d'après

Campo dell'Oro, une maisonnette avec four à Santa-Catalina[1], faubourg d'Ajaccio, et un vignoble au Vitullo, le tout d'une valeur de sept mille livres. Pour l'époque, et dans un pays très pauvre où l'état de guerre permanent avait empêché le développement de la richesse publique, la dot de Letizia passait pour considérable. Charles apportait au contrat de son côté une vigne aux Salines dite il *Budiccione*[2], une vigne aux Bacciocchi dite la *Casetta*[3] des prairies aux Salines, et un maquis et terres arables que possédait son oncle l'archidiacre sur le territoire d'Alata, à deux lieues d'Ajaccio[4],

le *Registre de dépenses* de Charles Bonaparte (*Archives Frasseto*).

Nous aurons assez souvent à indiquer comme source le fonds Frasseto.

Les documents qui constituent ce dépôt faisaient partie des papiers de famille des Bonaparte.

En 1793, quand la maison Bonaparte fut saccagée par les Paolistes, les papiers de famille, entre autres objets précieux, furent sauvés par un ami fidèle, M. Braccini. Les Bonaparte, dont l'élévation avait été si subite, négligèrent, par la suite, de rentrer en possession de ces papiers qu'ils jugeaient de peu d'importance.

M. Braccini les conserva religieusement, les transmit à son fils qui fut pendant longtemps maire d'Ajaccio sous le second Empire, et ce dernier les a enfin légués à son neveu, M. Sylvestre Frasseto.

Les *Archives Frasseto* sont entièrement inédites, sauf la *constitution de dot de Letizia Ramolino* et le *certificat d'indigence délivré à Charles Buonaparte* pour l'admission de Napoléon à Brienne, que M. Frasseto avait déjà communiqués à M. Frédéric Masson pour son *Napoléon inconnu*, sauf le *brevet de cadet-gentilhomme* de Napoléon qu'il avait déjà offert à S. A. I. le Prince Victor Napoléon.

M. Frasseto a inventorié ses Archives qui formaient jusqu'à ce jour un fouillis au fond d'une caisse, et nous le remercions vivement de la bonne grâce avec laquelle il les a mises à notre disposition.

1. Aujourd'hui descente Vico.

2, 3. Ces surnoms de propriétés sont indiqués dans le *Registre de dépenses* de Charles Bonaparte.

4. Au mois de septembre 1775, on procéda à Ajaccio, sur l'ordre du commandant en chef de l'île, à un dénombrement des propriétés situées dans le rayon de la ville. Comme il s'agissait, probablement, de fixer la base de l'impôt foncier, dans les évaluations on se tient au-dessous de la vérité, et on déprécie sciemment la nature du terrain et même on se contredit.

Voici la déposition faite par Maria Saveria, la mère de Charles Bonaparte :

« 13 septembre 1775. — La signora Saveria Bonaparte, d'Ajaccio, déclare devant moi, greffier, posséder dans le territoire, à titre de propriété, une vigne située dans le quartier des Salines, représentant *trente* journées de

plus la maison paternelle de la rue Malerba, à quatre étages, y compris le rez-de-chaussée, d'une maison Badina sise dans la même rue Malerba, à un étage, qu'on donnait en location.

Paoli avait aidé à l'union de Charles et de Letizia dans un dessein politique : attirer à la cause nationale les Bonaparte et les Ramolino, de tout temps profondément dévoués à Gênes. En effet, le père de Letizia, Jean-Jérôme Ramolino, après avoir été commandant des troupes à Ajaccio, avait été nommé inspecteur général des Ponts et Chaussées de l'île au nom de la République Sérénissime ; il était mort

travail (c'est-à dire qu'un ouvrier pouvait la piocher en trente jours) et de *médiocre* qualité ; une autre vigne située dans le quartier de *Bacciocchi*, *représentant vingt* journées de travail et de *mauvaise* qualité, et n'ayant pas de clôture. »

Puis viennent les déclarations de Lucien et Charles Bonaparte. La dot de Letizia y est comprise :

« Le magnifique don Lucien de Buonaparte et Charles, son neveu, déclarent devant moi, greffier, posséder à titre de patrimoine et de propriété, dans le territoire, une vigne située dans le quartier de *Bacciocchi*, *représentant quarante* (*sic*) journées de travail, de *médiocre* (*sic*) qualité ; une autre vigne située dans le quartier des Salines et représentant *vingt* (*sic*) journées de travail, de *mauvaise* (*sic*) qualité ; plus un terrain y attenant et représentant dix boisselées (dix boisselées occupent approximativement, à la semence, un hectare), parmi lesquelles trois sont marécageuses et ne peuvent produire que des herbes ; ce qui reste, depuis que les troupes du roi en démolirent le mur d'enceinte, est resté à l'abandon et n'a plus été ensemencé ; l'étang des Salines, qui ne leur est d'aucune utilité ; une vigne au Vitullo, représentant vingt journées de travail, de *médiocre* qualité ; une autre vigne détruite, située dans le quartier de Maria Stella, et représentant six boisselées de terre qu'on peut ensemencer, mais la plus grande partie exposée au nord et, en fait, de *mauvaise* qualité ; trois parcelles de terrain situées dans le quartier de Campo dell'Oro, dans le clos dénommé Torravecchia, représentant dix mezzinati (un mezin valait six boisseaux, soit soixante boisselées, c'est-à-dire six hectares), de *médiocre* qualité. »

Il n'est pas fait mention de la vigne la *Sposata*, qui était de beaucoup le vignoble le plus important des Bonaparte, et même un des plus beaux d'Ajaccio. Aurait-il été planté postérieurement à cette date par l'archidiacre Lucien et Charles Bonaparte?

La vigne de *Candia* fut acquise un peu plus tard par Charles, puisque, dans son *Registre de dépenses*, il note en regard : *achetée a mon oncle*. Il y a même des traces de payement.

Le 15 septembre, l'archidiacre fit sa déclaration personnelle en ces termes :

« Le magnifique don Lucien de Bonaparte déclare devant moi, greffier,

en 1755 laissant une fille unique, Letizia, âgée de cinq ans ; sa femme Angèle-Marie Pietra-Santa, issue d'une vieille famille corse de Sartène, se remariait deux ans après à un officier suisse, originaire de Bâle, le lieutenant François Fesch[1]. Le mariage de Charles et de Letizia modifia l'orientation politique des Pietra-Santa et des Ramolino qui se déclarèrent ouvertement pour Paoli. Le Rév. François Ramolino, oncle de Letizia, collègue au chapitre d'Ajaccio de l'archidiacre Lucien, avait provoqué cette nouvelle attitude de la famille. Il n'était que temps. Le 7 août suivant était signé le traité de Compiègne et les troupes françaises prenaient aussitôt possession des places fortes de l'île au nom de la République Sérénissime qui avait, au préalable, rapatrié tous ses officiers, soldats et fonctionnaires. Charles et Letizia étaient déjà installés à Corté, dans la maison Gaffori. Charles attendait l'ouverture de l'Université de Corté, qui devait avoir lieu incessamment, pour

posséder dans le territoire, à titre de propriété, la moitié de la montagne dénommée *de Poggio e Monticchi*, située dans le territoire d'Alata, et restée indivise avec le seigneur Philippe-Antoine Ornano, et représentant six *mezzinati* (trois hectares et demi) de maquis, et la majeure partie fournissant des labours de *mauvaise* qualité.

« Une parcelle de terrain de l'enclos dit *Sell'Angiolou*, appartenant aux frères Pozzo di Borgo et Antoine Pierre Cosalonga, et représentant dix boisselées de terre propre à être ensemencée ; elle est située dans le territoire d'Alata.

« Le tiers des dix huit *mezzinati* (onze hectares) des terrains de la *Scala de Vignola*, de l'*Oliva*, de *Campo*, du val de *Poggio* et de *Sardelli*, tous indivis avec le magnifique Fabien Cuneo et les *signori* François Marie et Joseph Ornano, et Santa Maria, situés dans la piève (canton) d'Ajaccio, territoire d'Alata ; sur ce tiers, qui vaut six *mezzinati* (un peu plus de trois hectares et demi), il en revient la moitié à la signora Isabelle Bonaparte, femme du seigneur Ludovic Ornano. »

Archives d'Ajaccio, série HH, c. 2. (Les originaux de ces pièces sont en italien.)

1. On avait promis de lui donner en dot quatre mille francs en espèces. En 1759-1760 Fesch était en garnison à Toulon, lieutenant au régiment suisse de Boccard, armée de Broglie. Dans les *Archives Frasseto*, il y a huit lettres de Fesch adressées à sa femme pendant son séjour en Provence.

suivre les cours de droit[1], et, une fois son diplôme obtenu, pouvoir occuper un emploi du gouvernement national. Ils ne tardaient pas à y être rejoints par le ménage Nicolò Paravicini et par la famille de son oncle Napoléon Bonaparte. Corté était la capitale de l'île, le siège du gouvernement national. Tous les hommes actifs, ambitieux, intrigants, y arrivaient en foule, encombraient les antichambres du Palais du Gouvernement. Là était le cœur du pays, la source du pouvoir, car on ne considérait les Français que comme des intrus établis pour une courte durée en quelques points du littoral. Letizia apporta le charme de sa jeunesse et de sa beauté à la patriarcale cour de Paoli. Le général était un esprit cultivé, épris de belles-lettres, d'histoire et de philosophie dont il faisait le sujet ordinaire de ses causeries. Sa parole était facile, éloquente et persuasive. Cela lui avait permis de séduire et de s'attacher par l'admiration, de faire servir à ses vues, les esprits éclairés de la nation, les moines observantins, récollets, servites, qui, avec un très petit nombre de jeunes gens de bonne famille ayant passé par l'Université de Pise, étaient les seuls à avoir reçu une instruction un peu soignée. Mais Paoli savait aussi enthou-

1. En 1766, il dédiait à Paoli des exercices académiques qui avaient obtenu les suffrages de ses maîtres de l'Université de Corté.

C'était intitulé : *Exercitationes academicæ in secundum partem. Ethicæ* pièce de 14 p. petit in-4° : à la fin : *Curtis*, 1766. *Apud Sebastianum Franciscum Batini. Impressorem cameralem.* Cum approbatione.

La dédicace était en ces termes : Paschale de Paoli, supremo duci regni Corsicæ publicæ felicitatis, secundum Deum, authori Carolus Bonaparte patrituos adjacense... (Collection Frasseto).

Au surplus, dans le *Registre d'études* de Charles Bonaparte, on lit, page 107 : « An 1765 : Ethique, cours professé à l'Université de Corté par le très savant P. Corbara, recteur de cette Université » ; page 153, des vers italiens et, page 154, des vers à l'occasion de la fête de saint Grégoire, protecteur de l'Université de Corté, célébrée dans cette ville le 4 mai 1766. (*Archives Frasseto*).

siasmer la multitude. Il possédait au suprême degré l'art de mener les hommes, et il avait su apprivoiser et fanatiser les farouches montagnards corses qui l'appelaient avec attendrissement le Père de la Patrie. Letizia était souvent admise à faire la partie du général. Elle était totalement dépourvue de connaissances littéraires, son éducation ayant été négligée comme celle de toutes les femmes corses de l'époque, mais elle plaisait par son esprit net et précis, la grâce de sa jeunesse. Elle était grave, réfléchie, et elle accusait, quoique jeune et délicate, la virilité, l'énergie, la décision des hommes de son pays. D'ailleurs, en véritable Corse, elle s'effaçait toujours discrètement devant son mari, le chef de la famille.

Maintenant, après cinq ans d'absence, de vie calme, Charles et Letizia se trouvaient de retour au pays natal. Ajaccio avait à cette époque trois mille cinq cents habitants. Avec ses ruelles étroites, tracées au cordeau, en éventail, les maisons se touchant presque, il formait un gros bourg où tous les gens se connaissaient, où les familles vivaient dans une parfaite intimité. La vie corse était austère, rigide. On ignorait le luxe, les réceptions et les soirées mondaines. Tandis que les hommes s'attardaient, en oisifs, sur la place publique, se passionnaient à l'extrême pour des questions politiques, des affaires locales infimes, les femmes insulaires ne quittaient jamais leur intérieur où elles passaient de longues heures silencieuses, occupées aux travaux du ménage; leurs seules distractions étaient les solennités religieuses, la messe et les offices du dimanche. L'arrivée des Français avait bouleversé le vieux train train séculaire. Ceux-ci étaient bruyants, dépensiers, fastueux; ils recherchaient

avec avidité les réjouissances et les plaisirs ; ils avaient des manières impertinentes de conquérants; en tout ils choquaient la gravité des mœurs du pays ; on les subissait avec humeur.

Les Paravicini étaient rentrés à Ajaccio en même temps que Charles et Letizia. Ils étaient allés habiter leur maison de la rue Fontanaccia[1], à quelques pas de la maison Ramolino, située dans la rue de la Coletta[2]. Les Fesch occupaient la maison Pietra-Santa, dans la rue Malerba, juste en face la maison Bonaparte[3]. Dans la maison Bonaparte on était nombreux autour de la table familiale : outre Charles et Letizia, il y avait Joseph, âgé d'un an, né à Corté l'année précédente[4], la mère de Charles, Maria Saveria, l'oncle Lucien, la nourrice du nouveau-né Napoléon, Camille Carbone, femme d'un marin, Augustin Ilari et une femme de charge. Les ressources de la famille, qui étaient déjà assez modestes, se trouvaient considérablement réduites par les dégâts des dernières guerres. Certes la vie matérielle était assurée en abondance par les produits du sol, mais pour les Bonaparte comme pour la plupart des familles de *signori* qui ne s'adonnaient ni au commerce, ni aux métiers manuels, il y avait pénurie complète de numéraire. Leurs espérances étaient fondées sur un procès en litige, la succession Odone qui comprenait le vaste domaine de Milelli avec moulin à huile et bâtiment d'exploitation. Cet Odone était un oncle maternel de Charles. Il était mort sans héritiers et la succession qui lui revenait de droit avait été captée

1. Actuellement rue du Roi-de-Rome, n° 13.
2. Rue du Roi-de-Rome, n° 15.
3. L'emplacement de la maison est devenu aujourd'hui place Letizia.
4. Le 17 janvier 1767.

par les Jésuites. En vue d'un procès éventuel, il avait même fait le voyage de Rome en 1765[1]. Comme les Jésuites avaient été expulsés de France, avec le nouveau gouvernement ils ne tarderaient pas, sans doute, à l'être aussi de la Corse, et alors il pourrait rentrer, peut-être, en possession de son héritage. Mais que serait le nouveau régime ? Sa première mesure avait été la participation des Corses aux fonctions publiques. Ainsi, à l'organisation des tribunaux, Laurent Giubega, un des meilleurs amis de Charles Bonaparte, avait été nommé procureur du roi à la Porta d'Ampugnani. Il pouvait donc aspirer, lui aussi, à une haute situation, attendu que le grand-père de sa femme, Pietra-Santa, un des membres du Conseil supérieur, était bien en cour. C'est pourquoi il se rendit en hâte à l'Université de Pise pour passer son examen de docteur en droit. Il était évident que les fonctions dans la magistrature seraient accordées de préférence aux personnes justifiant de connaissances juridiques étendues. Charles obtint du chancelier l'autorisation de soutenir sa thèse. Il fut reçu docteur le 30 novembre 1769.

Or la France poursuivait son œuvre de pacification. Il n'y avait plus un seul centre de résistance ; mais les bandits s'étaient multipliés dans le maquis et ils se livraient à des actes de brigandage, attaquaient en plein jour les convois français, tuaient des soldats dans des embuscades. Le comte

1. Ce voyage de Charles à Rome est mentionné dans une lettre qu'un abbé J.-M. Celli écrivait, le 30 octobre 1765, à J. M. Pietra Santa, grand père de Letizia. Il disait que, pendant son séjour à Rome, Charles avait fait des bêtises, avait même rendu une femme enceinte, et qu'il avait été obligé de s'enfuir nuitamment, sous peine d'être arrêté, après avoir emprunté cinquante écus à un nommé Battistoni, sous la garantie de leur compatriote Saliceti, premier médecin du pape (*Archives Frasseto*).

de Vaux ne pouvait contenir son indignation en apprenant leurs exploits. Le 5 février 1770, il écrivait à M. de Choiseul de « l'autoriser à détruire les maisons et les possessions des coupables et de leurs parents ». Il ajoutait, d'autre part : « La justice ordinaire est si lente que cette lenteur persuade les peuples qu'ils peuvent commettre les crimes impunément. » Dans sa correspondance il insistait beaucoup sur la nécessité de faire usage d'une justice sommaire. Et comme le ministre philosophe hésitait, il lui écrivait le 21 août 1770 : « Je pense que le nombre des bandits augmentera toujours, si vous ne permettez que leurs maisons soient incendiées. Paoli a toujours employé ce châtiment contre ses ennemis, et était parvenu à les soumettre, du moins en apparence[1]. »

Avec des idées si absolues sur la justice, M. de Vaux devait se trouver en conflit avec le représentant de l'autorité civile, M. Chardon, commissaire du roi. Choiseul dut intervenir à plusieurs reprises pour mettre un terme à leurs dissentiments. Le comte de Vaux était d'humeur altière. Voyant son autorité limitée, il demanda son rappel. Il quitta la Corse au mois de mai 1770. Le comte de Marbeuf, qui était déjà lieutenant-général, le remplaça comme commandant en chef de l'île. Avant son départ, M. le comte de Vaux s'était prononcé pour le système d'administration qu'il croyait le plus favorable à la Corse. Il convenait de faire de la Corse un pays d'Etat « parce que cette administration, disait-il, est plus conforme au génie des peuples de cette île et à la liberté dont ils croyaient jouir, quoi qu'ils fussent gou-

1. Cf. Baguenault de Puchesse, *la Conquête de la Corse et le comte de Vaux*.

vernés par l'autorité tyrannique d'un seul ».

A son arrivée au pouvoir, M. de Marbeuf donna des ordres pour la convocation, dans le plus bref délai, des députés de la nation. Les Etats de Corse[1] s'assemblèrent à Bastia, le 14 septembre 1770, sous la présidence de M. de Marbeuf, assisté de M. de Chardon, commissaire du roi ; ils terminèrent leurs travaux le 27 septembre.

L'île jouissait, en apparence du moins, d'une certaine autonomie. Les grandes lignes du système administratif de Paoli se trouvaient respectées, mais le pays n'avait, comme d'autres pays d'Etats, ni franchises, ni droits, ni conventions, et chaque jour de nouvelles ordonnances enserraient le régime patriarcal d'autrefois dans l'appareil compliqué des lois françaises.

Quand, en février 1771, on institua un assesseur dans chacune des juridictions de l'île, Charles Bonaparte fut nommé assesseur à la juridiction d'Ajaccio. Il recevait de ce chef un traitement annuel de neuf cents livres. Le commissaire du roi, Chardon, avait particulièrement insisté pour cette nomination. Il était lié d'amitié avec Pietra-Santa, qui l'avait aidé, par ses votes au Conseil supérieur, dans sa lutte contre de Vaux, et d'ailleurs Charles avait gagné la confiance des autorité françaises. La recherche des honneurs, la convoitise des emplois,

1. Ils se composaient de trois ordres égaux en nombre (vingt trois députés), chargés de l'administration du pays, la nomination de divers fonctionnaires des provinces, des députés à la cour et de la commission des Douze Nobles ayant mission « de résider au nombre de deux, alternativement et à tour de rôle, pendant deux mois consécutifs, auprès des commissaires du roi, pour suivre l'exécution de ce qui avait été délibéré dans l'Assemblée et préparer, sous l'autorité des commissaires, les matières à mettre en délibération à la suivante ». Les États n'avaient pas le pouvoir législatif de l'ancienne Consulte ; ils ne pouvaient examiner que les matières contenues dans les procès-verbaux des Assemblées provinciales, et après avis du commandant en chef et des commissaires du roi.

avaient transformé bien des Corses ambitieux en solliciteurs. Charles était de ceux-là. Il était souple, insinuant ; il se montrait enthousiaste du nouveau régime ; il était un des rares à savoir parler français ; il jouissait d'un certain crédit ; on devait le protéger.

Les insulaires réfugiés à l'étranger n'avaient pas assez de mépris pour les Corses qui sacrifiaient leur indépendance à de vains honneurs. Venues de Toscane, des lettres enflammées circulaient mystérieusement dans l'île, soufflant la haine de l'oppresseur, réveillant les sentiments de liberté. Une brochure imprimée en Italie fut même répandue à profusion. Elle était intitulée : *Sentiments des nationaux Corses sur l'invasion de leur patrie*. On expliquait que Gênes n'avait aucun droit sur la Corse et que, par suite, la cession faite à la France se trouvait nulle de plein droit.

Des bruits mensongers étaient répandus en Europe sur l'insoumission de la Corse. Les bandits se disaient les défenseurs de la patrie ; on prétendait qu'ils étaient soutenus par Paoli « le chef des martyrs de la liberté ». La population avait à subir les exactions des bandits qui formaient des bandes de trente et quarante individus et des milices royales dirigées par Sionville, qui employaient des châtiments sommaires contre les habitants accusés d'avoir donné asile aux bandits ; les routes n'étaient pas sûres : Ventura Benedetti arrêtait le colonel de Virieu à Vico ; Zampaglino attaquait un convoi de grenadiers à Bocognano ; des mécontentements s'élevaient au sujet de la prohibition de la pêche du corail à Ajaccio ; on se plaignait de la confiscation des biens des bandits et de leurs parents ; on murmurait sur l'inégalité de traitement entre les fonctionnaires français et corses,

un juge français ayant dix-huit cents livres d'appointements, tandis que le procureur du roi n'en obtenait que mille et l'assesseur neuf cents.

Sur ces entrefaites, le 14 juillet 1771, Letizia accouchait d'une enfant, Marie-Anne[1]. A cause de sa santé délicate, le petit Napoléon n'avait été qu'ondoyé. La famille en profita pour baptiser, le 21 juillet, les deux enfants à la fois. Napoléon avait deux ans; il était maigre, la figure pointue et les lèvres minces, mais il accusait une extrême vivacité. La sœur de Charles, Gertrude Paravicini, lui servit de marraine, et Laurent Giubega, actuellement procureur du roi à la juridiction d'Ajaccio, de parrain.

Vers la fin de cette année 1771 et dans les premiers mois de 1772, les factions commencèrent à s'agiter dans l'île, à l'instigation du comte de Narbonne-Pelet, maréchal de camp, commandant en second à Ajaccio, qui voulait supplanter le comte de Marbeuf[2].

C'est dans ces dispositions d'esprit que l'Assemblée générale des États s'ouvrit à Bastia, le 1er mai 1772.

Le 18 mai, on procéda à l'élection des Douze Nobles. Marbeuf pesa de tout son pouvoir pour faire élire ses partisans parmi lesquels Charles Bonaparte qui avait été délégué aux États par la province d'Ajaccio et s'était nettement prononcé en sa faveur, obéissant en cela aux suggestions de son ami Laurent Giubega, nommé greffier en chef des États. Aux personnes qui étaient venues circonvenir Charles Bonaparte de la part de Narbonne,

1. Décédée en 1776.
2. Cf. A. de Moratti, *les États de Corse*. — Abbé Rossi, *Osservazione storiche sopra la Corsica*; liv. XII. — *Mémoires historiques sur la Corse par un officier du régiment de Picardie* (*Bulletin des Sciences historiques de la Corse*).

il avait répondu qu'étant fonctionnaire il avait l'obligation de prendre cette attitude.

La situation, plutôt honorifique, de membre de la commission des Douze Nobles donnait à Charles tout juste droit à une indemnité de trois cents livres par an, mais elle le mettait en contact direct avec les représentants du roi : par voie de tirage au sort, il devait entrer immédiatement en fonctions et passer les mois de juin et de juillet à Bastia avec son collègue Adriani.

On exerçait en Corse des mesures de police très rigoureuses pour l'extinction du banditisme quand, vers la fin de l'année 1773, les Bonaparte placèrent le petit Napoléon dans une école mixte tenue par des sœurs qui occupaient l'ancien établissement des Jésuites. Les études s'y faisaient en italien. Le petit Napoléon ne tarda pas à se faire remarquer par sa turbulence. Il battait les fillettes qui résistaient à ses ordres et souvent leurs parents allaient s'en plaindre à la signora Letizia[1]. On ne se faisait pas faute de le corriger d'importance.

Avec son petit corps de gringalet, sa figure jaune, en lame de couteau, il n'était qu'un paquet de nerfs. Il ne pouvait pas tenir une minute en place. Même à la maison il devenait insupportable. Il saccageait tout et s'attirait les réprimandes et les nasardes de sa mère Letizia. On ne l'appelait que *Ribulione*, par une légère corruption de son nom Nabulione, ainsi qu'on prononçait à l'ajaccienne, c'est-à-dire : le Perturbateur.

Charles, qui assistait quelquefois aux corrections maternelles, inclinait plutôt à l'indulgence. A sa façon d'enlever Napoléon et de l'embrasser, on devi-

3. Dans le courant de cette année, elle avait accouché d'un enfant avant terme.

nait que les espiègleries de son petit bonhomme ne lui déplaisaient pas. Et, à part lui, il devait se dire qu'il ferait un excellent petit Corse, courageux et brave. Mais ce père aimable et séduisant ne faisait que de rares apparitions à la maison.

La véritable autorité était la signora Letizia. En Corse de race, elle n'admettait point les complaisances, les tendresses aveugles pour les enfants. Elle était pour les châtiments sévères, dès leurs bas âge, afin d'extirper les défauts qui commençaient à percer.

Mais lorsque le petit Napoléon avait le cœur gros d'avoir été battu par sa mère, il trouvait un dérivatif à sa peine en sa grand'mère, minana Saveria, et surtout en sa nourrice, la mamuccia Ilari. Celle-ci berçait et consolait son cher Nabuliò, son Nabulionello, des rigueurs des méchants. Elle lui donnait des friandises et l'endormait avec des berceuses lentes, des *Nana* populaires, et des *lamenti* plaintifs et tristes, comme la *Pastorella sei infida* où s'exhalait la plainte du proscrit corse, Paoli, sur l'infidélité de son pays.

Maintenant il marchait sur ses cinq ans. En grandissant, son caractère volontaire s'accentuait. Il voulait ce qu'il voulait, obstinément. Sa nourrice était son jouet ; sa grand'mère, minana Saveria, était pour lui pleine de faiblesses ; toujours indulgente et bonne, elle le comblait de gâteries, ainsi d'ailleurs, que son frère Joseph et sa petite sœur Marie-Anne. Son père, qu'il ne faisait qu'entrevoir, lui inspirait un grand sentiment de respect ; mais sa mère seule l'effrayait. Il éprouvait pour elle un mélange d'admiration et de crainte. Or les sévérités maternelles n'arrivaient point à comprimer la pétulance de son tempérament ; il restait bruyant, dé-

sordonné, fougueux, batailleur ; il faisait un contraste frappant avec Joseph qui était doux, gentil, obéissant ; il avait avec lui des querelles fréquentes : il le mordait, l'égratignait ; Joseph éclatait en sanglots !... Vivement le petit Napoléon qui craignait, comme de juste, les rigueurs de maman Letizia, allait porter plainte contre son frère. Les coups tombaient dru sur tous les deux.

A la maison, on était sans cesse en proie à des embarras d'argent. Les appointements de Charles comme assesseur à la juridiction d'Ajaccio, les honoraires des procès qu'il plaidait comme avocat [1] avaient introduit un peu d'aisance dans la famille ; mais comme il était toujours dehors, toujours en mouvement, mêlé aux fêtes, aux intrigues, dévoré par une fièvre d'agitation, il dépensait au-delà de ses revenus. Sa situation enviée de membre de la Commission des Douze Nobles avait occasionné un séjour dispendieux à Bastia où il s'était lié avec de hauts fonctionnaires français qui auraient pu lui être utiles dans la suite [2]. Il fallait soutenir

1. Le 11 mai 1773, Charles Bonapar adressait une plainte au Conseil supérieur contre Serval, avocat à Ajaccio, qui l'accusait d'avoir plaidé dans une affaire où il avait siégé comme assesseur (*Archives Frasseto*).

Dans les *Archives Frasseto*, il y a quelques dossiers de procès intentés par des membres de la famille Bonaparte ayant constitué Charles comme avocat. Ils sont entièrement écrits de sa main. Il y a des dossiers Tusoli, Pietrasanta, Paravicini, et même une pièce imprimée de 48 pages in-4°, d'une affaire Lucien Bonaparte, défendeur contre sa nièce, Isabelle Ornano, assistée de son mari, Ludovic Ornano. Cette affaire fut plaidée en 1773. Il y a le mémoire introductif d'instance, la plaidoirie de Charles et la réplique.

Les Bonaparte étaient très processifs. Les règlements de dot, entre autres, soulèvent, chaque fois, des procès interminables. On voit, par exemple, que par devant l'archidiacre Lucien, on avait fait au lieutenant Fesch une promesse de dot de quatre mille francs en espèces. Il y a ensuite, de sa part, réclamations sur réclamations, enquêtes sur enquêtes pour rentrer dans son dû, et on n'aperçoit pas la fin de l'affaire.

2. Dans un registre de notes d'étudiant de Charles Bonaparte, au milieu de résumés de l'Ethique, de droit romain, de recettes pour la culture, il y a, sur des pages qui étaient restées blanches, un mémoire qu'il a rédigé en sa qualité d'assesseur, sur la situation de la province en 1775, puis des

son rang, les recevoir convenablement au cours de leurs voyages à Ajaccio, aménager la maison en conséquence[1], se montrer gentilhomme! Et que de privations, que d'héroïques sacrifices, pour faciliter au chef de la famille les moyens de briller et de se produire, de soutenir dignement l'honneur du nom, de s'attirer la considéraiton des représentants du pouvoir! Letizia y réussissait par des prodiges d'ordre et d'économie, s'astreignait même à de durs labeurs pour s'éviter des frais de domestique. Sauf pour assister, quelquefois, à des réceptions où sa présence était indispensable, pouvait être utile à son mari, elle ne quittait jamais son intérieur, ne sortait dehors que pour aller à la messe avec sa belle-mère Saveria. Elle accomplissait tout cela sans effort, très naturellement, par éducation de femme corse qui ne mettait son orgueil qu'en son mari, et restait passive, humble, dévouée. Elle se résignait avec peine aux mœurs nouvelles qui l'obligeaient à quitter la coiffure nationale, le *mezzaro* sévère, pour adopter les jolies modes françaises, si ruineuses, et à aller parader dans les salons devant de beaux messieurs[2].

Un sourd mécontentement contre les Français fer-

brouillons de lettres de condoléances ou de premier de l'an adressées aux membres du Conseil supérieur, à M. Rosel du Beaumanoir, maréchal de camp, à M. Coster, avocat général, à M. du Tilly, commissaire de la marine, à M. de Narbonne (*Archives Frasseto*).

1. En 1774, il fait construire une terrasse sur sa maison, sur un terrain acheté à Ponte, coût, six cents francs; en 1780, il dépense huit cent quatre-vingt-seize francs pour réparations à sa chambre à coucher (*Registre des dépenses* de Charles Bonaparte. *Archives Frasseto*).

2. La différence de mœurs occasionnait des heurts fréquents entre Corses et Français. Le comte de Narbonne ayant tenu, à Ajaccio, un enfant sur les fonts baptismaux, il manifesta, après la cérémonie religieuse, le désir d'embrasser la marraine. Celle-ci se récria que la chose n'était pas licite, surtout pour une jeune fille. M. de Narbonne insista, disant que c'était un usage courant en France, les parents de la jeune fille intervinrent, approuvèrent son attitude, et M. de Narbonne, piqué, quitta la fête et de ce jour ne voulut plus les recevoir (Lettre sans adresse. *Archives Frasseto*).

Voir aussi *Mémoires... d'un officier du Régiment de Picardie*.

mentait dans l'île entière; on les accusait de légèreté et d'imprévoyance; toutes leurs mesures administratives se ressentaient de la hâte et de la précipitation, allaient contre les véritables intérêts du pays : les tracés des routes étaient défectueux et les travaux, à peine ébauchés, menaçaient de s'éterniser; aucun encouragement utile n'était accordé à l'agriculture, à l'industrie, au commerce; bien que tout fût à créer dans ce pays, on n'avait émis aux Etats que de vagues motions qui se traduisaient, en définitive, par des mesures de police sur les mésus champêtres, etc.; au lieu d'aider progressivement à la régénération de l'île par une connaissance approfondie de ses besoins, de ses conditions économiques, on voulait l'assimiler d'un coup aux vieilles provinces françaises; c'est que Marbeuf et ses intendants pesaient en despotes sur les délibérations des Etats; ils n'y laissaient discuter que les questions qui avaient leur agrément, intervenaient dans la rédaction des procès-verbaux et faisaient insérer les observations qui flattaient leur administration; le commandant en chef poussait même l'arbitraire jusqu'à porter atteinte à la liberté des députés qui prétendaient élever des protestations; le choix des fonctionnaires était déplorable; au lieu de confier les emplois aux Corses de mérite, honnêtes et dignes, on les réservait à la brigue et à l'adulation; les pouvoirs publics étaient ainsi infestés de gens incapables, qui tâchaient d'obtenir la confiance de leurs supérieurs hiérarchiques par un zèle immodéré contre les personnes accusées de tiédeur pour le nouveau régime. La population avait plus à souffrir des vexations des commissaires des juntes, de la maréchaussée, et du régiment provincial que des bandits!

Sans doute, ces plaintes étaient exagérées, mais on avait de sérieux motifs de mécontentement; aussi bien, quand, au mois de mars 1774, Nicodème Pasqualini, de Rostino, un des réfugiés de Toscane, débarqua dans l'île, se disant envoyé par Clément Paoli, pour provoquer une intervention de l'Angleterre en faveur des Corses, il souleva sur son passage les populations du Niolo. Ses partisans grossirent et arrivèrent rapidement au chiffre de onze cents. Le comte de Marbeuf dépêcha dans le Niolo le maréchal de camp de Sionville, à la tête de quelques régiments de ligne et du Provincial corse; il réprima la tentative d'insurrection avec férocité. A l'arrivée des troupes royales, Pasqualini avait disparu, livrant les Niolains à leur propre sort; Sionville en fit pendre onze à des branches d'arbres; les maisons des suspects furent rasées; leurs récoltes brûlées; vingt-sept furent envoyés, couverts de chaînes dans les prisons de Toulon. Les frères Paoli furent déclarés perturbateurs de l'ordre public et le Gouvernement français demanda l'expulsion de Toscane de Pasqualini et de Zampaglino; mais il fut répondu qu'ils étaient placés sous le protectorat du consul d'Angleterre. On redoubla de rigueur envers les bandits pour éviter de nouveaux soulèvements. On se livrait à une véritable chasse à l'homme. En un seul jour on fit le massacre de cent bandits dans le Fiumorbo. Les Corses éprouvaient un sentiment d'horreur contre les cruautés des troupes royales.

Sur ces entrefaites, au mois de mai 1774, on apprit la mort de Louis XV. Le 1er août suivant, Marbeuf partait pour Paris. Il accompagnait les députés de la nation qui se rendaient à la cour, afin de présenter au roi le procès-verbal des délibérations

prises aux Etats de 1773, et s'expliquer sur les troubles de l'île. Le comte de Narbonne prit le commandement en chef de l'île par intérim, et la faction Narbonne, pendant ces quelques mois de pouvoir, s'enhardit à faire une propagande effrénée pour recruter des adhérents. Les Corses avaient épié, depuis le début, la rivalité des deux commandants de l'île; dévorés comme ils sont par la passion politique, tourmentés par un besoin de domination, aucun d'eux n'avait pu rester indifférent à la lutte; ils avaient pris parti pour Marbeuf ou pour Narbonne, chacun selon ses intérêts, ses rancunes, ses espérances dans le succès final qu'on avait supputé d'après l'influence des deux généraux en Corse et surtout leur crédit à la cour; les gens en place, leurs clients, leurs amis, tous ceux qui escomptaient les faveurs gouvernementales étaient pour Marbeuf; les mécontents du nouveau régime, les ambitieux déçus, les parents des réfugiés de Toscane, les parents des bandits, ceux qui avaient à se plaindre des intendants ou de la justice, étaient pour Narbonne; d'aucuns espéraient retirer un profit certain du triomphe de Narbonne, par suite du renouvellement qui se serait produit dans le personnel administratif; mais la plupart qui n'avaient guère à se louer des procédés violents et autoritaires de Narbonne, implacable dans le service, familier et courtois rien que dans la vie privée, ne se solidarisaient avec lui que parce qu'il faisait opposition à l'ordre des choses établi, qu'il travaillait à un changement, et que cela était conforme à leur inclination naturelle d'esprit qui était, depuis des siècles, de vivre dans une continuelle agitation politique, de former des factions pour secouer le joug social qui leur pesait : dans chaque piève, dans chaque pro-

vince, deux partis étaient nettement tranchés et les luttes les plus vives avaient lieu pour l'élection des podestats et des députés aux Etats.

Le parti Narbonne arriva en majorité à l'Assemblée des Etats de 1775. Trois *Narbonnistes*, Mgr de Guernes, évêque d'Aleria, pour le clergé, César de Petriconi, ancien lieutenant-colonel à la légion corse, pour la noblesse, et Ventura Benedetti, un ancien exilé, pour le tiers, furent nommés députés à la cour. Ils étaient considérés comme des patriotes éprouvés; ils déclaraient hautement, au surplus, qu'ils n'avaient aucune animosité particulière contre Marbeuf et les commissaires du roi, mais qu'ils étaient guidés exclusivement par l'intérêt supérieur du pays. Après la clôture des Etats et dans les premiers mois de l'année 1776, on faisait circuler dans l'île une pétition qui se couvrait de signatures et dans laquelle étaient énumérés une série de griefs contre Marbeuf et Buocheporn, commissaires du roi, « ces deux sangsues du pauvre peuple », pétition que les députés à la cour devaient présenter au roi. Le procédé était illégal — la mission des députés se bornant à communiquer au roi la délibération des Etats — mais de Guernes et Petriconi se croyaient en mesure de justifier leur manœuvre par ce fait que « l'Assemblée des Etats n'était pas libre, que les Corses gémissaient sous la tyrannie de Marbeuf et de ses intendants ».

Marbeuf arriva à Versailles en même temps que les députés à la cour. Mgr de Guernes présenta un mémoire en vingt-neuf articles, dans lequel étaient détaillés les œuvres utiles à accomplir, les abus à réprimer. Les abus c'étaient : le despotisme de Marbeuf qui ne respectait pas la liberté des Etats, au point d'interdire toute initiative aux députés; les

impôts inégalement répartis, les finances obscures, la magistrature recrutée sans discernement, les arrestations arbitraires, l'agriculture, l'industrie, le commerce, négligés et en souffrance, etc...

Pour remédier à la situation, il convenait de laisser une plus grande initiative aux Etats, de créer des pépinières dans l'île, de favoriser la création de salines, d'industries de toile, de soie, de papier, d'aider au perfectionnement de moulins et pressoirs à huile, de solliciter l'installation dans l'île de médecins, pharmaciens, sages-femmes, de veiller au choix des fonctionnaires de divers ordres, de propager l'instruction publique, etc... Mgr de Guernes fut si éloquent qu'il ébranla la confiance des ministres Maurepas, Saint-Germain, Montbarey et du roi lui-même.

Marbeuf mit en mouvement tout le crédit de ses amis, et, entre autres, celui de son neveu, l'abbé de Marbeuf qui tenait à la cour la liste des bénéfices pour faire échouer les demandes des députés corses. Il produisit, en outre, des attestations de Corse qui réduisaient singulièrement les critiques de Mgr de Guernes. En présence de déclarations contradictoires, les ministres expédièrent des ordres en Corse pour faire procéder à une enquête et, en attendant, ils déclarèrent à Mgr de Guernes que ses desiderata n'émanant pas, si légitimes qu'ils fussent, des assemblées provinciales, ils n'avaient point à les examiner et ne devaient s'arrêter qu'aux délibérations prises dans l'Assemblée des Etats. L'échec de la mission était complet.

Pendant le long séjour de la députation corse à Versailles, Ventura Benedetti s'était rendu en mission secrète à Londres pour pressentir Paoli sur l'intention du roi de le comprendre dans une

amnistie générale des exilés corses, afin de faire cesser tout foyer d'agitation à l'étranger. L'entrevue eut lieu le 30 octobre 1776. « Lorsque je fus fait général, déclara Paoli, je jurai de procurer à ma patrie tous les avantages qu'il me serait possible. Je suis toujours dans le même sentiment. Jusqu'à ce que ma nation soit gouvernée autrement, je ne puis entendre aucune espèce de proposition. » Il ne voyait pour la France d'autre système de gouvernement à appliquer à la Corse qu'un système de protectorat.

La mission Benedetti à Londres fut connue dans les cabinets de l'Europe. On apprécia en termes excellents la ferme attitude de Paoli. On apprit aussi, dans l'île, par des correspondances privées, le refus fait par le proscrit corse aux avances de la France. La nouvelle fit le tour de la Corse. Dans les chaumières, à la veillée, on s'entretenait de Pasquale Paoli, de ses mâles vertus. Dans la maison Bonaparte, son nom revenait quelquefois dans la conversation. Il avait les secrètes sympathies de la famille, comme de tout Corse ; mais on se défiait des dénonciations et on n'en parlait qu'avec la plus extrême discrétion. Au milieu des passions politiques déchaînées par la faction Narbonne, Charles Bonaparte était resté fidèle à Marbeuf, vers lequel il se sentait entraîné par la sympathie. Ajaccio était devenu le foyer des Narbonnistes. Charles savait se mouvoir avec beaucoup de souplesse dans ce réseau d'intrigues, évitait de se compromettre ouvertement, et tandis qu'il donnait à Marbeuf des preuves de son dévouement, qu'il se rendait tout exprès à Bastia pour assister à son départ pour Paris, il se disait, avec les Narbonnistes, tenu à une attitude expectante par sa situation de fonctionnaire,

d'autant plus qu'il sollicitait de pouvoir « joindre » à sa fonction d'assesseur celle de lieutenant-général de l'Amirauté[1]. La naissance d'un enfant, Lucien, le 21 mars 1775, avait en effet augmenté les charges de la famille et l'archidiacre Bonaparte conseillait la prudence à son neveu. Il ne déguisait pas son dédain pour la frivolité des Français. Il était resté vieux Corse, admirateur de Paoli. De son temps on ignorait le luxe et les belles manières, mais on vivait dans l'aisance, l'agriculture était prospère, et depuis l'arrivée des Français, avec leurs mille lois de protection, le sol semblait stérilisé. Autrefois on n'était pas tenu de dépenser ses revenus en colifichets de toilette et en frais de représentation; on ignorait cette plaie du fonctionnarisme, cette nuée de commis, fournisseurs, le rebut de la France, qui s'étaient abattus sur la Corse, y avaient réalisé, en très peu de temps, par des moyens suspects, des fortunes considérables, et scandalisaient les populations par leurs mœurs dissolues! Or ces sentiments exprimés dans le secret de la famille frappaient l'imagination des enfants.

Cependant, on annonçait en Corse, dans le courant de l'année 1776, le retour de la députation à la cour; bien qu'elle eût travaillé aux intérêts généraux du pays, on n'augurait pas un bon succès de

1. Cette demande fut formulée le 1er décembre 1775. Le brouillon de cette pièce se trouve dans le *Registre d'études* de Charles Bonaparte (*Archives Frasseto*).

Quelques pages plus loin, il y a dans ce même registre le brouillon d'une lettre de premier de l'an, à la date du 1er janvier 1776, de Charles Bonaparte à Narbonne, à cette époque à Paris, qui montre bien les ménagements que Charles savait garder : « Permettez-moi l'honneur, écrivait-il, de vous souhaiter avec sincérité que l'année 1776 vous soit aussi favorable que vous le pouvez désirer; cela deviendrait utile à la Corse, qui vous chérit avec raison, et à tous les magistrats qui ont eu le bonheur de servir le roi sous vos ordres.

« J'espère que vous voudrez bien me continuer vos bontés.

« J'ai l'honneur d'être... »

sa mission. Ces prévisions pessimistes se confirmèrent quand on apprit la demande d'enquête faite en Corse par le roi, aussitôt suivie du départ précipité de Narbonne.

Les dispositions de Louis XVI en faveur de la Corse, quoique paralysées par les bureaux, les factions et les brigues particulières, étaient excellentes. Peu après son arrivée au trône, en 1775, il avait ordonné la restauration de l'Université de Corté et la création de quatre collèges dans l'île; afin d'admettre ses nouveaux sujets de Corse à recevoir l'instruction secondaire qu'il accordait, gratuitement, à ses autres sujets du royaume, il créa des bourses pour les fils de gentilshommes pauvres dans les écoles royales de Saint-Cyr, Brienne, au collège des Quatre-Nations et vingt bourses au séminaire d'Aix; il voulait aussi, de la sorte, s'attacher par les liens de la reconnaissance les familles les plus influentes de l'île et façonner l'élite de la jeunesse corse aux idées françaises.

Charles Bonaparte se mit aussitôt en mesure de bénéficier des faveurs du roi. Le 25 juin 1776, il se faisait délivrer par l'avocat Démétrius Stephanopoli, remplissant les fonctions de juge, et de deux nobles ajacciens, un certificat d'indigence attestant que, « quoique gentilhomme, il était pauvre, tous ses biens consistant presque dans ses appointements d'assesseur et, qu'en conséquence, il ne pouvait donner à ses enfants l'éducation proportionnée à sa naissance[1] ». Pour aspirer à une bourse dans

1. Ce certificat d'indigence était de pure complaisance; les revenus de Charles Bonaparte, bien que modestes, étaient encore, à l'époque, des plus considérables d'Ajaccio.

A deux reprises, nous avons déjà eu l'occasion de donner, en référence, le *Registre des dépenses de Charles Bonaparte*, qui fait partie des archives de M. Frasseto. Ce registre a été commencé en 1780. Il forme un volume

les écoles royales il fallait justifier de quatre degrés de noblesse, fournir un trousseau, et prouver que le candidat avait reçu l'instruction élémentaire. Charles se trouvait dans les conditions requises : il était gentilhomme, sa noblesse était prouvée au-delà de deux cents ans par lettres patentes de l'archevêque de Pise et confirmée par arrêt du Conseil Supérieur de la Corse en 1771, et, de plus, il se trouvait dans une situation de fortune modeste. Mais, outre ces titres légitimes, il était indispen-

in-quarto, relié en parchemin, et intitulé : *Registra per servirmi di memoria negl'affari domestici, communciato il mese di septembre* 1780 *in Ajaccio*. Il est entièrement rédigé en italien, sauf pour le détail des travaux de dessèchement des Salines, qui est en français. On lit à la première page : « 1780. — Mardi 19 septembre, moi, Charles Buonaparte, de feu Joseph, j'ai commencé ce registre pour noter tout ce qui arrivera dans la journée dans les affaires domestiques, et je prie mes enfants et les heritiers de ma maison de suivre la même méthode, parce que c'est une chose tres utile pour le temps présent et pour le temps à venir. » La partie importante des ecritures est relative aux etats de situation des travaux des Salines, notes jour par jour, puis il y a, pèle-mêle, des notes sur les dépenses effectuées pour coupes de foin, taille de la vigne, frais de vendanges, puis un etat de la vente détaillée du vin, par tonneau et par jour, des indications sur les entrées de domestiques à la maison avec le prix de leurs gages, des dates de voyages à Cargèse ou en France, un brouillon du sonnet connu à l'occasion du mariage de Marbeuf.

Vincitor dell'invidia e della morte

qu'lung a donné, les frais de pension payés pour Joseph à Autun, un arbre généalogique de la famille Bonaparte, un inventaire de sa cuisine au 1er juin 1783, un inventaire de son linge, de sa garde-robe, etc.

Au milieu de ces chiffres ou dates sans ordre, nous avons fini par dégager une partie des ressources de Charles Bonaparte.

La maison du Borgo, que Letizia avait eu en dot, et qui était située au col de Santa Catarina, fut louée en 1781 :

Premier étage : cinquante francs par an ;

Chambre : cinquante francs par an ;

Magasin au rez-de-chaussée : cent quinze francs par an ;

Maison Badine, en 1787 : cent huit francs par an ;

Maison Badinella : quatre-vingt-deux francs par an.

Les trois *lenzi* de Torravecchia (sept mezins par lenza, note-t-il, ce qui ferait en tout vingt et un *mezinati* au lieu de dix, d'après l'état des propriétés dressé en 1775, soit, un mezin valant six bacinati, cent vingt-quatre bacinati, soit enfin une *bacinata* étant approximativement dix ares, douze hectares, soixante ares), les clos de Torravecchia, donc, étant donnés

sable d'avoir une recommandation puissante pour agir sur les bureaux.

Charles espérait trouver un protecteur en M. de Marbeuf. En attendant il constituait son dossier[1].

Le 3 janvier 1777 Letizia accouchait d'une enfant qui reçut le prénom de Marie-Anne[2], à l'intention

en pâturage aux bergers en 1783, furent loués trois cents livres; ensemencés en céréales en 1784 ils donnèrent un revenu de trois mille francs.

Les vignes, le principal revenu des Bonaparte, donnèrent à la récolte de 1785 :

Vitullo, vendangé le 6 octobre		....	23 mezins
Candia	— 8 —	....	5 —
Salines,	— 10 —	....	18 —
Sposata,	— 15 —	....	60 —
Casetta,	— 12 —	....	8 —
			114 mezins.

Un mezin de vin valant 168 litres, les vendanges de 1785 ont donné 19.152 litres.

Et nous trouvons sur ce même registre que ce vin s'est vendu, en 1780, à trente francs le mezin, et, en 1782, à quarante francs le mezin.

Dans le premier cas, les vignes auraient rapporté.....	3.420 francs
Dans le second cas, —	4.902 —

soit une moyenne de quatre mille francs.

Il convient de remarquer que dans ces évaluations il n'est pas fait mention du bétail que possédait la famille Bonaparte ni des propriétés que l'archidiacre Lucien avait sur le territoire d'Alata.

1. Charles attachait une grande importance à l'illustration de sa maison. En 1780, il projetait d'écrire ses mémoires. Il écrivait (nous traduisons de l'italien) à la page 15 d'un cahier in-folio qui compte soixante feuillets :

« Mémoires de la famille Buonaparte.

« Moi, Charles de Buonaparte, j'ai pris la détermination, en l'an 1780, d'écrire ces mémoires de notre famille, parce que l'expérience m'a fait connaître de quelle utilité cela peut être — et un nouvel héritier m'est venu au monde (il fait allusion à la naissance de Pauline, le 20 octobre 1780) — les connaissances nécessaires pour conserver l'éclat et la prospérité de sa maison, et je recommande à celui de mes enfants qui sera le mieux doué de polir et continuer cette petite histoire, et de charger ses descendants d'y ajouter tous les éclaircissements nécessaires et à nous venger des tribulations et des contrariétés éprouvées dans les temps passés, comme j'aurai lieu de le faire connaître dans la suite. »

Suit une généalogie de la famille Bonaparte et là, malheureusement, s'arrêtent les mémoires de Charles.

Dans les papiers de Charles Bonaparte, il y a aussi une troisième généalogie, en double, de la famille Bonaparte, se rapportant à la branche Odone (*Archives Frassetto*).

2. Marie Anne, dite Elisa (1777-1820).

d'une fillette du même nom qui venait de mourir quelques mois auparavant, à l'âge de cinq ans.

Les petits garçons Joseph, Napoléon et Lucien, ce dernier encore en bas-âge, grandissaient. Joseph se montrait relativement sage; Napoléon, au contraire, était turbulent et inappliqué à l'extrême. Récemment il avait fallu lui donner le fouet à cause des simagrées qu'il faisait avec une petite fille, une camarade de classe, Giacominetta, qu'il promenait gravement dans la rue comme sa fiancée, dans une tenue débraillée, les chaussettes lui tombant sur les talons. Pour l'empêcher de sortir dehors et lui éviter les mauvaises fréquentations des galopins de la rue, Letizia lui avait abandonné ainsi qu'à ses frères, une pièce démeublée où ils passaient leurs heures de récréations. Napoléon avait reçu en cadeau un tambour et un sabre de bois ; il jouait du tambour, brandissait son sabre, et, par une inclination naturelle chez les enfants, il s'essayait à griffonner sur les murs des bonshommes qui étaient censés représenter des soldats[1]. Il criait, se disputait avec Joseph, faisait un grand vacarme. On ne l'appelait plus que *Ribulione!* Si ses parents éprouvaient des contrariétés de son tempérament primesautier, ils avaient tout lieu d'être satisfaits de ses progrès scolaires. Il apprenait avec facilité, mais ne se passionnait, par tendance d'esprit, que pour l'arithmétique à laquelle il apportait une attention soutenue. Parfois, il passait de longues heures à un bout de la terrasse, plongé dans des calculs sur les quatre règles, loin des indiscrétions de ses frères.

Mais ces bonnes dispositions pour l'étude étaient

1. Cf. Baron Larrey, *Madame Mère* (Appendice, *Dictée de Madame Mère à Mlle Rosa Mellini*).

rares ; elles fléchissaient sous les brusques impulsions de son âme. Il ne pouvait tenir en place à la maison ni même dans les ruelles rectilignes d'Ajaccio. Il franchissait le mur d'enceinte et allait, en compagnie de camarades de son âge, avec son inséparable Ignazio, son frère de lait, le fils de sa nourrice, polissonner sur la grève. Les enfants sautillaient sur les rochers, à la recherche des crabes, se mêlaient aux pêcheurs qui tiraient des filets et montaient sur la barque du patron Ilari, le mari de la mamuccia de Napoléon. Ils passaient, parfois, des après-midi dehors. Un jour même Napoléon enfourchait le cheval d'un meunier de la famille, venu à Ajaccio pour la foire, et se mettait à galoper à travers champs. Souvent, le soir, il arrivait à la maison les vêtements mouillés, le visage cuit par le soleil. Ses cheveux étaient imprégnés de sel marin et ses yeux, ses larges yeux gris, gardaient la silhouette des gondoles longues et fines qui filaient dans le golfe, devenaient de petits points noirs, là-bas, aux îles Sanguinaires, à l'intersection de la mer et de l'horizon. Ses yeux gardaient aussi l'impression des hautes et fières montagnes qui entourent le golfe, l'image de leurs cimes irisées ou couvertes de neige. Malgré les coups, les réprimandes, il persistait à vagabonder hors de la ville. Il avait appétit d'air et de mouvement. Il allait dans le maquis jouer à cache-cache, se livrer à la chasse aux sauterelles et aux lézards, marauder des fruits dans des jardins de la famille, et, une fois, il recevait le fouet pour avoir cueilli les fruits d'un figuier qui était l'objet d'un soin particulier de la signora Letizia.

Il lui arrivait même de rentrer chez lui les chausses en lambeaux, la figure rouge et égratignée

par les haies vives, grisé par les arômes violents des cystes, des lentisques et des arbousiers. Sa nourrice allait bien des fois à sa recherche, se faisait sa complice, inventait des excuses pour lui éviter des coups.

Par Camilla Ilari, également, il avait des relations avec les bergers, meuniers, métayers. Il allait à l'office, entendait leurs conversations. C'étaient des gens du peuple qui étaient demeurés de fidèles paolistes. Ils n'étaient pas tendres pour la domination française. Le général Pasquale Paoli était pour eux un demi-dieu qui allait rentrer de l'exil incessamment. De son temps c'était l'âge d'or. Aujourd'hui c'était la misère, la disette. La plupart des fonctionnaires étaient des gens de sac et de corde, des aventuriers sans scrupules, qui accaparaient les récoltes, faisaient à leur gré la hausse ou la baisse au marché, affamaient la population, débitaient aux cultivateurs des semences avariées qu'ils leur faisaient payer très cher; et puis ils menaient une vie de débauche, s'affichaient avec leurs maîtresses, causaient des scandales!...

Quand, aux fortes chaleurs, la famille se déplaçait pour passer la saison d'été à Bocognano ou à Ucciani, Napoléon faisait la connaissance des montagnards. Ceux-là étaient sombres, silencieux. Il les surprenait qui causaient des *vendettas*, des rivalités mortelles qui venaient de surgir entre des familles, et quelques-uns d'entre eux laissaient même croître leur barbe en signe de deuil, de *vendetta.* Quoique le port d'armes fût interdit, il entrevoyait, quelquefois, sous leurs vestes, des armes prohibées.

Mais une grande effervescence régnait en Corse. Malgré le départ de Narbonne, ses partisans, qui ne

pouvaient point se résigner à abdiquer leurs haines ou leurs espérances, redoublaient de violences contre Marbeuf. Dans l'île on était, d'ailleurs, imparfaitement renseigné sur la sanction donnée par le roi aux plaintes formulées par les députés à la cour qui affectaient une entière satisfaction de leur mission à Versailles ; on savait tout juste qu'une enquête était ouverte sur l'arbitraire des commissaires royaux ; et, puisqu'on avait pour soi la majorité du pays, on ferait approuver par la prochaine Assemblée les plaintes et demandes exprimées par les députés de la Nation. Marbeuf dénonça de Guernes et Petriconi comme fauteurs de troubles et de désordres ; il réclama même contre eux des mesures sévères. Mgr de la Houssaye, chargé du département de la Corse, fit savoir à Mgr de Guernes, au nom du roi, « que dans le compte qu'il avait à rendre à l'Assemblée des Etats de sa députation à la cour, il ne devait traiter que les objets dépendants de la mission dont il avait été chargé. Il convenait d'en supprimer les demandes particulières que son zèle lui avait suggérées, qui, quoique discutées dans les comités ou entretiens particuliers, n'avaient pas été jugées admissibles ou susceptibles d'être mises en délibération et traitées dans ce moment-ci. Il devait être singulièrement attentif à écarter toutes les matières qui pourraient échauffer les esprits, et provoquer la fermentation, à laquelle, lui avait-il souvent observé, les Corses avaient une propension toujours prochaine ». Les Etats s'ouvrirent le 11 mai 1777. De Guernes était seul député de droit aux Etats. Après avoir rendu compte de leur mandat, les deux autres députés à la cour, Petriconi et Benedetti, étaient tenus de se retirer, mais l'évêque d'Aleria avait demandé et

obtenu d'être assisté par eux à titre consultatif. A la première séance, Mgr de Guernes, qui avait déclaré s'en tenir aux demandes faites aux Etats de 1775, exposa, au contraire, tout au long, ses plaintes et demandes particulières, ajoutant : « Nous avons déposé ces demandes sur le bureau du ministre de la Guerre, et en voici le récépissé ; si ces questions n'ont pas été discutées à la précédente Assemblée, Messieurs, vous en savez le motif, et Sa Majesté ne l'ignore pas non plus ; mais enfin est-ce que ces demandes n'étaient pas l'expression des sentiments de la majorité ? Est-ce qu'elles n'émanaient pas de différents comités ? N'était-ce pas là le vœu de la nation ? Il vous incombe, Messieurs, de les soutenir ! » Ces paroles de l'évêque d'Aleria furent couvertes d'applaudissements. Marbeuf se croyait perdu. Grâce à l'appui d'Abbatucci, et en ayant recours aux promesses et à la menace, il influença si bien l'Assemblée qu'il détacha un grand nombre d'adhérents du parti Narbonne. Dès qu'il fut sûr de la majorité, il reprit l'offensive contre les factieux, réfuta une à une leurs accusations, et dit qu'ils avaient outrepassé leurs droits, violé les règlements. Mgr de Guernes et Petriconi ayant voulu protester, Marbeuf, qui était muni des pleins pouvoirs du roi, leur délivra des lettres de cachet aux termes desquelles l'évêque d'Aleria était relégué dans son diocèse et Petriconi exilé à Toulon. L'Assemblée approuva la conduite de Marbeuf et accorda aux Commissaires du roi tous les témoignages de satisfaction qu'on lui demandait. Le parti Narbonne était anéanti.

Charles Bonaparte, au cours de cette courte lutte, avait été précieux pour Marbeuf. Il lui avait servi d'agent électoral dans le sein de l'Assemblée et

contribué au déplacement de la majorité. Aussi, quand, le 2 juin 1777, on eut à désigner les trois députés à la cour, Charles Bonaparte[1] fut-il élu député de la noblesse avec Mgr Santini pour le clergé et Paul Casabianca pour le tiers. Il s'éleva des murmures. Ces trois hommes manquaient d'indépendance et passaient pour être à l'entière dévotion de Marbeuf. Mgr Santini et Casabianca, disait-on, n'avaient ni talent ni prestige; Charles Bonaparte avait quelques talents, mais c'était un ambitieux et un intrigant qui, tout jeune, avait essayé de se donner l'importance d'un chef de parti. Tous trois se préoccupaient moins des intérêts vitaux de la Corse que de leurs petits profits personnels. Aux séances suivantes les Etats accentuèrent, si possible, leur soumission aveugle envers Marbeuf. Ils délibèrent sur le projet d'ériger une statue à Sa Majesté et au marquis de Monteynard[2] et une pierre lapidaire à Marbeuf. La fin des Etats fut marquée par le vote de substituer à la subvention en argent la subvention en nature au vingtième des récoltes et par un discours de Belgodere de Bagnaja, membre du Conseil Supérieur, qui, chargé d'adresser au nom de ses collègues le discours de remerciements d'usage se permit quelques réserves sur l'administration en Corse. Une lettre de cachet l'exila à Paris.

La nomination de Charles comme député à la cour avait jeté de l'éclat sur la famille Bonaparte, lui avait suscité des jalousies. Les enfants menaient leur même vie libre, insouciante. Le petit Napoléon

1. Dans le *Registre d'études* de Charles Bonaparte (*Archives Frasseto*, il y a le brouillon du discours que Charles prononça aux Etats après son élection de député. Il est rempli de lyrisme envers Marbeuf et l'Administration.

2. Le roi n'approuva pas le projet. La pierre lapidaire pour Marbeuf reçut seule exécution.

parcourait les rues d'Ajaccio à la tête d'une bande de gamins, prenait part aux querelles entre les enfants de la ville et ceux des faubourgs situés en dehors du mur d'enceinte. Une vieille rivalité, en effet, existait entre les *Ajaccini* (les Ajacciens d'origine) et les *Borghigiani* (ceux du Borgo, du faubourg, venus de l'intérieur de la Corse se fixer aux portes de la ville). Cela remontait à Sampiero : à sa fondation, Ajaccio avait été exclusivement une colonie génoise ; avec les bandes de Sampiero quelques rares Corses commencèrent à s'y établir ; ils étaient vus de mauvais œil par les habitants de la ville qui les accusaient de dévaster leurs propriétés ; ces nouveaux venus avaient fini par prendre racine dans le pays, étaient devenus des marins et des pêcheurs de corail ; les colons génois, d'autre part, avaient évolué eux aussi ; à chaque nouvelle génération leur qualité de sujets génois était allée s'affaiblissant ; ils devenaient uniquement des Ajacciens et plus tard, avec Paoli, des Corses ; mais au cours de ces deux siècles, les froissements d'intérêts avaient été nombreux, les querelles fréquentes entre Ajacciens et Corses. Une sourde rancune existait dans les deux parties de la ville ; elle se manifestait même dans les jeux des enfants. A Ajaccio, comme dans la plupart des villages de la Corse, les enfants avaient l'habitude de jouer aux soldats, de se livrer des batailles à coups de pierre[1]. Chaque année des rencontres avaient lieu entre les *Ajaccini* et les *Borghigiani*, et à cause de l'antagonisme qui existait entre eux, ils mettaient un acharnement inusité dans ces sortes de jeux. Les *Ajaccini*, fils de

1. Ces jeux persistent encore aujourd'hui à Ajaccio.
Dans la famille Fabien Cuneo d'Ornano, d'Ajaccio, on conserve un canon qui aurait, paraît-il, appartenu à Napoléon enfant.

nobles, de bourgeois, de boutiquiers, étaient moins vigoureux que les *Borghigiani*, fils de marins, d'artisans et de laboureurs, et plus accoutumés aux fatigues et aux privations. Il leur arrivait de se faire réciproquement des blessures assez graves. Le bruit de ces rixes ne pouvait échapper à la signora Letizia. Le petit Napoléon, qui y avait joué un rôle actif, reçut le fouet, mais au fond ses parents n'étaient pas fâchés de sa crânerie, par cette instinctive vanité qu'ont les Corses pour les actes d'énergie violente.

Vers cette époque, à l'automne 1777, on plaça Napoléon et Joseph au collège d'Ajaccio. Ils furent mis dans la classe de l'abbé Recco. Les élèves formaient deux divisions, se faisant vis-à-vis, placées respectivement sous le drapeau aux initiales de Rome et sous celui de Carthage. Le petit Napoléon se trouva sous le drapeau de Carthage et Joseph sous celui de Rome. Impatienté d'être sous le drapeau du peuple vaincu, Napoléon n'eut de cesse tant que son frère n'eût consenti à changer de place[1].

Charles Bonaparte avait mis à profit ses bonnes relations avec Marbeuf pour l'intéresser à la nomination d'un de ses fils, de préférence Napoléon qui avait l'humeur plus belliqueuse, dans une école militaire. Le dossier des candidats se trouvait au ministère de la Guerre. Sollicité, en leur faveur par M. de Marbeuf, le prince de Montbarey, ministre de la guerre, écrivait le 19 juillet 1778 : « On a tenu compte que le plus jeune des enfants de M. Bonaparte qui sont inscrits soit agréé de préférence pour les écoles militaires, l'autre paraissant se destiner à

1. *Mémoires* du roi Joseph, t. I.

l'état ecclésiastique. » Marbeuf qui avait reçu du roi, en toute propriété, le domaine de Cargèse, érigé en marquisat, s'arrêtait souvent à Ajaccio au cours de ses visites à Cargèse où il faisait des dépenses considérables pour mettre son domaine en culture. Il était reçu chez les Bonaparte où il était l'objet d'attentions délicates. Leur amitié s'était resserrée. Quand, le 2 septembre 1778, Letizia accoucha d'un enfant qui reçut le prénom de Louis[1], le comte de Marbeuf et M[me] de Buocheporn, la femme de l'intendant, acceptèrent de tenir le nouveau-né sur les fonts baptismaux. La cérémonie fut célébrée en grande pompe le 24 septembre. L'événement fit du bruit en ville. Les ennemis de Charles insinuaient qu'il devait à sa femme, à la belle Letizia, l'amitié particulière dont il était honoré par le comte de Marbeuf.

Charles ne perdait pas de vue l'admission de son fils dans une école militaire. Marbeuf renouvelait ses instances, demandait des nouvelles de son protégé : le 29 octobre, le ministre de la Guerre l'informait « qu'il n'y avait pas eu de nomination pour les écoles depuis qu'on lui avait écrit au sujet du fils de M. Buonaparte ». Ce n'était plus qu'une question de jours. Comme Charles devait se rendre à la cour pour remplir son mandat de député de la noblesse, il prit le parti d'emmener avec lui Napoléon et Joseph pour les placer à ses frais dans un collège du continent, où ils se familiariseraient très vite avec la langue française. M. de Marbeuf n'avait-il pas fait espérer qu'on pourrait, plus tard, obtenir un bénéfice pour Joseph, le faire nommer évêque ? Napoléon qui aspirait à une bourse du roi n'avait fait

1. Louis (1778-1846).

jusqu'ici que des études en italien ; n'était-il pas tenu de posséder une instruction élémentaire complète en entrant dans une école militaire ? Sur les conseils de M. de Marbeuf, Charles Bonaparte décida de placer ses enfants au collège d'Autun. Mgr de Marbeuf, évêque d'Autun, était le neveu du commandant en chef de l'île et il pourrait s'intéresser aux petits Corses.

Le 15 décembre 1778[1]. Charles s'embarqua pour Marseille avec Joseph, Napoléon, Joseph Fesch qui venait d'obtenir une bourse au séminaire d'Aix, et l'abbé Varèse, un cousin de Letizia, nommé sous-diacre à la cathédrale d'Autun. Sur le quai était réunie toute la famille au grand complet, ainsi qu'une foule de parents et d'amis qui avaient tenu à accompagner Charles jusqu'au môle. Le petit Napoléon était bien triste de quitter sa maman, sa nourrice, ses camarades de jeux, mais l'orgueil de devenir soldat le soutenait.

1. Napoléon. *Epoques de ma vie*. Manuscrit de jeunesse publié par Masson dans *Napoléon inconnu*.

D'après le *Registre des dépenses* de Charles Bonaparte, le départ pour la France aurait eu lieu le 12 décembre.

LIVRE DEUXIÈME

L'ÉLÈVE

CHAPITRE I

AU COLLÈGE D'AUTUN

Après avoir laissé, en cours de route, Joseph Fesch au séminaire d'Aix, Charles Bonaparte arriva à Autun avec ses enfants et l'abbé Varèse, le 30 décembre 1778. Mgr de Marbeuf, pour lequel il était muni de lettres de recommandation, lui fit le plus cordial accueil. Napoléon et Joseph entrèrent au collège le 1er janvier 1779. Le lendemain, Charles Bonaparte se rendait en toute hâte à Paris pour activer la nomination de Napoléon dans une école militaire et présenter dans les bureaux diverses requêtes pour des affaires personnelles.

Dès qu'ils furent séparés de leur père, les petits Corses se trouvèrent très seuls et très tristes. Ils avaient la tête bourdonnante des merveilles qu'ils avaient entrevues : Marseille, l'énorme ville, avec une multitude fiévreuse sur les quais, puis les coquettes villes du Midi de la France, ces longues routes blanches, interminables, et ces coteaux de Provence, très cultivés, et crayeux. Ils ne retrouvaient plus ces hautes montagnes qui se profilaient, chez eux,

imposantes dans le ciel ; ils ne rencontraient plus le maquis, cette toison broussailleuse de leur pays, et surtout, nulle part, ils n'apercevaient la mer, la grande mer bleue du golfe d'Ajaccio.

Ils sentaient qu'ils se trouvaient dans un pays hostile. C'étaient des vaincus au milieu de leurs ennemis. Ces jeunes Français, leurs nouveaux camarades, les dévisageaient avec une insolente curiosité. Leur cœur se serrait d'angoisse. Leur nom de *Corses* circulait de bouche en bouche, synonyme, ils le devinaient, d'ilotes, de colons, puisqu'il arrachait à tous un mouvement de surprise. On se les montrait du doigt, et des plaisanteries à leur adresse étaient murmurées dans ce français qu'ils comprenaient à peine. Joseph ne paraissait guère s'en émouvoir, mais Napoléon, blessé dans sa sensibilité, toisait son monde, la tête orgueilleuse, les nerfs frémissants. Avec son torse grêle, sa figure maigre, bistrée, il paraissait chétif. On le trouva ridicule. Les enfants voulurent s'en amuser. Il les déconcerta par son impétuosité. Les plus innocentes espiègleries le faisaient bondir, et il répondait avec arrogance, en gesticulant avec frénésie.

Car il s'imaginait qu'on le tourmentait, qu'on voulait en faire un objet de risée, parce que c'était un Corse, un vaincu ! Or il avait toujours entendu dire que ses compatriotes étaient des soldats d'élite, plus courageux que ces Français qui l'humiliaient, et maintenant le nom de Corse devenait synonyme d'esclave ! On lui disait :

« Les Corses sont des lâches, nous les avons vaincus ! » Il répliquait : « Vaincus, oui, mais en vous mettant dix contre un ; c'est vous des lâches ! » On ajoutait : « Vous aviez pourtant un bon général,

Paoli... » « Paoli ! Paoli ! vous n'avez pas un général comme Paoli, je voudrais bien lui ressembler ! »

Un mois après son arrivée à Autun, le petit Napoléon n'était plus inquiété par ses jeunes camarades. On pensait : C'est un sauvage qui ne comprend pas la plaisanterie ; il faut le tenir à l'écart ! Lui s'exaltait dans son orgueil de Corse. Il s'épanchait avec son frère Joseph, lui parlait de leur vie à Ajaccio, insouciante et joyeuse, se promenait le plus souvent seul, sombre, pensif. Son aversion pour ses camarades était profonde. Lorsque l'un d'entre eux se hasardait à lui poser une question, sur n'importe quoi, il répondait avec mauvaise humeur sur un ton bref, cassant. On le trouvait maussade et insupportable.

Le collège d'Autun était dirigé par les séculiers depuis la suppression des Jésuites. A leur arrivée, les petits Corses furent confiés à l'abbé Chardon qui leur donna des leçons de français. Napoléon apprenait avec une remarquable facilité, mais on ne pouvait pas l'astreindre à un travail soutenu. Dès qu'il savait une leçon, il devenait inattentif et n'écoutait plus les explications du professeur. Il disait : « Je sais déjà cela ! »

Au bout de trois mois, il avait appris le français de manière à faire librement la conversation et même de petits thèmes et de petites versions.

En arrivant à Paris où il était descendu à l'*Hôtel d'Hambourg*, rue Jacob, son père, Charles Bonaparte, recevait, le 23 janvier, communication au Ministère de la Guerre que son fils Napoléon avait été agréé, à la date du 31 décembre dernier, au collège militaire de Tiron, mais qu'il n'aurait été définitivement reçu qu'après avoir fait ses preuves

de noblesse. Il soumit aussitôt son dossier à M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de la noblesse de France[1]. Au lieu des quatre degrés requis ses titres en justifiaient onze. Aucune contestation ne pouvait donc s'élever. Le 8 mars M. d'Hozier écrivait à Charles Bonaparte, en ce moment à Versailles[2], pour lui demander uniquement des explications sur l'orthographe des noms *Ramolino* et

1. Voici l'inventaire des pièces remises par Charles Bonaparte, tel qu'il a été dressé par M. d'Hozier de Serigny :

« Il (son dossier) contient dix cahiers, savoir :

1° L'extrait baptistaire dudit Napoléon, du 15 août 1769 ;

2° L'extrait baptistaire de Charles, père de Napoléon ;

3° Un certificat des nobles principaux de la ville d'Ajaccio, du 19 août 1771, qui prouve que la famille Bonaparte a été toujours au nombre des plus anciennes et nobles, tant pour son côté que par rapport aux alliances qu'elle a contractées avec la noblesse du royaume la plus distinguée ;

Un acte de permission de mariage, du 2 juin 1764 ;

Un acte de reconnaissance de la famille Buonaparte de Toscane, du 28 juin 1759, qui jouit du patriciat et, par conséquent, de la plus grande noblesse, comme il est constaté par un extrait des lettres de noblesse du 18 mai 1757, délivré par le grand-duc de Toscane ;

Plus des lettres patentes de l'archevêque de Pise en Toscane, qui accordent audit Charles Bonaparte l'exercice du titre de noble et de patrice, du 30 novembre 1769 ;

Comme aussi un arrêt du Conseil supérieur de Corse, du 13 septembre 1771, qui déclara la famille Buonaparte noble de noblesse prouvée au-delà de deux cents ans... »

Ce dossier a totalement disparu des Archives du Ministère de la Guerre. Dans les *Archives Frasseto* nous avons retrouvé le certificat des nobles de la ville d'Ajaccio, porté au numéro 3 du bordereau.

Le voici :

« Noi sottoscritte facciamo piena testimonianza qualmente la famiglia Buonaparte che viene rappresentata attualmente dalle sig[e] Luciano e Carlo è stata ed è riputata tra le famiglie antiche e nobili di questa città per essere, tanto essi, quanto i suoi antenati vissuti more Nobilium, ed avere contratto parentele colle famiglie più cospicue del Regno, e ciò per quella cognizione abbiamo, e per averla intesa dire dai nostre maggiore.

Fatta in Ajaccio, 19 agosto 1771.

PIETRO COLONNA D'ORNANO.
CAMILLIO GIUSEPPE A° COLONNA D'ORNANO.
PRO AGOSTINO RAMOLINO, BENEDETTO BENIELLI.
STEFANO PONTANO, FRANCESCO BACCIOCCHI. »

(Signatures légalisées par le notaire Spoturno.)

2. Charles s'était rendu à Versailles pour remplir sa mission de député à la cour. Le 10 mars, il était reçu par le roi. Il logeait chez M. Ratte, rue Saint-Médéric.

Buonaparte, sur le prénom *Napoleone*, sur la lecture de ses armoiries, et, le 15 mars, il envoyait au Ministre de la Guerre le certificat de noblesse exigé. Enfin, le 28 mars, le prince de Montbarey, Ministre de la Guerre, lui donnait avis que son fils était admis à l'Ecole militaire de Brienne[1]. Charles, qui était toujours retenu à Versailles, pria Mgr de Marbeuf de vouloir bien faire conduire Napoléon à cette école. Au collège d'Autun il y avait un élève, J.-B. de Champeaux, qui venait également d'obtenir, grâce à la protection de l'évêque Marbeuf, une bourse à Brienne. Aussi bien, quand, le 21 avril, M. de Champeaux, ancien capitaine au régiment de Nice, vint retirer son fils du collège d'Autun pour l'accompagner à Brienne, il emmena avec lui, sur la recommandation de Mgr de Marbeuf, le petit Corse Bonaparte. La séparation avec son frère Joseph avait été pénible. Joseph pleurait à chaudes larmes, tandis que Napoléon, très concentré, n'en laissa perler qu'une seule qu'il aurait bien voulu dissimuler : « Il n'a versé qu'une larme, mais elle prouve autant que toutes les vôtres », dit ensuite le sous-principal Simon, témoin de cette scène, à Joseph. Le séjour de Napoléon à Autun avait été exactement de trois mois et vingt jours. Sa pension avait coûté cent onze livres douze sols huit deniers[2].

En quittant Autun, M. de Champeaux se rendit avec ses deux enfants à son château de Choisy-le-Désert. Napoléon passa trois semaines dans la famille de son condisciple, retenu par une indis-

1. Dans l'intervalle, des vacances s'étaient produites à Brienne. Napoléon Bonaparte, primitivement agréé à Tiron, avait reçu cette nouvelle désignation.

2. Dans le *Registre des Dépenses* de Charles Bonaparte, on lit : « Pour la dépense de Napoléon avant d'entrer à Brienne, cent vingt-trois francs. »

position du jeune de Champeaux qui, son état s'aggravant chaque jour, se trouvait dans l'impossibilité de reprendre ses études. Mgr de Marbeuf, informé de cette situation, se hâta de dépêcher son grand vicaire, l'abbé Henri d'Auberive, afin de conduire promptement le petit Bonaparte à Brienne. Ils se mirent en route le 12 mai. Le 15, Napoléon faisait son entrée à Brienne.

Pendant ce temps, Charles Bonaparte multipliait les démarches dans les bureaux. Les devoirs de sa mission ne lui faisaient pas négliger ses intérêts personnels. Après avoir obtenu, selon l'usage, ainsi, d'ailleurs, que les autres membres de la députation, une indemnité pour ses frais de voyage, il présentait un mémoire en revendication du legs Odone. Les Jésuites, en effet, avaient été expulsés de Corse en 1773 [1], et leurs biens, entre autres le legs Odone, avaient été confisqués par l'Etat. Pour s'épargner des frais de justice coûteux, Charles se bornait à réclamer une indemnité proportionnelle. Le prince de Montbarey renvoya sa demande aux commissaires du roi en Corse aux fins d'enquête. Mais Charles s'attarda à Paris, se laissa séduire par les plaisirs. Il rentra en Corse sans le sou, ayant pu à peine solder la pension de Napoléon et celle de Joseph [2].

1. Cf. Abbate Rossi, *Osservazione storiche sopra la Corsica*, liv. XII.

2. On lit dans le *Registre des dépenses* de Charles Bonaparte : « 12 décembre 1778. — Je suis parti pour la cour de France député noble des Etats de Corse, en emportant avec moi cent louis d'or. J'ai touché à Paris quatre mille francs de gratifications du roi, mille écus d'honoraires de la Nation, et je suis rentré sans un sou. » On lit d'autre part :

Remis à l'abbé de Grandchamps, principal du Collège d'Autun, à mon retour à Paris.	421l
Mandat par lettre de change.	1.000l
Total	1.421



BONAPARTE A BRIENNE

D'après la maquette de Rochet

(Collection du duc de Trévise. Musée d'Ajaccio).

CHAPITRE II

A L'ÉCOLE ROYALE DE BRIENNE

L'école militaire de Paris qui avait été édifiée à grands frais, sous Louis XV, pour l'éducation de la jeune noblesse du royaume, était signalée, depuis quelques années, comme un foyer d'insubordination et d'orgueil. On y recevait, en effet, une éducation presque princière, sans se préoccuper « qu'il s'agissait d'élever de pauvres gentilshommes pour en faire des lieutenants d'infanterie ». L'éducation devant toujours être en rapport « avec l'état que l'homme doit avoir dans la société », il fallait donc songer uniquement « à leur donner un petit bagage scientifique et littéraire et à leur former un cœur honnête, un esprit docile, un corps robuste et vigoureux ». Sur ces observations qui lui étaient présentées par M. de Saint-Germain, secrétaire d'Etat au Ministère de la Guerre, le roi prescrivit, par ordonnance du 1er février 1776, le licenciement de l'école de Paris et la répartition de ses pupilles dans douze collèges de province [1]. Par décret du 28 mars, les établissements classés pour cette destination furent : Auxerre, Beaumont-sur-Auge,

1. Les élèves du roi qui étaient de deux cent cinquante à l'école de Paris, furent portés à six cents.

Pontlevoy, Rebais, Sorèze, Tiron, appartenant aux Bénédictins; Effiat, la Flèche, Tournon, Vendôme, aux Oratoriens; Pont-à-Mousson, aux chanoines réguliers du Sauveur; Brienne, aux Minimes. « L'intention de Sa Majesté, en dispersant ainsi les élèves de l'ancienne école militaire en divers collèges, disait le décret du 28 mars, était de leur procurer, en les mettant avec les enfants des autres classes de citoyens, le plus précieux avantage de l'éducation publique, celui de ployer les caractères, d'étouffer l'orgueil que la jeune noblesse est trop aisément disposée à confondre avec l'élévation, et apprendre à considérer sous un point de vue plus juste, les divers ordres de la société. » Quoique placés sous la haute direction du Ministre de la Guerre, ces divers collèges pouvaient recevoir, en effet, des pensionnaires en nombre déterminé[1]; mais ils étaient tenus de se conformer absolument aux règlements qui régissaient les élèves du roi. Pour être admis dans ces écoles, le candidat devait savoir lire et écrire et avoir de huit à neuf ans d'âge. La durée des études était de six ans. A cette époque, les élèves du roi qui se destinaient à la carrière des armes étaient placés, après examen, dans des corps de troupe, en qualité de cadets-gentilshommes; ceux qui montraient des dispositions pour l'état ecclésiastique ou la magistrature, étaient envoyés, toujours aux frais du roi, dans des établissements spéciaux pour y achever leur éducation, conquérir leurs grades de docteur en théologie ou licencié en droit. La réforme entreprise par M. de Saint-Germain souleva des critiques. Peu de temps avant sa

1. Chaque école comptait en moyenne soixante boursiers et soixante pensionnaires.

chute du Ministère [1], le roi, sur des réclamations qui lui étaient adressées de tous côtés, et relatives au danger qu'offrait l'envoi dans les régiments, sans préparation spéciale, de tout petits jeunes gens, ordonna, par décret du 17 juillet 1777, la réorganisation de l'école de Paris pour l'éducation d'une compagnie de cadets-gentilshommes qui venait d'être formée. Les douze collèges royaux étaient conservés, mais ils servaient d'écoles mixtes où l'on se préparait aux écoles spéciales : la Flèche, pour les élèves ecclésiastiques ou étudiants en droit, Mézières, pour les élèves du génie, Metz, pour les élèves d'artillerie.

L'école de Brienne comptait cent dix élèves; soixante pensionnaires et cinquante boursiers. Pour chaque élève du roi, les Minimes touchaient une pension annuelle de sept cents livres; les parents fournissaient un trousseau à l'entrée, puis ils étaient quittes de tous frais jusqu'à la fin des études. Les élèves du roi ne pouvaient recevoir ni livres, ni vêtements, ni argent du dehors. L'établissement devait les loger, les nourrir, les habiller, les pourvoir de fournitures scolaires et même subvenir à leurs menus plaisirs, qui étaient fixés à vingt sous par mois jusqu'à l'âge de douze ans et à deux francs depuis douze ans et au-dessus. Pendant leur séjour à l'école, ils menaient une vie claustrale. Point de sorties, de congés, de vacances. A peine si, dans les deux mois de septembre et octobre, les cours étaient réduits à la classe du matin et si les élèves faisaient, de temps à autre, des excursions de vingt-quatre heures, appelées grandes promenades. C'est que, d'après les règlements, ils devaient recevoir

1. Entré au Ministère en 1775, Saint-Germain quitta le pouvoir le 7 septembre 1777.

une éducation vigoureuse. Leur nourriture était bonne, mais on les faisait coucher sur des lits de sangle, dans des cellules séparées, le long de deux corridors. Chaque année, les douze écoles royales étaient visitées par un inspecteur général des études[1] qui adressait au Ministre un rapport détaillé sur les progrès de chaque élève, leurs aptitudes, et signalait ceux qui méritaient de passer à l'école de Paris.

Le personnel de Brienne se composait de douze religieux Minimes[2] spécialement chargés d'enseigner les humanités, auxquels étaient adjoints des professeurs laïques pour l'étude des mathématiques, de l'allemand et des arts d'agrément, dessin, danse, musique. Point de grec; l'étude du latin devait être soignée, mais juste assez pour expliquer les auteurs classiques sans s'attarder aux exercices de prosodie; le cours de langue française et de littérature était complet, mais l'enseignement des mathématiques, de l'histoire, de la géographie, des langues étrangères, du dessin, devait être dirigé en vue de la formation de futurs officiers, c'est-à-dire appropriée aux rapports de ces matières avec l'art militaire. En 1779, le principal du collège de Brienne était le P. Lélue. C'était un très mauvais administrateur. L'école se ressentait de sa direction. On y signalait toutes sortes d'abus. L'enseignement, sauf

1. L'inspecteur général était M. le marquis de Timbrune qui déléguait un sous-inspecteur pour les tournées d'inspection.

2. Parmi les professeurs de Napoléon à Brienne, on peut citer : le P. Berton, sous-principal ; le P. Bouquet, professeur de seconde ; le P. Dupuy, professeur de grammaire ; le P. Patrault, professeur de mathématiques ; le P. Kehl, professeur d'allemand et de mathématiques ; le P. Lemery, professeur de mathématiques ; le P. Hanrion, professeur de belles-lettres ; M. Courtalon, professeur de dessin ; M. Daboval, professeur d'escrime, et M. Bar, professeur de danse. Enfin, Pichegru était maître de quartier, P. Charles, aumônier, et le sieur Hanté, portier.

pour les mathématiques, était médiocre; les Minimes, qu'on appelait les *Bonshommes*, n'étaient d'ailleurs guère renommés pour leur science ou leur savoir; la discipline était relâchée; la morale douteuse; les bons élèves étaient obligés de se former tout seuls. En 1782, le P. Lélue fut remplacé par le P. Berton, un ancien militaire qui, malgré ses rigueurs, fut incapable de relever le niveau de l'école.

Le petit Bonaparte fit son entrée au collège de Brienne le 15 mai 1779. Ce couvent avec ses longs corridors, ses vastes salles d'études, lui en imposait. Mais il se raidissait dans son orgueil. Il gardait au cœur une secrète rancune des blessures d'amour-propre reçues à Autun.

Après avoir passé avec satisfaction son examen d'entrée, on le plaça en septième. Il fut un objet de curiosité pour les jeunes nobles qui se trouvaient dans la classe. Lui, tout chétif et méfiant, ne déridait pas, gardant un mutisme farouche. C'était un *Corse*, c'est-à-dire un sauvage! On le considérait comme un être étrange, arrivé d'une lointaine, lointaine colonie, d'au-delà les mers. Il avait, au surplus, un teint jaune, des manières gauches, une façon de répondre peu gracieuse, brève et cassante, et il était, en tout, différent de ces jeunes enfants aux dehors aimables. Dès les premiers jours, en classe, aux interrogations des professeurs, on s'esclaffa de rire. Son accent corse, sa façon d'estropier les mots français, mettait la classe en gaieté. A l'appel de son nom, ayant prononcé à l'Ajaccienne *Nabulione*[1] de Buonaparte, on l'affubla du sobriquet de *Paille-au-Nez !* Ces espiègleries le faisaient

1. Prononcez *Nabouglioné*.

tressaillir et trembler de rage. Comme à Autun, on le plaisanta sur Paoli, sur la conquête de la Corse. Ce nom de *Corse* qu'on lui jetait comme une injure, il le relevait avec orgueil. Ce n'était pas un nom d'esclaves ni de vaincus, c'était le nom d'hommes libres qui avaient lutté pour la liberté, l'indépendance. Ses absurdités qu'on débitait sur son île et les mœurs de ses habitants le mettaient hors de lui. Ses réponses étaient cinglantes, son ton rogue, insolent. Et, dans ces minutes de colère, ses mouvements étaient impulsifs, ses yeux bleus ardents dans son visage maigre. Sa sensibilité de nerveux s'exaspérait de son orgueil de race, de race corse, guerrière, réfractaire à tout joug, vindicative! A ce moment il les haïssait avec violence ces petits Français qui bafouaient ses sentiments les plus chers et le traitaient comme un vaincu méprisable.

Les jours, les mois passaient. Il ne faisait aucune avance à personne, aucune concession, aucune gentillesse, craignant, dans sa fierté ombrageuse, qu'on ne prît ses amabilités pour des défaillances de caractère. Son amour de la Corse s'enfiévrait au choc des persécutions dont il était l'objet. Il se repliait sur lui-même, se promenait constamment seul à l'heure des récréations, demeurait étranger à tous les jeux, et sa pensée se reportait avec force vers son pays natal où étaient les hardis montagnards, libres et fiers, qui ne laissaient jamais une offense impunie. Il songeait à ses parents, à sa petite ville d'Ajaccio, à ses ruelles rectilignes où il avait vécu libre, heureux, insouciant. Il fallait patienter, ne pas déplaire à la famille, lui faire honneur!

Mais ses bonnes résolutions pliaient sous les

brusques impulsions de son âme. Passant un jour devant un portrait du duc de Choiseul, il s'écria avec exaltation, à la stupéfaction d'un élève, Bourrienne, qu'il saurait lui rendre compte un jour « du sang qu'il avait fait couler dans son pays et des libertés qu'il lui avait ôtées[1] ».

Ses maîtres ne s'expliquaient pas les longs et énigmatiques silences du petit Corse, coupés par de soudains frémissements de passion, à propos d'espiègleries anodines, qui le faisaient se jeter avec fureur sur ses camarades, et les frapper violemment. Comme il était de faible complexion physique, il avait quelquefois le dessous, mais jamais il ne faisait entendre ni une plainte ni une réclamation. Or ses excès de colère avaient fait le vide autour de lui. On évitait enfin de l'exciter, par crainte de ses brutalités. Ses camarades ainsi que ses maîtres éprouvaient pour lui une vague antipathie; on le trouvait singulier, insociable, plein de morgue.

Indifférent aux uns, détesté des autres, étranger à tous, il travaillait de son mieux, tâchant de se familiariser, tout seul, avec la langue française; sa compréhension des choses était vive, mais les difficultés de la syntaxe et de l'orthographe paralysaient ses efforts.

A la fin de chaque année scolaire, à la mi-septembre, avaient lieu, dans chaque école royale, sous la présidence d'un grand seigneur, des *exercices publics*, autrement dit des interrogations adressées par les assistants aux élèves sur les matières apprises dans le courant de l'année et qui se trouvaient énoncées dans des pro-

1. *Mémoires* de Bourrienne, t. I.

grammes imprimés. C'était une grande solennité.

En 1780, les *exercices publics* furent présidés à Brienne par Mgr de Barral[1], évêque de Troyes, abbé comte d'Aurillac. Le petit « de Buona Parte, de l'île de Corse », ne fut interrogé que sur le catéchisme, la grammaire et la géographie. Il était perdu dans les derniers rangs des élèves obscurs.

Peu de temps après, il apprenait la naissance, le 20 octobre, d'une sœur, Paula-Maria[2].

Dans ses minutes de rêverie, sa pensée se reportait avec volupté vers son cher Ajaccio. Au moins, là-bas, il n'y avait pas cette hostilité ambiante, qui, ici, l'isolait de ses camarades. Le berger, l'ouvrier, le domestique avaient des familiarités patriarcales avec leurs maîtres. Lui-même n'avait-il pas été le compagnon, le camarade de jeux du fils du marin, du laboureur, d'enfants qui marchaient pieds nus? Il se rappelait avec attendrissement ses courses vagabondes dans les environs d'Ajaccio. Depuis combien de temps était-il enfermé ici? Ce climat froid, humide et pluvieux de la Champagne lui causait des malaises. Il éprouvait l'âpre nostalgie du chaud soleil de son pays, de son ciel pur, de sa mer bleue. Ce n'était qu'un pauvre exilé! Déjà il

1. Les *Exercices publics* de Brienne furent présidés en 1781 par Mgr le duc d'Orléans; en 1782, par le duc du Châtelet d'Haraucourt, lieutenant général des armées du roi, en 1783 par Mgr Rouillé d'Orfeuil, intendant en Champagne.

2. Marie-Pauline (1780-1825). A la naissance de Paoletta, Charles Bonaparte écrit sur son *Registre de dépenses* : « La nuit du 20 octobre 1780, à dix heures et demie, la signora Letizia, ma femme, a accouché d'une enfant que nous avons nommée Paoletta (c'est-à-dire Paola Maria). Le parrain a été mon oncle, l'archidiacre. » Puis, à la suite, sur la même page, Charles relève les naissances de tous ses enfants. On y trouve la confirmation, une fois de plus, que Joseph est bien né à Corte en 1768 et Napoléon à Ajaccio en 1769. « Mon fils *Joseph*, qui est au *Collège d'Autun*, note-t-il, est né à *Corte le 7 janvier 1768*. — Mon fils *Napoléon*, qui est en France, au *Collège militaire*, est né à *Ajaccio, le 15 août 1769*. » Au surplus, quelques pages plus loin, il inscrit les frais d'études de Joseph en ces termes : « Pension de *Joseph mon aîné*, de mars 1782 à mars 1783... »

n'était plus le petit enfant turbulent d'Ajaccio ; il était devenu mélancolique, grave, réfléchi. Cependant, ce petit Corse étrange et silencieux qui avait de la peine à s'initier aux constructions grammaticales montrait des dispositions étonnnantes pour les sciences exactes. Le P. Patrault, son professeur de mathématiques, était frappé de sa vive compréhension, de son esprit net et précis. Aux *exercices publics* de 1781 il brillait par ses réponses en arithmétique et géométrie. L'histoire et la géographie, également, le passionnaient, attiraient sur lui l'attention de ses maîtres. La satisfaction qu'il éprouvait de ses progrès adoucissait son orgueil, détendait ses nerfs. Il sortait de son moi, de sa méfiante réserve et il jugeait ses camarades avec plus de sympathie. C'est dans ces dispositions d'esprit qu'il fit, cette année, sa première communion.

Mais il persistait à vivre en solitaire farouche. Les Minimes avaient abandonné aux élèves une grande étendue de terrain où ils s'amusaient aux heures des récréations, chacun dans son carré, à des travaux agricoles. Le petit Bonaparte avait fait du sien un berceau de verdure, défendu par une palissade, où il passait de longues heures à lire et à rêvasser. Malheur à qui venait le troubler ! Il fondait sur l'imprudent et le rouait de coups. Il s'attirait des horions en échange et aussi les réprimandes et les corrections disciplinaires de ses maîtres. Aussi les haïssait-il. Quand les élèves se mutinaient, il sortait de sa retraite, se mettait à la tête des mécontents. Sa nature de Corse indocile, réfractaire à tout joug, se manifestait avec fougue contre les représentants de l'autorité, les ennemis, les tyrans ! Quand, cette année 1782, le P. Berton vint remplacer à Brienne comme principal le P. Lélue, il fut un de ceux qui

se signalèrent le plus par leurs excès de désordre sous les fenêtres du nouveau principal. On le punit sévèrement. Mais les châtiments le laissaient impassibles. Son orgueil de race lui imposait de montrer à tous ces petits Français prétentieux qu'un Corse est inaccessible à la crainte. Or, son orgueil immense perçait dans ses moindres gestes. A diverses reprises on essaya de le mortifier. Un jour, son maître de quartier lui infligea, pour une faute légère, la punition de porter l'habit de bure et de dîner à genoux à la porte du réfectoire. Qu'allaient dire les conquérants de son pays en le voyant dans cette attitude basse? Il eut une révolte de tous ses sens, et, au moment d'exécuter sa punition, il fut pris d'un vomissement subit et d'une crise de nerfs violente.

Sur ces entrefaites, il apprit que sa mère avait accouché, le 25 mai 1782, d'une enfant, Maria-Nunziata[1].

Pendant ce temps, Charles menait grand train à Ajaccio. Dans le courant de l'année 1780, il avait hérité d'un de ses parents, Joseph Bonaparte de San Miniato[2], et il rivalisait d'opulence avec les seigneurs les plus distingués d'Ajaccio. Il avait apporté d'Italie des meubles et des glaces de prix, il s'habillait avec luxe[3], avait chez lui cuisinière,

1. Marie-Annonciade-Caroline (1782-1839).

2. Dans son *Registre de dépenses*, Charles a établi une généalogie de la famille Bonaparte en ces termes : « Arbre antique de la famille Bonaparte d'où descend le seigneur Joseph de feu Nicolas qui m'a institué son héritier, à San Miniato dans le courant de 1780. » Dans les *Archives Frasseto*, il y a un gros registre de 192 pages, in-quarto, reliure parchemin, rédigé par un Jacques Bonaparte (qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur du *Sac de Rome*) où sont notés minutieusement les événements importants, procès, testaments, etc., des Bonaparte de Toscane, remontant à 1400.

Ce registre ne faisait-il pas partie de la succession de Joseph Bonaparte de San Miniato? Mme Mère n'y faisait-elle pas allusion quand elle disait que Charles Bonaparte avait trouvé à Sarzane un lot important de papiers de famille?

3. Charles Bonaparte a écrit dans son *Registre de dépenses* : « Inventaire de mon linge : douze chemises un fines avec leurs cravates ; dix-neuf che-

nourrice, femme de chambre[1], et était un des assidus, avec sa femme, aux fêtes données par le comte

mises ordinaires avec leurs cravates ; douze mouchoirs blancs, douze mouchoirs blancs avec des raies rouges. »

« 1782. Inventaire de ma maison, mai 1782. Cabinet de la garde-robe. — La grande malle contient une pièce de soie de mon frac ; un frac vieux en soie noire ; un autre, *idem ;* une veste et une culotte bleues, galonnées, une veste en ras noir ; une paire de culottes jaunes et vertes ; une autre veste en ras bleu ; un frac et un gilet de velours noir ; une robe de chambre d'été ; un frac et un gilet noirs en camelot, pour l'été ; quatre paires de bas de soie noire ; frac et gilet de drap noir ; habillement complet en drap mordoré ; deux paires de culottes de velours, deux autres paires noires ; quatre gilets de flanelle ; frac de campagne pour l'hiver ; robe de chambre avec veste ; habillement complet de ras ; frac et veste de satin ; deux paires de manches » (de rechange ?)

Nous avons rendu par *frac* le mot *marzina*, qui pourrait tout aussi bien signifier *habit ; marzina* ou *marscinna* comme on l'écrit en génois, est un mot qui n'existe pas en toscan ; dans le Corse moderne — et le mot n'est plus guère usité que dans les campagnes — il veut dire veston ; en milanais et en génois, et à Ajaccio, à l'époque, on subissait l'influence du dialecte génois, il signifie habit ou frac : le frac (Cf. Quicherat, *le Costume en France*) était un habit simplifié, ayant les basques plus courtes, qui fut créé dans les premières années de Louis XVI, et devint, étant moins coûteux, rapidement d'un usage courant. C'est ce qui nous fait présumer que vers 1782, Charles Bonaparte devait porter plutôt le frac. En tous cas, le mot *marzina* devait désigner indistinctement le frac ou l'habit.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que Charles Bonaparte eût un frac ou un habit pour la campagne, car Voltaire, cité par Quicherat, remarque que dans les premières années de Louis XVI, les laboureurs eux-mêmes portaient l'habit.

Nous avons traduit *sottomarzina* par gilet ; dans les premières années de Louis XVI, la veste était un gilet long à basques, qui tombait sur le milieu des cuisses ; or, vers cette époque, on supprima les basques à la veste, et il devint le gilet ; n'est-ce pas le *sottomarzina ?*

Enfin, nous avons traduit *abbito intiero* par habillement complet ; mais *abito* veut dire aussi habit, et ne pourrait-on entendre également habit, gilet et culotte en drap uniforme.

Pour qu'il n'y ait pas d'hésitation, nous donnons le texte de Charles Bonaparte avec l'orthographe qu'il a employée :

« 1782. Inventario di casa, maggio 1782 ;

Gabbinetto di guardarobba :

Baullo grande contiene una pezza di seta della mia marzina — una marzina di seta negra vecchia — altra idem ; sottoveste e calzoni turchini gallonati — sottovesta di raso negro — un paro di calzoni gialli e sotto veste ; oltra sotto veste di raso turchino — marzina e sotto marzina di vellutto negro. — Robba da camera da estate : marzina, e sotto marzina, negra di ciannellotto da estate ; calzi di seta negra pari quattro ; marzina e sotto marzina di panno negro ; abbito intiero di panno mor du Ré — due pari di calzoni di vellutto — due altri pari negri — quattro gileche di flanella — marzina di campagna da inverno ; roba di camera con sottovesta — abbito intiero di raso — marsina e sottovesta di sattino — due pari dimanichi. »

1. On lit dans le *Registre des dépenses :*

« 1er août 1780 : Femme de chambre, six francs par mois. — 8 octobre 1780 :

de Marbeuf en son château de Cargèse[1]. Cette vie mondaine était menée sans préjudice de ses intérêts personnels ; il s'occupait de la mise en valeur de ses propriétés, faisait venir des ouvriers de Toscane[2], cherchait à mettre à profit ses bonnes relations avec le comte de Marbeuf, intriguait pour obtenir la liquidation de l'affaire Odone. Actuellement, il était très pris par les travaux de dessèchement des marais des salines où il devait établir une pépinière de mûriers. Le roi ayant ordonné la création de quatre pépinières de mûriers en Corse, Charles avait obtenu la direction de celle d'Ajaccio. Les plantations étaient déjà commencées ; la distribution des mûriers ne devait avoir lieu qu'en 1787 et pendant cette période de cinq années, il devait toucher au fur et à mesure des travaux huit mille cinq cents livres[3].

D'autre part, le procès en revendication du

Marianna Casamarta, nourrice. — Maria Francesca, cuisinière, entrée en service le 14 octobre 1781. »

Il y avait, en outre, des domestiques hommes employés aux travaux des champs.

1. Charles note sur son *Registre de dépenses* : « Voyages à Cargèse avec la signora Letizia : décembre 1780, août 1781, avril 1782 ».

Il était pénétré de reconnaissance pour les bontés de M. le comte de Marbeuf. Le 8 janvier 1781, ayant prêté à un habitant de la colonie grecque de Cargèse, deux vaches à *capitale* (c'est-à-dire qu'il en faisait l'abandon pendant un nombre d'années déterminé, époque à laquelle on devait lui rembourser le capital des deux vaches, si elles étaient toujours en vie, plus la moitié des produits qui en étaient issus, avec risques, toutefois, de perte totale en cas de mort par maladie ou accident avant que les bêtes eussent mis bas), il notait sur son registre : « 8 janvier 1781. — J'ai donné deux vaches à *capitale*, (cheptel) selon la coutume d'Ajaccio, à Jean, un Grec, qui demeure dans le marquisat du comte de Marbeuf, bienfaiteur de notre maison, dont la mémoire soit toujours chère à mes enfants et à leurs descendants. »

2. Dans son *Registre de dépenses*, il note qu'il a fait venir, le 1er mai 1782, un pépiniériste de Toscane ; il note la date de plantation ou d'ensemencement de quelques légumes français, jusque là inconnus en Corse : *asperges*, au mois d'octobre, *choux* au mois d'octobre, et de même betteraves, céleris et artichauts.

3. Supplique de Mme Bonaparte (1787), au Contrôleur-Général. Iung, *Bonaparte et son temps* (t. I. Appendice, pièce xxx).

legs Odone traînait en longueur. A la suite de tiraillements avec l'économe général, Charles Bonaparte, sur les conseils de l'intendant, avait consenti à une transaction, et se bornait à demander « la préférence d'un bail emphytéotique de la campagne dite les Milelli et de la maison Badine moyennant une légère redevance ». Le rapport de l'intendant venait d'accorder le bail en principe, sous réserves de fixer la redevance après évaluation de la propriété. Charles était en instances pour obtenir la jouissance provisoire des biens Odone, afin de pouvoir procéder à des réparations urgentes, mais on lui objectait qu'il était plus simple de le mettre en possession desdits biens que d'en accorder la jouissance provisoire et que, pour cela, on allait procéder sans tarder à une estimation. Mais par le mauvais vouloir de M. Souiris, subdélégué de la juridiction d'Ajaccio, on ne tombait pas d'accord sur le choix des experts; Charles insistait sur la nécessité de liquider la situation : les maisons étaient délabrées; les clôtures des propriétés brisées; le mécanisme du moulin à huile détérioré; chaque jour de retard lui causait un préjudice considérable[1]; mais Souiris s'obstinait à ne pas lui accorder satisfaction, mettait en usage toutes les lenteurs de la procédure.

Le dessèchement des salines, ces terrains marécageux à un quart de lieu d'Ajaccio, qui avait été entrepris pour la première fois, au XVIe siècle, par un ancêtre de Charles Bonaparte, se continuait dans de bonnes conditions. Charles avait dépensé, de sa poche, en 1778, deux milles livres. Comme la partie restée marécageuse était un foyer d'infection pour la ville,

1. Charles Bonaparte. — *Mémoire* pour régler la redevance du bail emphytéotique de la campagne dite des Milelli et de la maison Badine... — Iung. *Bonaparte et son temps* (t. I. Appendice, pièce XVI).

que les troupes qui y étaient stationnées étaient ravagées par les fièvres paludéennes, Marbeuf l'avait encouragé dans son œuvre d'assainissement et lui avait déjà fait accorder du Gouvernement une subvention de six mille livres[1]. En outre, le 24 novembre Charles obtenait, sur la recommandation de Marbeuf, l'admission de sa fille Marie-Anne à la maison royale de Saint-Cyr. Napoléon ne tardait pas à recevoir cette heureuse nouvelle, ainsi que l'avis du prochain départ de son jeune frère, Lucien pour le collège d'Autun où il devait se préparer à le remplacer à Brienne.

Avec ses condisciples il s'humanisait. Sa sauvage défiance du milieu qui l'entourait se transformait en une observation aiguë, pénétrante, des caractères. Son esprit acquérait de jour en jour une netteté et une précision saisissantes. Et puis, les amusements entre élèves qui étaient, maintenant, des simulacres de combats et de batailles, l'agitaient dans les profondeurs de son être. Il s'y livrait avec toute l'ardeur de son tempérament, et comme, bien que petit et grêle, il était nerveux, souple, agile, il se distinguait par la fougue, la rapidité, la spontanéité de ses mouvements. Pendant ce rude hiver de 1783, il tomba une grande quantité de neige dans la cour de Brienne, à la joie des enfants. Le petit Bonaparte, mettant à profit les premiers éléments de fortification qu'on lui donnait à l'école, proposa de construire, d'après les règles, une redoute en neige, en dirigea les travaux, et il apporta dans ces jeux militaires, attaque et défense de la redoute, un

1. Lettre de Mme Buonaparte (1785) à l'Intendant de Corse. Communiquée par M. Frasseto à M. Frédéric Masson et publiée dans *Napoléon inconnu* (t. II. Appendice).

esprit si fertile en ressources, une décision si marquée que ses condisciples et ses maîtres lui adressèrent d'unanimes félicitations. C'est qu'en élargissant les jeux militaires, un peu puérils, de ses camarades, il avait révélé une compréhension précoce, claire, spontanée, de l'art de la guerre. Son cerveau net et précis concevait exactement les réalités d'une action. Aussi était-il entraîné de toutes les forces de son âme vers le métier des armes qui lui semblait l'occupation suprême de l'homme, obéissant en cela à un atavisme de race corse qui ne connut jamais, pendant des siècles, que l'état de guerre. Il était aussi attiré irrésistiblement vers l'étude de l'histoire. Ses progrès en version latine étant très lents, mais il prenait connaissance des écrivains classiques de l'antiquité dans des traductions françaises, avec une hâte fébrile de s'en nourrir. Presque tous ses moments de loisir étaient consacrés à la lecture, surtout à la lecture des historiens grecs et latins. Il lisait avec avidité, au grand étonnement de l'école, au point de se fâcher avec l'élève chargé de la distribution des livres qui, lassé de ses importunités, ne manquait pas, à deux ou trois reprises, de lui témoigner sa mauvaise humeur. On trouvait de plus en plus singulier ce petit Corse maigriot et taciturne qui, sans posséder aucune des grâces, des exubérances de l'enfance, était constamment grave, absorbé dans des lectures fastidieuses.

Or, avec ses livres, avec les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, avec les héros d'Athènes, de Sparte, Lacédémone, avec les héros de Rome s'ouvrait au rêve sa pauvre âme comprimée. Avec ces ardents patriotes de l'antiquité, ces mâles Spartiates, entre autres, qui entraient en fascinateurs

dans son cerveau, il éprouvait des tressaillements intenses. Il quittait ses lectures les yeux radieux, l'enchantement dans l'âme, et à la volupté qui dilatait son cœur il reconnaissait en eux des amis, des frères, des êtres d'énergie et de courage comme il y en avait dans sa patrie.

Le jeune Napoléon était à cette époque dans la croissance. Son torse s'était développé. Il avait le menton rond et massif, les yeux gris enfoncés sous une forte arcade sourcilière, les joues creuses, les pommettes saillantes. Tout son petit corps sec, nerveux, sa figure olivâtre, fièvreuse, son regard hardi, décelaient la décision et l'énergie. Des aspirations imprécises vers les choses grandioses, épiques, traversaient son imagination. Il toisait ses camarades en dominateur. Un sentiment confus de sa personnalité lui disait que sa volonté devait primer celles des autres, et déjà elle s'insurgeait contre toute pression extérieure.

Ses progrès en mathématiques étaient si notables qu'il était maintenant à la tête de sa classe. Sur les conseils de M. de Marbeuf, il avait tourné ses études vers la marine. Il y était d'ailleurs encouragé par le sous-inspecteur des écoles royales, M. de Kéralio, qui, au cours de ses visites à Brienne, l'avait distingué ; il s'était plu à stimuler cet enfant étrange dont les réponses concises, imprévues, décelaient de rares aptitudes militaires. En 1782, il lui avait donné l'assurance qu'à la prochaine inspection il serait choisi soit pour l'école militaire de Paris, soit pour le département de Toulon. Le chevalier de Kéralio ayant été remplacé par M. Reynaud de Monts, brigadier des dragons, comme sous-inspecteur des écoles, ce fut ce dernier qui passa l'inspection de 1783. Il ne désigna que deux élèves de Brienne

pour passer à l'école de Paris et ils étaient tous deux d'un an plus âgés que Napoléon qui n'avait jusqu'ici que quatre ans de séjour à l'école, au lieu de six exigés par les règlements. Cependant, Napoléon avait déjà appris tout ce qu'on pouvait lui enseigner à Brienne et on le plaça à la tête d'un peloton.

Charles Bonaparte éprouva une vive déception en apprenant que son fils n'avait pas été compris dans la promotion pour l'école de Paris. Il y comptait si fermement qu'il avait mis en pension à Autun, à ses frais, le jeune Lucien pour être prêt à remplacer Napoléon à Brienne cette année même. Ce retard allait lui causer des frais considérables! Or il était en proie à de graves embarras d'argent. Les travaux de dessèchement des salines l'avaient entraîné dans des dépenses bien au-delà de ses ressources. Elles s'élevaient maintenant à vingt-neuf mille livres et la part contributive du Gouvernement avait été dérisoire. Un grand trouble en était résulté dans ses affaires. C'est vrai, la plus grande partie des marais des salines était desséchée et des semailles d'orge avaient même eu lieu sur place, cette année, en grande solennité, en présence de M. de Marbeuf; mais un tiers restait à assainir et si le Gouvernement ne lui venait en aide, il était forcé d'abandonner une entreprise d'utilité publique qui, jusqu'ici, ne lui avait occasionné que des déboires[1]. L'affaire Odone, d'autre part, menaçait de s'éterniser. Le mauvais vouloir de Souiris était manifeste. A la fois juge et partie, il refusait de recourir aux experts publics pour procéder à l'évaluation des legs Odone, et il voulait

1. Lettre de Mme Buonaparte à l'Intendant (1785).

commettre à cet effet des hommes incompétents, mais à son entière dévotion, afin de décourager le plaignant dans ses légitimes revendications. Car Souiris qui réalisait des bénéfices inouïs comme administrateur des biens Odone espérait en conserver la jouissance en faisant fixer la redevance au-delà du revenu réel, ce qui aurait rendu le bail emphythéotique inacceptable[1].

Au milieu de ces tracas, la santé de Charles Bonaparte s'altérait visiblement. Depuis quelque temps, il se plaignait de maux d'estomac très violents, suivis, après son repas, de vomissements rebelles. Mais il ne perdait pas de vue la défense de ses intérêts, multipliait les démarches pour faire échouer les manœuvres hostiles de Souiris et obtenir l'exécution de la volonté du Ministre. Au mois de mai de l'année 1786, il adressa même un mémoire au contrôleur général pour obtenir un crédit du Gouvernement, afin de pouvoir mener à bonne fin le desséchement du marais des salines. Le Ministre prit en considération la demande de Charles Bonaparte, et il écrivit à M. de Buocheporn, intendant de Corse, d'avoir à faire exécuter les travaux les plus urgents pour la santé publique. M. de Buocheporn déclara qu'il devait, au préalable, faire procéder à une enquête. Charles Bonaparte prit la résolution de se rendre à Paris. Comme il devait conduire sa fille Marie-Anne à Saint-Cyr, où elle avait été reçue depuis le mois de novembre 1782, il en profiterait pour tâcher d'obtenir sur place la solution de plusieurs affaires d'intérêt et consulter un médecin spécialiste sur sa maladie d'estomac. Vu sa gène extrême, il emprunta pour

1. Charles Bonaparte. *Memoire...* sur les Milelli, *loco. citato.*

son voyage vingt-cinq louis à son ami M. du Rosel du Beaumanoir, maréchal de camp en garnison à Ajaccio, et se mit en route avec sa fille Marie-Anne et Mlles Casabianca et Colonna qui avaient été également admises à la maison royale de Saint-Louis. Charles Bonaparte se rendit directement à Autun, retira Lucien du collège et l'emmena avec lui à Brienne où il arriva le 21 juin[1]. Napoléon et son père s'entretinrent longuement de la Corse, des parents, des amis. Charles exprima à Napoléon, dont la tournure d'esprit était grave et sérieuse, ses inquiétudes au sujet de Joseph. C'était, disait-il, un des plus brillants élèves du collège d'Autun où il faisait sa rhétorique, mais maintenant, après avoir dirigé son éducation vers l'état ecclésiastique, il manifestait le désir de suivre la carrière militaire; Mgr de Marbeuf l'avait vu en personne, avait insisté pour le faire persévérer dans sa première idée, lui donnant l'assurance qu'il aurait lieu de s'en féliciter, et Joseph persistait énergiquement dans sa détermination! Napoléon fut peiné d'apprendre le revirement d'idée qui s'était produit dans l'esprit de Joseph. On risquait de perdre le fruit de son éducation si coûteuse! Le 25 juin il écrivit[2] à son oncle, Nicolò Paravicini, en petit garçon réfléchi, soucieux, comme un homme mûr, des intérêts de la famille :

1. Napoléon voyait-il son père pour la première fois? Celui-ci n'était-il pas déjà venu à Brienne avec Letizia? A propos de la beauté de Mme Mère, on lit dans le *Mémorial* : « ... Plus tard, dans un *voyage pour voir son fils à Brienne*, elle fut remarquée même dans Paris. » Faute d'indications plus précises, ce voyage de Mme Mère était formellement mis en doute. Or nous lisons, dans le *Registre de dépenses* de Charles Bonaparte, cette note : « En juin 1782, je suis parti avec la signora Letizia pour les bains de Bourbonne-les-Bains, en Champagne. » N'est-il pas vraisemblable qu'ils ont dû pousser jusqu'à Brienne?

2. L'orthographe de cette lettre, comme de tous les écrits de Napoléon que nous citons, a été rectifiée.

Mon cher Oncle,

« Je vous écris pour vous informer du passage de mon cher père par Brienne pour aller à Paris conduire Mariana à Saint-Cyr et tâcher de rétablir sa santé. Il est arrivé ici le 21 avec Lucciano et les deux demoiselles que vous avez vues. Il y a laissé ici ce dernier qui est âgé de neuf ans et grand de trois pieds, onze pouces, six lignes. Il est en sixième pour le latin, va apprendre toutes les différentes parties de l'enseignement. Il marque beaucoup de disposition et de bonne volonté. Il faut espérer que ce sera un bon sujet. Il se porte bien, est gros, vif et étourdi et, pour le commencement on est content de lui. Il sait très bien le français et a oublié l'italien tout à fait. Au reste, il va vous écrire derrière ma lettre. Je ne lui dirai rien afin que vous voyiez son savoir faire. J'espère qu'actuellement il vous écrira plus souvent que lorsqu'il était à Autun. Je suis persuadé que mon frère Joseph ne vous a pas écrit. Comment voudriez-vous qu'il le fît? Il n'écrit à mon cher père que deux lignes quand il le fait. En vérité, il n'est plus le même. Cependant, il m'écrit très souvent. Il est en rhétorique, il ferait le mieux s'il travaillait, car, M. le principal a dit à mon cher père qu'il n'avait dans le collège ni physicien, ni rhétoricien, ni philosophe qui eût tant de talent que lui et qui fît si bien une version. Quant à l'état qu'il veut embrasser, l'ecclésiastique a été, comme vous le savez, le premier qu'il a choisi. Il a persisté dans cette résolution jusqu'à cette heure où il veut servir le roi. En quoi il a tort pour plusieurs raisons :

1° Comme le remarque mon cher père, il n'a pas assez de hardiesse pour affronter les périls d'une

action. Sa santé faible ne lui permet pas de soutenir les fatigues d'une campagne et mon frère n'envisage l'état militaire que du côté des garnisons; oui, mon cher frère sera un très bon officier de garnison, bien fait, ayant l'esprit léger, conséquemment propre aux frivoles compliments, et, avec ces talents, il se tirera toujours bien d'une société, mais d'un combat? C'est ce dont mon cher père doute.

Qu'importe à des guerriers ce frivole avantage!
Que sont tous ces trésors sans celui du courage!
A ce prix, fussiez-vous aussi beau qu'Adonis,
Du Dieu même du Pinde eussiez-vous l'éloquence,
Que sont tous ces dons sans celui de la vaillance!

2° Il a reçu une éducation pour l'état ecclésiastique. Il est bien tard de se démentir. Mgr l'évêque d'Autun lui aurait donné un gros bénéfice et il serait sûr d'être évêque. Quels avantages pour la famille! Mgr d'Autun a fait tout son possible pour l'engager à persister, lui promettant qu'il ne s'en repentirait point. Bien, il persiste. Je le loue si c'est de goût décidé qu'il a pour cet état, le plus beau cependant de tous les corps et si le grand moteur des choses humaines, en le formant, lui a donné (tel qu'à moi) une inclination décidée pour le militaire;

3° Il veut qu'on le place dans le militaire, c'est fort bien; mais dans quel corps? Est-ce dans la marine? Il ne sait point de mathématiques. Il lui faudra deux ans pour l'apprendre. Sa santé est incompatible avec la mer. Est-ce dans le génie, dont il lui faudra quatre ou cinq ans pour apprendre ce qu'il lui faut et au bout de ce terme, il ne sera encore qu'élève du génie, d'autant plus, je pense, que toute la journée être occupé à travailler n'est pas compatible avec la légèreté de son caractère.

La même raison existe pour l'artillerie, à l'exception qu'il faudra qu'il travaille dix-huit mois pour être élève, et autant pour être officier. Oh! cela n'est pas encore à son goût. Voyez donc! Il veut entrer sans doute dans l'infanterie. Bon! je l'entends. Il veut être toute la journée sans rien faire, il veut battre le pavé toute la journée et, d'autant plus, qu'est-ce qu'un mince officier d'infanterie? Un mauvais sujet les trois quarts du temps, et c'est ce que mon cher père, ni vous, ni ma mère, ni mon cher oncle l'archidiacre ne veulent, car il a déjà montré des petits tours de légèreté et de prodigalité. En conséquence, on fera un dernier effort pour l'engager à l'état ecclésiastique, faute de quoi mon cher père l'emmènera avec lui en Corse où il l'aura sous ses yeux. On tâchera de le faire entrer au barreau.

Je finis en vous priant de me continuer vos bonnes grâces. M'en rendre digne sera le désir pour moi le plus essentiel et le plus recherché.

Je suis, avec le respect le plus profond, votre très humble et très obéissant serviteur et neveu.

NAPOLEONE *di* BUONAPARTE.

P.-S. Mon cher oncle, déchirez cette lettre; mais il faut espérer que Joseph avec les talents qu'il a et les sentiments que son éducation doit lui avoir inspirés, prendra le bon parti et sera le soutien de notre famille : représentez-lui un peu tous ces avantages. »

Charles Bonaparte avait quitté Brienne le 22 juin. Aussitôt arrivé à Versailles et placé Marie-Anne et

les demoiselles Casabianca et Colonna à Saint-Cyr[1], il consulta sur sa santé, M. de la Sonde, médecin de la reine, qui lui prescrivit un régime de pommes et une cure aux eaux d'Orezza, puis il accabla les bureaux des divers Ministères de ses infatigables sollicitations. Dans une supplique au Ministère de la Guerre, il le priait de donner une situation à son fils Napoléon et d'agréer, à sa place, son troisième fils Lucien, comme élève du roi. Napoléon n'avait-il pas été proposé par M. de Kéralio pour l'école de Paris? N'avait-il pas terminé

1. Voici le contrat que fit passer Charles Bonaparte à Paris, avant l'entrée de Marie-Anne à Saint-Louis :

« Par devant les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, et soussignés :

Sont comparus :

Mᵉ Claude-Jacques Coster, avocat au Parlement, premier commis de l'administration de Corse au département des Finances, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch ;

Et

M. Jean-Adrien Labitte, marchand de draps, à Paris, y demeurant, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache ;

Lesquels, au moyen de ce que demoiselle Marie-Anne Buonaparte, âgée de dix-sept ans cinq mois vingt-quatre jours, étant née le trois janvier mil sept cent soixante-dix-sept, du légitime mariage de l'illustrissime sieur de Charles de Buonaparte, noble du royaume, et de très illustre Marie-Letizia, son épouse, a été nommée pour être élevée en la royale maison de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr-les-Versailles.

Se sont en conséquence les d. sieurs comparants obligés conjointement et solidairement envers les dames religieuses de la royale maison de Saint-Louis, de reprendre la Demˡˡᵉ Marie-Anne Buonaparte, dès qu'elle aura atteint l'âge de vingt ans accomplis ou même avant ce temps, dans le cas où les d. Dames religieuses de la d. Royale Maison de Saint-Louis jugeraient à propos de la renvoyer pour raison de maladie incurable ou autrement. Pour dans l'un ou l'autre cas, la remettre à sa famille, et en justifier un mois après à dites dames de Saint-Louis, à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

Et, pour l'exécution des présentes, les sieurs comparants ont élu leur domicile en leurs demeures ci-devant déclarées;

Auxquels lieux nonobstant promettant, obligeant, renonçant;

Fait et passé à Paris ès études, l'an mil sept cent quatre-vingt-quatre, le vingt-sept juin, et ont signé les présentes où trois mots sont rayés comme nuls.

COSTER, LABITTE,
HAMEL (?) FOURCAULT. »

(*Archives Frasseto.*)

ses études à Brienne? N'était-il pas à la tête d'un peloton, et n'avait-il pas le « suffrage » de tous ses supérieurs? C'était sur le ferme espoir qu'il remplacerait Napoléon à Brienne qu'il avait mis Lucien en pension, à ses frais, dans cet établissement, et il n'avait plus « les moyens de contribuer à sa pension » ayant été « réduit à l'indigence par l'entreprise du dessèchement des salines et par l'injustice des Jésuites qui lui avaient enlevé la succession Odone, à lui dévolue et affectée aujourd'hui à l'instruction publique ». Le Ministre lui fit connaître que, d'après les règlements, « sa demande serait inadmissible tant que son fils serait à l'école militaire de Paris, deux frères ne pouvant être en même temps dans les écoles militaires ». Charles pria son parent Arrighi de Casanova, député des Etats de Corse à la cour, d'intervenir auprès du Ministre pour hâter la sortie de Napoléon de l'école de Brienne.

Mais Joseph était aussi l'objet de ses soucis. Il demeurait inébranlable dans sa résolution d'embrasser la carrière militaire et se montrait désireux de concourir soit pour l'artillerie, soit pour le génie, c'est-à-dire pour une arme savante qui exigeait un travail soutenu. Le 18 juillet Charles écrivait au Ministre de la Guerre, M. de Ségur, pour autoriser l'aîné de ses fils à concourir pour son admission dans un corps d'artillerie ou du génie. Il avait terminé avec « distinction » ses classes au collège d'Autun, et s'il était forcé de retourner en Corse il « perdrait le fruit de son éducation ». Le Ministre lui répondit, le 23 juillet, de s'adresser à M. le marquis de Timbrune, inspecteur général des collèges royaux, qui était spécialement chargé de dresser la liste des candidats pour ces corps.

Charles renouvela ses instances auprès de M. de Timbrune. Celui-ci se montra tout disposé à agréer Joseph Bonaparte à un concours pour l'artillerie ou le génie. Il n'avait qu'à faire la preuve de quatre degrés de noblesse et posséder le programme d'instruction réglementaire.

Mais la santé de Charles s'altérait d'une façon inquiétante. Il quitta Paris d'urgence et rentra précipitamment en Corse. De là, il écrivit à Napoléon qu'il avait été désolé de partir sans avoir eu le temps de repasser par Brienne ; mais l'état de sa santé exigeait qu'il se rendit immédiatement aux eaux d'Orezza, et d'ailleurs son prompt retour à Ajaccio était nécessité par des affaires de famille pressantes ; pendant son séjour à Paris, il avait fait intervenir son parent Arrighi de Casanova pour qu'il pût sortir de Brienne au plus tôt; Joseph se trouvait actuellement à Ajaccio; il l'avait retiré du collège en passant par Autun et l'avait emmené avec lui; il avait obtenu pour Joseph une lettre d'examen l'autorisant à concourir pour l'artillerie; Joseph passerait ses vacances en famille, puis à l'ouverture des classes, c'est-à-dire vers le 1[er] novembre, il serait rendu soit à Metz, soit à Brienne, pour préparer son examen; Metz semblait préférable; n'y avait-il pas là une école d'artillerie de très grand renom? N'était-ce pas là qu'on passait l'examen d'artillerie? Les collèges de Metz, tenus par les Bénédictins, n'étaient-ils donc pas tout désignés pour une préparation à l'examen d'élève officier d'artillerie ?

Napoléon fut affligé en recevant cette lettre de son père, mais il se résigna bien vite, à la réflexion. S'il était parti inopinément, n'y allait-il pas de la santé de son cher père et des intérêts de la fa-

mille? Le 13 septembre, il lui répondait en fils respectueux, mais avec cette précision, cette logique, cette conception claire des réalités pratiques, ce ton impérieux même qui étaient instinctifs chez lui. Il disait :

« Mon cher Père,

« Votre lettre, comme bien vous pensez, ne m'a pas fait beaucoup de plaisir; mais la raison et les intérêts de votre santé et de la famille qui me sont fort chers, m'ont fait louer votre prompt retour en Corse et m'ont consolé tout à fait.

D'ailleurs, étant assuré de la continuation de vos bontés et de votre attachement et empressement à me faire sortir et seconder en ce qui peut me faire plaisir, comment ne serais-je pas bien aise et content? Au reste, je m'empresse de vous demander des nouvelles des effets que les eaux ont faits sur votre santé, et de vous assurer de mon respectueux attachement et de mon éternelle reconnaissance.

Je suis charmé que Joseph soit venu en Corse avec vous, pourvu qu'il soit ici le 1er novembre, ou aux environs de cette époque. Joseph peut venir ici, parce que le P. Patrault, mon maître de mathématiques, que vous connaissez, ne partira point. En conséquence, le Principal m'a chargé de vous assurer qu'il sera très bien reçu ici et qu'en toute sûreté il peut venir. Le P. Patrault est un excellent maître de mathématiques et il m'a assuré particulièrement qu'il s'en chargerait avec plaisir, et si mon frère veut travailler, nous pourrons aller ensemble à l'examen d'artillerie. Vous n'aurez aucune démarche à faire pour moi, puisque je suis élève. Maintenant il faudrait en faire pour Joseph,

mais puisque vous avez une lettre pour lui, tout est dit. Aussi, mon cher père, j'espère que vous préférerez le placer à Brienne, plutôt qu'à Metz, pour plusieurs raisons :

1° Parce que cela serait une consolation pour Joseph, Lucien et moi ;

2° Parce que vous serez obligé d'écrire au Principal de Metz, ce qui retardera encore, puisqu'il vous faudra attendre sa réponse ;

3° Il n'est pas ordinaire à Metz d'apprendre ce qu'il faut que Joseph sache pour l'examen, en six mois ; en conséquence, comme mon frère ne sait rien en mathématiques, on le mettrait avec des enfants. Ces raisons et bien d'autres doivent vous engager à l'envoyer ici ; d'autant plus qu'il sera mieux. Aussi j'espère qu'avant la fin d'octobre j'embrasserai Joseph. Du reste, il peut fort bien ne partir que le 26 ou le 27 octobre, pour être ici le 12 ou 13 novembre prochain.

Je vous prie de me faire passer Boswell (*Histoire de Corse*), avec d'autres histoires ou mémoires touchant ce royaume. Vous n'avez rien à craindre ; j'en aurai soin et les rapporterai en Corse avec moi quand j'y viendrai, fût-ce dans six ans... »

Napoléon, qui avait été déçu dans ses espérances pour la marine à l'inspection de 1783, avait tourné, maintenant, ses études vers l'artillerie. Cette arme savante exigeant des connaissances étendues en mathématiques, Napoléon, qui y excellait, n'en tirerait-il pas avantage? Il s'appliquait donc à apprendre son *Cours de mathématiques* de Bezout ; mais, bien qu'il fût le meilleur élève du P. Patrault, il pensait qu'il lui fallait encore un an de préparation à Brienne pour passer avec succès son examen d'élève d'artillerie, et, après avoir suivi les cours

d'une école de l'arme, à Metz, à Verdun, à la Fère, etc., pouvoir être enfin reçu officier.

Dans le feu de ses études, sa pensée restait tendue vers le Corse. Après avoir fait connaissance, dans Plutarque, des héros de l'antiquité, pouvait-il ignorer la vie des héros corses aussi grands, aussi mâles que ceux de Sparte et de Rome? Après s'en être instruit, ne pourrait-il pas les opposer victorieusement aux plaisanteries de ces Français qui essayaient de tourner la Corse en dérision? Que disaient les mémoires et chroniques touchant le royaume de Corse? Que disait Boswell qui s'était rendu dans l'île sur une recommandation de J.-J. Rousseau, et avait causé avec Paoli, le Lycurgue corse, Paoli dont il ne prononçait le nom qu'avec une tremblante émotion, Paoli dont la réputation était universelle, et que ses petits camarades criblaient de railleries?

Mais le sous-inspecteur des écoles, M. Reynaud de Monts, arriva à Brienne, le 16 septembre. Napoléon fut interrogé le 22 septembre. Ses réponses furent si brillantes que M. Reynaud de Monts, contrairement aux prévisions de Bonaparte lui-même, le jugea digne de passer à l'école de Paris. C'était un succès inespéré, car à l'école de Paris on ne recevait que les meilleurs sujets des collèges royaux de province.

Un mois après, Napoléon recevait avis de M. le marquis de Timbrune qu'à la date du 22 octobre, le roi le nommait « à une place de cadet-gentilhomme dans la compagnie de cadets-gentilshommes établis à son école militaire ». Le brevet était signé par le roi et contresigné par le maréchal de Ségur.

Avec Napoléon, quatre de ses camarades étaient

reçus à l'école de Paris : Montarby de Dampierre, Castres de Vaux, Cominges et Laugier de Bellecour. Ils partaient tous ensemble pour Paris, le 30 octobre, sous la conduite d'un Minime[1].

1. Pendant cinq ans de séjour à Brienne, Napoléon fut en contact avec cinq à six cents de ses condisciples. Quand il arriva au pouvoir, aucun d'eux ne fit appel à lui en vain. Les plus connus sont : César de Gudin, Champion de Nansouty, Fauvelet de Bourrienne, Marescot de la Noüe, Lelieur de Ville-sur-Arce, etc.

CHAPITRE III

A L'ÉCOLE MILITAIRE DE PARIS [1]

L'école militaire de Paris avait été réorganisée, comme on l'a vu, par ordonnances du 17 juillet, 18 octobre 1777 et 11 janvier 1778[2]. Pouvait-on, en effet, laisser inoccupé le superbe hôtel de la plaine de Grenelle et priver de leur emploi les anciens professeurs de cet établissement?

Les jeunes gentilshommes qui se destinaient à la carrière des armes ne devaient-ils pas recevoir une éducation plus virile, plus conforme à leur état, que celle qui était donnée, communément, à tous les élèves du roi dans les collèges de province? Allait-on, eux aussi, les confier à des moines ? Ne convenait-il pas de leur inculquer les premiers éléments d'instruction militaire et leur éviter, ainsi, le passage dans les régiments, reconnu dangereux, en qualité de cadets? Aussi bien l'organisation de l'école de Paris était-elle toute militaire. Les élèves étaient constitués en une compagnie de cadets-gentilshommes et leur rang était le même que celui des cadets servant dans les corps de troupe;

1. Créée en 1751, grace au concours apporté par le financier Pâris de Verney.
2. Le règlement intérieur de l'école parut dans l'ordonnance du 6 novembre 1779.

le personnel enseignant était exclusivement laïque et les études portaient spécialement sur les mathématiques, les fortifications, l'histoire, la géographie, les langues vivantes et les arts d'agrément.

Pour être admis à l'école de Paris, il fallait avoir de treize à quinze ans d'âge et avoir satisfait aux preuves de noblesse imposées à tous les élèves du roi.

L'école comptait cent vingt élèves, soixante boursiers ou élèves du roi, et soixante pensionnaires[1]. Pour être agréés, les pensionnaires devaient fournir leurs preuves de noblesse et s'engager à payer, outre les frais d'habillement et d'équipement, une pension de deux mille livres par an. Leur assimilation aux élèves du roi était absolue. Mêmes études, même régime, même uniforme, et, ainsi que dans les autres écoles royales, suppression complète des sorties, vacances et permissions.

L'école était placée sous la haute direction du Ministre de la Guerre, et avait pour gouverneur M. le marquis de Timbrune-Valence, inspecteur général des écoles royales, assisté de M. Reynaud des Monts, sous-inspecteur des écoles royales, commandant l'hôtel, et de M. Louis Silvestre, dit Valfort, maître de camp d'infanterie, directeur des études. Au-dessous d'eux, il y avait un personnel administratif considérable : un lieutenant-colonel d'infanterie, commandant la compagnie de cadets-gentilshommes, un commissaire des guerres de la compagnie de cadets, un contrôleur général de l'hôtel, un secrétaire du conseil, garde des archives, un commissaire du roi, M. d'Hozier de Serigny, un trésorier général, un aide-major, quatre sous-

1. L'école recevait même trois ou quatre externes, mais ils ne suivaient que les cours d'équitation.

aides-majors, un médecin, un chirurgien-major, deux chirurgiens, un apothicaire et des chirurgiens spécialistes.

Le corps des professeurs était aussi exagéré : six professeurs de mathématiques, quatre professeurs d'histoire et de géographie, trois professeurs de dessin, trois professeurs de fortifications, trois professeurs d'allemand, un professeur d'anglais, deux professeurs de belles-lettres, trois professeurs d'équitation, trois professeurs d'escrime, deux maîtres de danse, deux directeurs de conscience.

En outre, des employés aux écritures, un nombreux domestique pour la cuisine, les écuries, une compagnie d'invalides pour le service des factions et huit capitaines des portes.

Cette armée de fonctionnaires, ce luxe dans le service, était, certes, hors de proportion avec le nombre et la situation de fortune des élèves, mais sous Louis XV on répandait encore dans les établissements publics un peu du faste du grand roi et l'on se préoccupait moins de donner à des gentilshommes une instruction solide qu'une éducation parfaite, ainsi qu'il convenait à des membres de la noblesse française, la plus élégante de l'Europe.

La compagnie de cadets-gentilshommes[1] de l'école de Paris fournissait, depuis l'ordonnance du 19 mai 1784, ses cadres elle-même. Elle avait un commandant en chef qui prenait le nom de sergent-major[2], et formait quatre divisions commandées chacune par un chef de division[3]; chaque division était elle-même partagée en pelotons ayant pour chefs des aides-pelotons[4]. Les élèves de

1. Cf. Léon Hennet, *les Compagnies de cadets gentilshommes.*
2. Il portait trois galons d'argent sur chaque manche.
3. Il portait un galon sur chaque avant-bras.
4. Ils portaient un galon sur l'avant-bras droit.

chaque division se distinguaient à la nuance de leurs épaulettes qui étaient respectivement d'argent, ponceau et argent, rouge ou de bure. Les gradés devaient commander les exercices militaires, maniement d'armes, mouvement de troupes, écoles à feu; ils avaient de l'autorité sur leurs camarades, devaient veiller à la discipline, pouvaient leur infliger des punitions. Chaque année, les trois meilleurs sujets de la compagnie de cadets recevaient la croix de Notre-Dame du Mont-Carmel, à laquelle était attachée une pension annuelle de cent livres.

A l'arrivée de Bonaparte à l'école de Paris, le sergent-major était le cadet Picot de Peccaduc[1], un élève brillant de la section d'artillerie qui était à l'école depuis le 4 septembre 1781.

Chaque ancien était chargé de l'instruction militaire d'un nouveau. Bonaparte eut pour binôme le chevalier des Mazis, qui était à l'école de Paris, venant de Rebais, depuis le 13 octobre 1783. Il fut placé, pour le cours d'études, dans la section d'artillerie, à laquelle appartenait également des Mazis, et qui comptait vingt-cinq élèves.

Aussitôt après son installation à l'école, Bonaparte recevait de mauvaises nouvelles de Corse. La santé de son père s'aggravait. Il devait partir incessamment sur le continent pour conduire Joseph à l'école d'artillerie de Metz, consulter à Paris un médecin spécialiste sur son état, et tâcher de solutionner l'affaire des Salines et celle de la succession Odone qui restaient pendantes par la lenteur de M. de Buocheporn, d'une part, et le mauvais vouloir

1. Sorti officier d'artillerie au régiment de Metz dans la promotion de Bonaparte. Emigra en 1793. Passa en 1801 au service de l'Autriche. Prit en 1811 le nom de Herzogenberg. Général en 1813. Directeur de l'Académie des ingénieurs en 1820. En 1821, curateur de l'Académie thérésienne. Mort feld-maréchal en 1834.

de M. Souiris, le subdélégué d'Ajaccio, de l'autre. Quelques jours plus tard, il apprenait que sa mère avait accouché, le 15 novembre, d'un garçon, Jérôme[1]!

Les froissements d'amour-propre que le petit Corse avait connus à Brienne, il devait les éprouver aussi à l'école de Paris. Il se trouvait au milieu de cadets de grandes familles, pleins de morgue, infatués de leur naissance. Mais Bonaparte n'était plus seul un objet des malignités de ses camarades. Avec lui étaient arrivés de province des fils de gentilshommes pauvres, dont les manières étaient gauches. Les divisions entre élèves étaient intestines. Les porteurs de noms illustres comme les Rohan-Guéménée, les Montmorency-Laval, les pensionnaires à 2.000 livres, affichaient du dédain pour les boursiers, les petits cadets de hobereaux de province. Par droit de naissance, ils auraient des grades élevés et un avancement rapide dans l'armée. Ils se croyaient donc autorisés à négliger l'étude, utile, tout au plus, aux boursiers, des gentillâtres destinés à végéter dans des grades subalternes. Bonaparte n'avait pas, comme quelques-uns de ses camarades, le respect de la naissance et de la fortune. En son pays de Corse, la différence des classes et des conditions était inconnue. Aucune classe n'était privilégiée. L'égalité entre les citoyens était presque absolue. L'énergie, la bravoure donnaient le commandement, et on ignorait ce principe monarchique qui, en France, basait la hiérarchie sur la naissance, faisait pivoter toutes les actions d'un gentilhomme autour du respect et du dévouement dus au roi. Aussi dans les querelles

1. Jérôme (1784-1860).

entre petit nobles et grands seigneurs se montrait-il un des plus intrépides. On se donnait des « roulées » et comme, quoique de petite taille, il était nerveux, agile, il s'en tirait avec satisfaction.

Le séjour de l'école de Paris, où l'on respirait une atmosphère militaire, où le corps était rompu aux exercices physiques, plaisait à Bonaparte, détendait ses nerfs. Il se montrait liant avec ses nouveaux camarades et la communauté d'origine l'avait intimement rapproché de ses anciens condisciples de Brienne, de Montarby, Cominges, de Castres et surtout Laugier de Bellecour. On travaillait sans répit; les cours se suivaient sans interruption, l'emploi du temps était rigoureusement observé.

Bonaparte apportait dans ce milieu de jeunes adolescents enthousiastes, qui rêvaient de leurs prochains galons d'officiers, son esprit grave, net, réfléchi, sa susceptibilité de Corse farouche.

Les aspirants aux écoles d'artillerie, avec lesquels il avait des contacts permanents, et où il comptait un ami sincère, des Mazis, le plaisantaient quelquefois sur la Corse. Il exprimait avec énergie son admiration pour Paoli, et s'élevait avec chaleur contre l'annexion de la Corse par les Français. A la suite d'une discussion de ce genre, une véritable haine était résultée entre le Corse Bonaparte et un Vendéen, Phélipeaux[1], qui était à l'école depuis trois ans; à l'étude, ils échangeaient parfois, sous le banc, de violents coups de pied; Picot de Peccaduc avait toutes les peines du monde à les apaiser; mais, d'une façon générale, les ma-

1. Nommé à sa sortie de l'école au régiment de Besançon. Emigra, fit partie de l'armée de Condé, passa avec Sidney Smith en Egypte, et c'est lui qui arrêta le général Bonaparte à Saint-Jean-d'Acre, obligea les Français à lever le siège.

nières de Bonaparte étaient aimables; le Corse fougueux perçait, néanmoins, dans ses propos indépendants, dans ses affirmations impérieuses. L'étude l'absorbait entièrement. A Brienne il possédait déjà son premier cours de Bezout : *Arithmétique, géométrie et trigonométrie rectiligne*. Maintenant il suivait les leçons d'algèbre, de géométrie analytique, de mécanique, d'hydrostatique, qu'il devait compléter par les premières notions de calcul différentiel et intégral, de mécanique appliquée. Ses progrès étaient si rapides qu'il espérait, en effet, concourir d'emblée à l'examen d'officier sans avoir à passer en qualité d'élève par une école d'artillerie, ainsi que le faisaient la plupart des élèves de l'hôtel, ainsi que l'avaient fait, l'année précédente, Le Lieur de Ville-sur-Arce, envoyé à l'école de Verdun, Raynaud de la Nougarède à Douai, Hédouville, de Broglie à la Fère, etc. Il n'avait pas seulement l'estime de son professeur de mathématiques, Louis Monge, il étonnait aussi, par l'imprévu de ses idées, son professeur d'histoire, M. Deleguille, qu'il harcelait de ses interrogations, et son professeur de belles-lettres, M. Domairon, qui lui trouvait l'esprit fiévreux, « du granit chauffé au volcan », disait-il, à cause de ses compositions françaises qui étaient désordonnées, mais frémissantes de passion. Comme à Brienne, il se montrait rebelle à l'étude des langues ; aussi son professeur d'allemand, M. Bauer, le traitait-il de fichue bête!

Dans le feu du travail, le jeune Bonaparte fut soudain accablé par une douloureuse nouvelle. Son père venait de mourir à Montpellier, le 24 février! Une première fois, il avait été rejeté par les mauvais temps sur les côtes de Calvi. Il gagnait enfin la Provence et Paris, en passant par Aix, pour

rendre visite au séminariste Fesch ; un célèbre médecin de l'endroit, Turnatori, lui conseillait d'aller consulter des professeurs de l'Ecole de médecine de Montpellier. Son état était si grave que Fesch était obligé de l'accompagner. Les sommités médicales de Montpellier, Sabatier, Barthès, de la Mure, furent impuissantes à enrayer le mal. Charles succomba à trente-neuf ans, après avoir reçu les derniers sacrements de l'abbé Coustou. Dans son agonie, on l'entendait crier : « Napoléon! Napoléon! viens à mon secours avec ta grande épée! » Aussitôt après les obsèques de Charles Bonaparte, Fesch rentra à Aix, tandis que Joseph, qui devait rentrer à l'école de Metz, était recueilli par une Ajaccienne établie à Montpellier, une amie de sa mère, Mme Permon, née Stephanopoli de Comnène [1], où il recevait des soins touchants.

Napoléon resta effaré en apprenant la mort de son père. Que deviendrait sa famille, privée de son chef, si ambitieux pour la rendre puissante? Ainsi qu'il l'écrivait, le 28 mars, à l'archidiacre Lucien : « La patrie même perdait par sa mort un citoyen zélé, éclairé et désintéressé. Cette dignité dont il avait été à plusieurs reprises honoré, marquait assez la confiance qu'avaient en lui ses concitoyens. Et cependant le ciel l'avait fait mourir en quel endroit? à cent lieues de son pays, dans une contrée étrangère, indifférente à son existence, éloigné de tout ce qu'il avait de plus précieux. » Sa mère restait veuve avec des affaires litigieuses et huit enfants, parmi lesquels quatre en bas-âge. Qui serait leur appui? Ce devoir n'incombait-il pas à l'archidiacre Lucien? « Daignez donc, lui disait-il, nous

1. Mère de la duchesse d'Abrantès qui a laissé des mémoires piquants, sans aucune valeur historique.

tenir lieu du père que nous avons perdu. Notre attachement, notre reconnaissance seront proportionnés à un service si grand. »

L'expression des sentiments de Napoléon avait été atténuée par un de ses professeurs. La correspondance des élèves de l'Hôtel était, en effet, soumise au contrôle de l'Administration, et comme on tenait essentiellement à apprendre à des gentilshommes à tourner élégamment un billet, à exprimer leurs pensées en termes délicats, mesurés, la rédaction des lettres tenait lieu, en quelque sorte, d'exercices de style. C'est dans cet esprit que le jeune Bonaparte écrivait le lendemain à la signora Letizia : « Consolez-vous, ma chère mère, les circonstances l'exigent. Nous redoublerons nos soins et notre reconnaissance et heureux si nous pouvons, par notre obéissance, vous dédommager un peu de l'inestimable perte d'un époux chéri. » Il ajoutait naïvement un post-scriptum, tout fier d'annoncer un événement historique : « La reine de France est accouchée d'un prince nommé duc de Normandie, le 27 de mars, à sept heures du soir. »

Il trouva dans le travail un soulagement à sa douleur. Il s'y plongea avec frénésie. Ne devait-il pas sortir au plus tôt de l'école, venir en aide à sa famille? Au mois de mai, il avait terminé son cours de Bezout et il était prêt à affronter son examen de sortie.

Dans l'intervalle, il avait reçu la confirmation de Mgr de Juigné, archevêque de Paris, qui, au nom de Napoléon, s'étonna que ce saint n'existât pas dans le calendrier, et Bonaparte de répliquer qu'il y avait au ciel plus de saints que n'en comptait le calendrier !

Au mois de mai, il se mit donc à repasser les

matières du programme. De l'avis de tous ses professeurs, il était un des élèves de l'Hôtel qui avaient le plus de chance de succès pour l'examen d'officier. L'opinion commune était que Bonaparte faisait un sujet sérieux, méditatif, mais décelant son origine corse par des mouvements impétueux, un patriotisme local exagéré, une tendance à tout fronder.

Les examens pour l'artillerie avaient lieu à Metz, mais exception était faite pour les élèves de l'école de Paris, qui les subissaient à l'Hôtel même. Ceux-ci furent interrogés par Laplace, du 6 au 12 septembre.

Son examen terminé, Bonaparte manifesta l'intention de se rendre en Corse. Le 23 septembre, en effet, il écrivait à M. Labitte, avec lequel son père avait été en relations d'affaires, qu'étant dans l'obligation de retourner en Corse, dans le commencement d'octobre, il le priait de lui payer tout ou partie de la pension de son oncle Paravicini.

Mais, dans l'intervalle, on publia la liste du concours, et, comme Bonaparte y figurait, les règlements s'opposaient à ce qu'il obtînt un congé. La promotion comptait cinquante-huit élèves. Les premiers reçus appartenaient à l'école d'artillerie de Metz. Le major de l'école de Paris, Picot de Peccaduc, était reçu avec le numéro 39, Phélipeaux avec le numéro 41, Bonaparte avec le numéro 42, des Mazis avec le numéro 56. D'anciens élèves de l'école qui avaient fait un an comme élèves-officiers étaient reçus : Lelieur de Ville-sur-Arce avec le numéro 27, Hédouville avec le numéro 33, de la Nougarède avec le numéro 54. Le résultat obtenu par l'école de Paris était impor

tant. On avait eu quatre candidats reçus officiers et huit élèves-officiers, parmi lesquels Cominges, camarade de Bonaparte à Brienne. Le succès de ce dernier était tout à fait exceptionnel. Il suivait immédiatement Picot de Peccaduc et Phélipeaux qui étaient de deux ans plus âgés que lui et avaient un long séjour à l'école, et il distançait des Mazis, qui était d'un an plus âgé que lui.

Le 28 septembre parurent les promotions ; les brevets de lieutenant en second étaient datés de Saint-Cloud, 1er septembre 1785. Picot de Peccaduc était envoyé au régiment d'artillerie de Metz ; Phélipeaux au régiment d'artillerie de Besançon, des Mazis et Bonaparte au régiment de la Fère-artillerie à Valence ; ce dernier était affecté à la compagnie de bombardiers de d'Autume.

Le 29 octobre, Bonaparte alla rendre visite, avant de rejoindre son régiment, à Mgr de Marbeuf ; il le pria de faire entrer Lucien, dont l'éducation était une lourde charge, au petit séminaire d'Aix, mais Mgr de Marbeuf lui fit savoir que, Lucien n'ayant pas l'âge requis pour bénéficier d'une bourse, il fallait attendre une occasion plus favorable. Mgr de Marbeuf lui donna une lettre de recommandation pour une des personnes les plus en vue de Valence, Mgr de Tardivon, abbé général de Saint-Ruf.

Le lendemain Bonaparte et des Mazis se mettaient en route pour Valence.

LIVRE TROISIÈME

L'OFFICIER D'ARTILLERIE

CHAPITRE I

BONAPARTE LIEUTENANT EN SECOND AU RÉGIMENT DE LA FÈRE

Méditation sur la Corse. — Admiration pour Rousseau. — Ecrit sur le suicide. — Défense du *Contrat social*

Les élèves de l'école de Paris qui rejoignaient leur régiment emportaient le trousseau réglementaire[1] fourni par l'hôtel et, en outre, ils touchaient une indemnité de route calculée à raison de cent sols par journée de voyage. C'est ainsi que Bonaparte et des Mazis reçurent, en partant pour leur garnison[2], cent cinquante-sept livres, seize sols, y compris vingt-quatre livres à titre d'avances. Ils prirent la diligence de Lyon et, dans les premiers jours de novembre ils étaient rendus à Valence.

Bonaparte avait un billet de logement pour Mlle Bou qui demeurait à l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Croissant. Mlle Bou était une vieille fille qui frisait la cinquantaine. M. Bou père, après

1. Ordonnance du 7 septembre 1770. Ce trousseau consistait en douze chemises, douze cols, douze paires de chaussons, douze mouchoirs, deux bonnets de coton, quatre paires de bas, une paire de boucles de souliers, une paire de boucles de jarretières, une épée, un ceinturon, une boucle de col.

2. Etaient également dirigés sur Valence : MM. de Damoiseau, de Bellefonds, de Belly de Bussy et Marescot de la Noue.

avoir tenu pendant longtemps un café littéraire où se réunissaient les notabilités de Valence, venait de vendre récemment son fonds de commerce et logeait en garni. L'amabilité de ses hôtes plut à Bonaparte qui garda définitivement la chambre de M[lle] Bou. Aussitôt arrivé il revêtit l'uniforme d'officier au corps royal[1]. Par ordonnance du 5 février 1720, toutes les troupes de l'artillerie du royaume avaient été réunies en un corps royal de l'artillerie qui se composait de cinq bataillons ayant chacun huit compagnies de cent hommes[2]. Chaque bataillon avait son administration propre. Auprès de chacun d'eux était placé une école d'artillerie à l'usage des jeunes officiers et des élèves d'artillerie. C'étaient la Fère, Metz, Strasbourg, Grenoble et Perpignan. Des ordonnances ultérieures ayant considérablement augmenté l'effectif du corps royal, une école d'artillerie fut créée à Auxonne en 1757 et une autre à Douai en 1769. On recevait dans les écoles d'artillerie une instruction théorique et pratique. A l'école de théorie, avaient lieu, trois fois par semaine, des conférences pour MM. les capitaines et des cours de mathématiques, des séances de dessin dans leurs applications à l'artillerie (systèmes de fortifications avec plans, profils, élévations et coupes, leurs différentes espèces d'architectures, levée de plans et lavis) pour MM. les lieutenants. L'école

1. *Habit* à la française en drap bleu de roi, revers et collet de même, revers avec liseré écarlate, parements rouges; *veste* de drap bleu doublée de cadis blanc, poches ouvertes; *culotte* à pont levis de tricot bleu de roi; en été, culotte et veste de basin blanc; *épaulette de lieutenant en second* losangée de carreaux or et soie feu, traversée par un seul cordon de soie feu; franges mêlées de soie et filets d'or, *chapeau* coupé rond, ailes relevées à l'ordinaire et agrafées, cocarde en basin blanc; *col* en basin blanc; *manchettes* en batiste ou mousseline; *guêtres; épée* d'uniforme avec dragonne or et soie feu mêlés, cordon à gland; *ceinturon* en buffle blanc; *cheveux* liés par derrière en catogan.

2. Général Susanne, *Histoire de l'artillerie française*.

pratique consistait en exercices à feu de mai à octobre, au polygone : construction de batteries de siège, tir de canon, emplacement de mortiers.

Le régiment la Fère-artillerie était en garnison à Valence depuis le mois d'octobre 1783. Il était formé de cinq brigades de quatre compagnies chacune ou deux bataillons[3] à dix compagnies, dont deux de sapeurs, quatre de bombardiers et quatorze de canonniers. Les quatre compagnies de bombardiers formaient la cinquième brigade. Le régiment avait pour colonel M. le chevalier de Lance, brigadier des armées du roi, pour lieutenant-colonel M. le vicomte d'Uturbie, pour major M. de Labarrière, pour trésorier M. Degoy.

La compagnie de bombardiers à laquelle appartenait Bonaparte comme lieutenant en second était commandée par M. Masson d'Autume; le lieutenant en premier était M. de Courcy et le lieutenant en troisième, un officier de fortune, était M. Grosbois. La compagnie d'Autume était la première de la cinquième brigade, ayant pour chef M. de Quintin.

Dès son arrivée au corps, Bonaparte prit pension à l'*Hôtel des trois pigeons* où se réunissaient MM. les lieutenants. Ses appointements, d'après l'ordonnance du 3 novembre 1776, étaient de onze cent vingt livres réparties ainsi : huit cents livres de solde, cent vingt livres d'indemnité de la province, deux cents livres à titre d'élève du roi. Au régiment la Fère, comme dans tous les régiments d'artillerie de l'époque, la plus grande camaraderie régnait entre tous les officiers de divers grades, ce qui ne les empêchait pas, malgré la cordialité due à l'esprit de corps, d'être très laborieux.

1. Ordonnance du 3 novembre 1776, qui porta chaque régiment d'artillerie à mille quatre-vingts hommes pour deux bataillons

Conformément au règlement, Bonaparte dut faire, comme tout cadet-gentilhomme, son stage d'officier, servir en qualité de canonnier d'abord, de bas-officier ensuite, et monter trois gardes comme canonnier, faire la grande et la petite semaine comme caporal et sergent. Ce stage durait en moyenne trois mois. Le 10 janvier 1786, Bonaparte, ayant été trouvé par ses chefs suffisamment instruit dans les matières du service, recevait le grade d'officier. Il dut alors suivre les cours de l'école d'artillerie située au couvent des Cordeliers, où M. Dupuy de Bordes enseignait les mathématiques et M. Seruzier donnait des leçons de dessin. L'école de pratique, au polygone, ne devait commencer qu'au mois de mai.

Durant ces premiers mois de son séjour à Valence, Bonaparte fut absorbé par l'apprentissage de son métier d'artilleur; mais il écrivait souvent à sa famille, surtout à l'occasion de Lucien qui lui donnait des soucis. L'archidiacre avait pris la direction des affaires de la maison, mais comme il était souvent malade, Joseph serait forcé de renoncer à l'armée pour rester à Ajaccio et l'aider dans l'administration des biens de la famille qui, rentrée enfin en possession du legs Odone[1], avait commencé de grosses réparations aux Milelli; tante Gertrude s'y rendait à cheval, tous les matins, pour surveiller les ouvriers; on verrait plus tard, à envoyer Joseph faire son droit à Aix; pour Lucien on le destinait à l'état ecclésiastique; on tâcherait d'obtenir pour lui une bourse au séminaire d'Aix où il remplacerait Fesch, quand il serait en âge de béné-

1. Le procès-verbal d'estimation avait été dressé le 7 février 1785. On avait évalué :

Milelli.	11.358l,10
Maison Badine (sise rue Bonaparte).	2.001 ,12

(*Archives Frassetto.*)

ficier d'une faveur royale. Les lettres de Joseph, qu'il recevait régulièrement et où il lui faisait part des ennuis de la famille, lui donnaient le violent désir de revoir l'île et de s'employer à mettre de l'ordre dans les affaires de la maison dérangées par l'incurie des fonctionnaires français.

Les exercices physiques de plein air avaient produit une bienfaisante réaction sur sa santé. Pendant sept ans, il avait vécu en reclus, solitaire et triste, replié sur lui-même. Maintenant, il était affranchi des petites tyrannies de l'école, c'était un officier, un homme, et il connaissait le bonheur de s'oublier dans la joie d'autrui, ambiante. Sur la recommandation de M[gr] de Marbeuf, il avait été reçu chez M[gr] de Tardivon, abbé général de Saint-Ruf, où se réunissait la haute société valentinoise. M. de Saint-Ruf, un vieillard aimable et spirituel, l'avait accueilli avec une extrême bonté, et il avait pu ainsi être admis dans l'intimité d'un groupe de belles dames et de charmantes jeunes filles, entre autres, M[me] Grégoire du Colombier, M[lle] Caroline du Colombier, M[lle] Laurencin, M[lle] de Saint-Germain.

Pour ses débuts dans le monde, Bonaparte fut obligé de prendre des leçons de danse chez un M. Dautel, mais il ne fit pas plus de progrès que dans les écoles royales. Il avait de la raideur dans le maintien, et sa gaucherie naturelle se trouvait accentuée par une vive timidité. M[me] du Colombier prit intérêt au petit Corse, l'entoura de soins affectueux. Ce jeune homme aux grands yeux gris, au teint jaune, frappait par sa mélancolie, la nostalgie, sans doute, de son pays. Il avait les manières graves, une timide brusquerie, des susceptibilités déconcertantes, mais il intéressait par la tournure sérieuse de sa conversation, ses

raisonnements incisifs, débités avec volubilité. Mme du Colombier l'invitait souvent à passer la journée dans sa propriété de Basseaux, à douze kilomètres de Valence. Il était à l'âge du premier réveil du cœur; il avait appétit de tendresses, et il éprouvait un doux émoi au contact de Mlle Caroline qui avait à peu près son âge, et avec laquelle il s'amusait à cueillir des cerises, comme des héros de Rousseau.

Or sous ce jeune Corse timide, méfiant, empesé et raide, il y avait une sensibilité frémissante. Ce milieu mondain et aimable ne correspondait aucunement avec sa vie intérieure. Il rêvait de choses hautes et grandes, utiles, et, au surplus, il manquait de liant avec ses camarades, il était blessé des allusions anodines qu'ils se permettaient parfois sur la Corse, et il se sentait en proie à une activité dévorante. Comment appliquer ces forces qui agissaient en lui? M. Aurel, libraire, tenait un cabinet de lecture au rez-de-chaussée de son logement. Il se mit à lire fiévreusement et il éprouvait des extases à nourrir son cerveau toujours fumant. Joseph lui avait envoyé des ouvrages sur la Corse; il prit connaissance de Boswell et d'une foule de mémoires écrits par les Français au moment de la conquête de l'île. En parcourant l'histoire tragique de la Corse, le sang lui battait aux tempes. Il faisait corps avec les fiers héros insulaires et il frémissait aux longues infortunes de son petit pays, ravagé par tous les peuples et résistant à toutes les invasions, même au puissant empire romain, avec une surhumaine énergie. Les cruautés commises par Gènes pour se maintenir en Corse l'exaspéraient. Quelles armes employait-elle contre les héros corses [1], « ces illustres

1. Les mots guillemetés sont tirés des écrits de Napoléon : Masson, *Napoléon inconnu, la Corse*. Ms. de 1786.

vengeurs de l'humanité », les Giovan Paolo, les Colombano, les Sampietro, les Pompiliani, les Gafforio ? « Des poignards ! » Contre « Léonardo, jeune martyr de la patrie ? » « La corde ! » Et ce « misérable Spinola » qui brûlait les maisons, dévastait les récoltes et « massacrait » tous les « soutiens de la liberté corse », les « Zucci, les Raffaelli et autres illustres patriotes », malgré les « lois de l'hospitalité qui les avaient appelés dans son palais »? Son enthousiasme grandissait au récit de la guerre de quarante ans, cette « révolution où se sont passés tant d'actes d'une intrépidité signalée et d'un patriotisme comparable à celui des Romains » ! Puis, tout récemment, Pascal Paoli, général à trente ans, qui fondait la nationalité corse, créait une législation, une administration, donnait de l'essor au commerce et à l'industrie. Quoi de plus beau sur terre que d'être un vaillant défenseur de la patrie, un Paoli, le premier soldat, le premier législateur, le premier homme libre de son pays libre ? Or, au moment même où la Corse était prospère, la France, au mépris du droit des gens, achetait, par le traité de Versailles, l'île à Gênes ! Il ressentait fortement l'outrage fait à sa patrie comme une offense personnelle. Ne devait-il pas consacrer son intelligence à l'exaltation et à la justification de son petit pays, bafoué par des écrivains à la solde de l'étranger ?

Sa sympathie allait d'un élan vers les écrivains qui avaient parlé de la Corse avec admiration : l'abbé Raynal et J.-J. Rousseau. L'abbé Raynal n'avait-il pas « promis aux Corses le rétablissement de leur gouvernement, la fin de l'injuste domination française[1] », dans un passage de cette

1. Napoléon, *Lettres sur la Corse.*

célèbre *Histoire philosophique du commerce des deux Indes*, œuvre libertaire qui avait soulevé l'enthousiasme du peuple, la colère des puissants et attiré contre son auteur une condamnation du Parlement qui le tenait, aujourd'hui même, hors de sa patrie, pour éviter la contrainte par corps? Il lisait donc avec ferveur les ouvrages de l'abbé Raynal, qu'il prenait pour un penseur hardi, et il s'imprégnait de ses tirades déclamatoires sur la liberté des peuples, les droits sacrés à l'insurrection. Raynal était « l'ami des hommes libres », et n'avait-il pas dit : « Peuples lâches, vous vous contentez de gémir quand vous devriez rugir. » Mais Rousseau le subjugua entièrement. Rousseau n'avait-il pas annoncé dans le *Contrat social* qu'un jour la Corse étonnerait l'Europe? N'avait-il pas exprimé le désir de terminer ses jours dans cette île et ne revenait-il pas avec complaisance sur ce projet dans les *Confessions*[1]? Il se plongea dans la lecture de Rousseau dont l'âme ardente frémissait aux injustices à l'unisson de la sienne. Rousseau, avec sa logique spécieuse, l'aidait à comprendre les Corses : la noble beauté et la rudesse de leurs mœurs primitives et la hautaine grandeur de leur mâle amour de la liberté.

L'état patriarcal dans lequel vivaient autrefois les Corses (ignorance absolue des arts et de l'industrie, coutumes primitives) ne correspondait-il pas à cette période heureuse du développement des peuples dont parle Rousseau dans le *Discours sur l'Inégalité*, « où les hommes se contentaient de leurs cabanes rustiques », où ils « vivaient libres, sains, bons et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par la nature » et qui était « la véritable jeunesse

1. Partie II, chap. XII.

du monde »? Le violent amour que les Corses affirmèrent de tout temps pour leur indépendance n'était-ce pas la preuve qu'ils avaient conservé intactes les vertus des hommes primitifs, et surtout le sentiment de la liberté, « la plus noble des facultés de l'homme »? Dans la suite, leur bonheur fut troublé par l'activité de peuples plus puissants, principalement par les Génois et les Français qui se servirent du droit du plus fort. Mais, lisait-il, dans le *Contrat social*, « céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté », et puisque « le plus fort a toujours raison, il ne s'agit que de faire en sorte qu'on soit le plus fort », et « sitôt qu'on peut désobéir impunément, on le peut légitimement ». Aucun homme « n'a une autorité naturelle sur son semblable, la force ne produit aucun droit », et les hommes « naissent libres, leur liberté leur appartient, nul n'a le droit d'en disposer qu'eux ». Certes, l'homme ne peut pas aliéner sa liberté, car « renoncer à la liberté, c'est renoncer à la qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs », mais il se peut que les hommes réunis en société fassent un pacte social, qu'ils délèguent, dans l'intérêt de la communauté, « la suprême direction de la volonté générale » à un seul, mais tous ces associés sont des participants de l'autorité souveraine, ils restent libres, quoique soumis aux lois de l'Etat, libres, c'est-à-dire heureux. Les Corses n'en avaient-ils pas donné l'exemple en choisissant librement Paoli comme chef de la Nation? La Corse fut-elle jamais si prospère, si glorieuse? D'autre part, l'usurpation de Gênes d'abord, de la France ensuite, n'était-elle pas attentoire au droit national, dégradante? Les Corses n'eurent-ils pas raison de s'insurger contre Gênes, n'auraient-ils pas raison de

s'insurger contre la France? Sous la pression de ces idées, le 26 avril 1786, il écrivait sur son cahier de notes : « C'est aujourd'hui que Paoli entre dans sa soixante-unième année, son père Hiacinto Paoli aurait-il jamais cru, lorsqu'il vint au monde, qu'il serait compté un jour au nombre des plus braves hommes de l'Italie moderne? Les Corses étaient dans ces temps malheureux (en 1725) écrasés plus que jamais par la tyrannie génoise... Eh! bien, voyons, discutons un peu. Les Corses ont-ils eu le droit de secouer le joug des Génois? Ecoutons le cri des préjugés : les peuples ont toujours tort de se révolter contre leurs souverains. Les lois divines le défendent. Qu'ont de commun les lois divines dans une chose purement humaine?... Quant aux lois humaines, il ne peut y en avoir dès que le prince les viole. Ou c'est le peuple qui a établi ces lois en se soumettant au prince, ou c'est le prince qui les a établies. Dans le premier cas, le prince est inviolablement obligé d'exécuter les conventions par la nature même de sa principauté. Dans le second, ces lois doivent tendre au but du gouvernement qui est la tranquillité et le bonheur des peuples. S'il ne le fait pas, il est clair que le peuple rentre dans sa nature primitive et que le gouvernement, ne pourvoyant pas au but du pacte social, se dissout par lui-même »... Or, si l'on ouvre les « Annales de Corse, les Mémoires de ses braves insulaires, ceux de Michele Merelle, etc. »... on se rend compte que les Génois n'employèrent que la force et la ruse contre les Corses, qu'ils commirent toutes sortes d'atrocités pour troubler « le bonheur d'hommes paisibles et vertueux qui coulaient des jours heureux au sein de leur patrie ». Et alors « si, par la nature du contrat social, il est prouvé

que, sans même aucune raison, un corps de nation peut déposer le prince, que serait-ce d'un privé qui, en violant toutes les lois naturelles, en commettant des crimes, des atrocités, va contre l'institution du Gouvernement? Cette raison ne vient-elle pas au secours des Corses en particulier, puisque la souveraineté ou plutôt la principauté des Génois n'était que conventionnelle? Ainsi les Corses ont pu, en suivant toutes les lois de la justice, secouer le joug des Génois et peuvent en faire autant des Français. Amen. »

Rousseau l'enivrait de sa corrosive éloquence, Rousseau marquait sur son esprit l'empreinte de son âme inquiète. D'ailleurs, n'y avait-il pas entre eux élection d'affinités? Les majestueuses montagnes suisses de Rousseau n'avaient-elles pas une étroite parenté avec ses montagnes corses? Comme Rousseau n'avait-il pas palpité, son âme ne s'était-elle pas éclose à la lecture de Plutarque ? N'avait-il pas, aussi, comme lui, « cet esprit libre et républicain, ce caractère indomptable et fier, impatient de joug et de servitude », que Rousseau indique dans ses *Confessions* ? Comme lui, enfin, n'était-il pas « né citoyen d'une république, et fils d'un père dont l'amour de la patrie était la plus forte passion » ? Avec Rousseau, il pensait que la société était mauvaise, corrompue, par excessive civilisation. Pour retrouver le bonheur perdu, il fallait que l'humanité revînt en arrière, à l'aurore des premiers âges. Le milieu qui l'entourait était fait pour le fortifier dans cette opinion. Ses camarades avaient des mœurs, des goûts, tout à fait différents des siens. Aucun sentiment âpre et fort, aucune soif de vérité et de justice comme Rousseau ou Raynal, mais un doux nonchaloir, une fièvre de plaisirs pour tromper les ennuis

d'une petite ville de garnison. Personne ne le comprenait. Il n'était parmi ces Français frivoles et brillants qu'un exilé, un Corse captif. Ses aspirations étaient d'errer libre dans les bois, comme les Corses farouches, ses ancêtres, sans être astreint à aucune de ces mille obligations de la société moderne. Sans les Français aurait-il jamais quitté le sol natal ? n'aurait-il pas vécu chez lui, libre et heureux, en bon propriétaire aux mœurs simples et rustiques ? Ses rêveries étaient sans cesse tournées vers la Corse. Dans quatre mois il aurait droit à son semestre. Il pourrait enfin revoir le berceau de son enfance, ses parents, ses compatriotes, et jouir pleinement des beaux spectacles de la nature alpestre et sauvage dont Rousseau lui avait révélé le charme imposant. Mais à la pensée qu'il allait y rencontrer ces odieux fonctionnaires français qui créaient toutes sortes de difficultés à sa famille, qui imposaient aux Corses une domination tyrannique, des accès de révolte le secouaient. Le 3 mai, il écrivait sur son cahier de notes : « Toujours seul au milieu des hommes, je rentre pour rêver avec moi-même et me livrer à toute la vivacité de ma mélancolie. De quel côté est-elle tournée aujourd'hui ? Du côté de la mort... » Quelle « fureur » le portait donc à vouloir « sa destruction » ? C'est que « les hommes sont éloignés de la nature, qu'ils sont lâches, vils, rampants » ! « Quel spectacle, disait-il, verrai-je dans mon pays ? Des compatriotes chargés de chaînes et qui baisent en tremblant la main qui les opprime. Ce ne sont plus ces braves Corses, qu'un héros animait de ses vertus, ennemi des tyrans, du luxe, des vils courtisans. Fier, plein du noble sentiment de son importance particulière, un Corse vivait heureux. » Or, avec la « liberté se sont évanouis comme les songes ces jours heureux ».

« Français, s'écriait-il, non contents de nous avoir ravi ce que nous chérissions, vous avez corrompu nos mœurs. Le tableau actuel de ma patrie et l'impuissance de le changer sont une nouvelle raison de fuir une terre où je suis obligé par devoir de louer des hommes que je dois haïr par vertu. Quand j'arriverai dans ma patrie, quelle figure faire, quel langage tenir? Quand la patrie n'est plus, un bon citoyen doit mourir. Si je n'avais qu'un homme à détruire pour délivrer mes compatriotes, je partirais au moment même, j'enfoncerais dans le sein du tyran le glaive vengeur de la patrie et des lois violées. La vie m'est à charge parce que je ne goûte aucun plaisir, et que tout est peine pour moi ; elle m'est à charge parce que les hommes, avec qui je vis et vivrai probablement toujours, ont des mœurs aussi éloignées des miennes que la clarté de la lune diffère de celle du soleil. Je ne puis donc pas suivre la seule manière de vivre qui pourrait me faire supporter la vie, d'où s'ensuit un dégoût pour tout. »

Cette détresse morale se dissipa vite avec cette rapidité, ce renouvellement d'impressions de la jeunesse. Les jours suivants, le jeune Bonaparte était entièrement absorbé par la lecture d'un ouvrage de Roustan, pasteur à Genève, la *Défense du christianisme au point de vue politique* où il essayait de réfuter le chapitre VIII du *Contrat social*. Tout plein de la logique de Rousseau, il était incité à raisonner, à argumenter. Le 9 mai, à quatre heures de l'après-midi, il s'asseyait à sa table de travail et entreprenait longuement, consciencieusement, la défense des idées de Rousseau. « Rousseau ! s'écriait-il, un de tes compatriotes, de tes amis, un homme vertueux qui se dit au-dessus des préjugés des hommes voudrait détruire ceux qu'il prétend que tu as sur

la religion, considérée du côté politique. Ce n'est par aucune passion, si souvent le motif secret des actions des humains. Ni l'orgueil de la haine, ni la jalousie ne l'anime, mais l'auguste vérité. Il fléchit devant elle et, persuadé de son respect pour son flambeau sacré, il publie ses réflexions sur le huitième chapitre de ton *Contrat social*. Mais non, sans doute, il ne suffit pas d'être vertueux et d'aimer la vérité pour lutter contre Rousseau. Il était homme, aussi je crois qu'il n'a pas tout bien vu. Aussi ne s'agit-il pas d'une de ses idées isolées, mais d'un des principaux chapitres du *Contrat social* et d'une idée nécessaire à approfondir pour trouver en partie la différence des gouvernements anciens et modernes. »

Contrairement aux démonstrations de Jean-Jacques, le pasteur Roustan peut-il soutenir que la religion chrétienne est bonne pour la constitution politique d'un Etat ? que le christianisme ne rompt pas l'unité de l'Etat ? qu'il ne détache pas les citoyens de la patrie ? *A priori*, Bonaparte pense que « l'auteur de l'*Emile*, du *Contrat social*, l'homme profond et pénétrant qui a employé sa vie à étudier les hommes, que Rousseau qui a si bien dévoilé les petits ressorts des grandes actions, ait tiré une conséquence fausse, qu'il ait mal connu les principes qui ont livré les Etats chrétiens à toute la fureur des discussions civiles, c'est ce que M. Roustan lui persuadera difficilement. Mais, se hâte-t-il d'ajouter, « ne soyons pas enthousiastes » et raisonnons. Et il suit Roustan pas à pas, lui conseille, « avant de vouloir relever les erreurs où est tombé Jean-Jacques », de le lire avec intelligence et bonne foi ; il le réfute consciencieusement, s'égaye, en passant, des « étonnantes contradictions » qu'il découvre dans son ouvrage et conclut : « Non seule-

ment l'unité de l'Etat consiste en ce qu'il n'y ait ni corps, ni particuliers qui puissent croiser les moyens qu'il emploie pour parvenir au but du gouvernement, mais encore il faut que les sentiments qu'inspirent les différentes institutions tendent au même but. Or le christianisme ne nous inspire-t-il pas une indifférence marquée pour des actions purement humaines? »

Ainsi le jeune Bonaparte passait les loisirs que lui laissait son service militaire dans la méditation et le rêve. Ses méditations et ses rêves étaient circonscrits, par inclination d'âme, à la patrie, aux institutions des peuples et des gouvernements. N'obéissait-il pas à un atavisme de race corse, qui, ignorante des arts et de la littérature, des œuvres d'imagination, des spéculations de la pensée, se préoccupait exclusivement et avec passion, des réalités pratiques de la politique? Ses camarades trouvaient singulière la manie de s'enfermer pendant de longues heures dans sa chambre pour dévorer des livres indigestes. Il en sortait quelquefois pour faire des excursions dans le Dauphiné. Au mois de juin, il alla visiter la Grande-Chartreuse, et, une autre fois, il fit l'ascension de la Rochecombe. Ces courses dans les montagnes lui causaient un vif plaisir. « J'aime, disait-il avec une joie d'enfant, m'élever au-dessus de l'horizon! » N'avait-il pas lu dans la *Nouvelle Héloïse* de son cher Rousseau : « Il semble qu'en s'élevant au-dessus du séjour des hommes on y laisse tous les sentiments bas et terrestres et qu'à mesure qu'on approche des régions éthérées, l'âme contracte quelque chose de leur inaltérable pureté. »

Mais le cabinet de lecture du libraire Aurel n'offrait pas un aliment suffisant à son insatiable

curiosité d'esprit. Par des prodiges d'économie, il trouvait encore le moyen d'acheter des livres, malgré sa faible solde de cent livres par mois, qui était strictement de quoi vivre! Le 29 juillet, il écrivait à M. Paul Borde, libraire à Genève, de lui envoyer les *Mémoires de Mme de Warens et Claude Anet*, pour servir de suite aux *Confessions* de J.-J. Rousseau, ainsi que les deux derniers volumes de l'*Histoire des révolutions de Corse*, de l'abbé Germanes. Il le priait également de lui « donner note des ouvrages qu'il avait sur la Corse ou qu'il aurait pu lui procurer promptement ».

Sur ces entrefaites, le 12 août, il se rendait à Lyon avec son bataillon pour réprimer l'émeute des *Deux Sous* occasionnée par les ouvriers en soie qui réclamaient une augmentation de salaire de deux sous par aune. Cette émeute était aggravée par la perception du droit de *Banvin* ou treizième sur la vente du vin pendant le mois d'août qui revenait, selon une ancienne coutume, à l'archevêque de Lyon. Le second bataillon de la Fère arriva à Lyon le 15 août. Après quelques exécutions sommaires, l'agitation se calma. Bonaparte retourna à Valence vers la fin d'août. Le 1er septembre, tandis que le premier bataillon se disposait à rejoindre à Lyon le restant du régiment, pour, de là, se diriger vers Douai, la nouvelle garnison du régiment la Fère, il partait en congé de semestre pour Ajaccio.

CHAPITRE II

EN CORSE

Influence du milieu. — Sollicitude de Napoléon pour sa famille.
L'affaire de la pépinière de mûriers

Bonaparte arriva à Ajaccio le 15 septembre 1786, « après une absence de sa patrie de sept ans neuf mois, et âgé de dix-sept ans un mois », ainsi qu'il l'a consigné lui-même dans une note intime de jeunesse.

En pleine mer, lorsqu'il distingua dans la brume la Corse qui émergeait des flots, montagneuse et verdoyante, il éprouva une indicible émotion. C'était la patrie, le rocher où vivait sa mère, où il avait passé les années insouciantes de l'enfance, le pays des montagnards hardis, non encore complètement déprimés par la civilisation ! Pendant quelques heures le bateau à voiles tira des bordées en vue du golfe d'Ajaccio. Des arômes lui arrivaient de terre ferme, et il aspirait ces émanations du sol natal avec volupté. En débarquant sur le môle, il y avait foule pour le recevoir, car l'arrivée du courrier de France était un événement en ville. De tous côtés on venait lui serrer la main et l'embrasser, sans guinderies, fraternellement. Des femmes du peuple, des ouvriers, d'anciens camarades d'enfance

lui donnaient l'accolade et le tutoyaient. Et lui était confus de ne pas pouvoir s'exprimer en patois corse! Il entendait le murmure flatteur qui s'élevait sur son passage et qui dilatait son cœur. Il devinait qu'on causait de lui avec sympathie, qu'on était ravi de le voir, si jeune, déjà officier et sorti des écoles. Il subissait l'influence du changement d'air, de milieu. Le ciel était d'un bleu cru, rigide, le soleil ardent. Des liens intimes l'unissaient à cette foule. Il cessait d'être un vaincu qu'on bafoue, qu'on ne comprend pas. Les mœurs, les aspirations, les défauts et les qualités de ces braves gens étaient les siens, leur bonheur était le sien.

A la maison, il trouva l'archidiacre Lucien, cloué au lit par la goutte. Le mal l'avait terrassé au mois de juin de l'année précédente. Les genoux s'étaient enflés, des crises continuelles l'assaillaient; depuis, les genoux et les pieds s'étaient désenflés, mais il ne pouvait point articuler les jambes; s'il essayait de les remuer il éprouvait une douleur intolérable aux genoux; on ne faisait donc plus son lit; on se bornait à découdre le matelas, à remuer la laine et les plumes [1]. Néanmoins, l'archidiacre avait gardé toute sa lucidité d'esprit; il mangeait bien, digérait bien, parlait, lisait, dirigeait les affaires de la famille en homme de tête, grâce au concours de Joseph qui exécutait ses ordres avec docilité. Avec quelle effusion il embrassa sa bonne mère, si accablée par les besognes domestiques, maintenant une femme mûre, dont les cheveux commençaient à s'argenter, sa marraine, tante Gertrude, sa nourrice Camille Ilari, toute radieuse de le voir officier au corps royal, et les enfants qui avaient

1. Cf. dans Masson, *Napoleon inconnu*, lettre de Napoleon au Dr Tissot.

poussé en son absence, Louis, âgé de huit ans, Pauline, de six, Caroline, de quatre et Jérôme, de deux! Elisa continuait son éducation à Saint-Cyr, et Lucien, qui touchait maintenant à la fin de son année scolaire à Brienne, devait sous peu se rendre au petit séminaire d'Aix, en attendant l'obtention d'une bourse, ainsi que la promesse en avait été faite à Napoléon par M. de Marbeuf. Un propriétaire ajaccien, M. Barbieri, appelé pour affaires sur le continent, était chargé de ce soin. Après la solitude des écoles royales et de Valence, le jeune Bonaparte éprouvait une joie ineffable à s'épancher au sein de la famille. Mais une douloureuse nouvelle l'assaillait sur ces entrefaites : la mort de M. de Marbeuf, à Bastia, le 20 septembre. Qu'allait devenir sa famille, privée de son bienveillant protecteur? Que deviendrait la promesse de bourse faite pour Lucien? Quelle tournure allaient prendre les affaires litigieuses qu'avait la famille avec l'Administration?

Sa grande joie était de faire des excursions dans les environs d'Ajaccio. Son passé d'enfant revivait à son esprit. Les choses lui parlaient, lui étaient familières. Cette mer, ces plantes, ces montagnes granitiques étaient de la même race que lui. A l'exemple de Rousseau, il goûtait le charme, le « sentiment » de la nature ; il se complaisait aux rudes et énergiques paysages corses, aux beaux couchers de soleil, si pleins de mélancolie, aux îles Sanguinaires, « quand l'astre du jour sur son déclin se précipite avec majesté dans le sein de l'infini », aux promenades lentes dans les bois d'oliviers de la Sarra, dans les bosquets d'orangers, dans les maquis, et il était « ému par l'électricité de la nature », il « éprouvait la douceur, la mélancolie, le tressail-

lement qu'inspirent la plupart de ces situations[1] ».

Souvent, dans ses courses avec Joseph, des parents, des inconnus, l'abordaient familièrement, l'interrogeaient sur la France, lui posaient des questions ingénues sur la cour et le roi. Il ne s'offusquait pas de ces familiarités indiscrètes. Il en était plutôt ravi. C'était l'indice d'âmes neuves, « d'hommes de la nature », qui, par leur isolement se trouvaient « préservés des irruptions et du mélange qu'éprouve le continent » et avaient gardé intact le sentiment de l'égalité, inné chez l'homme.

Ses habitudes étaient restées celles d'un « jeune homme appliqué et studieux[2] », comme il avait été aux écoles royales et à Valence. Il avait apporté à Ajaccio une malle de livres qui était de bien plus grandes dimensions que celle contenant ses effets. Il y avait là les œuvres de « Plutarque, de Platon, de Cicéron, de Cornélius Nepos, de Tite-Live, de Tacite, traduites en français, celles de Montaigne, de Montesquieu, de Raynal », et aussi les œuvres de Rousseau, de Corneille, de Racine, de Voltaire, et il passait, chaque jour, de longues heures avec Joseph à déclamer les passages les plus véhéments des tragédies classiques où s'exaltent les sentiments nobles et mâles de l'humanité ; son admiration de Rousseau, son amour de la Corse le dominaient absolument, enfiévraient son sang ; il était hanté par le projet d'écrire une histoire de la Corse où il aurait exprimé l'héroïsme admirable de sa patrie et sa haine de la tyrannie et de l'oppression. Dans ce but, il s'était mis, dès son arrivée, avec cette conviction profonde qu'il apportait en toutes choses, à l'étude soutenue de l'italien, afin de pouvoir lire

1. Napoléon, *Discours sur le bonheur*.
2. *Mémoires* du roi Joseph, t. I.

les auteurs originaux, Filippini, la *Giustificazione*, le *Disinganno* dans le texte, et avoir des rapports directs avec le peuple qui ne comprenait pas le français, devenir enfin tout à fait Corse par la langue comme il l'était par les sentiments. Il recherchait la société des survivants des guerres de l'indépendance, des « patriotes », les interrogeait sur Paoli, sur la Corse d'autrefois où la liberté avait ramené l'âge d'or, et il les priait de lui confier les manuscrits, pièces rares, imprimés relatifs à l'histoire de la Corse [1].

Il ne pouvait pas rester une seule minute inactif, tourmenté par le besoin impérieux d'appliquer ses facultés intellectuelles. Il se rendait compte que son île, à cause de sa situation géographique, n'avait que des relations lointaines, coûteuses, avec les autres pays et, par suite, se trouvait paralysée dans son développement industriel et agricole. Tout ici était à l'état embryonnaire. Sa ville qu'il s'était représentée tumultueuse, dans sa solitude de Valence, il l'avait retrouvée minuscule et morte. La culture y était primitive et la plupart des terrains, faute de bras, restaient en friche. Il parlait avec abondance à l'archidiacre Lucien des progrès de l'agriculture française, de ses admirables résultats. Il déclarait que la Corse ne pouvait avoir un grand avenir agricole que par la culture du mûrier, cet arbre venant rapidement dans le pays et par l'élevage des vers à soie. Ne voyait-on pas un sieur Brueys, arrivé à Bastia en 1775, monter des métiers de filature, fabriquer des bas de soie, les teindre en noir, et les écheveaux de Bastia n'avaient-ils pas été trouvés par les maîtres teinturiers de Lyon supérieurs à la

1. Voir dans Masson, *Napoléon inconnu*, la liste des documents sur la Corse réunis par Napoléon.

soie de Piémont! Pénétré de cette idée, il jetait des notes sur le papier en vue d'un mémoire sur la culture du mûrier. Il signalait aussi à l'archidiacre le danger du libre parcours, dans les campagnes, des troupeaux de chèvres, un véritable fléau pour la Corse, puisqu'elles empêchaient tout essor agricole en tuant arbustes et plantes de leur morsure empoisonnée, et il le pressait de faire exécuter des travaux d'amélioration aux Milelli où l'on aurait pu appliquer les récentes méthodes de culture française, faire des plantations rationnelles, augmenter considérablement les revenus de la famille. Mais il se heurtait à l'inertie de l'archidiacre, dont l'âge avait accentué l'avarice et la parcimonie. Il lui répliquait qu'il ne pouvait pas disposer d'un liard, que Charles avait laissé une situation obérée à laquelle il avait fallu remédier, et, néanmoins, émerveillé du flot de projets qui fermentaient dans l'esprit de son neveu, encore un petit jeune homme, il l'appelait moitié ironique, moitié riant : *Novatore! Novatore!*

Les intérêts de la famille faisaient l'objet de sa constante sollicitude. Sa situation d'officier au corps royal ne faisait-elle pas de lui, à cause de l'impotence de l'oncle Lucien, le véritable chef de la famille? Et, en bon Corse, ne devait-il pas mettre à son service toute l'activité, tout le dévouement dont il était capable? C'est ainsi que, le 1er avril 1787, il écrivait une lettre à Tissot[1], le célèbre médecin de

1. Voici le curieux début de sa lettre au Dr Tissot : « Monsieur, vous avez passé vos jours à instruire l'humanité, et votre réputation a passé jusque dans les montagnes de Corse, où l'on se sert peu du médecin. Il est vrai que l'éloge court, mais glorieux, que vous avez fait de leur général est un titre bien suffisant pour les pénétrer d'une reconnaissance que je suis charmé de me trouver, par la circonstance, dans le cas de vous témoigner au nom de tous mes compatriotes. Sans avoir l'honneur d'être connu de vous, n'ayant d'autre titre que l'estime que j'ai conçue pour vos ouvrages, j'ose vous importuner et demander vos conseils pour un de mes oncles qui a la goutte... »

Lausanne, qui avait mis Paoli au rang des grands hommes, pour lui demander une consultation sur son oncle que la goutte immobilisait toujours au lit, et sur lui-même, « tourmenté depuis un mois d'une fièvre tierce » ; c'est ainsi qu'il harcelait de ses demandes M. de la Guillaumye, le nouvel intendant de Corse, qui avait remplacé M. de Buocheporn en 1785, pour obtenir la liquidation de l'affaire de la pépinière qui causait un grand préjudice à sa famille. En 1782, disait-il[1], son père avait passé un contrat avec le roi pour l'établissement d'une pépinière de mûriers à Ajaccio. La plantation devait se poursuivre pendant cinq années consécutives et le concessionnaire devait toucher des à-comptes au fur et à mesure des travaux jusqu'à concurrence de huit mille cinq cents livres, plus une indemnité de « un sol par arbre », comme cela avait été réglé aux Etats de 1783. A la fin de l'année 1785, Mme Letizia Bonaparte « n'avait touché, à titre d'avances, que cinq mille huit cents livres, tandis qu'elle aurait dû en toucher sept mille trois cent cinquante », ce qui faisait qu'elle était créancière envers l'Etat de la somme de mille cinq cent cinquante livres, plus mille cinq cents livres de la greffe des mûriers en pépinière, soit trois mille cinquante livres. Or, au mois de mai 1786, l'Administration avait résilié son contrat avec la veuve Bonaparte et cessé toute avance. Le procédé était peu honorable envers la mémoire d'un citoyen qui n'avait accepté l'entreprise de la pépinière que par « patriotisme » ; mais en bonne justice, on lui devait tout au moins les avances échues. Cela aurait fait comme avances huit mille huit cent cinquante livres qui étaient représentées

1. Mémoire de Bonaparte à l'intendant au sujet de la pépinière.

par les plants en pépinière d'une valeur au moins de neuf mille livres. Or, aux réclamations de Mme Bonaparte, M. de la Guillaumye avait paru très bien disposé en sa faveur, puis, au moment de « dresser les ordonnances », après en avoir référé à Paris, il s'était ravisé, avait déclaré qu'il ne pouvait faire aucun payement sans un ordre formel du Ministre. Aux sollicitations du jeune lieutenant, l'intendant de la Corse opposa les mêmes objections. Il lui fallait l'autorisation du Contrôleur général pour payer l'indemnité de Mme Bonaparte. Sur ses entrefaites, le semestre de Napoléon touchait à sa fin; comme sa fièvre tierce le tourmentait toujours et que, d'autre part, la solution de l'affaire de la pépinière réclamait sa présence en Corse, il se fit délivrer un certificat par un médecin et un chirurgien de la ville, établissant que son état de santé ne lui permettait pas de rejoindre sa garnison, et, le 21 avril, il adressait un mémoire à M. le maréchal de Ségur, Ministre de la Guerre, pour le prier de lui accorder « un congé de cinq mois et demi à compter du 16 mai » dont il avait besoin « pour le rétablissement de sa santé », et « vu son peu de fortune et une cure coûteuse il demandait que son congé, lui fût accordé avec appointements ». Le Ministre fit droit à sa requête.

Au mois de septembre, il demandait et obtenait — à l'époque, on accordait très facilement les congés — une prolongation de six mois sans appointements, à dater du 1er décembre 1787, « ayant, disait-il, le plus grand intérêt à aller assister aux délibérations des États de Corse, sa patrie, pour y discuter les droits essentiels à sa modeste fortune ». En effet, Joseph qui, tout d'abord, avait eu l'idée d'aller terminer ses

études à Aix, mais avait différé son départ, sa présence étant nécessaire à Ajaccio, devant se rendre à Pise, l'automne prochain, sur la volonté expresse de l'archidiacre, pour y passer l'examen de doctorat en droit, ce qui lui aurait donné accès dans la magistrature, il était indispensable qu'il restât en Corse pour veiller aux intérêts de la famille. Or les Etats de Corse n'étaient plus convoqués. Ne pourrait-on couper au plus court? Muni d'un peu d'argent disponible, le 12 septembre, Bonaparte s'embarquait pour Paris avec l'idée arrêtée d'exposer l'affaire de la pépinière à M. le contrôleur général lui-même et tâcher d'en obtenir, une bonne fois pour toutes, la liquidation.

CHAPITRE III

A PARIS

Rencontre amoureuse au Palais-Royal
L'amour de la patrie est supérieur à l'amour de la gloire

Bonaparte arriva à Paris, dans les premiers jours d'octobre et alla se loger à l'*hôtel de Cherbourg*, rue du Four-Saint-Honoré. Il avait dix-huit ans, il était pauvre, sans amis, sans protecteurs dans la grande ville, et il ne pouvait compter que sur son énergie pour faire valoir les droits sacrés de sa famille. Il ne se rebuta pas, assiégea les bureaux, apporta dans ses démarches cette ténacité corse qu'il avait héritée de son père. Il obtint une lettre de recommandation de Mgr l'archevêque de Toulouse pour M. le contrôleur général, se transporta à Versailles, demanda une audience, et quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il fût constaté qu'il n'existait au Contrôle aucune pièce relative à la pépinière d'Ajaccio. On ignorait même l'existence de ce dossier. Aux bureaux de l'Enregistrement, où il se rendit ensuite, on lui déclara qu'il n'y avait pas trace de la réception des pièces établissant le bien fondé de sa demande. Il fit valoir avec chaleur le préjudice que cette situation lui causait, les frais de voyage que cette interminable affaire

de la pépinière avait nécessités, et M. le contrôleur général, touché de ses bonnes raisons, lui déclara qu'il allait donner des ordres à M. l'intendant de Corse pour lui laisser pleins pouvoirs sur la suite à donner à l'indemnité de trois mille cinquante livres réclamée par la veuve Bonaparte. Napoléon profita de son séjour à Versailles pour demander une audience au premier Ministre, Mgr de Sens, comte de Brienne, et il le pria d'accorder une bourse au séminaire d'Aix à son jeune frère Lucien, qui y faisait actuellement ses études aux frais de sa famille laquelle était privée de ressources. M. le comte de Brienne lui donna de vagues promesses.

Rentré à Paris, Napoléon, que ces contre-temps avaient énervé, écrivait, le 9 novembre, avec une fureur contenue, à M. de la Guillaumye, intendant de Corse : « J'ose me flatter que vous participerez à l'événement qui vient de m'arriver et qui est d'autant plus fâcheux qu'il était plus inattendu. » Après avoir raconté ses vaines démarches au contrôle général, où l'on n'avait « rien trouvé de relatif à son affaire », ce qui avait dû se produire par suite de la « mort de M. Rousseaux », il ajoutait que M. le contrôleur général lui laissait la liberté d'accorder les avances que sa famille sollicitait, et, après avoir indiqué que le comte de Brienne avait « favorablement accueilli » la nomination de Lucien au séminaire d'Aix, il terminait en ces termes : « J'ose me flatter, Monsieur, que vous daignerez honorer de votre protection une famille qui, par son attachement et sa reconnaissance des bontés que vous avez bien voulu lui témoigner, se flatte de la mériter. »

A cette lettre à M. de la Guillaumye était joint un mémoire dans lequel, après avoir exposé la situa-

tion de la pépinière et réclamé payement de l'indemnité due à sa mère, Napoléon ajoutait : « Vous aurez autant qu'il est en vous réparé les fausses spéculations de votre prédécesseur, vous aurez fait du bien à une famille en suivant les règles de la justice la plus stricte ; de pareilles occasions n'arrivent pas tous les jours, Monseigneur ; profitez-en... »

Il arpentait Paris en tous sens, promenait sa curiosité inquiète, son désir de voir, d'apprendre, « l'âme agitée par ces sentiments vigoureux qui le caractérisaient, qui lui faisaient supporter le froid avec indifférence[1] », et un soir qu'il sortait du théâtre des Italiens, en se promenant dans les allées du Palais-Royal, rendez-vous habituel des femmes galantes, « ses regards errèrent sur une personne du sexe ». Encouragé par la timidité de son allure, sa santé délicate, son extrême jeunesse, il l'aborda, histoire d'en faire un sujet « d'observation ». Après lui avoir posé des questions impératives sur son métier, son pays d'origine et d'autres plus intimes, il se laissait entraîner, dans le premier éveil de ses sens, à l'accompagner chez elle...

Mais son âme était trop embrasée par l'amour de la patrie pour y laisser pénétrer aucun sentiment étranger. Voici que des souvenirs de la Corse l'envahissaient. L'inutilité de son voyage à Paris lui démontrait que sa patrie n'avait retiré aucun bienfait de son contact avec la France, si ce n'était la contamination d'hommes primitifs par les vices d'une nation civilisée à l'excès, et leur emprisonnement dans les rouages compliqués de sa constitution, sensible surtout par ses défauts : l'armée de ses fonctionnaires cupides, l'inutile paperasserie de ses bu-

1. Ms de Napoléon, *rencontre au Palais Royal* dans Masson, *Napoléon inconnu*

reaux! Son rêve d'écrire une histoire de la Corse, de faire un exposé fidèle de ses malheurs s'imposait avec force à son esprit. Il se sentait le courage de crier la vérité, de dénoncer, quoi qu'il pût arriver, l'oppression!

Cinq jours après sa rencontre amoureuse au Palais-Royal, le 27 novembre, à onze heures du soir, il écrivait dans sa petite chambre de l'*hôtel de Cherbourg* : « J'ai à peine atteint l'âge... et cependant je manie le pinceau de l'histoire. Je connais ma faiblesse... mais peut-être pour le genre d'écrits que je compose, c'est la meilleure situation d'âme et d'esprit. J'ai l'enthousiasme qu'une étude plus profonde des hommes détruit souvent dans nos cœurs. La vénalité de l'âge viril ne salira pas ma plume. Je ne respire que la vérité ; je me sens la force de la dire, et en lisant cette légère esquisse de nos malheurs, je vois vos pleurs couler. Chers compatriotes, nous avons toujours été malheureux. Aujourd'hui, membres d'une puissante monarchie, nous ne ressentons de son gouvernement que les vices de sa constitution ; et aussi malheureux peut-être nous ne voyons de soulagement à nos maux que dans la suite des siècles. »

Paris, avec ses innombrables femmes galantes, ses rôdeuses d'amour, lui offrait le tableau d'un peuple dissolu. Il en était scandalisé dans ses sentiments les plus intimes, dans sa conception des sociétés. Quel amour de la patrie pouvaient avoir ces gens corrompus, adonnés exclusivement aux plaisirs? Comme on était loin de la « simplicité, des vertus, de la force des âmes » de Rome et de Sparte? Il sentait le besoin de confier au papier « les sentiments qui agitaient un cœur où toute la perversité des hommes n'avait peut-être pas encore pénétré »

Et il écrivait : « Si j'avais à comparer les siècles de Sparte et de Rome avec nos temps modernes, je dirais : Régna ici l'amour et là l'amour de la patrie. » Aujourd'hui on en était arrivé à perdre la notion de la patrie, car « un peuple livré à la galanterie a même perdu le degré d'énergie nécessaire pour concevoir qu'un patriote puisse exister ». Aussi « peu de personnes croient à l'amour de la patrie », et une foule d'ouvrages modernes ont paru pour en montrer l'inanité. Et alors, s'écriait-il, comment qualifier « l'action sublime du grand Brutus » ? N'est-ce qu'une chimère? Mais, répondent nos sophistes modernes, « l'amour de l'estime des hommes ou de la gloire a produit cette foule d'actions que la postérité a célébrées sous le nom d'amour de la patrie. » Il prétendait montrer la fausseté de cette thèse. « Ouvrons, disait-il, les annales de nos monarchies. Notre âme s'enflamme sans doute au récit des actions de Philippe, Alexandre, Charlemagne, Turenne, Condé, Machiavelli et tant d'autres hommes qui, dans leur héroïque carrière, eurent pour guide l'estime des hommes, mais quel sentiment maîtrise notre âme à l'aspect de Léonidas et de ses trois cents Spartiates. Ils ne vont pas à un combat, ils courent à la mort pour le sort qui menace leur patrie; ils affrontent les forces réunies de l'Orient pour obéir, premiers soutiens de la liberté. » Ce n'était pas « l'envie d'avoir leur nom chanté par la renommée » qui les animait, car les femmes des Spartiates qui avaient échappé à la mort n'osaient se montrer dans les temples et les places publiques. « Vous voyez donc bien que l'amour de la gloire ne peut pas avoir été le moteur des Spartiates. »

L'amour de la gloire a inspiré les monarchistes, l'amour de la patrie les républicains. « Si l'amour

de la gloire avait été le principe des actions des républicains et des monarchistes, d'où vient la différence étonnante des sentiments qui nous animent au seul récit, d'où vient la différence même des actions? Aristide, le plus sage des Athéniens, Thémistocle le plus ambitieux, encore la terreur du grand roi, et tous deux sauveurs et restaurateurs de leur patrie, sont récompensés par un exil ignominieux. » Néanmoins, ils préfèrent la mort plutôt que de porter les armes contre leur patrie, et leurs vœux, leurs suprêmes pensées sont tous pour Athènes. « A ces traits d'héroïsme, comparerons-nous les actions de Robert d'Artois, de Gaston d'Orléans, le grand Condé, et de cette foule de Français qui ne rougirent pas de dévaster les campagnes qui les avaient vu naître? Les uns avaient été nourris dans les préceptes du patriotisme, et les autres dans l'amour de la gloire. »

Les héros corses, les « Cincinnatus, les Fabricius, les Caton, les Thrasybule » ne tirent-ils pas leurs vertus de leur patriotisme? Et « chaque trait, chaque mot d'un Spartiate peint un cœur embrasé du plus pur patriotisme ». Or, qu'arrive-t-il avec les monarchistes? « Un vain titre est refusé aux Bouillon et Turenne, le héros de la France, Turenne le rempart invincible de la patrie, Turenne qu'elle a comblé de faveurs, eh bien! Turenne réduit en cendres les chaumières qu'il avait longtemps défendues. Des honneurs refusés à Condé blessent sa gloire, et Condé déploie l'étendard de la révolution. Voilà ce que produisit, dans les deux plus grands hommes de la France, la soif de l'ambition. » Un simple citoyen de Sparte est plus grand qu'eux. Pedaratus avait sollicité du peuple l'honneur d'être un des « Trois Cents, première magistrature de la République ». Il n'est pas élu et il s'en réjouit,

parce que cela lui permet de constater que sa patrie compte trois cents citoyens plus dignes que lui. N'est-ce pas là l'amour de la patrie?

Au milieu de ces méditations, Napoléon ne perdait pas de vue que les intérêts de sa famille le réclamaient à Ajaccio. Il y était de retour le 1er janvier 1788.

CHAPITRE IV

EN CORSE

Soucis de famille. — Voyage à Bastia.

La présence de Napoléon était d'une urgence extrême à la maison. Sa mère se débattait dans les tracas. Elle était privée de sa femme de ménage, et, d'autre part, Joseph, qui était spécialement chargé de la direction des propriétés de la famille, se trouvait en Toscane où il suivait les cours de l'Université de Pise, pour la préparation de son doctorat en droit. A elle seule elle devait donc suffire à tout ; mais Letizia était restée la femme corse active, laborieuse, au cœur vaillant ; elle gouvernait sa maison avec beaucoup d'énergie, un ordre absolu, et, de loin, elle suivait même Joseph dans sa conduite. Elle lui écrivait de faire « le moins de dépenses possible », vu « l'état de la famille » et d'emmener avec lui, à son retour à Ajaccio, une femme de service d'une quarantaine d'années, apte à faire « la cuisine, sachant coudre et repasser ». Joseph Fesch, qui venait de terminer ses études de théologie, l'aidait quelque peu, mais Lucien se trouvait toujours au séminaire d'Aix : il fallait de l'argent pour payer sa pension, car on ne lui avait pas accordé de bourse, et pourvoir à l'entretien de

Joseph à Pise. Or le numéraire était rare. Il n'y avait pas d'exportation, pas de commerce, chacun vivait du produit de ses terres, et on ne débitait guère les denrées qu'aux fonctionnaires français qui, encore, s'approvisionnaient en majeure partie sur le Continent. La vente du vin et du bétail — on avait la vigne de la *Sposata* qui donnait de beaux rendements, et l'archidiacre possédait de grands troupeaux de moutons et de chèvres — produisaient des résultats appréciables, mais ils étaient cédés à si bas prix! Comment se créer des ressources pour subvenir aux besoins de huit enfants, dont quatre en bas âge? Si encore on pouvait réaliser les trois mille cinquante livres dues par l'Administration pour les travaux de la pépinière? Dans les premiers jours de novembre, Mme Bonaparte avait prié M. de la Guillaumye de l'autoriser à commencer, ainsi qu'il avait été stipulé dans le contrat de 1782, la distribution des mûriers de la pépinière; par lettre du 12 novembre, l'intendant de Corse faisait droit à la requête et lui donnait l'assurance qu'aussitôt la livraison des arbres faite, elle en toucherait le montant; mais par suite de la vieille hostilité du subdélégué d'Ajaccio, M. Souiris, contre les Bonaparte, l'ordonnance de l'intendant relative à la distribution des arbres de la pépinière royale n'avait pas été communiquée au podestat et aux officiers municipaux; il en était résulté que les Ajacciens qui avaient creusé des fossés à l'automne pour la plantation des mûriers, s'étaient heurtés, au moment de la livraison, à un refus formel des officiers municipaux qui disaient n'avoir reçu aucun ordre dans ce sens. Napoléon se mit aussitôt en mesure de liquider la situation. Le 12 février, il écrivait, au nom de sa mère, à M. de la Guillaumye

que « Mmes Angèle-Maria Pietra-Santa, Pietra-Costa, M. Barrois et plusieurs autres personnes désirant avoir des mûriers de la pépinière » et ayant déjà fait creuser des fosses dans ce but « il prenait la liberté de le prier de vouloir bien communiquer son ordonnance à messieurs les officiers municipaux ou de prendre tout autre parti qui pût faire cesser cet incident. La saison, il est vrai, « était un peu avancée, mais cela ne devait pas l'empêcher de délivrer des ordonnances aux habitants des marines, l'air étant plus tempéré et le terrain plus arrosé ». Le 27 février, M. l'intendant écrivait à M. Souiris, d'autoriser la livraison, s'il y avait lieu. Mme Bonaparte délivra ainsi trois mille six cents arbres sur des ordonnances de M. l'intendant et cinq cents sur ordre particulier de M. Souiris, en tout quatre mille cent dix mûriers. Il s'agissait d'en obtenir payement, ainsi que cela avait été convenu par lettre du 12 novembre. Le 12 avril, Napoléon adressait au nom de sa mère une demande à cet effet à M. de la Guillaumye. Elle se plaignait qu'on eût limité le nombre des autorisations, que cela lui portait un grand préjudice, puisqu'elle était obligée de donner des soins « à cinq ou six mille arbres », ce qui lui faisait un surcroît de dépenses de plus d'un sol par arbre ». Elle se trouvait « singulièrement lésée dans cette entreprise », mais elle espérait que M. l'intendant autoriserait aussitôt le payement des arbres délivrés, « ce qui lui paraissait bien juste, y ayant d'ailleurs été autorisée par le ministre ». En terminant, elle renouvelait à son souvenir l'affaire du marais des Salines, qui n'avait plus eu de suite après la mort de Charles Bonaparte. La saison était très favorable pour la reprise des travaux, parce que « l'abondance des eaux s'oppo-

sait aux travaux de l'hiver et l'infection de l'air à ceux de l'été. » Le 16 avril l'intendant indiquait à Mme Bonaparte les pièces à fournir pour qu'on pût ordonnancer son mémoire, et il la priait d'attendre une occasion plus favorable pour le dessèchement du marais des Salines. Le 20 avril, Mme Bonaparte envoyait le dossier demandé.

Napoléon, qui avait à cœur de mener à bonne fin le desséchement des Salines, une œuvre d'utilité publique entreprise au XVIe siècle par un de ses aïeux et continuée par son père, comme il désirait d'autre part, obtenir, la nomination de Louis comme élève du roi dans une école militaire, se rendit à Bastia pour solliciter auprès de M. de la Guillaumye et de M. de Barrin, le nouveau commandant en chef de l'île. Louis avait déjà été candidat à une bourse l'année précédente, mais on avait accordé la préférence à des enfants moins méritants dont les parents disposaient de plus hautes influences que la famille Bonaparte, et on l'avait consolé en disant qu'il aurait été compris dans la prochaine promotion. Allait-on, cette fois encore, fouler aux pieds les droits sacrés d'une pauvre veuve chargée de l'éducation de huit enfants et n'accorder les faveurs qu'à l'intrigue? Louis n'aurait dix ans révolus qu'au 2 septembre de l'année courante, n'était-il pas toujours susceptible de bénéficier des faveurs royales?

Napoléon ne put obtenir de M. de la Guillaumye et de M. de Barrin que des promesses vagues.

Pendant son séjour à Bastia, il eut des rapports quotidiens avec les officiers du corps royal du régiment la Fère dont deux compagnies étaient détachées dans cette ville. Les lieutenants l'invitèrent à dîner à tour de rôle. Ils étaient jeunes, ils

étaient gais. Or Bonaparte aimait, par tendance d'esprit, à faire porter la conversation sur des sujets d'histoire, les institutions des gouvernements anciens et modernes qui emplissaient son cerveau; c'était loin des causeries badines, ordinaires, des jeunes officiers d'artillerie! Et il mettait dans l'exposé de ses idées une véhémence telle que ses camarades, stupéfiés de son ton doctoral, de son esprit sentencieux, le trouvaient ridicule et pédant. La Corse, comme de juste, revenait toujours, comme terme de comparaison, au bout de ses doctrines. Un jour qu'on s'entretenait de la convocation des États de Corse qu'on annonçait comme imminente et du peu d'empressement qu'y mettait M. de Barrin à les réunir, bien que la dernière Assemblée datât de 1775[1], Bonaparte déclara[2] « qu'il était bien surprenant que M. de Barrin eût la pensée de vouloir priver les Corses de délibérer sur leurs intérêts » et il ajouta d'un ton menaçant : « M. de Barrin ne connaît pas les Corses; il verra ce qu'ils peuvent! » « Est-ce que vous useriez de votre épée contre le représentant du roi? » lui demanda un de ses camarades. Il ne répondit rien et on se sépara très froidement. Bonaparte rentra à Ajaccio.

Au milieu de ses soucis de famille, la Corse restait l'objet unique de ses ardentes rêveries, de ses travaux. Il avait formé une importante collection de documents sur la Corse, il pouvait lire maintenant l'italien dans le texte, et il s'essayait à dégager, des anciens chroniqueurs corses, Giovanni della Grossa, Ceccaldi, Filippini,

1. Les États de Corse ne furent plus convoqués depuis.
2. M. de R... (de Romain), *Souvenirs d'un officier royaliste*, cité par Masson.

un résumé vigoureux et vibrant de l'histoire de l'île. L'abbé Fesch, qui avait être ordonné prêtre par Mgr d'Oria, évêque d'Ajaccio, et qui avait remplacé l'archidiacre Lucien au chapitre de la cathétrale, était le confident de ses productions littéraires. Il comptait dédier son travail à l'archevêque de Sens, Mgr de Brienne, premier Ministre, pour mieux attirer l'attention du roi sur la Corse.

Mais la prolongation de congé de Napoléon touchait à sa fin. Joseph venait de rentrer à Ajaccio après avoir soutenu avec succès, le 1er mai, sa thèse de doctorat en droit. Il pouvait donc partir assez tranquille. Le 1er juin il se mettait en route pour Auxonne, la nouvelle garnison de son régiment.

CHAPITRE V

A AUXONNE

Études sur l'artillerie. — Règlement de la *Calotte*. — Extraits d'histoire et de géographie. — Le *Comte d'Essex*, nouvelle. — A Seurre. — Le *Masque prophète*, nouvelle. — Lettre à Paoli. — Lettres sur la Corse. — Lettre à Giubega.

Napoléon arriva à Auxonne dans la première quinzaine de juin. Il était absent du corps depuis vingt et un mois, mais la chose était ordinaire et fréquente dans les règlements de l'époque. La Fère-artillerie, après avoir passé un an à Douai[1], se trouvait à Auxonne depuis le 19-25 décembre 1787 où il était arrivé en deux détachements. Aucun changement notable ne s'était produit au corps en l'absence de Bonaparte, sauf que M. le capitaine Goshyère avait remplacé, à sa compagnie, M. d'Autume, détaché à l'arsenal de Strasbourg.

Bonaparte alla se loger à la caserne, au Pavillon de la ville[2]. Il n'était pas plus tôt installé qu'il recevait de Corse de mauvaises nouvelles. Son frère Louis avait été encore éliminé de la promotion des

1. Du 17 octobre 1786 au 18 octobre 1787.

2. Au troisième étage, escalier n° 1, chambre n° 25. Le mobilier se composait d'un bois de lit, d'une paillasse, de deux matelas, d'un traversin, de deux couvertures, d'un tour de lit, d'une paire de draps, de deux portemanteaux, d'une cuvette, d'un chandelier, d'une paire de chenêts, d'une table à tiroir et de quelques chaises de paille.

jeunes Corses agréés comme élèves du roi! Quel parti prendre, maintenant qu'il était à la limite d'âge? La sourde rancune de Napoléon contre les fonctionnaires français de l'île qui accumulaient les abus de pouvoir, les passe-droits, les dénis de justice, l'exaspéra. Il résolut à l'instant même d'en référer au Ministre de la Guerre. Sans aucun doute, cet homme sage ignorait que la Corse était « mal gouvernée », que tous les fonctionnaires qu'on y envoyait « étaient l'écume du royaume[1] ». Il lui écrivit le 18 juin 1788, au nom de sa mère : « Monseigneur, la veuve de Buonaparte, d'Ajaccio en Corse, a l'honneur d'implorer votre bonté pour l'admission de son quatrième fils, nommé Louis, à une des écoles royales militaires. Il concourut sans succès, en 1787, mais il obtint une promesse pour la prochaine promotion, son âge l'en rendant encore susceptible ; celle-ci a eu lieu, mais vous avez cru devoir donner la préférence à des enfants dont les familles produisaient des titres plus solides, sans doute, et il a été encore exclu cette année, sans pouvoir plus espérer dans le concours prochain, attendu que son âge ne lui permettra plus à cette époque... Chargée de l'éducation de huit enfants, veuve d'un homme qui a toujours servi le roi dans l'administration des affaires de l'île de Corse..., qui a sacrifié des sommes considérables pour seconder les vues du Gouvernement..., privée de secours, c'est aux pieds du trône, et dans votre cœur sensible et vertueux qu'elle espère les trouver... » Il se berçait à l'espoir que l'oppression de la Corse prendrait bientôt fin, quand M[gr] l'archevêque de Sens, le premier Ministre, prendrait connaissance « de la légère esquisse des

1. Napoléon, *Lettre à Gaubega*.

maux de la Corse[1] » qu'il avait tracée, qui était là dans son tiroir, et à qui il ne manquait qu'une dernière retouche pour la faire « passer en librairie ». Quand le comte Loménie de Brienne saurait que la Corse avait toujours été « la victime des nations étrangères qui l'avaient tyrannisée » et que les Corses, « soumis depuis vingt ans à l'Empire français n'avaient encore ressenti que les abus de son gouvernement » ; qu'ils étaient « exposés à la merci de vils employés que le Français d'outre-mer méconnaîtrait » ; qu'ils pliaient la tête « sous le joug pesant du militaire, du magistrat, du financier qui, réunis par des intérêts et des préjugés communs, oubliaient à l'envi la loi qu'ils méprisaient » ; qu'ils étaient « en proie aux fantaisies, aux soupçons, à l'ignorance et à l'avidité des uns et des autres » ; et qu'enfin, « étrangers et bafoués dans leur patrie, leurs jours se passaient dans la tristesse et le découragement », il serait touché de ces maux et « détournerait un moment ses regards du grand objet de l'Etat pour les fixer sur le tableau des calamités qui, dans tous les temps, avaient affligé cette île et l'affligeaient encore aujourd'hui. »

Mais, pour le moment, il était absorbé par son métier d'artilleur. Avec une assiduité exemplaire il suivait les cours de l'école d'artillerie d'Auxonne qui, placée sous la direction de M. le baron du Teil, maréchal de camp, passait pour une des meilleures du corps royal[2]. Le professeur de mathématiques était le savant Lombard qui avait publié en 1783

1. Les mots entre guillemets sont tirés de la dédicace des *Lettres de Corse* de Napoléon à Necker, qui n'est autre que l'exorde, légèrement remanié, des *Lettres sur la Corse* à Brienne.

2. Napoléon a dit lui-même que l'école d'artillerie d'Auxonne « était certainement l'un des meilleurs, sinon le premier établissement de ce genre ».

une traduction, avec notes, de l'allemand, des *Nouveaux principes de l'artillerie* de Benjamin Robins, commentés par Euler, et en 1787, des *Tables du tir des canons et des obusiers*, avec les résultats des expériences faites à l'école d'Auxonne en 1786 sur le tir des bombes avec le canon et sur les portées des mortiers. Outre les cours faits à l'école, M. Lombard réunissait chez lui les jeunes officiers désireux de s'instruire et il s'efforçait d'étendre leurs connaissances scientifiques, les conduisait même, au dire du baron du Teil, « souvent sur le terrain pour y faire l'application des principes de géométrie à la levée des plans et au tracé des fortifications de campagne ». Le professeur de dessin était M. Colombier, maître de dessin, voyer de la ville. Trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, Bonaparte se rendait au polygone, situé à 2 kilomètres de la ville, sur une butte un peu au sud de la chapelle de la Levée, pour assister aux séances de l'*école de pratique*, qui, comme on sait, avaient lieu de mai à octobre. Son zèle dans le service, sa compréhension nette des questions techniques, le firent distinguer rapidement par M. le baron du Teil et par M. Lombard qui pressentirent en lui un jeune officier d'avenir.

Ses habitudes de garçon rangé et studieux prévenaient en sa faveur. Il ne sortait presque pas de sa chambre, occupait ses loisirs à l'étude. En effet, il était dévoré par une soif insatiable de savoir, tourmenté par un fébrile besoin d'activité qui ne laissait pas une minute ses facultés intellectuelles au repos. Et par un atavisme de Corse primitif, qui ne fut dominé durant des siècles que par la passion politique, il négligeait l'agrément des choses, n'envisageait que leur côté sérieux, profond, leur uti-

lité sociale. Tout en se pénétrant des ouvrages de Lombard sur l'artillerie, dont il dégageait les principes généraux, au mois de juillet, il lisait, la plume à la main, l'*Histoire d'Angleterre*, en dix volumes, de John Barrow, l'histoire de cette noble Angleterre, pensait-il, qui avait donné asile à Théodore, roi de Corse, et reçu Paoli avec magnificence ; à chaque page, il notait les faits caractéristiques qui le frappaient, en noircissait tout un grand cahier. Il s'efforçait d'en extraire la substance, passait outre les détails parasites, ne retenait que ce qui avait trait aux coutumes, à la religion, à la forme du gouvernement, aux conflits des pouvoirs civils et militaires, aux « traits divers de la monarchie saxonne, à la promulgation des chartes, et il notait que dans les premières années du XIII[e] siècle, « dès cette époque, la marine anglaise était formidable », que celle « de Philippe-Auguste fut détruite en plusieurs combats » ; il analysait minutieusement la Grande Charte de 1215 qui « confirmait la liberté des élections pour le clergé », qui ordonnait « qu'aucun homme libre ne pourrait être arrêté, emprisonné et dépouillé de ses francs-fiefs, libertés ou coutumes que par un jugement légal de ses pairs » ; qui confirmait chacun dans ses droits et établissait que « le peuple ne pourrait être malicieusement poursuivi ni inquiété, sans une preuve légale pour ce qui regardait la fourniture des vivres et autres services ; que les amendes proportionnelles seraient proportionnelles à l'offense et aux moyens du coupable, en sorte qu'elles ne pussent être prises sur les biens-fonds ni sur ce qui pourrait l'empêcher de suivre sa vocation, mais qu'elles seraient imposées sur le rapport de douze notables du voisinage. »

Sa pensée, néanmoins, se reportait sans cesse vers la Corse. Les nouvelles de la maison étaient désolantes. Tante Gertrude, qui leur avait toujours été d'un si grand secours, venait de mourir. Le Ministre de la Guerre avait rejeté la demande de Louis sous prétexte « qu'ayant passé l'âge de concourir il ne pouvait plus être proposé de nouveau »; les récoltes s'annonçaient comme très mauvaises, les rentrées des fermages s'effectuaient difficilement et on aurait de la peine à payer la pension de Lucien au séminaire; l'abbé Fesch était sur le point de partir à Aix pour le ramener peut-être dans sa famille. Si encore on pouvait obtenir la nomination de Joseph dans la magistrature, il pourrait alléger la famille? En homme de décision prompte, Napoléon conçut le projet de faire un voyage à Paris. Il tenterait une dernière démarche en faveur de Louis et de Lucien, il pourrait essayer d'enlever de haute lutte la nomination de Joseph, et tâcher, enfin, d'obtenir la liquidation de l'affaire de la pépinière. « Envoyez-moi trois cents francs, écrivait-il à l'archidiacre, cette somme me suffira pour aller à Paris; là, au moins, on peut se produire, faire des connaissances, surmonter des obstacles; tout me dit que j'y réussirai. Voulez-vous m'en empêcher faute de cent écus. » Mais on lui répondit qu'on était gêné, qu'on ne pouvait pas lui envoyer pareille somme. Napoléon renouvela sa demande à l'abbé Fesch qui avait l'intention, lui aussi, de se rendre à Paris. Ne pourrait-il pas réaliser cette somme? La vigne de la *Sposata* ne donnerait-elle pas un revenu suffisant pour faire face à ces frais de déplacement? L'abbé Fesch lui répliqua que la récolte s'annonçait comme très mauvaise, que la vigne de la Sposata ne donnerait que douze

mezins[1], qu'il n'y avait pas à compter sur la famille, qu'il devait chercher à emprunter la somme à Auxonne même. Bonaparte se borna, faute de mieux, à faire appel à des relations dans le Ministère pour recommander la candidature de Joseph à un poste dans la magistrature[2].

Sur ces entrefaites, il était nommé par le baron du Teil, membre d'une commission chargée d'étudier le tir des bombes de tout calibre avec des mortiers de toute grandeur et avec des canons de 16, 12 et 8, et enfin avec un tronçon de 24; la question était d'une importance capitale à la guerre, car il arrivait souvent que le calibre des bombes ne correspondait pas exactement au calibre des mortiers ou canons qu'on avait sous la main, et il arrivait même qu'on ne pouvait disposer que de tronçons de canons. Bonaparte était le seul lieutenant en second qui faisait partie de la commission. Les autres membres étaient : MM. de Quintin, chef de brigade; Lombard, professeur; de Hamel, de Menibus et Gassendi, capitaines; Hennet du Vigneux, Rulhière et Deschamps du Vaizeau, lieutenants en premier. Les épreuves eurent lieu les 12, 13, 18 et 19 août. En qualité de plus jeune officier, Bonaparte fut chargé de la mise en batterie des pièces et mortiers et de la rédaction du rapport. Les expériences furent concluantes. On pouvait, à l'aide de certaines précautions, faire usage des bombes de tout calibre

1. C'est-à-dire deux mille seize litres. A la récolte de 1785, la Sposata avait produit soixante mezins, soit dix mille quatre-vingt litres.

2. Dans les *Archives Frasseto*, il y a, à la suite d'une nouvelle supplique pour la pépinière adressée en 1788 à M. le comte de Puységur (il fut ministre de la Guerre de novembre 1788 au 12 juillet 1789), le brouillon sans date et sans adresse, de la demande qu'il adressa pour faire nommer son frère Joseph juge. On y lit cette phrase curieuse : « Vous savez, Monsieur, que l'âge viril est celui de l'enthousiasme, de la vertu et de la force, et par conséquent, le plus propre pour faire un magistrat. »

avec des mortiers de toute grandeur. Le 27 août, Napoléon, enfin allégé des travaux du polygone, écrivait à l'abbé Fesch, et, après s'être entretenu longuement des affaires de la famille, il ajoutait : « Je suis indisposé. Les grands travaux que j'ai dirigés ces jours derniers en sont cause. Vous saurez, mon cher oncle, que le général d'ici m'a pris en grande considération au point de me charger de construire au polygone plusieurs ouvrages qui exigeaient de grands calculs et pendant dix jours, matin et soir, à la tête de deux cents hommes, j'ai été occupé. Cette marque inouïe de faveur a un peu irrité contre moi les capitaines qui prétendent que c'est leur faire tort que de charger un lieutenant d'une besogne si essentielle et que, lorsqu'il y a plus de trente travailleurs, il doit y avoir l'un d'eux. Mes camarades aussi montrent un peu de jalousie, mais tout cela se dissipe. Ce qui m'inquiète le plus, c'est ma santé qui n'est pas trop bonne... »

Napoléon était, en effet, agité par des malaises, prodromes de fièvres paludéennes, occasionnées par les fossés remplis d'eau, qui entouraient les fortifications d'Auxonne et rendaient la ville très malsaine. Avec ses camarades il entretenait de cordiales relations. Il les voyait aux heures des repas à la pension Dumont et il avait noué des liens d'amitié avec son inséparable des Mazis et les lieutenants en second Le Lieur de Ville-sur-Arce, Jullien de Bidon, Rolland de Villarceaux, avec lesquels il s'abandonnait aux expansions de la jeunesse. D'ailleurs, les règlements de la *Calotte*, ou association, dans chaque régiment, de tous les officiers au-dessous du grade de capitaine, maintenaient entre Napoléon et ses camarades l'urbanité, la bonne confraternité, l'égalité absolue, sans distinction de l'ancienneté du

grade. Suivant l'esprit de la *Calotte* le premier lieutenant exerçait une sorte de police sur ses camarades. Il lui incombait l'obligation de les défendre contre l'arbitraire des chefs, de porter la parole, en cas de différend, au nom de tous et aussi, afin de sauvegarder « l'honneur militaire », il exerçait le droit souverain, de tradition constante dans les corps, de faire des réprimandes devant tous les camarades à ceux dont « la conduite méritait d'être blâmée, soit pour une action équivoque sur le point d'honneur, une conduite crapuleuse indigne d'un officier, un manque d'égards ou de politesse envers ses camarades ou toutes autres personnes, principalement les dames[1] ». Mais, à la longue, il s'était produit, dans beaucoup de corps, un relâchement dans le fonctionnement de la *Calotte*. On avait perdu de vue que l'idée première de la formation de la *Calotte* avait été « une défense commune », et le premier lieutenant n'avait profité de sa situation privilégiée que pour abuser de son autorité, se permettre les « vexations les moins pardonnables[2] ». Pour éviter à l'avenir des malentendus regrettables à la bonne harmonie, au mois de septembre on décida, au régiment de la Fère, de codifier les traditions de la *Calotte*. On nomma à cet effet une commission de trois membres, et Bonaparte, que ses loquaces dissertations, à table, sur les institutions des peuples désignaient unanimement à ce choix, fut chargé de rédiger un projet de constitution. Il prit son rôle très au sérieux, avec cette sincérité, cette conviction d'une âme ardente qu'il apportait dans les moindres actes de la vie. Il était fermement persuadé que le travail qu'on lui avait confié avait pour but « d'assu-

1. De Romain, *loco citato*.
2. Bonaparte, *Constitution de la calotte du régiment de la Fère*.

rer le bonheur, la prospérité, la félicité » de la Calotte, sa « chère République », et que, partant, il ne devait avoir en vue « que l'amour de l'ordre public ». Tout saturé des phrases formules du *Contrat social* de Rousseau, il remontait au « pacte primitif » qui avait constitué la Calotte, « tribunal fraternel », en vue de la défense commune. De ce principe avaient découlé des lois constitutives : « Aucun législateur, aucune autorité ne peut y déroger. Nous n'en connaissons qu'une : c'est l'égalité dans les membres qui composent la *Calotte.* »

Mais il « est des lois qui ne sont que fondamentales ». « Elles dérivent des rapports qu'ont les corps entre eux. » « L'unanimité des suffrages peut alors les anéantir. » Depuis « une longue suite d'années, on confère, au plus ancien lieutenant, la dignité de chef de la Calotte ». Il en est ainsi « parce que tout gouvernement doit avoir un chef ». « Il est auprès de chaque individu particulier l'organe de l'opinion publique. » « Son élévation ne le rend que plus comptable de l'opinion publique. » Deux Infaillibles doivent l'assister afin de le maintenir « fidèle à l'esprit de la loi » et un « grand maître de cérémonies » devait être chargé de « représenter le texte de la loi lorsqu'il serait violé ». Puis Bonaparte entrait dans des détails sur la police des Assemblées et les procédures à suivre. Son projet de constitution contenait en tout six articles. Lorsqu'il eut mis son travail au net, le premier lieutenant, M. de la Grange, convoqua chez lui les membres de la Calotte pour soumettre à leur approbation les statuts qui venaient d'être élaborés. Par discrétion, Bonaparte n'assistait pas à la réunion, il y était représenté par son manuscrit dont les feuillets étaient attachés par une faveur rose Bona-

parte avait, à cette époque, dix-neuf ans; les lieutenants en second étaient à peu près de son âge, et les lieutenants en premier pouvaient avoir de quatre à cinq ans de plus. Ils avaient l'insouciance, la joyeuse bonne humeur des jeunes gens de leur âge. C'étaient des espiègles qui se faisaient quotidiennement, et à qui mieux mieux, des plaisanteries : ils s'en permettaient même vis-à-vis de leurs chefs. A la lecture des graves élucubrations de Bonaparte, ils s'égayèrent de son ton doctoral, de la « profonde sagesse » des membres de la Calotte, des « yeux perçants de l'aigle, des cent têtes d'Argus » qui étaient nécessaires à un chef de Calotte pour bien remplir son devoir, et des « lois constitutives et fondamentales, etc. » Des Mazis, affecté des plaisanteries qu'on se permettait à l'égard de son ami, s'empara, d'un geste brusque, du manuscrit et le jeta au feu disant que « la plaisanterie avait duré assez longtemps ».

Bonaparte, à qui la clôture du *Cours de pratique*, fin septembre, donnait des loisirs, se remit avec plus d'ardeur à ses études favorites. Il lisait, maintenant, la plume à la main, l'*Histoire ancienne*, de Rollin, étudiait le gouvernement, la religion des Perses, et se préoccupait de dégager des faits précis, significatifs, s'exprimant par des chiffres. Il constatait que Rollin était superficiel [1], soulignait même les contradictions qu'il relevait au cours de son ouvrage : « Cyrus, dit-on, marcha à la tête de trente mille hommes au secours de son oncle, et de trente mille hommes d'élite, quarante mille Perses vinrent recruter les premiers. A la bataille de Tymbrée il y avait soixante-dix mille Perses naturels. Quelle con-

1. « Rollin toujours superficiel, dit-il dans un résumé sur le gouvernement d'Athènes, n'explique pas le ressort des jugements ordinaires; »

tradiction! Comment un pays qui ne contient que cent vingt mille habitants pouvait-il produire soixante-dix mille combattants? » Aussi ne se bornait-il pas au texte de Rollin; il remontait aux sources, aux historiens grecs et latins, indiquait les références en marge de ses notes, et donnait ainsi, pour sa satisfaction personnelle, plus de rigueur à ses résumés. « Hérodote, écrivait-il, évalue à quarante-quatre millions de livres l'or ou argent qui entrait tous les ans dans les coffres du roi de Perse. »

Puis il passait à la géographie de la Grèce, en dégageait la structure physique, s'attardait au gouvernement d'Athènes, émettait même, là-dessus, des opinions personnelles, analysait les lois de Solon, le jeu du gouvernement de Lacédémone, les lois de Lycurgue : « La partie la plus brillante des lois de Lycurgue fut dans les moyens qu'il prit pour inspirer les sentiments de patriotisme au peuple, lui donner de l'énergie et le contenir dans de justes bornes. » Il prenait des notes sur l'armée et la marine des Grecs, et, arrivant à la grande Grèce, il étudiait les lois de Charondas et de Minos, et recueillait enfin divers traits de l'histoire des Grecs. Après avoir remarqué que la toute-puissance maritime d'Athènes lui donnait la suprématie sur les autres villes de la Grèce, il écrivait : « Les peuples ont deux voies pour parvenir à une grande puissance : une grande égalité, frugalité, sagesse, un grand courage, des institutions constantes et des principes suivis avec vigueur et, par-dessus tout, un grand mépris pour les richesses : Rome, Sparte, Crotone, les Perses sont parvenus par cette voie.

« Un commerce florissant, soutenu avec intelligence, ménagé par une grande liberté, forme une

bonne marine, accroît la population, enrichit les habitants, remplit le trésor public et offre des ressources intarissables. Alors il faut que le but principal soit d'entretenir une grande activité dans la circulation. Les arts, les sciences, les monuments paraissent être plus particulièrement le ressort de ces gouvernements, sans cependant qu'ils soient entrés dans les premiers : Tyr, Carthage, Athènes, Sybaris, Syracuse, etc., etc., etc.

« L'expérience prouve assez constamment que, lorsque les peuples de cette seconde classe ont eu affaire à ceux de la première, ils ont presque toujours été vaincus parce que la guerre ruine le commerce de ceux-ci, les consume insensiblement, ou bien que les autres s'aguerrissent, se fortifient et sont pour ainsi dire dans leur élément, pourvu, toutefois, que la guerre ne soit pas sur leur territoire, parce qu'il faut vivre et qu'ils n'ont d'autre ressource.

« Lors de la guerre en Péloponèse, il se trouva dans le trésor public que l'on avait transporté de l'or à Athènes, vingt-huit millions. L'or que l'on pouvait ôter de la statue de Minerve montait à un million cinq cent mille francs.

« Trente mille hommes de terre, trois cents galères formaient les forces d'Athènes à cette époque. »

Il tirait ensuite des observations sur le gouvernement, la religion des Egyptiens, notait les dimensions exactes de la grande Pyramide et du Labyrynthe, examinait avec soin le gouvernement, le commerce, l'administration de Carthage : « Le gouvernement des Carthaginois était dur, tyrannique. C'étaient des négociants qui ne gouvernaient que pour s'enrichir. C'est à peu près le même régime

de gouvernement que la compagnie des Indes d'Angleterre exerce sur le Bengale. » Le grand général carthaginois, Annibal, le préoccupait au point de lui consacrer une notice spéciale : « La seule raison qui fit succomber Annibal et mit fin à ses brillants succès en Italie fut le défaut de recrues. Il partit de Carthagène avec cent mille hommes et quarante éléphants. Arrivé aux Pyrénées, il laissa Hannon avec quinze mille hommes et en renvoya autant chez eux de sorte que, passé les monts, il n'avait que cinquante mille hommes et neuf mille chevaux. Il avait quatre cents lieues de pays à traverser pour arriver en Italie. Il avait plusieurs nations ennemies en Espagne à subjuguer, les Pyrénées à passer, le Rhône à traverser, les Alpes à franchir. Il fit tout cela dans l'espace de cinq années et demie. Il fut quinze jours à passer le Pô dans le mois de septembre. Son armée était réduite à cette époque à vingt mille fantassins et six mille chevaux. A la bataille de Cannes, Annibal avait quarante mille hommes et dix mille chevaux, parmi lesquels une partie était gauloise. Il eut quatre mille hommes de ceux-ci tués, quinze cents de ses anciennes troupes et deux cents chevaux, tandis que les Romains, qui avaient quatre-vingt-six mille hommes, en perdirent plus de soixante-dix mille et plus de dix mille prisonniers. Comment donc, avec vingt mille hommes qu'il pouvait rester à Annibal en état de marcher, pouvait-il espérer de prendre Rome? Cependant, avec une armée si inférieure, il se soutint quatorze ans contre toutes les forces romaines et il avait toujours en tête deux armées qui se succédaient tous les ans. Il ne reçut jamais rien : ni argent, ni éléphants, ni hommes, de Carthage. »

Il examinait ensuite le gouvernement assyrien, et notait que « deux millions d'hommes travaillèrent à la construction de Babylone, que l'année de la guerre de Ninus contre les Bactriens, ce prince avait un million sept cent mille hommes, deux cent mille chevaux, soixante mille chariots ». Il revenait à l'empire des Perses et remarquait que « l'armée de Xerxès sortant d'Asie était forte de un million sept centmille hommes et de quatre-vingt mille chevaux. Quand il eut passé l'Hellespont, les alliés fortifièrent son armée de trois cent mille hommes, plus vingt mille pour conduire les bagages : cela faisait deux millions cent mille hommes. Sa flotte était composée de douze cents vaisseaux de combat, portant chacun deux cents hommes, faisant deux cent soixante-dix-sept mille six cents. Les peuples d'Europe augmentèrent sa flotte de cent vaisseaux, faisant vingt-quatre mille hommes. Les petits vaisseaux réunis étaient au nombre de trois mille portant deux cent soixante mille hommes. Les deux armées réunies faisaient deux millions six cent quarante mille hommes. Les valets eunuques, femmes, eunuques, etc., etc., montaient à un nombre égal, ce qui faisait cinq millions deux cent mille personnes. Pour nourrir toutes ces personnes, il fallait, par jour, cent dix mille trois cent quarante médimnes[1] de blé. » Il notait aussi que Cyrus ayant conçu, après la mort de Darius, le projet de détrôner son frère Artaxercès, « il partit de Sarde avec cent mille hommes d'infanterie barbares et dix mille Grecs et quelques cavaliers. Il fit cinq cent trente-cinq lieues en quatre-vingt-treize jours de marche. Arrivé à Cunaxa, il ren-

1. Le médimne vaut six boisseaux (Note de Bonaparte).

contra son frère qui avait un million deux cent mille hommes. Il fut tué dans le combat. Les Grecs, qui étaient à une aile, remportèrent la victoire et, malgré les efforts des Perses et les trahisons de Tissapherne, ils renversèrent l'Empire depuis Babylone, firent six cent vingt-cinq lieues en cent vingt-deux jours, au milieu d'un pays ennemi et des neiges. Ces Grecs étaient dix mille et ils furent réduits à huit mille arrivés en Grèce. »

Le 23 octobre, un projet de dissertation sur l'autorité royale traversait son esprit. Il écrivait sur son cahier de notes : « Cet ouvrage commencera par des idées générales sur l'origine et l'accroissement que prit dans l'esprit des hommes le nom de roi. Le gouvernement militaire lui est favorable ; cet ouvrage entrera ensuite dans les détails de l'autorité usurpée dont les rois jouissent dans les douze royaumes de l'Europe. — Il n'y a que fort peu de rois qui n'eussent pas mérité d'être détrônés. »

Sans prendre répit, il lisait la *République* de Platon, revoyait l'*Histoire philosophique des Deux Indes* de l'abbé Raynal, s'inquiétait uniquement de connaître cette célèbre voie commerciale de l'antiquité et des temps modernes, déjà connue des Egyptiens du temps de Ptolémée, dont « les voyages duraient six ans, tandis que nous les faisons en six mois », puis se remettait à dépouiller l'*Histoire d'Angleterre* ; il l'analysait minutieusement, la poussait jusqu'à la révolution de 1688, et consignait tous les actes du Parlement, la part prépondérante qu'il prenait dans les destinées de la nation. En 1399, le Parlement ayant déposé le roi qui « était entouré de lâches corrupteurs et livré à la débauche » et élu à sa place le comte de Lancastre, il faisait

cette réflexion : « Le principal avantage de la constitution anglaise est sans doute en ce que l'esprit national est toujours en haleine et a les yeux sur la conduite du roi qui, sans doute, peut bien, pendant des années, s'arroger plus d'autorité qu'il n'en a, commettre même des injustices, vu son grand pouvoir, mais les cris de la nation se changent bientôt en foudre et le roi succombe tôt ou tard. Il faut beaucoup d'énergie pour que ce gouvernement se maintienne. Il faut de temps en temps de grands remèdes, violents même, aussi cette nation est celle de l'Europe qui, je crois, a été sujette aux plus grandes révolutions. »

Le 30 novembre, il terminait ses notes sur *l'Histoire d'Angleterre*. Le cerveau plein des événements tragiques de cette nation, il rédigea, sur-le-champ, sous forme de nouvelle, en quelques phrases nerveuses, un épisode qui, selon lui, méritait d'être mis en valeur[1]. C'était intitulé *le comte d'Essex*. L'action se passait sous « le gouvernement arbitraire de Charles II ». « Depuis quatre ans, il gouvernait sans Parlement, il craignait les entreprises des républicains qui avaient conduit son père sur l'échafaud. » Trois hommes, « le comte d'Essex, les lords Russel et Sydney, animés par l'amour commun de la patrie, conspirèrent contre Charles II et son frère le duc d'York ». En effet, « la constitution nationale, la religion dominante étaient en danger et l'autorité royale avait tout englouti ». D'Essex était connu pour la sévérité de sa morale, Russel pour son équité et Sydney « était un de ces patriotes inflexibles qu'anime le génie des Brutus, des Thraséas ».

1. « Cette anecdote intéressante, dit-il, mérite que l'on entre dans les détails que l'on a pû recueillir. »

Mais la conspiration échoua et lords Russel et Sydney furent condamnés à mort et exécutés. Restait d'Essex. Le peuple demandait sa grâce. Les juges n'osaient le condamner. Craignant que leur victime ne leur échappât, le roi et le duc d'York se rendirent à la Tour de Londres, où était enfermé le prisonnier et l'assassinèrent en lui faisant au cou, avec un rasoir, de larges blessures. Que fit sa femme, Jeanne? « Vous croyez peut-être que confondue, évanouie, Jeanne va déshonorer par de lâches larmes la mémoire du plus estimé des hommes? Elle fait nettoyer son corps, le fait prendre et le fait exposer à la vue du public. » «... Cependant, dans sa douleur mortelle, la comtesse fit tendre son appartement en noir. Elle en condamna les fenêtres et passait les journées à déplorer l'affreuse destinée de son époux. Ce ne fut que trois ans après, lorsque, après la mort du roi, le duc d'York fut détrôné, que satisfaite de la vengeance que le ciel avait prise, elle reparut dans le monde. »

Ce surmenage intellectuel avait altéré la santé de Napoléon, qui était atteint, depuis le mois de septembre, d'une infection palustre. Une fièvre continue l'agitait, avec une intermittence, de temps à autre, de quatre jours. Cela l'obligeait à garder la chambre, mais il continuait à travailler sans relâche. Pendant le mois de décembre, il tirait des notes diverses des *Mémoires* de l'abbé Terray, contrôleur général, notait minutieusement la situation financière de la Compagnie des Indes, puis extrayait d'abondants renseignements de *l'Histoire de Frédéric II*. « Le gouvernement de Frédéric-Guillaume était tout militaire. La canne était son principal agent : c'est lui qui a établi l'état militaire sur le pied respectable. »

Quand Frédéric II monta sur le trône, Frédéric-Guillaume « lui avait laissé une population de deux millions deux cent quarante mille hommes, un revenu de quarante-huit millions de livres, un trésor de quatre-vingt millions de livres, une armée de quatre-vingt mille hommes. »

Cependant, sa robuste constitution fit que, dans les premiers jours de janvier 1789, il était en voie rapide de guérison. « ... Aujourd'hui, que le temps s'est rétabli, écrivait-il à sa mère, le 12 janvier, que les neiges ont disparu, ainsi que les glaces, les vents et les brouillards, je me remets à vue d'œil. » Il avait écrit au Ministère, au sujet de la pépinière[1] : « Cette période malheureuse pour les finances de France, disait-il, retarde furieusement la discussion de notre affaire. Espérons, cependant, que nous en serons quittes pour nos longues et pénibles attentes et que l'on nous dédommagera de tout... »

L'amélioration de sa santé lui fit poursuivre ses études avec une ardeur nouvelle. Au mois de janvier, il remplissait plusieurs cahiers de notes sur l'artillerie qu'il tirait d'un mémoire de M. le marquis de Vallière, l'auteur du « projet d'une seule artillerie de cinq calibres : 4, 8, 12, 16, 24 », pour les places et les armées, se renseignait sur les Turcs et les Tartares dans les *Mémoires du baron de Tott*, et puisait des chiffres significatifs dans les *Lettres de cachet* du comte de Mirabeau : « Charles V, à sa mort, laissa vingt-sept millions en barres d'argent. Cela fait trois cent millions aujourd'hui. » « Philippe-Auguste n'avait de revenu que cinq mille six cents marcs d'argent à cinquante sous le marc. Philippe le Bel fit monter le sien à plus de huit

1. Il s'agit de la supplique au comte de Puységur dont la minute se trouve dans les *Archives Frasseto*.

mille marcs à cent sous le marc. » « Charles VII, étant dauphin, augmenta le prix de l'or et de l'argent jusqu'aux sommes de quatre-vingt-dix livres et de soixante-treize livres, dix sous et, en les convertissant en monnaie, il les porta à une si grande valeur qu'il prenait deux cent soixante-dix livres de profit sur le marc d'argent et deux mille cinq cent quarante-sept sur le marc d'or. » « François Ier en mourant, laissa quatre cent mille écus d'or » ; « Louis XIV laissa deux mille six cents millions de dettes... »

Il sortait très peu, vivait avec économie, hésitait à la dépense, passait le plus souvent dans sa chambre les heures en dehors du service; mais il aimait aussi à faire, quelquefois, des promenades aux environs de la ville, ne dédaignait pas la société ; il s'était lié d'amitié avec M. Naudin, commissaire des guerres, qui avait passé quinze ans en Corse, le capitaine Gassendi, un esprit très cultivé, admirateur de Paoli, qui traduisait l'Arioste en vers français, le professeur Lombard et il était, entre autres, des réunions de Mme Lombard, Mme Naudin, Mme de Goy, la femme du quartier-maître-trésorier du régiment, etc.

Au mois de février, il résumait l'histoire de l'artillerie, d'après un mémoire de M. Paul de Saint-Rémy, puis lisait, d'une haleine, cinq à six volumes de *l'Espion anglais* et, parmi l'amas d'anecdotes piquantes, de détails futiles, il savait dégager des aperçus sur les États de Bretagne, le Parlement, les Provinces unies d'Amérique, le fonctionnement des impôts, taille et capitation, des renseignements biographiques sur les économistes Necker et Turgot, sur des soldats comme Saint-Germain et Guibert, sur des personnalités du clergé et du

tiers : « Roux, Corse, négociant de Marseille, en 1756, couvrit la mer de ses vaisseaux et déclara la guerre en son nom au roi d'Angleterre », ne consignait que des noms, des dates, des chiffres, des faits, se rapportant à la chose publique.

Au mois de mars, il était attiré vers l'histoire naturelle. Après avoir parcouru rapidement les *Epoques de la Nature*, de Bernardin de Saint-Pierre, il écrivait sur son cahier de notes : « N'ayant pas eu cet ouvrage assez longtemps dans les mains, je n'en ai pu faire aucune note. Sa théorie du flux et du reflux m'a paru assez bizarre. » Il lisait, ensuite l'*Histoire naturelle* de Buffon, et rédigeait des notices sur la théorie de la terre, la formation des planètes, la géographie de la terre, s'attardait longuement aux divers systèmes sur la génération de l'homme et des animaux, et refaisait, après Buffon, un tableau sur les probabilités de la vie. Ce travail soutenu ne le détournait pas de ses études techniques. Le 30 mars, il adressait un mémoire au baron du Teil sur la *Manière de disposer les canons pour le jet des bombes*, dans lequel, après avoir émis des opinions personnelles, il proposait « des expériences suivies et méthodiques » sur la portée à obtenir et la charge voulue des différents calibres. Les intérêts de la famille également étaient l'objet de sa plus vive sollicitude : Il n'y avait pas possibilité de liquider cette vieille affaire de la pépinière. Bien plus, cette année, on avait à peine livré quelques centaines d'arbres ! Et tandis que sa famille était dans la gêne, l'intendant de Corse, M. de la Guillaumye, était à Paris, passant, sans doute, joyeusement son temps dans les plaisirs. Sans prendre la peine de déguiser ses sentiments, il lui écrivait le 2 avril : « Monsieur, pardonnez si jus-

qu'au centre des plaisirs je viens vous importuner de mes affaires. Depuis trois ans que l'on nous a promis une indemnité pour cause de la résiliation de notre contrat d'établissement d'une pépinière de mûriers, depuis trois ans que le procès-verbal a été dressé et que vous avez eu la bonté de l'envoyer à la cour, nous n'en entendons cependant plus parler..... Il faut cependant prendre un parti, et il n'est pas juste que nous en soyons encore la victime..... J'attends la réponse que vous me ferez l'honneur de me faire et, tout aussitôt, je prendrai des mesures en conséquence. Il faut bien jouer le tout pour le tout, lorsqu'il n'y a pas d'autre parti à prendre..... » A cette lettre légèrement impertinente, M. de la Guillaumye se borna à répondre : « Les plaisirs au centre desquels vous voulez bien me placer n'étant que les affaires de ma généralité, j'y ferai volontiers entrer celui de solliciter pour vous une décision auprès du Ministre. »

Le jour même où il écrivait à M. de la Guillaumye, il partait en détachement à Seurre, à la tête de cent canonniers, en même temps que deux autres compagnies de la Fère, pour réprimer, sur l'ordre de M. de Gouvernet, lieutenant général en Bourgogne, une émeute qui venait d'y éclater. Deux négociants de Lyon, MM. Gayet et Morlot, s'étant permis des accaparements sur les blés, le peuple venait de les massacrer. L'agitation se calma à l'arrivée des troupes. « Habitants de Seurre, avait crié Bonaparte, à la vue d'un rassemblement, que les honnêtes gens se retirent et rentrent chez eux, je n'ai ordre que de tirer sur la canaille ! » La foule se dispersa comme par enchantement.

Bonaparte passa environ deux mois à Seurre. Sauf deux excursions au Creuzot et au Mont-Cenis,

il consacra tout son temps à l'étude. Du 18 avril au 1er mai, il lisait une *Histoire des Arabes*, en quatre volumes, de l'abbé de Marigny, la résumait minutieusement. Il avait peine à croire que Mahomet eût été un illettré : « Mahomet, dit-il, ne savait ni lire ni écrire, c'est ce qui ne me paraît pas probable. » L'aventure d'Hakem le frappait : « Un prophète, nommé Hakem, et surnommé Burkai, c'est-à-dire masque, parce qu'il en portait un en argent, se fit des partisans au point de faire dire qu'il mettait un masque pour empêcher les hommes de se trop éblouir de la lumière qui en sortait. Il s'empara de plusieurs places dans le Kharassan et fut assiégé dans une. Il fit ensuite creuser de vastes fosses qu'il fit remplir de chaux vive, il fit remplir une cruche d'eau-de-vie, il empoisonna ensuite le vin qu'il leur destinait (à ses partisans). Ils en burent et périrent tous. Il les traîna ensuite dans la fosse et les cadavres de ces malheureux y furent consumés. Il mit ensuite le feu aux liqueurs et s'y précipita. Ses prosélytes ont toujours soutenu qu'il s'était enlevé au ciel et qu'un jour il en retournerait. » Il amplifiait ce récit à la manière d'un conte oriental qu'il intitulait *le Masque prophète*, et terminait par cette phrase singulière : « Cet exemple est incroyable. Jusqu'où peut porter la fureur de l'illustration ? »

Or, le 5 mai, les Etats Généraux se réunissaient à Versailles. Une sourde agitation fermentait dans toute la France, Le 9 mai, Bonaparte prenait des notes sur le rapport des finances lu par M. Necker, à l'ouverture des Etats Généraux. Il notait en détail les revenus fixes, les dépenses fixes et les réformes proposées par ce Ministre pour combler le déficit annuel de cinquante-six millions. Le 18 mai, il était

absorbé par la lecture de l'*Histoire du Gouvernement de Venise*, en trois volumes, d'Amelot de la Houssaie. Dans ses notes, il entrait dans des détails sur le Grand Conseil, l'élection du doge, le Sénat, le Collège, le Conseil des Dix, le provéditeur général de mer, etc... démontait les rouages de ce pouvoir compliqué, « tantôt s'approchant de la monarchie, tantôt de la démocratie ». Fin mai, il était de retour à Auxonne.

L'attention publique était suspendue aux délibérations de l'Assemblée de Versailles, où régnait une vive agitation.

Bonaparte lisait avidement les gazettes, en tirait des renseignements utiles. Le moment propice lui semblait venu de frapper un grand coup, de faire paraître ses *Lettres sur la Corse*, de forcer l'attention de Necker, le Ministre philosophe, sur l'état lamentable de l'île, de l'éclairer sur l'ignominie de la « cohorte d'employés français[1] » qui administraient le pays en satrapes, les « noircir du pinceau de l'infamie », et obtenir enfin qu'on mît un terme aux maux de la Corse ! Certes, il y avait à craindre la colère de tous ces gens en place qu'il allait démasquer ; mais un vrai patriote pouvait-il hésiter à la voix de sa conscience, « s'il y allait de l'intérêt de la patrie » ? « S'il entendait gronder le méchant, si le tonnerre tombait », ne devait-il pas « descendre dans sa conscience, se souvenir de la légitimité de ses motifs, et dès ce moment, le braver » ? Mais que penserait Paoli, le grand proscrit de Londres, le Lycurgue corse, de sa tentative ? Ne devait-il pas l'en informer au préalable, lui, le Père de la patrie, obtenir son approbation, ses encouragements ? Et

1. Les mots entre guillemets sont tirés de la lettre de Napoleon à Paoli.

pour correspondre avec Paoli, un héros, ne devait-il pas employer un style noble, de grandes phrases à panache, enflammées, éloquentes, comme il les admirait dans l'abbé Raynal? Aussi bien, en lui écrivant, le 22 juin, débutait-il en ces termes : « Général, je naquis quand la patrie périssait. Trente mille Français vomis sur nos côtes, noyant le trône de la liberté dans des flots de sang, tel fut le spectacle odieux qui vint le premier frapper mes regards. Les cris du mourant, les gémissements de l'opprimé, les larmes du désespoir, environnèrent mon berceau dès ma naissance. Vous quittâtes notre île, et avec vous disparut l'espérance du bonheur; l'esclavage fut le prix de notre soumission... »

Le reste de la lettre était sur ce ton grandiloquent.

En même temps il revoyait ses *Lettres sur la Corse*, en modifiait l'exorde, les dédiait à M. Necker. Un vieux corse, « déjà environné des horreurs de la mort » faisait au premier Ministre un tableau des maux de la Corse et lui disait : « Instruit[1] de nos continuelles disgrâces, vous en serez sans doute vivement touché, Monsieur, vous qui, placé près du trône, après avoir étudié la misère du peuple, voyez son sang empreint dans ce faste superflu, où nos prédécesseurs n'ont envisagé que l'homme de la nation, vous qui, dans le silence de la retraite, avez longtemps médité le droit des humains : l'espoir que le philosophe a conçu à votre réhabilitation dans le Ministère; la joie que le Français fait éclater depuis cet heureux moment, me donne cette assurance. Oui, si elle vous parvient, cette légère esquisse de nos maux, dernier effort d'un vieillard qui, pendant quatre-vingts ans d'une vie orageuse,

1. Ce passage de l'exorde de Napoléon a été retouché par le P. Dupuy. La copie originale manque.

travailla toujours pour le salut de cette trop abandonnée patrie, nous pourrons tout attendre de votre âme sensible et vertueuse. De cette même main qui vient de régénérer l'administration dont le relâchement menaçait l'existence de la monarchie, vous tirerez de l'oppression le malheureux Corse. »

Le 10 juillet, il envoyait son travail au P. Dupuy, un minime qui avait été, à Brienne, son professeur de belles-lettres, avec prière de le revoir et de le recopier. Le P. Dupuy, qui habitait Laon, à cette époque, lui répondait, le 15 juillet, qu'il en avait trouvé « le fonds excellent », mais que son mémoire contenait « plusieurs mots impropres, mal assortis, répétés l'un près de l'autre, ou dissonnants, et des réflexions qui lui paraissaient inutiles ou trop hardies », comme « les rois régnèrent, avec eux le despotisme », il lui rendait compte des atténuations qu'il avait apportées dans le ton, les phrases, les réflexions, mais Bonaparte lui répliquait aussitôt « qu'il en avait ôté toute la métaphysique », que dans la « suite de son ouvrage il y avait des vérités plus fortes encore », que les « discours qui l'effrayaient étaient aujourd'hui communs même parmi les femmes », etc. Avec beaucoup de bienveillance, le 1er août, le Père minime lui disait qu'il avait adouci ses expressions parce que « les figures, les saillies, les grands mots et les déclamations surtout sentaient, à son avis, un peu trop le jeune homme », que les hardiesses pouvaient lui nuire, car un ouvrage imprimé reste. « Vous répliquerez de nouveau, ajoutait-il : *la vérité! la vérité!* je sais qu'il y a des vérités que l'on peut et même que l'on doit dire, mais il en est aussi qu'il faut taire ou tout au moins beaucoup adoucir : dans ce dernier

cas, je ne cesserai de vous crier : de la discrétion! de la discrétion! »

Leur correspondance s'arrêta là. En effet, les événements se précipitaient et son mémoire devenait inutile. Le 17 juin, le tiers-état s'était séparé des deux autres ordres et s'était constitué en Assemblée nationale; le 20 juin, avait lieu la séance du Jeu de Paume ; le 14 juillet, la prise de la Bastille; e 16, le départ de Paris des princes et des seigneurs de la cour; le 17, l'acceptation par le roi de la cocarde tricolore.

Bonaparte était surexcité et fiévreux. Ce n'était plus le temps des gémissements, mais de l'action. Les contre-coups de la Révolution se répercutaient, en effet, à Auxonne même ; le 19 juillet, des gens du peuple s'étaient formés en colonne, avaient maltraité le syndic, saccagé le bureau du receveur des gabelles, du receveur des tailles, du receveur des octrois, du contrôleur des actes. On eut grand'peine à rétablir l'ordre, car, tout d'abord, les soldats du régiment la Fère ne voulaient pas marcher. « Je n'ai d'autres ressources que de travailler, écrivait-il à sa mère. Je ne m'habille que tous les huit jours. Je ne dors que très peu depuis ma maladie : cela est incroyable. Je me couche à dix heures et je me lève à quatre heures du matin. Je ne fais qu'un repas par jour, à trois heures, cela me fait très bien à la santé... » En effet, il lisait *l'Espion anglais*, étudiait l'*Histoire de France*, de Mably, y prenait d'abondantes notes, suivait les gazettes. Les événements de la Révolution le tenaient haletant. Le 4 août, on votait l'abolition des privilèges, le 23, la liberté des cultes, le 24, la liberté de la presse. Il n'en revenait pas de surprise. Cette France ardente, avide de liberté, était-ce bien la France qu'il

avait entrevue à son voyage à Paris dans les allées du Palais-Royal, cette même nation que « le luxe, la mollesse et les arts semblaient avoir désorganisée ! » Voici que la révolte gagnait les soldats du régiment de la Fère. Le 16 août ils s'assemblaient en tumulte, au retour du polygone, devant la maison du colonel, et exigeaient la restitution de la *masse noire*, ou total des *boni* sur l'entretien, la nourriture, etc. Le colonel dut se rendre à leurs injonctions. Alors ils se partagèrent l'argent en sommes égales, se répandirent dans les cabarets et forcèrent les officiers à venir boire et danser avec eux...

Que se passait-il en Corse, se demandait avec anxiété Bonaparte? Sa patrie n'allait-elle pas bénéficier de ce mouvement révolutionnaire, recouvrer même son indépendance? Sa place à lui n'était-elle pas, en ces jours de danger, au milieu de ses compatriotes?

Le 8 août il demandait à jouir de son semestre d'hiver, ainsi qu'il y avait droit d'après les règlements[1].

La Corse, qu'il allait bientôt revoir, lui donnait des tressaillements. Les tribulations dont sa mère avait été abreuvée par les fonctionnaires français lui remontaient en flot à l'esprit. Plus belle occasion que cette époque de rénovation pouvait-elle s'offrir pour faire cesser les maux de la Corse. La laisserait-on échapper? E[illegible]uterait-on toujours la voix de la prudence? Ne suffirait-il pas qu'un homme autorisé, un patriote, fît entendre les gémissements de la Corse pour que la France délivrât aussitôt l'île des fonctionnaires, « l'écume du royaume »,

1. On avait droit à un semestre tous les deux ans. Bonaparte avait bien joui de vingt et un mois de congé, mais quinze mois étaient déduits comme congés particuliers.

qui, sous prétexte de l'administrer, la maintenaient dans un honteux esclavage? Et pourquoi cet homme ne serait-il pas un ami de son regretté père, son parrain, M. Laurent Giubega, greffier en chef des Etats de Corse, qui passait pour un patriote avisé, rompu aux affaires, éloquent?

Sous cette obsession, il lui écrivait : « Monsieur et cher compatriote, cette année s'annonce par des commencements bien flatteurs pour les gens de bien... et, après tant de siècles de barbarie féodale et d'esclavage politique l'on est tout surpris de voir le mot liberté enflammer des cœurs que le luxe, la mollesse et les arts semblaient avoir désorganisés.

« Tandis que la France renaît, que deviendrons-nous, nous autres infortunés Corses? Toujours vils, continuerons-nous à baiser la main insolente qui nous opprime? Continuerons-nous à voir tous les emplois que le droit naturel nous destinait, occupés par des étrangers aussi méprisables par leurs mœurs et leur conduite que leur naissance est abjete?

« Continuerons-nous à voir le militaire, donnant un libre essor à son humeur despòtique, ne trouver aucune digue et inonder de ses débordements jusqu'au sommet le plus élevé de nos montagnes?

« Continuerons-nous à avoir pour arbitre de nos propriétés et de nos vies un tribunal supérieur, sans force, sans crédit, sans énergie, des cours inférieures mal constituées, où un seul homme décide, un seul homme non seulement étranger à notre langue et à nos mœurs, mais encore aux lois de son pays, non seulement destitué d'une certaine fortune sans laquelle point de bons juges, mais encore envieux d'un luxe qu'il a vu dans le continent et que ses appointements ne peuvent alimenter?

« Magistrats sans conscience, ils jugent pour avoir du pain, et envieux de jouir d'une existence à laquelle ils n'étaient pas accoutumés, ils se classent avec cette cohorte nombreuse de financiers qui furent toujours étrangers aux mœurs et à la probité.

« Continuerons-nous, Monsieur, à voir le chef des publicains[1] usurper les droits de nos Etats et de notre commission intermédiaire, décréter sans appel les contestations de leurs perceptions, régir à volonté la caisse des Etats, et nous opprimer tous sous le faix de son autorité ?

« Les subdélégués présideront-ils toujours aux Etats provinciaux ! Je rougis de ce degré incroyable d'ignominie. Une assemblée d'un pays présidée par un vil agent[2] d'un intendant : le dernier de ses commis.

« Continuerons-nous, enfin, à courber la tête sous le triple joug du militaire, du robin, du financier, qui, si différents par leur caractère, se réunissent pour nous mépriser à l'envi ?

« Etre méprisé par ceux qui ont la force de l'administration en main n'est-ce pas la plus horrible des tortures que puisse éprouver le sentiment ? N'est-ce pas la tyrannie la plus affreuse ? L'infortuné Péruvien qu'égorgeait le féroce Espagnol éprouvait une vexation moins ulcérante.

« Nous sommes pauvres, sans doute. Que l'on fasse peu cas de nous à Paris, eh bien ! que surviendrait-il ? Que les habitants des grandes villes, accoutumés à ne désirer que les richesses, ne voient, ne considèrent que cela ; mais que sur nos

1. Le commandant en chef de la Corse, M. de Barrin, qui ne convoquait plus les Etats.
2. Allusion au subdélégué d'Ajaccio, M. Souiris.

places, dans l'enceinte de nos villes, sur le sommet de nos montagnes, dans nos églises nous mépriser de tous les degrés de la tyrannie, de tous les genres de vexations, n'est-ce pas le dernier?

« Mais pourquoi m'arrêter à détailler des choses que vous savez mieux que moi? C'est, mon cher compatriote, que nos maux sont toujours présents à mon esprit et ont si profondément frappé mon âme, qu'il n'y a rien au monde que je ne sacrifiasse pour les voir finir... Nous toucherions à cette époque fortunée si un homme rompu aux affaires, prudent et bon patriote, voulait, d'une voix qui sût se faire entendre, porter au pied du trône ou dans le sein des Etats du royaume les gémissements de notre île.. Il serait sûrement écouté. Les Ministres d'aujourd'hui sont sages et aiment le bien: ils ont les oreilles ouvertes aux doléances des peuples... L'on sait partout en France que notre patrie est très mal gouvernée; l'on sait que les Français qui y ont passé sont l'écume du royaume; il suffirait d'élever la voix et notre sort s'améliore... J'entends bien que, pour se défendre, les commissaires pourraient prendre des certificats que tout va bien, mais cela leur coûtera et cela ne leur servira de rien. Le Français est instruit par son exemple que, dans une nation, trois quarts voient mal; l'autre quart est-il favorisé de la fortune, n'encense qu'elle. D'ailleurs, la mauvaise administration est si évidente qu'il suffit de vouloir ouvrir les yeux... Dans cet espoir, Monsieur, qui, mieux que vous, peut s'acquitter de ce grand devoir envers la patrie? serat-elle donc délaissée de tout le monde? Je ne puis le croire et j'augure trop bien de votre façon de penser... Jusqu'ici la prudence a indiqué de se taire. La vérité a peu d'appas à une cour corrompue;

mais, aujourd'hui, la scène a changé, il faut aussi changer de conduite. Si nous perdons cette occasion nous sommes esclaves à jamais... et si vous n'avez pitié de vos infortunés compatriotes, l'occasion se perdra... Je n'ose rien ajouter et j'espère que vous pardonnerez cette longue lettre en faveur du motif qui m'a fait vous écrire et des sentiments d'estime qui m'ont fait espérer en vous. »

Dans l'impatience du départ, et enfiévré par les rêves tumultueux qui affluaient à son imagination au sujet d'un soulèvement dans l'île contre les fonctionnaires français, Bonaparte se mit à rédiger une *Nouvelle Corse* dont voici le sujet : Un voyageur partant de Livourne pour l'Espagne est jeté par la tempête sur une île déserte, le Gorgona, « un rocher escarpé qui peut avoir une demi-lieue de circuit ». Il dresse sa tente à terre; mais, dans la nuit, il est réveillé en sursaut et entend crier en italien : « Ainsi périssent tous les hommes! » tandis qu'au même instant on met le feu à sa tente. Il peut à peine se sauver. Mais des pas s'approchent dans la nuit. Il distingue, à la lumière du foyer, deux hommes. L'un d'eux, un vieillard dit : « Ma fille, qu'as-tu fait? Peut-être as-tu immolé aux mânes de nos compatriotes un compatriote même. Peut-être un de ces Anglais vertueux qui protègent encore nos fugitifs citoyens... » Le voyageur se précipite aux pieds du vieillard en disant : « Je suis Anglais et Anglais de vos amis. » Et le vieillard de répondre : « Sois bienvenu, Anglais. Vous régnez ici. La vertu a le droit d'être vénérée en tous lieux. » Alors le vieillard lui raconte son histoire : « J'ai puisé ma vie en Corse, dit-il, et avec elle un violent amour pour mon infortunée patrie et pour son indépendance. » Pendant des années il déploya « l'étendard

de la liberté » contre les Génois, les Allemands et les Français. « Les Français, après avoir été battus, nous battirent. Les plaines et les villes se soumirent. Pour moi je me réfugiai avec ceux de mes compagnons qui avaient juré de ne pas survivre à la liberté de la patrie ». Il vivait là « comme le dictateur d'une république », nourissant une haine implacable contre les Français qui avaient massacré son père, sept de ses fils et ravi sa fille. Son père, en mourant, avait eu « la force de lui dire : Mon fils, venge-moi. C'est la première loi de la nature. Meurs comme moi, n'importe, mais ne reconnais jamais les Français pour maîtres ».

Depuis, il avait « enfoncé le stylet de la vengeance », dans le cœur de tous les Français que le mauvais temps avait jetés sur son rocher. Et l'occasion s'était plusieurs fois présentée.

Enfin, le 21 août, le Ministre de la Guerre, M. de la Tour du Pin, faisant réponse à M. de la Mortière, inspecteur d'artillerie, accordait le congé sollicité en faveur de Bonaparte avec autorisation pour lui — les semestres d'hiver ne datant que du 15 octobre — d'anticiper son départ pour la Corse dans le courant de septembre pour pouvoir effectuer la traversée dans la belle saison.

Quelques jours après, il se mettait en route, traversait Valence où il revoyait ses anciennes connaissances, et, arrivé à Marseille, ne manquait pas d'aller exprimer son admiration à M. l'abbé Raynal qui, depuis un an, était rentré de l'exil; il lui exposait son projet d'écrire une histoire de la Corse, au point de vue républicain, de la lui dédier, et l'abbé Raynal, flatté de cette juvénile ardeur de disciple, lui prodiguait les encouragements, lui disait que c'était un travail inédit qui

ne manquerait pas d'obtenir du succès parce qu'aucune œuvre de ce genre n'existait dans la littérature française.

Dans les derniers jours de septembre il était rentré à Ajaccio.

LIVRE QUATRIÈME

LA RÉVOLUTION EN CORSE

CHAPITRE I

EN CORSE

Mouvement révolutionnaire. — La Corse déclarée partie intégrante de la France : séance du 30 novembre 1789. — La question Corse à l'Assemblée nationale : séance du 21 janvier 1790. — Le 3 avril, arrivée de Paoli à Paris. — Le Congrès d'Orezza. — Lettres sur la Corse, de Bonaparte. — Troubles à Ajaccio et à Bastia. — Arrivée de Paoli en Corse. — Débat sur la Corse : séance du 6 novembre 1790. — Lettre de Bonaparte à Matteo Buttafoco.

Bonaparte avait laissé la France en pleine combustion. A l'exemple des habitants de Marseille qui, dès le mois de juin, s'étaient armés, malgré le Parlement de Provence, pour soutenir les Etats Généraux, à Rennes, à Grenoble, à Lyon, à Strasbourg, à Rouen, à Bordeaux, etc., le peuple avait pris les armes, à l'instigation des corps municipaux, et il se montrait disposé à aller soutenir l'Assemblée qu'on disait menacée. Des émeutes éclataient un peu partout. On saccageait les couvents et les châteaux, on pillait les dépôts de grains, on rançonnait les gentilshommes, et, à la faveur des troubles populaires, les meurtres, les vols, les incendies se commettaient. Mais à Ajaccio et dans la Corse entière, la situation était autre.

Les Corses se tenaient dans une prudente réserve. C'étaient des vaincus qui se méfiaient et qui craignaient des représailles. Cependant, ils restaient stupéfaits devant ces événements incroyables qui faisaient craquer les bases du trône. Ils ne saisissaient pas bien, non plus, ces luttes de classe à classe, car, chez eux, les luttes n'avaient lieu que d'homme à homme, de famille à famille. En effet, le sol corse étant morcelé à l'infini, le dernier paysan était propriétaire, avait son petit lopin de champ, et les différences de classes n'existaient pas. Il y avait plutôt des ligues de familles, de clans, tous se groupant autour du membre le plus actif, le plus riche, le plus intelligent de la fédération. Ils ignoraient les tyrannies de la noblesse, qui n'existait pas, chez eux, à l'état de classe privilégiée, et encore moins les abus du clergé : le clergé corse était issu du peuple, était resté peuple avec une légère instruction en plus. Il avait pris part, d'ailleurs, le mousquet au poing, aux dernières guerres de l'indépendance.

Les véritables ennemis étaient ces Français qui s'étaient installés chez eux en maîtres, ces fonctionnaires qui n'avaient qu'un désir : s'enrichir rapidement aux dépens des contribuables, des petits et des faibles. Leurs abus de pouvoir, leurs dénis de justice étaient criants, leur frivolité et leur luxe scandaleux.

Dans l'esprit des Corses, eux seuls étaient les ennemis, les tyrans.

Cependant, à ce cri de liberté qui revenait souvent dans les journaux de France et dans les lettres particulières de leurs députés, ils tressaillaient tous. A ce cri leurs pères avaient bravé mille fois la mort. A la dernière Consulte nationale on avait

déclaré la guerre à la France, au cri unanime de : la liberté ou la mort ! et maintenant ils n'étaient plus que des esclaves opprimés par des fonctionnaires avides d'argent.

Le réveil national se manifestait, timide et sournois. La nouvelle de la prise de la Bastille avait été connue à Ajaccio dans les premiers jours d'août. Il y eut ce jour-là des attroupements dans les rues : la nouvelle était commentée avec animation, acclamée frénétiquement ; la cocarde tricolore fut arborée par quelques hommes, des femmes, des ecclésiastiques.

Quand cette nouvelle arriva à Bastia, la jeunesse de la ville se livra à des transports d'allégresse ; elle se rendit en foule chez M. de Barrin et lui offrit la cocarde tricolore que celui-ci accepta, en fin politique, la mine souriante.

L'agitation, quoique hésitante, était réelle. A Bastia, à Corté, des discussions éclataient entre les officiers municipaux et les fonctionnaires royaux. Les quatre députés corses aux Etats Généraux étaient eux-mêmes complètement divisés : M. le comte de Buttafoco et l'abbé Peretti, qui représentaient la noblesse et le clergé, écrivaient lettres sur lettres à leurs partisans pour leur recommander le calme et la modération, affirmant que l'ordre n'allait pas tarder à renaître. Les deux députés du tiers, MM. Saliceti et Colonna-Cesari, au contraire, pressaient leurs amis de s'emparer du pouvoir, de donner autorité pleine et entière aux municipalités, de former des milices nationales, comme cela se faisait partout en France. Ces lettres étaient colportées dans toute la Corse, commentées selon la passion de chacun. Elles entretenaient l'incertitude. Cependant, la nuit, se tenaient des conciliabules secrets.

Et déjà les Corses qui avaient été les victimes des abus de pouvoir de l'administration, tous les mécontents, tous les parents des exilés, se prononçaient pour la Révolution. Des lettres enflammées des proscrits de Toscane circulaient dans l'île. On était dans l'anxiété, dans l'attente, dans la joie d'une transformation sociale. On rappelait les vieilles luttes du passé, on critiquait l'administration actuelle, et on insinuait que la France courait à un grand désastre, qu'il convenait de se tenir prêt pour reconquérir, le cas échéant, l'indépendance de l'île, le retour de Paoli s'annonçant comme imminent.

Le 16 août, à la procession de Saint-Roch, une manifestation avait lieu à Ajaccio contre l'évêque d'Oria qui refusait de restaurer la cathédrale : la population s'ameutait quelques jours après contre le subdélégué Souiris qui refusait de donner communication, prétendait avoir égaré le *Libro rosso* où étaient consignés tous les décrets concernant la ville.

Les royalistes, c'est-à-dire les fonctionnaires français et le parti des hommes en place, pourvus de sinécures, voyaient se dessiner ce mouvement populaire avec inquiétude.

Quand Napoléon arriva à Ajaccio, il fut aussitôt assailli par des personnes avides de connaître les dernières nouvelles du continent. Qu'y avait-il de vrai dans tous ces événements. La France allait-elle à une catastrophe, ou bien, comme la Corse autrefois, voulait-elle recouvrer la liberté ?

Napoléon, en grandes phrases lyriques, expliquait la situation à ses compatriotes. Il disait qu'une lutte était engagée entre la philosophie et les préjugés, entre la liberté et la tyrannie. Il citait, à ce

propos, de grandes tirades déclamatoires de Rousseau et de l'abbé Raynal, alors toutes chaudes, vibrantes de nouveauté et de hardiesse, et il racontait le spectacle magique qu'il avait vu dans le Midi, tout un peuple libre, c'est-à-dire, bon, joyeux, fraternel. Il s'étonnait de l'indifférence qu'il rencontrait dans son pays, le berceau de la liberté. Il s'attendait à trouver des patriotes impatients de secouer le joug des oppresseurs, et il n'avait devant lui qu'inertie et passivité. Ailleurs, les villes avaient formé des Comités destinés à défendre le peuple et les libertés nationales et à Ajaccio la froideur pour la chose publique était générale.

Il conseillait d'agir, d'anéantir les tyrans, les ennemis du peuple.

Ses courageuses déclarations, sa parole énergique, exaltèrent les plus indifférents. La maison Bonaparte se transforma en lieu de réunion publique. Tous les amis, tous les parents, tous les opprimés, venaient là se mettre au courant des nouvelles, s'entretenir des idées philosophiques qui étaient dans l'air. On rencontrait à ces réunions Charles-André Pozzo di Borgo, un jeune avocat qui avait été secrétaire de la noblesse, à la convocation des Etats Généraux de l'île, les Levie, les Costa, etc., etc., tous les jeunes gens actifs et ambitieux.

Bonaparte commentait avec fougue les événements de la Révolution; d'après lui s'ouvrait une ère nouvelle, l'ère de la fraternité, de la justice, amenant le peuple au pouvoir, et basant le bonheur universel sur le principe de liberté! Dans ses harangues il mêlait les noms de Brutus, de Caton, à ceux des philosophes contemporains. Son activité était fébrile. On le voyait arpentant les rues d'Ajaccio,

la démarche saccadée, de longues mèches de cheveux plats retombant sur sa figure bistrée, sur ses joue maigres, et se mêlant aux groupes, communiquant aux tièdes, aux timides, son énergie et son courage. Il rappelait les anciennes luttes pour la liberté, évoquait les figures de Sampiero et de Paoli, et désignait comme les tyrans ces odieux fonctionnaires français qui opprimaient le peuple. Sa parole était brève, ardente, son énergie impétueuse. On l'écoutait avec admiration. Il avait, au surplus, le prestige de son uniforme d'artillerie, et il bénéficiait de l'influence de ses nombreux parents, amis et clients.

Des germes de révolte se manifestaient dans toute la Corse : A Sartène la population envahissait la demeure de M. Vidau, procureur du roi, qui ne trouvait de salut que dans la fuite. M. Sionville, maréchal de camp, était convié à se rendre au milieu des manifestants, mais ayant surpris qu'on voulait le précipiter dans un feu allumé à quelques pas de là, il s'effrayait, était pris d'un accès de fièvre chaude et mourait quelques jours après[1]. M. de Barrin se sentait impuissant à contenir la révolte. Les décrets de l'Assemblée n'étaient plus communiqués à la population. Les royalistes répandaient le bruit que M. de Narbonne se trouvait à la tête d'un corps expéditionnaire prêt à envahir l'île et à châtier les fauteurs de désordre.

Cependant, sur les instances de Napoléon, un comité patriote de trente-six membres se formait à Ajaccio. Il en était l'orateur et l'âme. Sur sa proposition, le comité fit un chaleureux appel aux patriotes des campagnes, aux vieux lutteurs de l'in-

1. Rossi, *Osservazioni storiche sopra la Corsica*, liv. XIV.

dépendance pour former une milice. Les adhésions n'étaient pas nombreuses, mais on faisait quelques recrues.

Dans les séances du comité, les actes des députés de la Corse étaient épluchés, discutés. La population apprit ainsi que MM. Saliceti et Colonna-Cesari avaient voté tous les décrets révolutionnaires et que M. le comte Buttafoco et l'abbé Peretti s'étaient rangés du côté de la royauté. On apprit également que les députés du tiers avaient déposé sur les bureaux de l'Assemblée une proposition tendant à substituer à la *Commission des Douze* un *Comité Central* de vingt-trois membres, nommés par le peuple, et qu'ils avaient voté la formation des milices nationales.

Mais sur les intrigues du comte de Buttafoco qui était tout-puissant à la cour et qui avait signalé au Ministre de la Guerre le danger d'armer les Corses, cette dernière proposition avait été renvoyée à l'examen de la *Commission des Douze*. Cette mesure odieuse déchaîna les colères du comité patriotique. Napoléon se livra à de violentes attaques contre Buttafoco et l'abbé Peretti.

Ajaccio ne tarda pas à avoir sa milice nationale. On voyait avec satisfaction des bandes armées se promener dans les rues de la ville. Cette liberté de porter les armes, qui leur avait été refusée pendant vingt ans, enthousiasmait les Corses. Le mouvement populaire s'accentuait, se propageait. Napoléon, à la tête des patriotes, redoublait d'arrogance vis-à-vis des fonctionnaires royaux. Il rêvait de ramifier le comité patriotique dans toute l'île, de former des milices nationales dans chaque piève, afin de fortifier le parti de la Révolution, et aussi pour faciliter le retour de Paoli en cas d'échec du prin-

cipe révolutionnaire. Son frère Joseph, par ses manières affables, s'appliquait, de son côté, à gagner les sympathies populaires.

Mais les employés français, les hommes en place, les royalistes, ne déguisaient pas leur frayeur à la vue d'hommes en armes qui circulaient librement en ville. Tremblant pour leur sécurité personnelle, ils exposèrent leur situation critique au gouverneur général de l'île, M. le général de Barrin. Celui-ci dépêcha à Ajaccio M. le maréchal de camp de Gaffori, beau-père du comte Buttafoco, qui était débarqué en Corse, le 16 septembre, avec le grade de commandant en second de l'île, en remplacement de M. Rosel de Beaumanoir qui, en congé au début de la Révolution, avait préféré, à la tournure que prenaient les événements, demander sa mise à la retraite plutôt que de rejoindre son poste. M. de Gaffori avait pour mission d'étouffer les troubles qui s'annonçaient. On croyait que le nom glorieux qu'il portait, si cher aux insulaires, aurait été d'un effet sûr. Il s'avança à petites étapes, suivi d'un régiment suisse, le Salis Grisons, avec l'espoir de recruter du monde en route. Les montagnards restèrent sourds à ses appels.

A Ajaccio, il trouva une population calme, mais visiblement hostile. Il n'osa pas sévir, craignit un conflit et resta trois jours caché dans la maison de son ami Bacciocchi. Le quatrième jour il fit publier la décision de la *Commission des Douze* qui interdisait la création d'un *Comité central* et la formation des gardes civiques sous prétexte, qu'il n'y avait pas lieu d'armer une milice, le pays étant calme, qu'en outre, cela occasionnerait une dépense d'un million et priverait l'agriculture d'un grand nombre de travailleurs, ce qui était grave,

puisqu'on était obligé déjà de recourir aux Lucquois pour faire exécuter les gros travaux des champs.

Cette mesure inique porta à son comble l'exaspération des Ajacciens. Ils s'assemblèrent en tumulte, dans la nuit du 30 octobre, à l'église Saint-François. Les esprits étaient surexcités. On leur défendait de porter les armes conformément au droit des citoyens libres, on les traitait donc comme des esclaves ! En vertu de quel pouvoir, les *Douze* prenaient-ils semblable décision ? L'opinion commune était de recourir aux armes et de répondre par la violence aux provocations des tyrans. Des discours furent même prononcés dans ce sens ; mais Napoléon, qui craignait une collision sanglante, engagea les citoyens à rester calmes et à exposer les griefs du peuple dans une *adresse* qui serait envoyée aux députés libéraux de la Corse, MM. Saliceti et Colonna-Cesari, pour être transmise à l'Assemblée. Il rédigea une protestation qui se couvrit aussitôt de signatures. « Nos seigneurs, s'écriait-il, lorsque les magistrats usurpent une autorité contraire à la loi, lorsque des députés sans mission prennent le nom du peuple pour parler contre son vœu, il est permis à des parculiers de s'unir, de protester, et, de cette manière, de résister à l'oppression. » Les Corses vivaient depuis vingt dans l'esclavage, « lorsque l'heureuse révolution qui a rendu à l'homme ses droits, au Français sa patrie, avait ranimé leur courage, fait renaître l'espérance dans leurs cœurs abattus ». Or, à un projet « inspiré par l'amour de l'ordre, le patriotisme et le plus clair enthousiasme », les *Douze* l'avaient rejeté comme « nuisible, dangereux, impraticable », à l'aide de « sophismes qui furent toujours le langage de l'esclavage et du despote ».

Après avoir répondu point par point aux assertions du *Comité des Douze*, il terminait ainsi : « Vous, les protecteurs de la liberté, daignez jeter un coup d'œil sur nous qui en avons été jadis les plus zélés défenseurs, nous avons tout perdu en la perdant et nous n'avons trouvé dans le titre de vos compatriotes que l'avilissement et la tyrannie. »

Son cœur débordait d'enthousiasme pour la liberté, pour la France nouvelle, et de dédain, de mépris pour les suppôts de l'ancien régime.

Or le mouvement révolutionnaire gagnait la Corse : le 14 novembre, Barthélemy Arena, un fougueux ami de Paoli, arrivait nuitamment de Paris, s'emparait d'Ile-Rousse et en expulsait la garnison à l'aide de ses montagnards. A Bastia, le 5 novembre, le peuple s'assemblait en armes à l'église Saint-Jean pour la formation de la garde nationale. Le général de Barrin qui avait été convoqué à la réunion s'y rendit dans l'espoir de comprimer, pas sa présence, les excès de désordre ; mais il fut accablé d'invectives. On procédait à la nomination des officiers de la milice, lorsqu'on entendit battre la générale, puis un tumulte d'allées et de venues, de cris de femmes et d'enfants. Les patriotes coururent aux armes[1]. Dans les rues, ils rencontrèrent les troupes du colonel de Rully, commandant le régiment du *Maine* formées en bataille. Dans une traverse, la rue Fontanicchia, une compagnie de chasseurs et un groupe de patriotes se croisèrent. Il y eut des coups échangés. Un capitaine, plusieurs personnes

1 Dans les *Souvenirs d'un officier royaliste*, par M. de R..., ancien colonel d'artillerie, M. de Romain, à cette époque capitaine d'artillerie à Bastia, affirme que Napoléon, arrivé la veille dans cette ville, avait agité la population par ses sourdes intrigues : « Il se tenait, dit-il, derrière le rideau, mais faisait mouvoir tous les ressorts de l'insurrection. » Nous n'avons trouvé la confirmation de ce fait dans aucun écrivain corse contemporain.

furent blessés, deux enfants reçurent des coups de baïonnette.

Le général de Barrin fut sommé de céder des armes aux Bastiais, il ne fut mis en liberté qu'après avoir donné l'ordre écrit au colonel de Rully de réintégrer ses troupes à la caserne. Le calme se fit.

L'assemblée, réunie à Saint-Jean, nommait César-Mathieu Petriconi, qui avait été exilé par Marbeuf, colonel de la garde nationale ; elle formait un *Comité patriotique* et se séparait en votant un blâme au général de Barrin, au colonel de Rully, et aux officiers du *Maine*. L'assemblée réclamait un châtiment exemplaire contre les officiers traîtres à la population bastiaise et sommait le gouverneur de l'île d'avoir à fournir des armes à la milice nationale.

Les officiers du régiment du *Maine* essayèrent de justifier leur conduite dans un manifeste ; le *Comité patriotique* répondit par un placard où il blâmait la faiblesse du général en chef; M. de Barrin à son tour, voulut se justifier dans un long mémoire : il expliquait qu'il n'avait eu que de « bonnes intententions » et qu'on ne pourrait pas « voir sérieusement en lui un ennemi du peuple ».

En apprenant, à Ajaccio, le 7 novembre, les troubles de Bastia, Gaffori convoquait un conseil de guerre, remettait les pouvoirs de l'au-delà des monts à M. de la Ferandière, commandant la place d'Ajaccio et se mettait en route précipitamment. Arrivé à Corté, il apprenait que des émeutes venaient d'éclater dans le Nebbio.

Or le *Comité patriotique* de Bastia ne restait pas inactif. Il s'assemblait et décidait d'exposer à l'Assemblée nationale les événements tragiques de ces derniers jours. Il choisissait comme délégués :

MM. J.-B. Galeazzini, Paul Murati et J.-B. Guasco, capitaines de la garde nationale.

Pendant ce temps, Pascal Paoli suivait avec intérêt, de Londres, les péripéties de la Révolution française. Ce souffle de liberté qui enthousiasmait la France, il espérait qu'il aurait été profitable à son pays et lui aurait rendu sa nationalité. Dans cet espoir, il avait rédigé un mémoire à l'Assemblée nationale où, après avoir exprimé son admiration à l'Assemblée et flétri de Choiseul, il la suppliait, au nom de la liberté, de donner l'indépendance à son pays.

Les délégués bastiais arrivèrent à Paris le 24 novembre. Le député du tiers, Saliceti, qui était intelligent, actif, ambitieux, comprit l'intérêt considérable qu'il y aurait pour son pays à être intimement uni à la France, à être placé sur le même pied d'égalité que les autres provinces. Du coup n'atteindrait-il pas l'omnipotence de Buttafoco? Le 30, il déposait donc sur les bureaux de l'Assemblée, au nom des délégués de Bastia, *Une lettre aux députés corses*. Le secrétaire, M. de Volney, en donnait lecture. Après avoir raconté, à leur point de vue, l'émeute du 5 novembre, les délégués déclaraient que « la fermentation régnait dans l'île » à cause de l'incertitude qui planait sur le sort des Corses. Tantôt, en effet, on leur disait « qu'ils seraient toujours soumis au régime militaire, tantôt qu'on allait les assujettir de nouveau à la république de Gènes », et ces bruits paraissaient d'autant plus fondés qu'on n'avait jusqu'ici publié aucun décret de l'Assemblée nationale, sauf celui relatif à la loi martiale. Or comme les cahiers et doléances des Corses avaient imposé, à leurs députés, de demander que l'île fût déclarée « partie inté-

grante de la nation française », il était nécessaire, Choiseul l'ayant conquise à « force ouverte », qu'eux, leurs représentants, « légalement et librement élus », obtinssent de l'Assemblée un décret qui les « déclarât Français ».

La lecture de cette lettre provoqua une grande émotion dans l'Assemblée. Saliceti monta aussitôt à la tribune et demanda à l'Assemblée de faire une déclaration aux termes de laquelle la Corse faisait partie intégrante de l'Empire français et que ses habitants étaient régis par la même constitution que celle qui régissait la France.

Après un échange d'observations, l'Assemblée adopta le texte suivant :

Il est déclaré que la Corse fait partie de l'Empire français et que les habitants doivent être régis par la même constitution que les autres Français, et que, dès à présent, le roi sera supplié d'y faire parvenir et exécuter tous les décrets de l'Assemblée nationale.

Ce décret fut adopté par acclamation. Mirabeau monta alors à la tribune et proposa de voter un décret d'amnistie en faveur des « Corses qui, après avoir combattu pour la liberté, s'étaient expatriés par l'effet et la suite de la conquête de leur île ».

MM. d'Estournel et de Montlosier demandèrent l'ajournement de cette proposition. M. le prince de Poix demanda de consulter au préalable le Gouvernement pour s'assurer si cette mesure n'offrait pas de danger. MM. Mongin, de Roquefort, Saliceti, Barrère, appuyèrent la proposition de Mirabeau. Après une intervention de M. de Bousmart qui demanda la suppression dans le décret, de ces mots « après avoir combattu pour la liberté » et de l'abbé Peretti qui réclama que les exilés fussent

tenus de prêter, à leur retour en Corse, le serment de fidélité[1], la proposition de Mirabeau, mise aux voix, fut adoptée à une grande majorité.

L'émissaire de Paoli, Masseria, retenu vingt-quatre heures à Douvres par le mauvais temps, arrivait à Paris le 1er décembre. C'était trop tard : la Corse, librement et spontanément, venait d'abdiquer sa nationalité !

La nouvelle de l'incorporation de la Corse à la France fut connue quelques jours après dans l'île par le *Moniteur universel* et par les lettres des députés.

Après Paoli, Saliceti était l'homme le plus populaire de la Corse. Il écrivait à ses compatriotes : « Quels biens ne découleront pas pour vous de cette heureuse liberté garantie par la puissante nation dont vous dépendez ! »

Il se produisit dans l'île une explosion d'enthousiasme. Désormais les Corses ne seraient plus soumis au dur régime militaire, comme des vaincus. On les considérerait comme des citoyens libres, égaux en droits à leurs frères de France. Des *Te Deum* étaient chantés dans les églises, des bals populaires s'organisaient sur les places publiques, et, la nuit, s'allumaient des feux de joie.

Cette ivresse patriotique se prolongea plusieurs jours. Ajaccio, en particulier, se distingua par la splendide illumination de la place de l'Olmo.

Dans l'esprit de Napoléon, comme dans celui de presque tous ses compatriotes, une transformation totale venait de s'opérer. Cette France qui leur donnait la liberté, cette France glorieuse, magna-

1. L'abbé Peretti s'attira cette réplique de Saliceti : « Leur retour nous prouvera leur fidélité à nos institutions. Le titre de Français que vous leur rendez est la plus sûre des garanties. »

nime, leur faisait oublier le despotisme du passé et ils s'éprenaient pour elle d'un ardent amour filial.

Aussi bien, partout se produisait une vive réaction contre les fonctionnaires de l'ancien régime. Après vingt ans de silence, les Corses levaient enfin orgueilleusement la tête et osaient exprimer au grand jour leur amour de la France, la haine de leurs oppresseurs!

Le 27 décembre, Bastia manifestait publiquement sa joie de l'incorporation de la Corse à la France. Toute la ville était pavoisée, les façades des maisons illuminées. Un *Te Deum* solennel était chanté à l'église Sainte-Marie. On y remarquait la présence du Conseil Supérieur de la Corse en robe rouge, du clergé, de la garde nationale, de M. de Barrin.

Le parti Buttafoco était dans la consternation. Il appréhendait surtout le retour de Paoli qui aurait ruiné son crédit en Corse. Dans cette pensée, le maréchal de camp Gaffori publiait un très long manifeste pour expliquer qu'il s'était opposé à toutes les « innovations malsaines », afin de pouvoir mieux « conduire ses compatriotes de l'esclavage à la liberté, sans commotion, sans tumulte, sans efforts... »

Mais que pensait Paoli, le vieil exilé vers qui tous les cœurs tendaient, de ce décret qui anéantissait son unique idée de la Corse indépendante? « Quelle que soit, écrivait-il le 23 décembre à Gentili, la main qui donne la liberté à notre patrie, je la baise avec toute la sincérité de zèle et d'empressement. »

Cependant, on était au mois de janvier et le décret relatif à l'incorporation de la Corse n'avait pas été promulgué dans l'île, comme venait de l'être le décret sur l'amnistie.

Les Corses s'alarmèrent. Voulait-on céder l'île à Gênes ? Ou bien réservait-on la Corse, ainsi que l'avait insinué le comte de Buttafoco, pour en faire un refuge des émigrés, des nobles de la Cour, en cas de graves malheurs ? N'y avait-il pas, à ce sujet, entente secrète entre le cabinet de Versailles et la Sérénissime République de Gênes ?

L'inquiétude était extrême dans l'île. Le 21 janvier 1790, Saliceti se disposait à porter la question à la tribune lorsque le président de l'Assemblée donna lecture d'une note du Ministre plénipotentiaire de la République de Gênes à Paris, M. Spinola, qu'il venait de recevoir de M. de Montmorin, garde des sceaux.

Il était dit dans cette note que jamais la Sérénissime République n'avait cédé à la France la souveraineté de la Corse, mais qu'elle lui en avait confié l'administration. Spinola ajoutait que par le traité de 1768 la France s'était engagée à ne rien changer au régime politique de l'île sans le consentement de Gênes, laquelle, pourtant, voyait avec indifférence des innovations s'introduire en Corse, mais ne voyait pas avec la même indifférence qu'on voulût lui enlever sa souveraineté.

La note concluait en disant que Gênes avait lieu d'espérer que les représentants de la nation française ne laisseraient pas violer la foi des traités signés par leur souverain.

Cette lecture occasionna un violent tumulte dans l'Assemblée.

Mirabeau, Saliceti, le major Garat, Barrère prirent tour à tour la parole pour démontrer qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur la prétention « ridicule » et « impertinente » de Gênes.

Après des observations de MM. d'Espréménil,

Robespierre, duc de Mortemart, duc du Châtelet et comte de Buttafoco, l'Assemblée adopta à une grande majorité le texte suivant présenté par Barnave : « Il n'y a pas lieu de délibérer sur le mémoire présenté par le Ministre plénipotentiaire de Gênes, et le pouvoir exécutif est requis d'expédier sans retard dans l'île de Corse les décrets de l'Assemblée nationale, et de donner des ordres en conséquence pour leur exécution. »

A cette époque, les proscrits corses rentraient en masse de Toscane et étaient l'objet de touchantes ovations. L'arrivée de Clément Paoli à Bastia, au mois de février, donna lieu à une imposante manifestation populaire. Et, parmi les exilés qui débarquaient dans l'île se trouvaient les agents de Paoli, le colonel Petriconi, Antoine Gentili, Louis Ciavaldini et Masseria qui avaient pour mission de pressentir la population sur son retour. Avant de se rendre à Bastia, Petriconi et Gentili avaient débarqué, fin décembre, à Ajaccio, et essayé de soulever la population qui resta calme. On sut néanmoins que Masseria avait eu de fréquents conciliabules avec les frères Bonaparte et qu'il voulait, disait-on, s'emparer de force de la citadelle et en chasser les officiers royalistes[1].

Mais dans sa séance du 15 janvier 1790, l'Assemblée constituante avait voté une nouvelle division administrative de la France : les pays de *droit coutumier*, de *droit romain*, les *pays d'élection*, les *pays d'Etat*, et ne formaient plus qu'un pays unique divisé en quatre-vingt-trois départements.

Sur l'invitation du colonel Petriconi et de la Junte de Bastia, les délégués des pièves se réu-

1. Rossi. *Osservazione storiche sopra la Corsica*. liv. XIV.

nirent à Bastia, à l'église de la Conception, le 22 février, pour aviser aux moyens que comportait la situation. On constata l'absence des députés d'Ajaccio qui n'avaient pas voulu s'associer à une réunion illégale.

L'assemblée nomma une commission de quatre membres[1] pour présenter à l'Assemblée nationale l'adhésion de la Corse à ses décrets et ramener Paoli dans sa patrie.

Elle vota ensuite la suspension du *Conseil des Douze* et la destitution de MM. de Barrin et de la Guillaumye.

Le 1er mars, avant de se séparer, elle nomma un *Comité supérieur* chargé de veiller provisoirement au maintien de l'ordre public jusqu'à la formation du Directoire départemental. On fixa la prochaine assemblée à Orezza.

Le *Comité supérieur* se composait de soixante-six membres qui se réunissaient par tiers alternativement, tous les quinze jours. Leurs fonctions étaient gratuites. Dès le 2 mars, le *Comité* se mit à l'œuvre. Après avoir nommé Clément Paoli président, il délégua quelques-uns de ses membres avec des détachements militaires dans les communes remuantes pour rétablir l'ordre, activer la nomination des gardes nationales, exercer une surveillance rigoureuse sur les bureaux de douanes dont la comptabilité était irrégulière[2].

Mais sur ces entrefaites avaient lieu en Corse les élections municipales. A Ajaccio, comme dans presque toutes les communes de l'île, le parti révo-

1. MM. Paul Murati, Louis Belgodere, lieutenant-colonel Casabianca et Panattieri, avocat.

2. Abbé Letteron. *Délibérations et correspondance du Comité supérieur* (Bullet. des Sc. hist. de la Corse).

lutionnaire triompha. Le 7 mars, M. Jean-Jérôme Levie, un parent de la famille Bonaparte, était nommé maire d'Ajaccio et Joseph Bonaparte officier municipal.

La nouvelle municipalité s'empressa de réorganiser la garde municipale qui avait été dissoute par Gaffori. Les gens du peuple s'enrôlaient en masse. On élut Mario Peraldi, colonel de la garde, Jacques Pô, lieutenant-colonel et P.-L. Ponte, major. Napoléon se contenta d'être simple garde [1].

Le *Comité supérieur*, ayant envoyé une lettre chaleureuse, par l'intermédiaire de Masseria, à la municipalité ajaccienne, pour l'inviter à faire trêve à l'esprit de parti et à nommer des délégués à l'assemblée d'Orezza, afin de travailler d'un commun accord à la régénération du pays, les délégués des piòves furent convoqués en assemblée générale le 9 avril. M. Jean-Jérôme Levie, doyen d'âge, occupait le fauteuil de la présidence. L'ordre du jour portait : Devait-on se rendre à l'invitation faite par le *Comité supérieur* de Bastia ?

Mario Peraldi, ayant été nommé président de l'assemblée et Charles-André Pozzo di Borgo, secrétaire, il s'éleva une discussion passionnée sur la question à l'ordre du jour. MM. Mario Peraldi, Leca-Cristinacce, Vincent Guitera, François Pozzo di Borgo, Charles-André Pozzo di Borgo étaient d'avis d'opposer une fin de non recevoir à l'invitation du comité de Bastia. MM. Jean-Jérôme Levie, Joseph Bonaparte, Louis Benielli, Louis Coti, étaient pour l'adhésion.

Charles-André Pozzo, surtout, fit valoir éloquem-

1. Il appartenait à la compagnie Ludovico Ornano, deuxième division, deuxième escouade, dont était caporal Franco Bacciocchi. — *Archives Frasseto :* état de la compagnie d'Ornano.

ment que Bastia accaparait toutes les fonctions publiques, et qu'Ajaccio était à la remorque des Bastiais.

Joseph Bonaparte déclara que les ennemis de la liberté d'au delà les monts étaient les mêmes que ceux du deçà. Ils devaient être tous unis, s'ils voulaient être forts.

La proposition ayant été mise aux voix fut rejetée.

Le soir, il y eut réunion à la maison Bonaparte. Napoléon, qui n'avait pu assister à l'assemblée des délégués des pièves à cause de son jeune âge, critiqua avec véhémence le vote de la journée. Il fit un appel énergique à la concorde, à l'union de tous dans l'intérêt supérieur de la liberté. Son éloquence entraînante produisit un revirement d'opinion dans les idées des délégués. Le lendemain ils revenaient sur le vote émis le jour précédent et nommaient les délégations pour l'assemblée. On choisit pour Ajaccio, MM. Etienne Conti et Jacques Pô.

Alors Joseph Bonaparte, sur l'incitation de Napoléon, proposa à l'assemblée de nommer une députation pour ramener Paoli, le Père de la patrie, parmi ses compatriotes. Cette proposition fut adoptée avec enthousiasme. L'Assemblée délégua MM. Morio Peraldi, d'Ajaccio; Ange Chiappe, de Sartène; le chanoine Multedo, de Vico; Peretti, de Levie.

Le 3 avril, en effet, le général Paoli était arrivé à Paris. Son voyage avait été une marche triomphale. Sur son passage on avait acclamé cet auguste vieillard de soixante-cinq ans, un héros et un martyr de la liberté, qui rentrait dans sa patrie après vingt ans d'exil!

A Paris, Paoli fut reçu par M. de Mirabeau et

le marquis de Lafayette. Le lendemain, ces messieurs le présentaient à M. de la Tour du Pin, Ministre de la Guerre.

Paoli était le héros du jour. On recherchait la faveur de voir de près le Washington corse dont les philosophes du XVIIIe siècle, Voltaire et Rousseau, avaient parlé avec admiration, dont la grande Catherine avait loué la grandeur d'âme, dont Alfieri, Pignotti, etc., avaient mis le nom en tête de leurs œuvres.

Le 8 avril, il était reçu à la cour. Le roi, la reine, les princes du sang, lui donnèrent de vives marques de sympathie.

Son portrait, peint par Martin Drolling et gravé par B.-L. Henriquez, de l'Académie royale de peinture, était dans toutes les mains.

Le marquis de Lafayettte se faisait son guide dans Paris. Il recevait partout les hommages et les acclamations.

Le 22 avril, il se présentait avec la députation corse à l'Assemblée nationale, et le président, le marquis de Bonnay, se plaisait à « distinguer » en lui « le héros et le martyr de la liberté » !

Le dimanche 25 août, Lafayette passait en revue au Champ-de-Mars, ayant Paoli à ses côtés, une partie de la garde nationale à pied et à cheval.

Une réception enthousiaste lui était même réservée à la société, *les Amis de la Constitution*, dont était président Maximilien Robespierre.

Paoli passa ainsi deux mois à Paris, comblé d'attentions et d'hommages. Le roi, l'Assemblée nationale se faisaient un devoir d'exaucer ses moindres désirs. C'est ainsi que, par égard pour Paoli, le maréchal de Biron, qu'il avait connu à Londres, fut nommé commandant général des

troupes en Corse, malgré l'incompatibilité qui existait entre cette fonction et son mandat de député. Sur la demande de Paoli, également, l'Assemblée décréta que les impôts en Corse continueraient à être payés en *nature*, et le roi ayant nommé quatre commissaires pour veiller à l'exécution des décrets, sur son désir on leur adjoignit trois de ses amis : Mathieu Limperani, l'abbé Varese et Martin Quenza.

Or, pendant que Paoli était acclamé à Paris, un grave événement se déroulait en Corse. Le comte de Rully, le fougueux colonel du *Maine*, était arrivé à Saint-Florent, le 18 avril, avec plusieurs bâtiments de guerre. Le même jour, il se rendait à Bastia, assemblait ses hommes et leur disait : « Camarades, j'ai l'ordre de vous embarquer ; demain nous partons ; j'ai porté avec moi de l'excellent plomb et de la meilleure poudre ; nous verrons si les Bastiais nous feront la loi. »

Ces propos furent connus du public et semèrent l'alarme en ville. La garde nationale se rassembla à la hâte et alla cerner la citadelle. Le comte de Rully, de son côté, se rendit chez le général de Barrin et lui expliqua sa mission. Celui-ci s'efforça de le calmer, et, à bout de bonnes raisons, il lui expliqua qu'il ne laisserait pas partir le régiment du *Maine* sans un ordre écrit de Sa Majesté. Le colonel le quitta furieux en grommelant : « Je ne vous reconnais plus pour mon chef ; vous n'êtes plus qu'un général de capucins ! »

Il voulut se rendre à la citadelle, mais des sentinelles de la garde nationale l'obligèrent à rebrousser chemin. Il retourna sur ses pas et, en route, il rencontra un officier qui voulut lui faire entendre raison. Il s'ensuivit une violente discussion. Le

comte de Rully, dans une minute d'égarement, sortit son pistolet, fit feu, et blessa mortellement une pauvre femme qui passait dans la rue.

Une clameur d'indignation s'éleva en ville. A voix haute, on réclamait l'exécution du coupable.

Le comte de Rully se sauva dans la caserne des grenadiers. La populace s'ameuta, s'attroupa devant la caserne. Les municipaux essayèrent de rétablir le calme. On fit courir le bruit que le colonel de Rully avait été cassé de son grade et que ses pouvoirs avaient été transmis au major Saint-Martin. La nuit se passa dans le trouble et l'agitation.

Le lendemain, à la pointe du jour, le comte de Rully voulut tenter une sortie désespérée. Deux coups de feu partirent de la foule, il tomba baigné dans son sang. Un silence de mort succéda à cet assassinat. Sans bruit, dans la consternation générale, l'ordre se rétablit.

L'infortuné colonel fut inhumé à six heures du soir. On trouva sur lui deux mémoires manuscrits : *Etat des rapports politiques entre la France et la Corse* et *Moyens sûrs pour embarquer les employés et les troupes de Sa Majesté qui restent en Corse*, qui démontrèrent la préméditation du comte de Rully.

L'émotion causée par cet incident fut de courte durée. On recevait les premières nouvelles de la réception enthousiaste de Paoli à Paris, et tous les cœurs étaient à la joie. Et puis, l'opinion publique était tournée vers le Congrès d'Orezza qui venait enfin de se réunir le 27 avril.

On ne tarda pas à apprendre que les opérations de l'assemblée s'étaient passées dans le plus grand calme et avec une entente parfaite. Les commissaires royaux ayant vérifié les élections municipales, qui furent trouvées régulières, sauf deux ou

trois, on avait renvoyé à une date ultérieure la nomination du Directoire départemental. Le Congrès se sépara le 20 avril.

Ces heureuses nouvelles affectèrent les partisans de l'ancien régime. Dans les premiers jours de mai, les agents de Buttafoco répandirent le bruit à Ajaccio que les Bonaparte, Masseria, Coti, conspiraient pour s'emparer de la citadelle, arrêter les fonctionnaires français et les chasser de Corse. On affirmait même que Napoléon, le plus haï de tous, à cause de ses manières impérieuses, de son langage emporté, avait rédigé un manifeste pour affranchir Ajaccio du joug des étrangers, c'est-à-dire des Français.

On excita ainsi la population contre eux ; une multitude de gens soudoyés s'assembla, menaçante, devant la maison Bonaparte. Des cris de mort furent proférés contre les Bonaparte et Masseria qui tinrent courageusement tête à la foule. « Que celui qui me calomnie, s'il a l'âme corse, s'écria Masseria, se montre et m'accuse publiquement. » « Allez à la mairie, déclara Napoléon, prenez connaissance de ma lettre et les calomniateurs seront confondus. »

Mais les bruits redoublaient. Napoléon articula avec énergie : « Que l'accusateur se déclare; nous assemblerons un conseil de douze pères de famille ; nous discuterons l'imputation, et l'imposteur sera fusillé ! »

Cette mâle attitude impressionna la foule. Elle se dispersa en criant : Vive Napoléon ! Vive Masseria !

Au milieu de ces événements, le congé de Napoléon était à la veille d'expirer. Le 16 avril, il avait demandé un nouveau congé de quatre mois et demi

sous prétexte de faire une cure aux eaux d'Orezza et rétablir sa santé ; un certificat de maladie se trouvait à l'appui de sa demande. Le 29 mai, il recevait la réponse du Ministre. Une prolongation de quatre mois lui était accordée avec appointements, à compter du 15 juin.

Sa santé restait mauvaise. Sans doute il avait été saisi, ainsi que Joseph et Lucien, par des fièvres malignes en s'attardant, dans ses promenades, aux salines ; mais aussi il vivait trop fièvreusement, se trouvait mêlé à toutes les agitations, à tous les troubles, sans négliger ses travaux littéraires. Il travaillait, maintenant, à un court précis de l'histoire de la Corse, sous forme de *Lettres*, qu'il destinait à l'abbé Raynal. Ce n'était qu'une refonte des *Lettres à Necker*, mais il avait modifié complètement l'exorde et il se préoccupait d'y apporter une plus grande concision. Lucien avait mission de recopier le précieux manuscrit de sa plus belle écriture. Dans ses rares heures de loisir, il déclamait des vers de Corneille avec Joseph, ou lisait du Montesquieu, des œuvres politiques et de législation avec Pozzo di Borgo. Il lisait aussi avec avidité les journaux de Paris, constatait, l'émotion au cœur, les progrès de la Révolution, et il éprouvait des élancements d'âme vers l'action, la lutte, la mêlée. S'entretenant avec Pozzo « de ce qui était et de ce qui pouvait arriver, leurs têtes à tous deux se montaient » et Napoléon laissait percer une ambition déconcertante[1].

Or, le 17 juin, au moment où, à Paris, on organisait la grande fête de la Fédération du 14 juillet, Paoli se mettait en route pour la Corse, comme un

1. Cf Maggiolo. *Pozzo di Borgo.*

simple citoyen, ayant refusé honneurs, fonctions, dignités de la cour de Versailles. Il écrivait, à cette époque, à J.-J. Levie, maire d'Ajaccio, pour le prier de s'opposer au « fatal projet » de diviser la Corse en deux départements, car si les Corses restaient unis, on obtiendrait tout de l'Assemblée nationale, tandis que, désunis, ils seraient « méprisables et malheureux ». On avait pour eux, ajoutait-il, les « meilleures dispositions », et c'est pourquoi il avait tout refusé de la cour de Versailles, afin de faire entièrement bénéficier ses compatriotes de son crédit.

A la réception de cette lettre, M. J.-J. Levie convoqua d'urgence le conseil municipal d'Ajaccio. On discuta les mesures à prendre. Il fut convenu qu'on nommerait une députation chargée d'engager Paoli à débarquer à Ajaccio. Aux quatre délégués déjà nommés, on adjoignit donc : MM. Joseph Bonaparte, Nicolas Paravicini, Jacques Pô, l'abbé Recco et Thomas Tavera.

Ces messieurs partirent d'Ajaccio le 24.

Napoléon avait confié à son frère ses deux premières *Lettres sur la Corse*, pour les présenter à l'abbé Raynal et recevoir de lui « une leçon de vertu et d'humanité ».

Ces deux lettres embrassaient l'histoire de la Corse depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Sampiero. Napoléon suivait pas à pas les vieux chroniqueurs corses, et, tout en se complaisant à dramatiser les incidents pathétiques, à magnifier les traits d'héroïsme en phrases redondantes, il s'efforçait de s'élever aux vues d'ensemble, de saisir la liaison des effets et des causes, les conséquences des situations politiques... « Ami des hommes libres, disait-il à l'abbé Raynal, vous vous intéressez au sort du Corse que

vous aimez : son caractère l'appelait à la liberté ; la centralité de sa position, le nombre de ses ports et la fertilité de son sol l'appelaient à un grand commerce. Pourquoi n'a-t-il jamais été ni libre ni commerçant? — C'est qu'une fatalité inexplicable a toujours animé ses voisins contre lui. Il a été la proie de leur ambition et victime à la fois de leur politique et de son opiniâtreté... Vous l'avez vu prendre le fer, secouer l'atroce gouvernement génois, recouvrer son indépendance, vivre un instant heureux, mais poursuivi par cette fatalité irrésistible, il tombe dans le plus insupportable avilissement. Pendant vingt-quatre siècles, voilà les scènes qui se renouvellent sans interruption : même vicissitudes, même infortune ; mais aussi il montre le même courage, la même résolution, la même audace. » « ... L'histoire de la Corse n'est qu'une lutte perpétuelle entre un petit peuple qui veut vivre libre et des voisins qui veulent l'opprimer. L'un se défend avec cette énergie qu'inspirent la justice et l'amour de l'indépendance. Les autres attaquent avec cette perfection tactique, fruit des sciences et de l'expérience des siècles. Le premier a des montagnes pour dernier refuge, les seconds ont leurs navires ; maîtres de la mer, ils interceptent les communications de Corse et se retirent, reviennent ou varient leurs attaques à leur gré : aussi, la mer, qui pour tous les autres peuples fut la première source des richesses et de la puissance, la mer qui éleva Tyr, Carthage, Athènes, qui maintient encore l'Angleterre, la Hollande, la France au dernier degré de splendeur et de puissance, fut la source de l'infortune et de la misère de ma patrie. » « ... Les insulaires ne manquèrent pas de fer, ils manquèrent de marine pour profiter de leur vic-

toire et se mettre à l'abri d'une seconde attaque. Ainsi les années durent se passer en combats : un peuple fort de sa sobriété et, de sa constance, et des nations puissantes, riches du commerce de l'Europe, voilà les acteurs qui se partagent l'histoire de la Corse. » Bonaparte racontait ensuite à l'abbé Raynal que son travail avait pour but d'émouvoir la France sur la triste situation de la Corse. Or soudain, s'écria-t-il, « du sein de la nation que gouvernaient nos tyrans est sortie l'étincelle électrique ; cette nation éclairée, puissante et généreuse, s'est ressouvenue de ses droits et de sa force; elle a été libre et a voulu que nous le fussions avec elle.

« Elle nous a ouvert son sein, désormais nous avons les mêmes intérêts, les mêmes sollicitudes, il n'est plus de mer qui nous sépare. » Cependant, ajoutait-il, pour ne pas perdre le fruit de ses recherches, il « lui faisait passer d'un mouvement rapide » les annales de sa patrie. Et, en effet, dans le fatras de digressions oiseuses, on rencontrait çà et là des phrases d'un tour personnel, nerveuses, concises, à allure vive.

Le lendemain du départ de la députation ajaccienne pour Marseille, le sang faillit être versé en ville. Une division profonde existait, depuis longtemps, entre les révolutionnaires et les royalistes, c'est-à-dire les hommes en place attachés à l'ancien régime. Les décrets égalitaires de l'Assemblée nationale les exaspéraient. Quelques-uns, comme M. de la Jaille, directeur de l'artillerie, les critiquaient vivement à la grande indignation du peuple.

Ils n'ignoraient pas, en effet, les sourdes menées des Masseria et des Bonaparte qui voulaient subordonner le pouvoir militaire au pouvoir civil, et, après avoir conspiré, disait-on, pour s'emparer

de vive force de la citadelle, manœuvraient pour y introduire la garde nationale, afin d'annihiler l'autorité du commandant de la place d'Ajaccio, M. le chevalier de la Férandière. A l'instigation de ces meneurs le conseil municipal avait demandé avec insistances, dans les premiers jours de mai, « qu'on changeât la direction des canons qui donnaient sur la ville pour que l'aspect de ces instruments belliqueux n'excitât point de divisions entre les troupes et les citoyens ». Et le 23 mai, la municipalité, Joseph Bonaparte en tête, « réclamait à M. de la Férandière et, autant qu'il était en son pouvoir, ordonnait que dans quatre jours d'ici les canons fussent démontés, que les roues et autres effets militaires fussent renfermés en magasin, comme on a coutume de le faire en temps de paix. » Le lendemain, M. de la Férandière répondait, après avoir pris avis des officiers de la garnison réunis en conseil de guerre, qu'il « aurait rempli les vœux de la commune » si elle lui « donnait une décharge et se rendait responsable de tous les événements qui pourraient résulter du désarmement exigé. » La municipalité répliquait qu'elle n'avait à se soumettre à aucune reponsabilité qu'à celle que lui imposait la loi, laquelle loi les déclarait conservateurs de la paix, du bon ordre », et elle requérait M. de la Férandière de donner les ordres les plus précis pour faire démonter les canons dirigés sur la ville « sans cependant dégarnir des machines de guerre la partie qui donne sur la mer ». Pour éviter un conflit, M. de la Férandière se contentait de ces explications et donnait ordre de « désarmer les batteries donnant sur la ville et le faubourg », se réservant d'en référer au Ministre[1].

1. Cf. Chuquet, *Jeunesse de Napoléon*, t. II. Appendice.

La situation était par suite très tendue entre l'autorité militaire et l'autorité civile. La veille du départ de la députation ajaccienne pour Marseille, le 23 juin, il s'était produit un commencement d'échauffourée au sujet des malversations de l'économe subdélégué Souiris qui, ayant reçu le nouveau décret sur la gabelle du sel qui en autorisait la vente libre, décret enregistré à Bastia le 3 mai, ne l'avait promulgué à Ajaccio que le 22 juin, juste le lendemain du marché, afin de réaliser frauduleusement d'importants bénéfices! Les esprits étaient encore sous le coup de l'indignation, lorsque, le lendemain, on apprit la mise en état d'arrestation par la municipalité ajaccienne de M. Cadenol, ingénieur des ponts et chaussées, chargé de la construction du pont d'Ucciani. Ce royaliste intransigeant avait été l'objet d'un mémoire de la piève de Celavo : on l'accusait formellement du dessein d'abandonner les travaux en cours à Ucciani; on l'accusait de propos violents contre la Constitution et d'outrages envers les corps constitués et les municipalités du Celavo. Or M. de Raquine, juge royal, obéissant à la pression de la faction dévouée à l'ancien régime, le mit en liberté *de plano;* le conseil municipal voulut demander des explications; M. de Raquine refusa de le recevoir. La nouvelle de cet outrage se répandit en ville. Les esprits s'échauffèrent. Laisserait-on avilir les représentants du peuple? Le vendredi 25 juin, le peuple courut aux armes. Napoléon, attiré par les cris, s'arma d'un fusil, sortit dans la rue, nu-tête. Il fut entraîné par la foule, placé à la tête des émeutiers. Quelques instants après MM. Cadenol et de Raquine étaient constitués prisonniers. M. Lajaille, directeur de l'artillerie, et M. Descamps, directeur de l'hôpital

militaire, ayant voulu protester contre cette arrestation arbitraire, subissaient le même sort. On eut peine à les dérober aux fureurs de la populace. Ils furent incarcérés au couvent des capucins et placés sous bonne garde.

Dans la nuit, M. de la Férandière assembla un conseil de guerre et proposa de marcher contre la ville, d'arracher les prisonniers de vive force. Mais lorsqu'il voulut mettre son plan à exécution, il se heurta à l'inertie des bas-officiers et soldats du *Limousin* dont la plupart étaient des enthousiastes des idées nouvelles.

La journée du 26 se passa en négociations. Mme Souiris et Mme Letizia Bonaparte intervinrent en faveur des prisonniers. Le 28 juin, on décida que MM. de La Jaille et Souiris seraient mis en liberté, M. de Raquine expulsé, et M. de Cadenol mis en état d'accusation.

Le conseil municipal faisait afficher, en outre, sur les murs de la ville, un manifeste, rédigé par Napoléon, dans lequel il était dit que « le palladium de la liberté des nations étant l'opinion publique », que celle-ci, « séduite par l'intrigue », aurait pu être égarée, les « légitimes représentants du peuple avaient résolu d'esquisser avec cette franchise qui les caractérisait la série d'événements qui s'étaient succédé depuis le mois d'août ». Après avoir justifié le coup de force du 25 juin, « une conspiration générale » de toutes les classes de la société contre les « fauteurs de l'aristocratie », M. Cadenol qui avait semé la division dans le village d'Ucciani « en parlant et en agissant contre la Constitution », M. de Raquine, « dont tout le monde connaissait l'ineptie », M. de Lajaille, « accusé de propos révoltants » contre la Constitution, M. Souiris, « qui

réunissait neuf emplois », que le peuple accusait de la « perte du Livre rouge » et de « concussion » et M. de la Férandière « qui, sans doute, croyait être au temps où dans notre infortuné pays la puissance militaire faisait trembler sous le poids de son autorité », Napoléon terminait en ces termes : « Nous que l'on appelle les précurseurs de la liberté, nous laisserons-nous impunément trahir par ceux qui vivent au milieu de nous, par ces âmes basses qui furent les premières à se jeter dans les bras des Français, lorsque cette illustre nation ne pouvait au plus que nous offrir un bout de la chaîne où elle était violentée? par ces âmes basses qui ont prospéré dans l'avilissement universel et qui aujourd'hui détestent la Constitution qui nous rend à nous, nous permet de vivre sans rougir, nous restitue enfin cet homme[1] créé pour la consolation commune... »

Son âme débordait d'enthousiasme pour la liberté, pour Paoli, sa plus haute personnification en Corse, et il se sentait disposé à tout entreprendre pour assurer le triomphe des idées nouvelles.

Cependant, Paoli poursuivait sa marche triomphale à travers la France. A Lyon, à Valence, à Tournon, à Aix, à Marseille, il était acclamé et fêté!

De Marseille, Paoli fit voile pour Bastia, tandis que la députation ajaccienne rentrait à Ajaccio. Il débarqua à Macinaggio le 14 juillet. Il reprit ensuite la mer et arriva à Bastia le 17, où il fut reçu comme un souverain. « Chacun voulait voir, écrivait-on le 9 août au *Moniteur universel*, toucher, entendre ce héros, après vingt ans d'exil et d'amertume, ce

1. Paoli.

noble vieillard aux cheveux blancs, à la haute taille, au regard doux et pénétrant. »

Les fêtes données à Ajaccio en l'honneur du retour de Paoli furent particulièrement brillantes. Les frères Bonaparte se firent remarquer par leur enthousiasme. L'un et l'autre étaient satisfaits de la tournure que prenaient les événements : Joseph avait reçu de Paoli de précieuses marques de sympathie. Le grand proscrit lui avait même offert son propre portrait tracé au crayon sur une carte à jeu. Pour Napoléon, encouragé par l'aimable accueil que l'abbé Raynal avait fait à ses *Lettres sur la Corse*, il se montrait disposé à prendre part au concours ouvert depuis le 15 décembre 1789 par l'Académie de Lyon sur le sujet suivant : *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur?* L'auteur du meilleur mémoire devait recevoir en prix douze cents livres, don de l'abbé Raynal.

La popularité des frères Bonaparte grandissait rapidement. La haine des royalistes s'accrut contre eux, contre Napoléon surtout, qui affectait des propos blessants contre l'ancien régime et ses partisans. On l'accusait d'avoir fomenté la manifestation qui avait eu lieu récemment à Ajaccio contre l'abbé Peretti et Buttafoco, manifestation dans laquelle Buttafoco avait été brûlé en effigie parce que, dans une lettre répandue à profession en Corse, ces deux députés avaient fait des réserves, à l'exemple de beaucoup d'évêques de France, sur la Constitution civile du clergé. Aussi bien, le 20 juillet, comme les deux frères se promenaient sur la place de l'Olmo, et une procession de moines étant venue, sur ces entrefaites, à passer, avec des pénitents pieds nus, la corde au cou, qui criaient : « Vive la

religion! » l'abbé Recco, arrivé en présence des frères Bonaparte s'écria-t-il, en les désignant du doigt : « Vive la religion! Mort aux Jacobins! Mort à l'officier! » On s'imagina qu'il y avait eu insulte à la religion. Un cri d'indignation s'éleva dans la foule, on entoura, la menace aux lèvres, les frères Bonaparte, on allait les écharper, malgré les courageux efforts de leurs amis, MM. Etienne Conti, Jacques Pô et le vieux Levie, lorsqu'un des pénitents, l'ex-bandit Trentacoste, sortit son pistolet, se plaça au-devant de Joseph et menaça de brûler la cervelle à quiconque oserait porter la main sur les jeunes gens. Les menaces de Trentacoste calmèrent l'agitation de la foule. Joseph et Napoléon rentrèrent chez eux.

Le lendemain, Napoléon, que cette scène intempestive avait humilié, prétendit ne pas redouter les menaces de quelques énergumènes, et, sans écouter les supplications de sa mère, il se promena tout seul en ville, le sabre au côté, poussa même jusqu'à la chapelle des Grecs. Il ne courut aucun danger, mais son acte de crânerie fut connu en ville et lui gagna des sympathies.

Dans le courant d'août, il se rendit à Bastia pour présenter ses hommages à Paoli. De tous les points de la Corse on accourait en foule dans cette ville pour voir le général, se recommander à sa bienveillance. Dans l'anarchie et la suspension de tous les pouvoirs il représentait la seule autorité qui subsistât dans l'île. De lui devaient dépendre exclusivement les fonctions, les grâces, les faveurs, et l'on venait faire assaut de zèle, de dévouement à sa personne.

Aussitôt débarqué à Bastia, Paoli s'était fait entourer d'une garde de corps composée de mon-

tagnards du Rostino, son pays natal. Il avait accueilli très froidement le général de Barrin, le Conseil supérieur, l'évêque et le chapitre de Bastia, tout ce qui était soupçonné de manquer d'enthousiasme pour sa personne. Gaffori, rassuré sur les sentiments du général, qu'on lui avait dépeints comme très bienveillants à son égard, avait pris la peine d'aller lui rendre visite. Paoli l'avait accueilli par ces mots : « Eh! bien, Gaffori, tu es toujours petit? » Gaffori était, en effet, petit de taille, mais il faisait plutôt allusion à son esprit, car, lorsqu'il s'avançait pour l'embrasser, Paoli se déroba, prétextant une fluxion à la joue. L'humiliation était sanglante; ensuite Paoli blâma sa conduite, l'engagea à quitter la Corse, et comme Gaffori protestait, il le fit embarquer de force sur un ordre du *Conseil supérieur*[1]. Ses partisans exagérèrent son attitude. Ils se montraient insolents vis-à-vis de tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir des attaches avec l'administration ou le parti Gaffori. Ils déclaraient tout haut qu'il fallait expulser tous les fonctionnaires français et dissoudre le régiment provincial qui avait été le fidèle exécuteur des actes tyranniques de l'ancien régime. Paoli blâmait, en public, ces propos. Il ne devait y avoir, disait-il, aucune distinction entre Corses et Français, on ne devait avoir en vue, dans le choix des mandataires du peuple, que les vrais patriotes, ne se laisser guider que par les principes républicains. Au mois d'août était arrivé en Corse le décret sur les juges de paix. Les élections eurent lieu aussitôt. La commission nommée par Paoli pour vérifier les élections cassa toutes celles qui n'avaient pas désigné des

1. Rossi, *Osservazione storiche sopra la Corsica*, liv. XIV.

« patriotes », c'est-à-dire des amis du général. Des factions s'agitaient dans chaque hameau de l'île pour l'élection des délégués au Congrès d'Orezza d'où devait sortir la nouvelle administration départementale. Les brigues étaient ardentes pour avoir l'investiture de Paoli...

Napoléon, dès les premiers jours, avait réussi à entrer dans l'intimité du vieux chef. Son fougueux patriotisme séduisait par sa sincérité ; il voyait la vie sous un angle épique, et, dans sa conversation, ne revenaient que les noms des héros corses et des héros de l'antiquité. Paoli se sentait regaillardir à cette flambée d'ardente jeunesse. Il donnait, de satisfaction, des tapes familières sur la tête de Napoléon, et, un jour, il s'écria, moitié ironique, moitié sérieux : « Napoléon, tu es taillé à l'antique, tu es un homme de Plutarque ! » C'est ainsi que, presque quotidiennement, il allait passer de longues heures chez Paoli pour lire les journaux du Continent et se mettre au courant des nouvelles politiques qu'on recevait des quatre coins de la Corse. Il ne pouvait pas rester une seule minute inactif, se montrait sans cesse trépidant. Il nouait des amitiés avec les hommes politiques en vue, des chefs de clan qui se trouvaient à Bastia pour se faire bien venir de Paoli, multipliait les attentions délicates pour ceux de l'au-delà des monts, entre autres Zampaglino, un des derniers défenseurs de l'indépendance, à qui il faisait des « finesses », Ponte qu'il invitait à déjeuner et le soir, comme il était « un peu échauffé », que le sommeil tardait à venir, il écrivait lettres sur lettres à Joseph, le tenait au courant de tous les événements politiques de la Corse et de la France, lui donnait des indications sur la conduite à tenir à Ajaccio. « Procure d'être député |au Congrès

d'Orezza] », lui écrivait-il, « il serait fort avantageux si Mario [Peraldi] pouvait ne pas être élu président des assemblées [primaires] », ajoutait-il ; il s'occupait de l'impression des bulletins de vote et des proclamations, et, le 27 août, il écrivait à Joseph : « Je suis fort inquiet de ton élection. » Comme Joseph ne mettait pas de diligence à répondre il répliquait avec humeur : « Il est bien indécent que tu ne te donnes pas la peine d'écrire un mot, le prétexte de tes occupations n'est point légitime. »

Cependant les inquiétudes qu'il avait sur l'élection de Joseph n'étaient point justifiées. Les assemblées se réunirent sur ces entrefaites. A Ajaccio, la lutte fut ardente, mais le succès resta aux révolutionnaires. Mario Peraldi, Joseph Bonaparte, etc., furent nommés délégués de la *Citta*[1] d'Ajaccio; Jacques Pô, Masseria, Etienne Conti, etc., du *Borgo*[2], d'Ajaccio, Charles-André Pozzo di Borgo d'Appietto, etc.

Les frères Bonaparte se rendirent à Orezza dans les premiers jours de septembre. Ils rencontrèrent Paoli à Pontenuovo à la tête d'une caravane qui comptait plus de cinq cents personnes. Le grand proscrit leur témoigna beaucoup de bienveillance. Il leur expliqua sur place la déroute de Pontenuovo ; Napoléon l'écoutait avec déférence, mais il ne put s'empêcher d'émettre certaines objections qui, par leur singularité et leur hardiesse, frappèrent Paoli. Arrivés sur une éminence d'où l'on découvrait le village de Rostino, les jeunes gens demandèrent où était situé la demeure de Paoli. On leur indiqua une maison de village de chétive apparence. Paoli lut dans leur regard le désappointement de ne pas

1. Ajaccio-ville.
2. Faubourg d'Ajaccio.

avoir vu une demeure seigneuriale. « Il ne tenait qu'à moi, dit-il, d'avoir une habitation princière, mais alors j'aurais perdu le droit de me servir de celles de mes concitoyens qui me les offraient à l'envi! »

L'assemblée électorale d'Orezza s'ouvrit, le 9 septembre, au couvent de Saint-François. Paoli en fut nommé président à l'unanimité des voix moins trois, et Arena, secrétaire. On vota des adresses de félicitations à l'Assemblée nationale et au roi; on décida que la Corse ne formerait qu'un département tout en réservant la question du chef-lieu; on proposa de fêter l'anniversaire du 30 novembre, date de l'incorporation de la Corse à la France, de confirmer Paoli dans ses fonctions de commandant général des gardes nationales et de lui accorder une pension annuelle de cinquante mille francs. Paoli refusa la pension et le monument, « le monument le plus flatteur pour lui, dit-il, était celui que les Corses lui avaient élevé dans leurs cœurs, » mais il accepta les fonctions — gratuites — de commandant général des gardes nationales. Enfin, on vota la suppression du régiment provincial, qui « avait rendu de funestes services à l'horrible despotisme », et on adopta l'envoi d'une lettre de félicitations aux députés Saliceti et Colonna-Cesari et un blâme aux députés Buttafoco et Peretti[1].

Au mois d'août, en effet, les députés royalistes avaient répandu en Corse un manifeste des plus violents, daté de Paris, 22 juillet, et intitulé : *Observations sur la conduite des députés Peretti et Buttafoco*, où, après s'être justifiés : 1° d'être aristocrates; 2° d'être des adversaires du peuple; 3° d'avoir

1. Abbé Letteron, *Pièces et documents pour servir à l'histoire de la Corse pendant les années* 1790-1791 (Bull. des Sc. hist. de la Corse).

adhéré au décret du 13 avril relatif à la suppression des vœux monastiques, ils dénonçaient les illégalités du *Comité supérieur* qui, formé contre la loi, était d'un servilisme coupable envers Paoli, cassait les élections qui n'avaient pas l'heur de lui plaire, favorisait des particuliers, s'érigeait en autorité souveraine du pays, et enfin ils se prononçaient ouvertement contre la Révolution et contre Paoli qu'ils traitaient de *macchinista politica*. Ce mémoire avait même provoqué la réunion du *Comité supérieur* qui avait décidé, le 17 août, qu'il serait déchiré et brûlé sur la place publique de Terranova, ce qui fut fait.

Le 27 septembre, au moment de la clôture de l'Assemblée, Paoli annonça qu'il avait choisi Charles-André Pozzo di Borgo et Antoine Gentili comme délégués chargés de présenter à l'Assemblée nationale et au roi les adresses qui avaient été votées à une séance précédente.

Napoléon et Joseph se hâtèrent de rentrer aussitôt à Ajaccio.

Dans cette réunion, Joseph avait pris trois fois la parole : le 9 septembre, à l'ouverture de l'Assemblée ; le 24, pour demander que le conseil du département siégeât alternativement à Bastia et à Ajaccio ; le 25, pour demander l'institution d'une fête nationale, souvenir de l'incorporation de la Corse à la France.

Napoléon avait suivi assez régulièrement les délibérations de l'Assemblée. En dehors des séances, il avait fait de longues excursions dans la piève de Rostino, pour découvrir sur les lieux les traces des luttes du passé.

Ces courses dans la montagne l'avaient enchanté. Il avait goûté la beauté spéciale du paysage corse,

ces montagnes granitiques, abruptes, ces cimes sourcilleuses, ces torrents impétueux, ces bois profonds, ces défilées étroits, qui variaient à vue d'œil! Il les voyait surtout en topographe. La configuration du sol, le relief du terrain se gravaient d'ensemble et nettement dans son cerveau. Il avait vécu quelques jours heureux dans ces montagnes, en contact avec le paysan et le berger, des hommes aux coutumes primitives, mais d'une énergie de fer!

Le retour des frères Bonaparte à Ajaccio était urgent. En leur absence, en effet, le 8 septembre, la garde nationale avait pris poste à la citadelle, malgré les représentations de M. de la Férandière qui s'était vu menacé du stylet. Après une tentative infructueuse pour s'emparer de son logement, il était mis en demeure, maintenant, de remettre les clefs des magasins et des munitions. Il fallait donc être sur place, pour se tenir prêt à toutes les éventualités, d'autant plus qu'il y avait à nommer l'administration du district. Ils rentrèrent précipitamment.

Le 8 octobre, Joseph était élu, à l'unanimité, président du Conseil d'administration du district d'Ajaccio et J.-B. Pozzo di Borgo, secrétaire. Déjà, à l'Assemblée d'Orezza, l'abbé Louis Coti avait été nommé procureur-syndic du district d'Ajaccio. Les membres du district se réunirent le 9 octobre. Trois d'entre eux, l'abbé J.-B. Leca-Ondella, avocat, Jérôme Celli et Philippe Folacci protestèrent contre l'élection du secrétaire qui avait été douteuse. Le lendemain, on procéda à une nouvelle élection du secrétaire. On nomma les scrutateurs, on fit le dépouillement du vote, et comme le nom de Leca, sur lequel des suffrages avaient été exprimés, n'était pas sorti de l'urne, séance tenante Leca,

Celli et Follaci rédigèrent une protestation contre « l'infidélité du président et des scrutateurs » disant que les élections étaient « irrégulières et frauduleuses », que Bonaparte et les autres membres du district, Pompeani, Aïqui, Borgomano et Tavera avaient formé un complot pour assurer le succès de leurs amis, ce qui se trouvait justifié par ce fait qu'ils avaient incinéré les bulletins aussitôt lus et avaient refusé, malgré leurs protestations, de les annexer au procès-verbal, et, ils demandèrent, en conséquence, le renouvellement général du scrutin. La séance fut levée au milieu d'un grand vacarme et après échange de gestes violents. Le lendemain, 11 octobre, Joseph Bonaparte et ses amis rendaient compte au Directoire du département de leur conduite et blâmaient les agissements de la faction Leca-Ondella [1].

Napoléon, avec son tempérament de nerveux impressionnable, avait été profondément irrité de l'obstruction faite à Joseph par trois membres du district. N'obéissaient-ils pas à l'inspiration du clan Ponte qui, furieux de ne pas avoir obtenu, à l'Assemblée d'Orezza, les faveurs de Paoli, aucun mandat législatif, essayait de jeter la division dans le parti révolutionnaire ajaccien. Ne devait-on pas dévoiler les machinations de ces mauvais patriotes, les arrêter court par un acte énergique?

D'instinct, Napoléon se sentait porté aux mesures répressives vigoureuses. Le caractère violent de la race corse le dominait à son insu, le jetait dans les résolutions extrêmes. Au surplus, ses sentimentalités de démagogue engoué de liberté se modifiaient, grâce à son esprit pénétrant, au contact de la vie. Il

1. *Archives de la Corse*, L_{17}, C_5, F_1.

se rendait compte des nécessités sociales qui font fléchir les théories humanitaires des philosophes, et exigent l'exercice du principe d'autorité, la subordination des faibles au fort, pour le plus grand profit de la multitude. N'assistait-il pas aux décisions rapides de son héros, Paoli, qui menait à son gré le peuple corse, d'humeur si inquiète pourtant, par sa connaissance approfondie des hommes, sa prévoyance à étouffer les germes de dissensions, son énergie à contenir les rebelles, son judicieux emploi des aptitudes de chacun? Et n'avait-il pas vu le *Comité supérieur* qui, quoique illégalement constitué, avait rendu de précieux services à la Corse, maintenu l'ordre, administré équitablement le pays? Le même jour, il écrivait donc à Pozzo, un des membres du Directoire du département : « L'on vous a beaucoup écrit sur l'affaire d'Ajaccio ; vous êtes très occupé, je ne vous dirai qu'un mot. Cette ville est remplie de mauvais citoyens ; vous ne vous formez pas une idée de leur folie et de leur méchanceté. Ils avaient tellement fomenté ce pauvre peuple que l'on voulait jeter la statue du général[1] à la mer. C'est la maison Ponte qui est le centre de toutes ces menées : l'on prouve que c'est lui qui a publié que le lazaret devait être à Saint-Florent, pour accroître le mécontentement. Vous vous souvenez qu'à Orezza ils n'osaient pas parler ; ici ils publient des impostures. Moi, au contraire, *j'esternais* mon sentiment sans ménagement ; mais ici je ne suis occupé qu'à prouver que nous n'avons pas été lésés. Pour revenir au fait, ce district a très mal commencé. Vous n'avez qu'un remède pour rétablir les choses : de casser de votre pleine puissance trois

1. Paoli.

membres, Leca-Ondella, Philippo Folacci et Celli, d'en faire nommer trois autres quand les électeurs s'assembleront pour l'élection des juges, en attendant de les suspendre, parce que trois mauvais et trois faibles et ignorants, et tout est perdu. Messieurs les administrateurs, souvenez-vous de cette belle maxime de Montesquieu que Mirabeau combattit en vain : les lois sont comme les statues de certaines divinités que l'on voile en certaines circonstances. »

On n'eut pas besoin de recourir, heureusement, aux moyens illégaux. Le 12 octobre, Joseph Bonaparte était confirmé dans ses fonctions de président du Directoire du district d'Ajaccio et tous ses amis réélus. L'Assemblée resta en séance jusqu'au 22 octobre.

Le 18 novembre, on procéda à l'élection des juges conformément au décret d'août-septembre 1790. Le tribunal d'Ajaccio fut ainsi constitué : président, Marc-Aurèle Rossi ; juges : Tartaroli, Forcioli, Chiappe, Muselli, Dufaur. Le 20 novembre, Conti était élu receveur du district d'Ajaccio.

Dégagé des soucis politiques, Napoléon, pendant tout ce temps, avait été obsédé par la question posée par l'Académie de Lyon sur le bonheur. Qu'est-ce que le bonheur ? Quelles sont les conditions du bonheur? Tel était l'unique thème de ses conversations avec son frère Joseph. Le sujet échauffait son imagination. Avec Joseph il faisait, tous les jours, de longues promenades aux environs de la ville, sur la route des Sanguinaires et il lui développait ses théories philosophiques. La discussion était souvent si passionnée qu'ils ne rentraient à la maison qu'à une heure avancée de la nuit.

Le congé de Napoléon expirait à ce moment et il

n'attendait, comme l'écrivait Joseph, à la date du 10 novembre, à son ami James, un camarade du collège d'Autun, « qu'un vent favorable pour s'embarquer ». Par mesure de précaution, il se faisait délivrer, le 16 novembre, des certificats par le Directoire du district et par la municipalité d'Ajaccio. Le Directoire attestait que l'officier Buonaparte « devait être regardé et accueilli comme animé du patriotisme le plus pur par les preuves réitérées et indubitables qu'il avait données de son attachement à la Constitution depuis le *principe* [1] de la Révolution ; qu'il s'était d'autant plus signalé à cet égard qu'il n'avait pas craint de s'exposer à être sacrifié aux ressentiments des vils adulateurs et partisans de l'aristocratie et que c'était avec les plus vifs regrets que ses compatriotes voyaient que son service l'appelait hors de cette ville ». La municipalité certifiait également que Napoléon et son frère Louis étaient de « braves patriotes qui, avec leur zèle et activité avaient contribué beaucoup en faveur de la constitution française ».

Quelques jours après il n'était bruit en Corse, que de l'orageuse séance du 6 novembre à l'Assemblée nationale et que *le Moniteur* rapportait tout au long. Déjà le 27 octobre, à la suite d'une note de Saliceti, insérée dans *le Moniteur*, où il s'engageait, à propos du manifeste du 6 septembre, à confondre les *infâmes calomnies* de Buttafoco, celui-ci avait prononcé à la tribune, à une séance suivante, une diatribe violente contre Paoli et ses sectateurs « des hommes audacieux qui se couvraient du masque du bien public », pour répandre des « impostures », « emprisonner les citoyens », se

1. Corsicisme : le *debut*.

rendre « maîtres des élections », mettre « leur volonté à la place des décrets de l'Assemblée » et Paoli qui avait séduit le peuple n'est, s'écriait-il, « ni aristocrate, ni démocrate, ni royaliste ; il est Lui et la patrie, la constitution sont dans sa personne. Il porte la même astuce, la même mauvaise foi dans les affaires publiques ». Or, le 6 novembre, les délégués de l'Assemblée d'Orezza, Gentili et Pozzo se présentaient à la barre de l'Assemblée nationale. S'étant permis de dire que deux des députés de la Corse ne se trouvaient pas sur le chemin de l'honneur, l'abbé Maury demandait l'expulsion des députés d'Orezza, sous réserve de poursuivre ces « calomniateurs » devant les tribunaux; Mirabeau, alors, bondissait à la tribune et lisait une lettre de l'abbé Peretti qui prouvait que les députés royalistes de la Corse n'avaient en vue que de sauvegarder la religion contre le péril des idées nouvelles. Après un discours du président Barnave, demandant, pour effacer toute trace de l'incident, que les députés de la Corse fussent admis au sein de l'Assemblée, l'admission de Pozzo et Gentili était votée à une forte majorité.

C'était l'effondrement de Buttafoco. Le contrecoup fut immense en Corse. D'un bout à l'autre de l'île ce ne fut « qu'un chorus d'imprécations contre lui »; à Ajaccio et dans plusieurs communes il fut même brûlé en effigie.

Napoléon, qui était un nerveux impressionnable, éprouva avec une forte intensité l'émotion générale. Buttafoco ne représentait-il pas le Corse félon et vénal, le vil agent de M. de Choiseul qui avait contribué, par ses intrigues, à la perte de l'indépendance de la Corse, à l'établissement dans l'île du dur et tyrannique régime militaire? S'il s'opposait

à l'expansion des idées de la Révolution, n'était-ce pas pour maintenir les Corses dans la servitude du passé? Et ne fallait-il pas attribuer à ce perfide dessein sa haine implacable contre Paoli, le glorieux chef de la liberté et de l'indépendance corse? Or Buttafoco pouvait-il se comparer à Paoli, le père de la patrie, le « Solon » corse à qui on ne pouvait « refuser du talent ni même un certain génie [1] »?

Dans les premiers jours de janvier 1791, Napoléon se trouvait encore à Ajaccio. Deux fois il avait pris la mer pour rejoindre son régiment et deux fois la tempête l'avait rejeté sur les côtes de Corse. C'est ainsi qu'il put assister, le 6 janvier, à l'ouverture du *club patriotique*, société populaire, en formation depuis un mois, qui était affiliée aux *Jacobins* de Paris, afin de propager dans l'opinion les nouveaux décrets révolutionnaires. Le *club* comptait soixante adhérents parmi lesquels des jeune gens de quatorze et quinze ans, entre autres Lucien Bonaparte, nommé secrétaire adjoint. La présidence de la société échut à Masseria, un des anciens compagnons d'exil de Paoli, un de ses partisans les plus fanatiques [2]. En prenant possession du fauteuil de la présidence, Masseria donna lecture d'une haineuse diatribe contre Buttafoco, diatribe qu'il n'avait pas pu lire à l'Assemblée d'Orezza, in-

1. Cf. Napoléon, *Lettre a Matteo Buttafoco.*

2. Le 16 janvier, Joseph ecrivait au procureur général syndic : « Nous avons forme un club patriotique. Nous sommes déjà quatre vingts associes. Masseria arriva à temps de Livourne pour être le president, les employés français qui restent encore sont des nôtres. Les officiers du génie et de l'artillerie en sont aussi. Ces Messieurs du regiment dont est colonel M. de Virieu, se sont seuls tenus éloignés. Vous recevrez bientôt un billet de reception avec le général Cesari, Saliceti, Achille Murati et Gio Tomaso Arrighi. — Il est temps que l'opinion publique éclaire dans la carrière publique ceux qui y marchent et couronne ceux qui la parcourent sans broncher. Ici nous sommes tranquilles. » *Archives de la Corse*, L_{99}, C_{10}, F_1. Les secrétaires du club patriotique etaient tour à tour Lucien, Philippe Cuneo Ornano et Chaillet Duverger.

terrompu qu'il avait été par les clameurs de l'assistance, parce qu'elle n'était qu'un odieux tissu de calomnies ; les autres membres alors renchérirent de violences. Finalement l'Assemblée adopta l'ordre du jour suivant : « Le *club patriotique*, profondément indigné de la conduite criminelle et scandaleuse, de l'impudence sans exemple, de la calomnie la plus atroce que ce député de la défunte noblesse a osé afficher, même dans la tribune de l'Assemblée nationale; considérant que, journellement, dans les brochures, il ne cesse de déchirer son pays, et tout ce qu'il a de plus précieux, a arrêté que désormais il ne serait plus appelé que *l'infâme Buttafoco.* » Puis, avant de lever la séance, l'Assemblée donna mission à Napoléon, dont le patriotisme corse était particulièrement vibrant, de stigmatiser dans un écrit la conduite de Buttafoco, afin de porter à la connaissance du public les menées de ce mauvais patriote. Le 23 janvier, Napoléon terminait son travail. Il en donnait lecture dans la séance du soir; c'était intitulé : *Lettre de M. Bonaparte à M. Matteo Buttafoco, député de la Corse à l'Assemblée nationale.*

« Monsieur, s'écria-t-il, en termes d'une ironie amère, depuis Bonifacio au cap Corse, depuis Ajaccio à Bastia, ce n'est qu'un chorus d'imprécations contre vous. Vos amis se cachent, vos parents vous désavouent, et le sage lui-même, qui ne se laisse jamais maîtriser par l'opinion populaire, est entraîné cette fois par l'effervescence générale. Qu'avez-vous donc fait ? Quels sont les délits qui peuvent justifier une indignation si universelle, un abandon si complet ? C'est, Monsieur, ce que je me plais à rechercher en m'éclairant de vos lumières. » Pour cela Bonaparte n'avait, disait-il, qu'à scruter les moindres actes de

sa vie, avec prière de lui accorder son « indulgence » et de vouloir bien « compléter ses renseignements » au cas où il se tromperait. L'histoire de Buttafoco était la suivante : Ayant pris très jeune du service en France, un jour il venait en Corse pour voir ses parents. Il y trouvait un gouvernement national constitué, « mais il n'avait que pitié pour ce bavardage de patrie, de liberté, d'indépendance, de constitution, dont on avait boursouflé jusqu'au dernier des paysans ». En effet, « le paysan doit travailler et non pas faire le héros, si l'on veut qu'il ne meure pas de faim, qu'il élève sa famille, qu'il respecte l'autorité ». Par calcul, Buttafoco flattait Paoli, « le centre de tous les mouvements du corps politique ». « Or le rêve de Paoli était de faire le Solon ; mais il avait mal copié son original. Il avait tout mis dans les mains du peuple ou de ses représentants, de sorte que l'on ne pouvait exister qu'en lui plaisant. » M. Paoli agréait les services de Buttafoco car, « sans cesse entouré d'enthousiastes ou de têtes exaltées, il ne s'imagina pas que l'on pût avoir une autre passion que le fanatisme de la liberté et de l'indépendance ». Il le chargeait de servir de médiateur entre le cabinet de Corté et celui de Versailles. Mais il trahissait la confiance de la Corse, se « transformait en commis d'un satrape ». « Cette conduite, ajoutait Napoléon, qu'ici l'on trouve basse et atroce, me paraît à moi toute simple, mais c'est qu'en toutes espèces d'affaires, il s'agit de s'entendre et de raisonner avec sang-froid. » Est-ce que Buttafoco visait à l'homme à principes, au Caton ? « Il lui suffisait d'être comme un certain monde, et dans ce certain monde, il est convenu que celui qui peut avoir de l'argent et n'en profite pas est un nigaud ; car l'argent procure tous les plaisirs des sens et

les plaisirs des sens sont les seuls estimables. » Alors avaient lieu deux expéditions des Français, — « battus une première fois, malgré leur or, leurs brevets, la discipline de leurs nombreux bataillons, la légèreté de leurs escadrons, l'adresse de leurs artilleurs », — contre les Corses, puis les cruautés de Narbonne pour anéantir les patriotes. Buttafoco recevait pour prix de ses services non seulement l'étang de Biguglia, mais une partie des terres de plusieurs communautés. « Pourquoi les vouliez-vous dépouiller, dit-on ? Je demande à mon tour, quels égards deviez-vous avoir pour une nation que vous saviez vous détester ? » Mais la Révolution, soudain, éclatait. Pour étouffer les mouvements populaires Buttafoco, « zélé royaliste », obtenait l'envoi en Corse de son beau-père Gaffori ; et l'on vit « M. Gaffori, digne précurseur de M. Narbonne, qui prétendait à la tête de ses troupes maintenir, par la force la tyrannie que feu son père, de glorieuse mémoire, avait combattue et confondue par son génie ». Mais, « au bout d'une secousse générale, Gaffori rentrait dans le néant, d'où, mal à propos, l'intrigue l'avait fait sortir », et bientôt la Corse recouvrait la liberté. « Pardonnez, Monsieur, pardonnez, s'écriait Napoléon. J'ai pris la plume pour vous défendre ; mais mon cœur s'est violemment révolté contre un système si suivi de trahison et de perfidie. » Il terminait ainsi : « O Lameth ! ô Robespierre ! ô Pétion ! ô Volney ! ô Mirabeau ! ô Barnave ! ô Bailly ! ô Lafayette ! Voilà l'homme qui ose s'asseoir à côté de vous !... Vous serez les premiers à le chasser ignominieusement dès que l'on vous aura instruits du tissu d'horreurs dont il a été l'artisan. »

Le récit embrassait l'histoire de la Corse depuis

la conquête jusqu'à l'époque actuelle ; il ne manquait pas de chaleur, il était même relevé par endroits de traits d'une ironie âpre, mais il était diffus, amphigourique, « d'une épouvantable longueur » ; on y sentait les mouvements tumultueux d'une âme ardente de Corse, frémissante encore au souvenir de la conquête française, et remplie de fétichisme envers Paoli. L'œuvre n'était donc qu'un libelle, dicté par l'esprit de parti, qui réfléchissait toutes les passions du moment : en effet, bien que Napoléon se fût promis de raisonner avec « flegme », il rééditait toutes les basses calomnies des Paolistes contre Buttafoco, il le traitait de « vendu », de « lâche », de « traître », « d'égoïste ». Ces violences sans mesure charmèrent les membres du *Comité patriotique* qui votaient l'impression de l'ouvrage parce que l'auteur, suivant les termes du président Masseria, « avait dévoilé avec autant de finesse que de force et de vérité les menées de l'infâme Buttafoco ».

Aussitôt après, Napoléon partait pour son régiment.

CHAPITRE II

A AUXONNE

Publication de la lettre à Buttafoco. — Lectures. — Excursion à Nuits
Dialogue sur l'amour

Napoléon emmenait avec lui son frère Louis, âgé de treize ans, dont il dirigeait l'éducation en vue de le faire entrer dans l'artillerie. Arrivé à Marseille, au lieu de se diriger en droite ligne sur Auxonne, il fit un arrêt à Valence, alla rendre visite à ses anciens amis.

La France était en pleine effervescence. Le décret du 26 décembre 1790 sur le serment constitutionnel du clergé soulevait partout des protestations. Plus de cent évêques avaient signé l'*Exposition des principes de l'église gallicane* dans laquelle ils réclamaient que la nouvelle organisation du clergé fût confiée au pape ou à un concile. Par ailleurs, dans leurs mandements, ils s'insurgeaient contre la constitution civile qu'on voulait leur imposer. A Paris il avait fallu recourir à la garde nationale pour accomplir sans encombre la cérémonie du serment. Quatre évêques et un nombre insignifiant de prêtres avaient seuls consenti à se conformer au nouveau décret. En Alsace, dans le Gard, en Bretagne, des échauffourées se produisaient à l'occasion du serment du clergé. Des troubles, précurseurs de la guerre civile, éclataient

dans beaucoup de départements, pour des motifs futiles, entre royalistes et révolutionnaires. Un grand nombre de seigneurs de la cour avaient émigré à Turin où ils complotaient pour s'emparer de Lyon, arrêter le courant révolutionnaire. Mais, d'autre part, les gardes nationales et les régiments de ligne, les diverses sociétés populaires, formaient des sociétés fédératives pour la défense de la Constitution et de ses décrets.

Napoléon était enthousiasmé de la force d'expansion des idées nouvelles. Avec une curiosité aiguë, il se mêlait à la foule, interrogeait le paysan, l'artisan, le boutiquier, se livrait à une enquête sur l'état d'âme des populations du Dauphiné et il constatait l'influence prépondérante de la Constitution sur les masses.

Le 8 février, il écrivait de Serve, près Saint-Vallier, à l'abbé Fesch : « Je suis dans la cabane d'un pauvre d'où je me plais à vous écrire après m'être longtemps entretenu avec ces bonnes gens... Il est quatre heures du soir, le temps est frais, quoique doux ; je me suis amusé à marcher ; la neige ne tombe pas, mais n'est pas loin... J'ai trouvé partout des paysans très fermes sur leurs étriers, surtout en Dauphiné ; ils sont tous disposés à périr pour le maintien de la Constitution. » Il ajoutait qu'il avait vu à Valence « un peuple résolu, des soldats patriotes et des officiers aristocrates », sauf le président du club, qui comptait deux cents membres, le capitaine du Corbeau, que les femmes étaient partout royalistes, « la liberté étant une femme plus jolie qu'elles, qui les éclipse », que tous les curés du Dauphiné avaient prêté le serment civique, qu'on se « moquait des cris des évêques », que ce qu'on « appelait la bonne société était aux trois quarts

aristocrate, c'est-à-dire qu'ils se couvraient du masque des partisans de la constitution anglaise », que le dimanche suivant la Drôme nommerait un évêque qui serait probablement « un curé de Valence », que la société politique de Valence avait envoyé une députation « pour tâcher de concilier Avignon avec Carpentras », et que « cette députation se joindrait aux députations des sociétés de l'Escot, de Rouge, de Montélimar, etc. » Ayant appris que l'abbé Peretti avait menacé Mirabeau d'un coup de couteau, à la suite de son intervention dans la séance du 6 novembre, il disait : « Cela n'a pas fait honneur à la nation! » Pour dissiper la mauvaise impression produite par l'agression de Peretti, il proposait de faire offrir à Mirabeau par la société patriotique « un complet corse », c'est-à-dire « une barrette, veste, culotte et caleçon, cartouchière, stylet, pistolet et fusil » ; cela, ajoutait-il, « ferait un bon effet ».

Le soir, il couchait à Saint-Vallier, et, avant de s'endormir, comme le concours proposé par l'Académie de Lyon sur le bonheur s'imposait à son esprit, il jetait sur le papier quelques pensées rapides sur l'amour, une des grandes sources du bonheur. « Le lierre, écrivait-il, s'embrasse au premier arbre qu'il rencontre, c'est en peu de mots l'histoire de l'amour... » Qu'est-ce donc que l'amour? se demandait-il. Il est le même dans tous les temps, dans tous les lieux, sous tous les climats. « Le sentiment de sa faiblesse dont l'homme solitaire ou isolé ne tarde pas à se pénétrer, à la fois le sentiment de son impuissance et de son immortalité : l'âme se serre, se double, se fortifie ; les larmes délicieuses de la volupté coulent, voilà l'amour !... »

Le lendemain, il traversait Châlons, sans avoir le temps de pousser jusqu'à Chagny, pour aller voir James, un ancien camarade de Joseph au collège d'Autun, le rappeler — ainsi qu'il en était chargé — à son bon souvenir et, en même temps, lui communiquer les différents discours qu'il avait prononcés à l'assemblée d'Orezza et qui avaient eu les honneurs de l'impression. Le surlendemain il était rendu à Auxonne.

Au régiment il présenta pompeusement son frère Louis à ses camarades « comme un jeune homme qui vient observer une nation tendant à se détruire ou à se régénérer ». Il légitima son absence du corps en produisant les certificats de civisme délivrés par le district et le conseil municipal d'Ajaccio, qui établissaient qu'à deux reprises le mauvais temps l'avait empêché d'effectuer la traversée. Le colonel du régiment, M. le chevalier de Lance, agréa ses légitimes excuses et sollicita pour lui un rappel de solde, « deux cent trente-trois livres, soixante sols, huit deniers », qui fut accordé au mois de mars par le Ministre.

Aussitôt installé à la caserne, dans le Pavillon de la Ville [1], son premier soin fut de publier sa *Lettre à Buttafoco*. Il traita avec M. Joly, imprimeur à Dôle. Le matin, de très bonne heure, il partait à pied, en compagnie de Louis, arrivait à Dôle, corrigeait les épreuves de sa brochure et rentrait souvent à midi à Auxonne. Le tirage de la *Lettre à Buttafoco* qui avait été fixé à cent exemplaires, était terminé le 15 mars [2]. Le lendemain, Napoléon

1. Au deuxième étage, escalier n° 3, chambre n° 2. Louis couchait dans le cabinet à l'entrée.

2. Sur la foi de la réimpression faite en 1821, on croyait que Napoléon avait orthographié le nom de Buttafoco, *Buttafuoco*. Il n'en est rien. M. Frassetto possède dans sa collection un exemplaire de l'édition originale

l'expédiait au *Club patriotique* d'Ajaccio et il en adressait quelques exemplaires à Paoli. Son envoi à Paoli était accompagné d'une lettre dans laquelle il le priait de lui communiquer des documents pour écrire l'histoire de la Corse sous son généralat. En effet il avait, dans l'intervalle, remanié sa *lettre troisième sur la Corse* qui allait de la mort de Sampiero à la paix de Corté de 1732, et, après avoir flétri en termes vigoureux l'odieuse administration génoise, il se proposait, maintenant, de retracer la glorieuse épopée de la guerre de quarante ans. Mais, pour produire « un morceau d'histoire neuf », il sentait la nécessité de s'appuyer sur des pièces originales, inédites. Ne devait-il pas parler « de M. Paoli[1] dont les sages institutions firent un instant le bonheur des Corses et lui firent concevoir de si brillantes espérances »? Ne devait-il pas faire « admirer ses ressources, sa fermeté, son éloquence »? Comment « au milieu des guerres civiles et étrangères il faisait face à tout »? Comment « d'un bras ferme il posait les bases de sa constitution et faisait trembler jusque dans Gênes les plus fiers tyrans » de la Corse? Et une histoire impartiale de la Corse, qui « manquait à la littérature française », ainsi que le lui avait exprimé l'abbé Raynal, comme l'exemple du persistant effort d'un peuple vers la liberté, ne méritait-elle pas la peine d'être publiée et répandue? C'est dans ce but qu'il avait engagé des pourparlers avec M. Joly et avec M. Daclin, imprimeur à Besançon.

Le 2 avril, Paoli accusait à Napoléon réception de son envoi. Il se méfiait du zèle intempestif de

de la *Lettre à Buttafoco*. Elle forme 21 pages in-8°; le faux titre sert de titre, et ne porte ni lieu, ni date, ni nom d'imprimeur.

1. Introduction aux *Lettres sur la Corse*.

son fougueux apologiste et lui conseillait la mesure, la modération. « Ne vous donnez pas la peine, lui écrivait-il, de démentir les impostures de Buttafoco ; cet homme ne peut avoir de crédit auprès d'un peuple qui a toujours estimé l'honneur et qui maintenant a recouvré la liberté. Prononcer son nom c'est lui faire plaisir. Il ne peut plus aspirer à d autre célébrité qu'à celle que chercha l'incendiaire du temple d'Ephèse. Il écrit et parle pour faire croire qu'il est de quelque conséquence. Ses propres parents ont honte de lui. Laissez-le au mépris et à l'indifférence publique. Je ne puis à présent ouvrir mes caisses et chercher mes écrits. D'autre part, l'histoire ne s'écrit pas dans les années de jeunesse. Permettez que je vous recommande de former le plan sous l'idée que vous a donnée l'abbé Raynal, et, entre temps, vous pourrez vous appliquer à recueillir les anecdotes et les faits les plus saillants. Notre histoire doit relever son importance par la qualité des caractères qui y ont figuré. Par elle-même, elle n'est d'aucune conséquence pour le lecteur, parce que ses succès et ses revers sont trop petits et trop indifférents au grand monde[1]. »

Le ton sec de cette réponse ne refroidit pas l'enthousiasme de Napoléon. Il écrivit à son frère Joseph, l'engagea à insister auprès de Paoli, à vaincre sa modestie. Pourquoi devait-il différer à ouvrir ses archives? Qu'avait-il à craindre de sa jeunesse? Comme il l'avait prouvé par sa *Lettre à Buttafoco* aspirait-il à autre chose qu'à mettre en pleine lumière l'héroïsme et les vertus du Père de la Patrie? Obsédé, Paoli écrivait à Joseph le 15 août :

1 Masson. *Napoléon inconnu.*

« J'ai reçu la brochure de votre frère : elle aurait fait plus grande impression si elle avait dit moins et si elle avait montré moins de partialité. J'ai autre chose à penser maintenant qu'à rechercher des écrits et à les lui faire copier. » La maladie, les occupations nombreuses que Paoli invoquait pour se soustraire aux communications de documents n'étaient que des prétextes peu plausibles. Il craignait, avec sa prudence habituelle, l'abus qu'aurait pu en faire Napoléon !

Mais pour le moment, le jeune officier d'artillerie, dont le cerveau était en continuelle fermentation, était tout à ses études. Matin et soir, il donnait des leçons à Louis, lui apprenait à écrire le français, lui enseignait les mathématiques et la géographie, le forçait à lire l'histoire, dissimulait, à l'usage corse, sa tendressse et le menait rudement, militairement, puis passait à ses travaux personnels, continuait à meubler son esprit. Frappé des troubles occasionnés par la *Constitution civile* du clergé, le 28 mars il lisait le premier volume de l'*Histoire de la Sorbonne*, par l'abbé Duvernet, qui avait paru quelques mois auparavant, et se trouvait par suite imprégnée de l'esprit révolutionnaire, l'analysait fidèlement, en tirait tout un cahier de notes. Il y revenait le 14 et le 29 avril, remplissant un nouveau cahier de notes diverses sur le second volume et terminait ainsi : « Buffon, Raynal, Mably, Rousseau, furent persécutés, condamnés par la Sorbonne. L'on a distingué la Sorbonne en bourguignonne, en anglaise, en guizarde, en espagnole, en ultramontaine, selon les époques, et toujours raisonneuse et irraisonnable. »

Du 20 au 24 avril il lisait le *Voyage en Suisse*, de William Coxe, notait avec soin le fonctionne

ment des treize cantons — étendue, population, histoire, législation, budget, mœurs, religion, production, industrie — en phrases courtes, essentielles, en chiffres : « Le canton de Zurich a quarante milles sur trente et contient cent cinquante mille âmes et la capitale en contient plus de douze mille. La souveraineté réside dans les citoyens qui n'excèdent pas deux mille. Ces deux mille citoyens sont divisés en treize classes. Les citoyens seuls ont le droit de commercer, et la treizième classe est composée de nobles ou gens qui ne commercent plus. Quelle inconséquence!

Entre temps il lisait des œuvres d'imagination, un roman historique, *Alcibiade*, traduit de l'allemand par Lieutaud, *la Chaumière indienne*, de Bernardin de Saint-Pierre, *les Incas*, de Marmontel, etc..., mais comme ils ne fournissaient aucun aliment à son esprit, il en tirait des termes rares, pittoresques, étranges, des noms propres employés en littérature, et appartenant aux civilisations grecques, hindoues, etc..., qu'il consignait sur un cahier spécial, le *cahier d'expressions*, avec le sens en regard : « *Danse pyrrhique*. C'était une danse militaire. Pyrrhus, fils d'Achille, en fut inventeur. » — « *Ilotes*, esclaves. » — « L'*Ichthyophage*, peuple pêcheur ; le *Rhyzophage*, peuple qui se nourrit de racines. » — « *Cophtes*, prêtres égyptiens. » — « Les *Rajahs*, souverains de l'Inde. » — « *Lama*, pope au Thibet. » — « L'*Hégire*, époque des Mahométans. Elle commence en 622 de notre ère. Hégire veut dire fuite. » — « *Caciques*, princes mexicains », etc., etc , en alignait tout au long plusieurs pages de son cahier.

La Corse, néanmoins, restait toujours présente à son esprit. De loin il continuait à avoir la haute

direction des intérêts de la famille. Où en était l'interminable affaire de la pépinière?. Ne pourrait-on trouver une occupation à Lucien, qui s'occupait avec zèle de ses fonctions de secrétaire au *Club patriotique* d'Ajaccio? Le 24 avril, il écrivait à Joseph : « Fech, à qui j'ai écrit plus longuement, pourra te donner quelques renseignements sur le chemin que vous devez suivre pour ultimer l'affaire de la pépinière. Il serait temps que tu t'en occupasses sérieusement. Lorsque tu auras fait ce que tu dois faire à Bastia, je m'occuperai d'ultimer le tout en en sollicitant à l'Assemblée nationale... Le trésorier Conti aura besoin d'un commis ou deux pour faire sa besogne. Ne pourrait-il pas prendre Lucien? » Comme Joseph lui avait envoyé, quelques jours auparavant, l'adresse qu'il avait rédigée au nom du club d'Ajaccio, *à toutes les Sociétés des amis de la Constitution*, Napoléon lui en exprimait son avis après l'avoir communiqué à ses amis d'Auxonne : « Ton adresse aux amis de la Constitution a été trouvée meilleure que je ne le craignais. Elle a fait très bon effet. »

Or l'Assemblée nationale poursuivait ses réformes démocratiques.

Le 1er avril avait paru le décret de réorganisation de l'armée. Les régiments d'artillerie quittaient le nom des écoles et prenaient des numéros d'ordre, celui de leur création; ainsi La Fère devenait le n° 1 des régiments d'artillerie et le régiment de Grenoble le n° 4. Tous les soldats d'artillerie s'appelleraient désormais *canonniers*, et les bas-officiers, *sous-officiers*. Les chefs de brigade et majors devenaient *lieutenants-colonels;* les lieutenants en troisième étaient supprimés, assimilés aux lieutenants en second. Ce nouveau règlement allait entraîner de

nombreuses mutations. Il suscitait de vives discussions dans les corps. Mais, coup sur coup, on apprenait, le 2 avril, la mort de Mirabeau, le 18 avril, l'émeute causée par la tentative de fuite, disait-on, de la famille royale qui voulait se rendre à Saint-Cloud.

A Auxonne, comme dans toute la France, la population était divisée en deux camps bien tranchés : d'un côté les aristocrates, de l'autre les patriotes Les mêmes divisions se rencontraient dans l'armée. De là des rapports si tendus entre camarades de la même arme que des discussions futiles dégénéraient souvent en querelles violentes.

Bonaparte applaudissait ouvertement aux décrets révolutionnaires de l'Assemblée nationale. Il lisait les feuilles publiques, les commentait avec vivacité à ses amis d'Auxonne et aux soldats du régiment La Fère qui avaient donné, dès la première heure, des témoignages inaltérables de civisme. Le petit officier corse, maigre et brun, aux longs cheveux plats, attirait sur lui l'attention par la crânerie et la véhémence de ses idées. On le recherchait dans les salons de M. Naudin, commissaire des guerres, qui étaient le rendez-vous des libéraux. Et Louis, qu'il emmenait dans le monde avec lui, était accueilli avec une affectueuse sympathie par Mme Naudin, Mme Renaud, Mme Degoy, toutes les personnes auxquelles il était présenté. « Toutes les femmes de ce pays-ci, écrivait Napoléon, en sont amoureuses. Il a pris un un petit ton français, propre, leste ; il entre dans une société, salue avec grâce, fait les questions d'usage, avec le sérieux et une dignité de trente ans. »

Dans les premiers jours de mai, Napoléon alla faire une excursion à Nuits où ses amis, le capitaine

Gassendi et le lieutenant Le Lieur de Ville-sur-Arce, se trouvaient en détachement. Gassendi avait épousé la fille du médecin de l'endroit, M. Souceyer, un fervent patriote, tandis que lui-même était resté aristocrate. A Nuits, comme dans toute la France, les discussions étaient passionnées entre personnes d'opinions opposées. En dînant, le soir, chez Gassendi, Napoléon ne tarda pas à s'apercevoir du dissentiment d'opinions politiques qui existait entre lui et son beau-père. « Celui-ci[1] trouva dans le convive étranger un auxiliaire puissant et en fut si ravi que, le lendemain, il était, au point du jour, chez lui, en visite de reconnaissance et de sympathie. L'apparition du jeune officier d'artillerie de bonne logique et d'une langue alerte était une recrue précieuse et rare pour l'endroit. Il fut aisé au voyageur de s'apercevoir qu'il faisait sensation. C'était un dimanche, on lui tirait le chapeau du bout de la rue. » Le soir, on dînait chez Mme Marey, « la duchesse de l'endroit », que courtisait Le Lieur de Ville-sur-Arce. Il avait donné dans « un vrai guêpier ». Tous les gentilshommes des environs s'y trouvaient réunis. « Il lui fallut rompre force lances. » La partie n'était pas égale. Au plus fort de la mêlée on annonça l'arrivée du maire. Napoléon crut que c'était un secours, mais cet homme « en grand habit cramoisi » était le pire de tous. Heureusement la maîtresse de maison « sut détourner constamment, avec esprit, les coups qui eussent pu porter ».

Rentré à Auxonne, il se remit avec ardeur au travail. Le 11 mai, il tirait des notes diverses d'un ouvrage qui venait de paraître, *Mémoires secrets sur*

1. Las-Cases, *Mémorial de Sainte-Hélene.*

le règne de Louis XIV et de Louis XV, par M. Duclos. Le lendemain, il lisait l'*Esprit de Gerson*, qui contenait l'exposé des doctrines gallicanes, et il résumait son opinion en formules rapides : « Il y a deux sentimente opposés sur la qualité et primauté du pape comme successeur de saint Pierre :

« L'un est celui des canonistes italiens modernes, entre lesquels Ballarmin a écrit avec le plus de doctrine. L'autre est celui de Gerson et de la Sorbonne de France.

« Les sectateurs de la première opinion prétendent :

« 1° Que l'Eglise est une monarchie spirituelle, absolue et indépendante dont le pape est souverain monarque ;

« 2° Que le pape, comme chef de cette Eglise, a reçu seul l'autorité des chefs ; qu'il est infaillible, etc.

« Gerson, au contraire, avec lui toute l'Eglise gallicane, croient :

« 1° Que l'Eglise a été instituée de Jésus-Christ en une monarchie subordonnée aux lois d'un gouvernement aristocratique ;

« 2° Que le pape n'est que le chef ministériel de l'Eglise dont Jésus-Christ est le seul chef essentiel et que les clefs ont été données à toute l'Eglise ; que l'infaillibilité appartient à l'Eglise légitimement assemblée et non au pape, etc., etc. »

Sous l'influence des menées des émigrés, le 19 mai, il dépouillait l'*Histoire critique de la noblesse*, par M. Dulaure. L'ouvrage avait paru en 1790, c'est-à-dire qu'il était inspiré par les passions du moment, et l'auteur s'était proposé de démontrer que la noblesse avait toujours été « le fléau de la liberté, de la raison, des connaissances humaines et constamment l'ennemie du peuple et des rois ». Napo-

léon en puisait d'abondants renseignements : « Guy de Rochefort était un brigand puissant. Hugues de Puiset lui ressemblait. » — « Les gens d'armes avaient à leur suite des *pillards*. Les familles qui descendent de ces *pillards* sont nobles. On appelait *vivre aux dépens du bonhomme*, vivre aux dépens du paysan en le pillant. » — « Si la noblesse était le fléau du peuple par ses rapines sans fin, elle a été continuellement l'ennemie des rois... L'histoire est pleine de ses trahisons. Pendant les vingt premières années de la Ligue, il y a eu sept cent soixante-cinq mille deux cents personnes tuées, douze mille trois cents femmes de violées; neuf villes brûlées, deux cent cinquante-deux villages, cent vingt-huit mille deux cent cinquante-six maisons de brûlées. » — « Montluc : il y a tout à dire de ce monstre gascon. Il allait toujours avec quatre bourreaux qu'il appelait ses valets de chambre. Montaré, gentilhomme du Bourbonnais et lieutenant de cette province, appelait le bourreau son compère. » Le 22 mai, il lisait l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire, s'inquiétait de la Chine « qui contient soixante millions d'hommes d'armes, par conséquent cent quarante millions d'habitants », et comparait cette population à celle des nations d'Europe; prenait des notes sur Confucius. « Sans préjugés, sans dogmes, simple comme la nature, la religion de Confucius apprend à être juste »; puis sur l'Inde, les Brahmanes, les Babyloniens et Zoroastre; sur Mahomet, Constantin, etc... suivait l'ouvrage chapitre à chapitre et en extrayait un mot, une phrase, un renseignement nouveau pour son esprit.

Dans ses promenades avec des Mazis, il avait des discussions orageuses sur l'amour. Son ami était

follement épris d'une *Adélaïde*, aussi chaste que belle. Il fuyait ses amis, ne soupirait qu'après elle, ne trouvait de plaisir qu'à causer d'elle. Bonaparte, qui était son confident, le considérait comme un enfant malade, digne de compassion. Avec le sérieux de son esprit, exclusivement dominé par l'amour de la patrie, il essayait de l'en guérir par le raisonnement, s'efforçait de l'enserrer, avec un flegme calculé, dans des arguments qu'il croyait irrésistibles, faisait appel à son patriotisme, au sentiment du devoir, mais des Mazis, absorbé par sa passion, l'accablait d'invectives, se montrait scandalisé de la sécheresse de son cœur, du ton de persiflage avec lequel il osait parler de son idole!

Dominé par ces idées, Bonaparte se plut à les résumer en un *Dialogue sur l'Amour*, où il se mettait en scène avec des Mazis.

Napoléon soutenait qu'un amoureux était un malade qui était le « jouet de son imagination jamais assouvie », un être « sans volonté ». Or, l'homme ayant des devoirs impérieux envers l'Etat, puisqu'il bénéficiait des avantages du Contrat social, il ne pouvait pas se dispenser de contribuer à la prospérité de l'Etat, et pour cela « il fallait être toujours maître de son âme et de ses occupations..., il fallait que, guidé par le flambeau de la raison, on put balancer avec équité les droits des hommes à qui on devait ».

Mais il n'était bruit, dans l'armée, que des mutations occasionnées par le décret du 1er avril. Napoléon sut, par des indiscrétions venues de Paris, qu'il était compris dans le mouvement. Il fut ennuyé. Outre les frais d'un changement de garnison, d'un renouvellement d'uniforme, il lui était pénible de quitter Auxonne où la vie était calme,

peu coûteuse, où Louis trouvait chez les femmes de ses camarades de tendres affections, où enfin l'Ecole d'artillerie était hors ligne! Le 3 juin, il écrivait à M. le Sancquer, chef de bureau de l'artillerie, qui avait été, autrefois, en relations avec son père : «... Dans le travail des corps, il me paraît qu'on me fait changer de régiment; cela m'afflige sur tous les points de vue, tandis qu'il est des officiers qui me suivent immédiatement qui changeraient sans répugnance. J'ai un frère avec moi qui se destine au corps : je me suis chargé de son instruction, ce qui deviendrait impossible dans un autre régiment. » Mais le mouvement, établi à la date du 1er avril, était signé le 1er juin. Bonaparte était nommé lieutenant en premier au 4e régiment à Valence. Sa solde s'augmentait d'environ deux cents livres. Le 14 juin, il partait pour sa nouvelle garnison.

CHAPITRE III

BONAPARTE LIEUTENANT EN PREMIER AU 4e D'ARTILLERIE A VALENCE

Sur la République. — Réfutation de Rousseau. — Discours sur le bonheur

A son arrivée à Valence, Bonaparte fut heureux de retrouver son logement chez Mlle Bou qui se montra ravie de le revoir, et il prit pension, comme autrefois, à l'hôtel des *Trois Pigeons* où se réunissaient MM. les officiers. On l'affecta à la 1re compagnie du 2e bataillon. Son colonel était M. de Campagnol, un homme très pieux ; son capitaine commandant M. La Cattonne, son capitaine en second M. Chaillet de Grandfontaine bientôt remplacé par M. de Romain ; son lieutenant en second M. Daunon. Le régiment comptait beaucoup d'officiers royalistes, mais les sous-officiers et soldats étaient tous démocrates.

Le jeune frère de Napoléon, *M. Louis*, fut confié aux bon soins de Mlle Bou. Elle lui préparait ses repas, le conduisait à la promenade, veillait sur lui avec une sollicitude maternelle.

Le petit centre mondain où Bonaparte avait passé des heures charmantes à son premier séjour de Valence était dispersé : M. l'abbé de Saint-Ruff était mort le 14 janvier ; Mlle de Laurencin s'était

mariée, Mme du Colombier vivait retirée à la campagne, et Mlle de Saint-Germain n'allait plus dans le monde. Il put, néanmoins, renouer des relations avec de vieilles connaissances, M. de Sucy, commissaire des guerres, M. de Montalivet, conseiller au Parlement de Grenoble, le notaire Mesangère, les frères Marboz dont l'un avait été élu évêque de Valence, le libraire Aurel, etc.

Il captivait les gens par son activité fébrile et la sincérité, poussée jusqu'à la franchise brutale, de ses opinions.

La vie de gêne étroite qu'il avait menée à Auxonne il devait la continuer à Valence, mais ces ennuis matériels n'entamaient pas son énergie. Son âme restait ardente et haute. Rien de ses angoisses ne paraissait sur sa figure. Son uniforme pouvait être fatigué, mais il était toujours d'une propreté méticuleuse. Et, indifférent aux soucis ordinaires de la vie, il n'exprimait que des sentiments nobles, des idées passionnées.

A peine arrivé, il se fit admettre avec d'autres camarades à la société des *Amis de la Constitution*. Le soir même, il prononça un discours vibrant qui lui valut des applaudissements frénétiques. On le nomma d'emblée secrétaire. Ce pâle officier d'artillerie qui était originaire de la Corse, ce pays fameux, berceau de la liberté, étonnait par l'imprévu de ses idées, sa foi absolue dans le succès final du mouvement révolutionnaire et surtout par son absence de préjugés sur l'ancien régime.

Les événements le tenaient surexcité. On parlait, en termes vagues, d'un vaste complot organisé à l'étranger par les émigrés pour étouffer, de concert avec les grandes puissances européennes, la Révolution. On se montrait ému des défections qui

venaient de se produire dans les régiments de l'Est. Ces rumeurs pessimistes s'accréditèrent, lorsque, soudain, on annonça la fuite du roi et son arrestation à Varennes, le 21 juin. Sous le coup de ce grave événement l'Assemblée nationale se déclara en permanence. L'indécision était extrême. La menace du danger commun serra tous les groupes politiques autour de la Constitution comme autour d'un palladium. Dans la séance du 24 juin, tous les généraux présents à Paris furent priés de prêter le serment de fidélité à l'Assemblée qui eut pleins pouvoirs de suspendre les officiers suspects. Elle adressa une proclamation aux Français, convoqua les gardes nationales, prit toutes les mesures décisives que comportait la situation. Aux Jacobins, Barnave faisait adopter l'envoi d'une circulaire aux sociétés affiliées dans laquelle il était dit : « Toutes les divisions sont oubliées, tous les patriotes sont réunis. L'Assemblée nationale, voilà notre guide. La Constitution, voilà notre cri de ralliement. »

L'agitation augmentait d'heure en heure. Le 30 juin, l'Assemblée recevait un factum insolent du marquis de Bouillé : « J'ai voulu, écrivait-il, sauver le roi, sa famille ; voilà mon crime. Vous répondrez de leurs jours, je ne dis pas à moi, mais à tous les rois, et je vous annonce que si on leur ôte un cheveu de leur tête, avant peu il ne restera plus pierre sur pierre à Paris. » Et, le 6 juillet, l'empereur écrivait : « Les souverains regardent tous la cause du roi très chrétien comme la leur propre, demandent la mise en liberté immédiate du roi et de sa famille. » Dans l'armée on procédait ouvertement à l'embauchage des officiers. Les désertions avaient lieu en masse ; on allait se rallier aux princes du sang, le comte d'Artois et le comte de Pro-

vence, qui avaient réussi à gagner l'étranger.

Ces nouvelles se répercutaient en province, grossies, et y soulevaient des explosions d'indignation. Sous le péril de l'invasion étrangère, l'âme nationale se constituait. Officiers, soldats, laboureurs, artisans, au Nord et au Sud, à l'Est et à l'Ouest, s'unissaient dans une pensée commune : la défense de la Liberté, la haine de l'Etranger. La confiance de tous reposait sur l'Assemblée nationale où était le salut. Dans les clubs et jusque sur les places publiques des orateurs improvisés électrisaient les masses, faisaient appel à l'union des citoyens pour la défense de la patrie.

L'effervescence était grande parmi la population patriote de Valence. L'officier d'artillerie Bonaparte, s'y faisait remarquer par la chaleur de ses idées. Il se trouvait à la Société des *Amis de la Constitution*, dans la rue, mêlé à toutes les agitations, sans cesser d'être avide de savoir. Au sortir des séances du club, il prolongeait souvent la veillée, une fois rentré dans sa chambre, à lire avec voracité, ou à écrire, pour atténuer son violent désir d'action. C'est ainsi que, le 24 juin, il prenait des notes sur l'*Histoire de Florence*, de Machiavel, s'initiait à la Constitution des républiques italiennes, aux luttes des Guelfes et des Gibelins, aux actions d'Uguccione et de Castruccio Castracani. Mais comme les passions du dehors venaient se réfléchir dans son âme et troubler ses méditations, il alimentait son esprit par la lecture des journaux, des pamphlets pour ou contre la Révolution. Qu'allait devenir le roi? Les Cordeliers retentissaient contre lui des motions violentes; Camille Desmoulins lui jetait à la figure des insultes ignobles; Marat réclamait un dictateur pour l'exé-

cution des traîtres; les Jacobins réclamaient sa mise en jugement; Antoine proposait de le destituer comme un fonctionnaire ayant quitté son poste; le 1[er] juillet on affichait un appel disant qu'on ne lui devait plus obéissance; Molleville prétendait qu'on avait une monarchie sans roi; un roi interrogé c'est comme un roi sur l'échafaud, ajoutait Bergasse; dans les clubs et les cafés on ne s'entretenait que de la proclamation de la République à laquelle, disait-on, adhérait Siéyés.

Les émigrés, au contraire, redoublaient d'injures et proféraient des menaces d'invasion. Les députés royalistes, se targuant de l'inviolabilité du roi, se plaignaient qu'il avait été traîné dans son palais comme un criminel, que l'Assemblée avait usurpé son pouvoir et lui avait substitué une république intérimaire.

Aurait-on la République? Etait-elle viable dans une grande nation comme la France? Au cours de ses promenades, sur la place des Clercs, avec ses amis Sucy, Montalivet et Hédouville, Bonaparte discutait à perte de vue ces brûlantes questions. Il avait la ferme conviction, en fervent paoliste, que le régime républicain était le seul conforme au génie de la France. Et il résumait ses idées dans les lignes suivantes qu'il jetait en hâte sur son cahier de notes: « Il y a longtemps que je m'occupe, par goût, des affaires publiques. Si un publiciste sans préjugés pouvait avoir des doutes sur la préférence qui devait être accordée au républicanisme ou au monarchisme, je crois qu'aujourd'hui ses doutes doivent être levés. L'on injurie les républicains, on les calomnie, on les menace... et puis, pour toute raison, l'on dit que le républicanisme est impossible en France... En vérité, les

orateurs monarchistes ont beaucoup fait pour la chute de la monarchie, car après s'être bien essoufflés en de vaines analyses, ils disent toujours que le gouvernement républicain est impossible, parce qu'il est impossible.

« J'ai lu tous les discours des orateurs monarchistes. J'y ai vu de grands efforts pour soutenir une mauvaise cause. Ils divaguent dans des assertions qu'ils ne prouvent pas. En vérité, si j'avais eu des doutes, la lecture de leurs discours me les aurait dissipés.

« Vingt-cinq millions d'habitants ne peuvent pas vivre en république, disent-ils. Sans mœurs point de république; il faut à une nation un centre d'union ; vingt-cinq millions d'hommes ne peuvent pas vivre en république est un adage impolitique... »

Dans le Dauphiné, la grande majorité de la population était « pleine de zèle et de feu » pour les idées nouvelles. Le 3 juillet, à la suite de l'évasion du roi, les députés des *Amis de la Constitution* et des *Surveillants* de Valence et vingt autres sociétés de Romans, Chabueil, Tournon, Montélimar, Grenoble, Annonay, etc., se réunirent à Valence, sur le Champ-de-Mars. Après avoir entendu la messe à l'église ci-devant Saint-Ruf, ils prêtèrent le serment de fidélité « à la nation, à la loi », et jurèrent de reconnaître, maintenir et défendre la Constitution, même au péril de leur vie. Un canonnier du 4e d'artillerie traduisit d'un mot l'opinion de ses camarades : « Nous avons, dit-il, des canons, des bras et des cœurs, nous les devons à la Constitution. » On émit ensuite le vœu, qui fut adopté à l'unanimité, que le roi n'était pas couvert par l'inviolabilité et pouvait être mis en accusation.

Le 14 juillet, toutes les autorités civiles et militaires, judiciaires et ecclésiastiques de la Drôme, prêtèrent le serment civique sur le Champ-de-Mars.

Bonaparte assista à ces deux cérémonies. Après avoir signé par écrit, le 6 juillet, le serment civique, il le réitéra au Champ-de-Mars, dans les termes prescrits : « Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie et de maintenir contre tous les ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par les troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seraient donnés en conséquence de l'Assemblée nationale. » Le soir, à un banquet populaire, il porta un toast aux patriotes d'Auxonne, en souvenir de ses amis Naudin, Lombard, qui, là-bas, travaillaient énergiquement pour la bonne cause.

Ce serment civique qu'on imposait aux officiers paraissait, à la plupart d'entre eux, une monstruosité. Pourquoi ce serment à une abstraction, la Nation, représentée par un ramassis de bandits? Le roi n'était-il pas le chef de la noblesse et de la Nation, l'incarnation vivante de la patrie? La France n'était-elle pas son patrimoine? Depuis des siècles, les officiers, c'est-à-dire les gentilshommes, étaient-ils autre chose que les fidèles vassaux du roi, le premier gentilhomme du royaume, et les sujets les plus près de son cœur? Tout n'émanait-il pas de son autorité, d'essence divine? Pouvait-on concevoir la France dissociée de son roi? Le servir n'était-ce pas servir la patrie? Et emprisonner le roi, « diminuer la majesté royale », n'était-ce pas porter atteinte au prestige de la France? Aussi

beaucoup préférèrent-ils émigrer plutôt que de signer le serment civique, violer la foi en leur roi. Le poste des vrais Français était aux côtés du comte de Provence et du comte d'Artois, et non parmi cette tourbe d'aventuriers qui menaient le pays à l'anarchie!

Au 4e d'artillerie plus de la moitié des officiers étaient demeurés fidèles au roi. Les autres se laissaient pénétrer chaque jour par les idées révolutionnaires. Bonaparte était un des rares à accepter, d'enthousiasme, la Révolution jusque dans ses dernières conséquences. Son cerveau différait totalement de celui de ses camarades qui avaient sucé avec le lait le principe monarchique. Si quelques-uns s'élevaient jusqu'au concept révolutionnaire par hardiesse d'esprit, lui y trempait par toutes les racines de son être. En son pays de Corse, on n'avait jamais été animé que par le principe républicain. De roi, on n'avait guère connu que Théodore de Neuhoff, un aventurier, plutôt digne de pitié, qu'on avait chassé du royaume la première minute de surprise passée. On ne concevait donc pas le droit divin, la transmission du pouvoir par hérédité, puisque le seul qui eût eu dans l'île une autorité un peu étendue avait été Paoli, qui tirait son pouvoir du peuple et non du droit de naissance. Bien au contraire : dans l'île, il n'y avait aucune classe privilégiée; l'égalité était complète; on se battait, on faisait des révolutions, on mourait pour la patrie, la liberté. Cette atmosphère que Bonaparte avait respirée dès son jeune âge, il l'avait assimilée à son sang, au foyer des lectures de Rousseau, de Raynal, des écrivains de l'antiquité, des chroniqueurs de la Corse. A son premier séjour d'Auxonne ne projetait-il pas d'écrire une dissertation sur l'autorité royale, « autorité

usurpée », qui faisait que « fort peu de rois n'eussent mérités d'être détrônés »? Dans l'*Histoire critique de la noblesse*, de Dulaure, ne fixait-il pas ses idées sur les nobles, « ces brigands à parchemins »? Rousseau, Raynal, Plutarque, les héros corses, ne contribuaient-ils pas à la formation de son âme républicaine, ne puisait-il pas en eux cet amour exclusif de la patrie qui devait tenir lieu de tout? A vingt ans, lorsqu'il comparait l'amour de la gloire et l'amour de la patrie n'accordait-il pas la supériorité à ce dernier? Ne disait-il pas que le vain amour de la gloire avait inspiré les monarchistes qui, aveuglés par leur ambition, avaient pu se retourner contre leur patrie, tandis que l'amour de la patrie était le propre des républicains, la source féconde des actions héroïques qui font la gloire de l'humanité? Le serment civique prêté à la Nation n'était donc pas pour lui une formule vide de sens. N'était-ce pas le lien des républicains, le pain des forts? Ne devait-on pas aimer sa patrie par-dessus toutes choses, être prêt à tout lui sacrifier? Ainsi son devoir se trouvait en harmonie avec ses idées. Il suivait avec anxiété les événements du jour. A l'Assemblée, les esprits étaient indécis; après un long débat, le 15 juillet, on votait enfin, sur l'intervention de Barnave, les conclusions du rapport tendant à l'inviolabilité du roi; mais les Jacobins protestèrent, exigèrent son abdication; ils rédigèrent une pétition dans ce sens, la firent couvrir de signatures, et l'ayant présentée, le 17 juillet, au Champ-de-Mars, ils occasionnaient des massacres sur de regrettables malentendus; l'esprit de parti travaillait les membres de l'Assemblée; les Jacobins eux-mêmes se scindaient en deux groupes : les révolutionnaires et les modérés ou constitutionnels. Ceux-ci, qui formaient le gros du

parti, créaient le club des Feuillants. Le comte d'Artois à Coblentz et Monsieur à Bruxelles, où ils vivaient entourés d'une Cour, se disposaient à envahir la France et refusaient de traiter avec le parti constitutionnel de l'Assemblée qui faisait appel à la conciliation, ne daignaient même pas répondre!

Bonaparte vivait dans l'exaltation. Le 27 juillet, le cœur débordant, il griffonnait. « le sang coulant dans ses veines avec la rapidité du Rhône », à son ami Naudin, commissaire des guerres à Auxonne : « Aura-t-on la guerre ?... se demande-t-on depuis plusieurs mois. J'ai toujours été pour la négative. » Il en donnait ses raisons. L'Europe, disait-il, était commandée par des souverains qui commandaient à des hommes, qui « comprenaient parfaitement la Révolution et en étaient épouvantés », et par des souverains qui commandaient à des chevaux. Ceux-ci « ne pouvaient saisir l'ensemble de la Constitution; ils la méprisaient. Ils croyaient que ce chaos d'idées incohérentes entraînerait la ruine de l'Empire français. A leur dire, on pouvait croire que les braves patriotes allaient s'entr'égorger, de leur sang purifier cette terre des crimes contre les rois, et ensuite ployer la tête plus bas que jamais sous le despote mitré, sous le fakir cloîtré, et surtout sous le brigand à parchemins. Ceux-ci ne feraient donc aucun mouvement; ils attendaient le moment de la guerre civile qui, selon eux et leurs ministres, était infaillible... »

L'inaction l'énervait; son esprit était enfiévré par des bouillonnements de pensées; comment leur trouver une issue? Depuis des mois il avait ramené ses méditations sur le sujet proposé par l'Académie de Lyon, les vérités et les sentiments à inculquer aux hommes pour les rendre heureux ; précisément,

les limites fixées pour ce concours allaient expirer fin août; il n'avait pas de temps à perdre s'il voulait tenir la promesse faite à l'abbé Raynal; d'abord il se mit à relire le discours de Rousseau sur l'*Inégalité*, afin de se rafraîchir les idées sur sa conception du bonheur; mais il n'était plus le petit jeune homme candide, enthousiaste, du premier séjour à Valence; il avait démonté le mécanisme, comparé les civilisations des peuples anciens et modernes; il avait promené son regard sur la vie, pénétré au fond de l'âme des hommes, scruté les passions qui les font agir; son esprit avait mûri, s'était enrichi de faits, d'observations directes, et il avait pu ainsi rectifier, mettre à son point de vue, les théories des écrivains, souvent hasardeuses comme des idéologies de cabinet, pensé par lui-même; son cerveau clair était devenu incompressible aux opinions toutes faites et il n'acceptait que les idées qui ajoutaient à ses connaissances, — tournées exclusivement, comme l'on sait, vers les sciences politiques et sociales, — qu'il pouvait contrôler, qui correspondaient à son impression des hommes et des choses. Il relisait donc Rousseau, mais il le relisait avec un esprit indépendant. « C'est dans la conscience de sa liberté morale, a écrit Rousseau dans le discours sur l'*Inégalité*, que l'homme montre la spiritualité de son âme... Sa propre conservation fait presque son unique soin... Les seuls biens qu'il connaisse dans l'univers sont la nourriture, une femelle et le repos. Les seuls maux qu'il craigne sont la douleur et la faim. » Bonaparte reproduisait ces pensées sur son cahier de notes et griffonnait en marge : *Je ne crois pas cela.* « Dans l'état primitif, dit encore Rousseau, mâles et femelles s'unissaient fortuitement

selon la rencontre, l'occasion et le désir... ils en étaient bientôt au point de ne pas même se reconnaître les uns les autres... » *Je ne crois rien de tout ceci*, ajoutait Bonaparte. « Concluons, affirme Rousseau, qu'errant dans les forêts, sans parole, sans domicile, sans guerre et sans liaisons, sans nul besoin de ses semblables comme sans nul désir de leur nuire, peut-être même sans en reconnaître aucun individuellement, l'homme sauvage sujet à peu de passions... » Bonaparte arrêtait à ce mot la citation pour déclarer : *Je ne crois rien de cela*, puis exaspéré par les sophismes du philosophe genevois, il écrivait d'un trait : « *Mes réflexions sur l'état de nature* : Je pense que l'homme n'a jamais été errant, isolé, sans liaisons, sans besoins de ses semblables. Je crois au contraire que, sorti de l'enfance, arrivé à l'âge de l'adolescence, l'homme a senti le besoin de ses semblables, qu'il s'est uni à une femme, a choisi une caverne qui a dû être le centre de ses courses, son refuge dans la tempête, pendant la nuit, son magasin d'approvisionnements. Cette union s'est fortifiée par l'habitude et par le lien des enfants : elle a pu, cependant, être rompue par le caprice. Je pense que dans leurs courses deux sauvages se sont rencontrés, pour se faire amitié ; se sont reconnus à la seconde entrevue et ont eu le désir de rapprocher leurs demeures. Je pense qu'ils se sont rapprochés et que, dès cet instant, est née la peuplade naturelle... Je pense que cette peuplade a vécu heureuse, parce qu'elle a eu une nourriture abondante, un abri contre la saison et des beaux produits, qu'elle a vécu heureuse parce qu'elle a joui du sentiment et de la religion naturelle. Je pense que la terre a été un grand nombre de siècles partagée ainsi en peuplades

éloignées et ennemies et peu nombreuses. Après ces siècles, les peuplades se sont multipliées, ont dû ouvrir des relations entre elles. Dès lors, la terre n'a pu leur produire sans culture, la propriété, les relations sociales sont nées, bientôt les gouvernements. Il y a eu des échanges, dès lors des riches, des goûts. L'imagination est sortie alors de l'antre où elle s'est longtemps [enfermée]. L'amour-propre, la prévention impétueuse, l'orgueil et il y a eu des ambitieux au teint pâle qui se sont emparés des affaires, et des jeunes [polissons] au teint fleuri qui ont baisé les femmes et couru les filles.

« Ma question n'est pas de prouver cette série d'états où ont passé les hommes avant de venir dans l'état social, mais seulement de prouver qu'ils n'ont jamais pu vivre errants, sans domicile, sans liaisons, sans autre besoin que le mâle et la femelle s'unissant furtivement selon l'occasion, la rencontre et le désir. Pourquoi suppose-t-on que, dans l'état de nature, l'homme ait mangé ? C'est que l'on a pas d'exemple d'homme qui ait existé autrement que par une méthode semblable. Je pense que l'homme a eu, dans l'état de nature, la même faculté de sentir et de raisonner. Il a dû en faire usage, car il n'y a point d'exemple que des hommes aient existé sans usager les deux facultés... Sentir, c'est le besoin du cœur, comme manger du corps. Sentir, c'est s'attacher, c'est aimer. L'homme dut connaître la pitié, l'amitié et l'amour. Dès lors, la reconnaissance, la vénération, le respect... S'il en avait été autrement, s'il serait vrai de dire qu'en l'homme, le sentiment et la raison ne sont pas inhérents à l'homme, mais seulement des fruits de la société, il n'y aurait alors point de sentiment et de raison naturelle; point de devoir

pour la vertu, point de bonheur pour la vertu. Ce ne sera pas le citoyen de Genève qui nous dira ceci. »

Il notait ensuite sur le papier des vers de Pope :

> Plus notre esprit est fort, plus il faut qu'il agisse,
> Il meurt dans le repos, il vit dans l'exercice;
> C'est par les passions que l'homme est excité,
> L'âme en tire sa force et son activité...

qui évoquaient ses idées sur les conditions du bonheur, et dans une espèce de canevas, il en indiquait les linéaments : « Le bonheur n'est autre chose que la jouissance de la vie de la manière la plus conforme à notre nature. » « En quoi consiste cette jouissance de la vie? » C'est le manger dans l'animal qui, n'ayant que l'instinct, ne conçoit pas les idées, n'est pas perfectible. « L'homme, outre les nécessités physiques, en a de morales... Sa faculté de comparer qu'il a, en produisant la réflexion, l'imagination, engendre toutes les passions que l'on observe l'agiter sans cesse. L'homme, comme être physique, doit manger, comme être moral, se gouverner... La conservation physique est la première loi naturelle. Le désir d'être heureux est le second... La moitié du monde est ambitieuse, et, dans les honneurs cherche le bonheur... Aussi le vif désir de parvenir à la félicité est une des principales excuses que quelque passion prend sur nous... »

Alors, tout plein de son sujet, il commençait la rédaction de son mémoire, remplissait, d'abondance, plus de soixante feuillets in-folio. Il y mettait sa sensibilité frémissante, ses rêveries tumultueuses, ses idées sur l'homme et la société, montrait son

âme à nu, débordante de passion. Sa pensée commençait à s'affranchir de l'influence de ses maîtres et sa forme — vu sa difficulté d'assimilation de la langue française — restait hésitante, réduite à une pâle imitation de Rousseau et de l'abbé Raynal qui l'avaient saturé de leur jargon littéraire, l'inclinaient à viser au beau style; sa phrase ne reproduisait pas le mouvement intérieur de son âme, ne serrait pas sa pensée, et n'était qu'une draperie d'emprunt. Cependant, sous les oripeaux, la phraséologie creuse de l'abbé Raynal, on distinguait dans son mémoire, çà et là, des phrases bien à lui, nombrées, nerveuses, rapides, et, malgré des digressions oiseuses qui enchevêtraient le développement de sa thèse, malgré le manque d'art dans la composition, il affirmait un esprit logique, vigoureux, ayant des idées nettes sur les grands problèmes de l'humanité et trouvant des mots énergiques pour les exprimer, un fervent admirateur de Paoli, convaincu, comme les Corses d'autrefois, que la liberté et le patriotisme devaient être le fondement des sociétés.

Il posait en principe que « l'homme est né pour être heureux », que partant « le bonheur n'est que la jouissance de la vie la plus conforme à son organisation ».

Deux législateurs, d'après lui, s'étaient préoccupés du bonheur de l'homme : Lycurgue et M. Paoli. Lycurgue avait fait des Spartiates des hommes libres et forts, c'est-à-dire heureux, car dans le « courage, dans la force consiste la vertu », car « l'homme fort est bon, le faible seul est méchant ».

Pour qu'une société fût bien organisée, il était permis qu'au sommet il y eut l'homme riche, mais il fallait qu'au dernier échelon il n'y eut pas le « misérable », mais bien l'homme qui pût « avec

un travail modéré, nourrir, habiller sa famille ». Le problème avait été résolu par M. Paoli « qui fit renaître au milieu de la Méditerranée les beaux jours de Sparte et d'Athènes ».

Ainsi, sous le « rapport animal », le législateur, dans sa rédaction de la loi civile, devait, comme M. Paoli, s'occuper « également du sort de tous les citoyens », afin que chaque homme possédât une « portion de propriété telle qu'avec un médiocre travail il pût suffire à son entretien » ; on devait dire au riche de réprimer son avidité des richesses ; au « disciple de Bramah » que l'homme heureux est « seul digne du créateur, » au célibataire qu'il n'y a de bonheur vrai que dans le mariage et la famille.

Mais l'homme a aussi des besoins d'ordre sentimental. Le sentiment est le « lien de la vie, de la société, de l'amour, de l'amitié... » c'est la source de nos joies et de nos douleurs. C'est donc lui que l'on doit « chercher à développer, à faire croître selon l'impulsion de la bonne nature ». Ce sera le grand travail du législateur qui ainsi empêchera le sentiment de se pervertir, de devenir une « passion déréglée », l'hommme sans « force, sans énergie », étant incapable de « vertu et de bonheur ».

L'homme restitué à la nature, reste la raison. « La raison est la perfection par le moyen de la logique. » C'est la faculté exclusive à l'homme. Par là il est perfectible. Elle « prévoit et conseille », agrandit le « sentiment naturel », permet « d'aimer son pays par-dessus toutes choses, ce qui est l'amour du beau dans toute son énergie », comme le firent les héros de l'antiquité. Afin de fortifier la logique chez l'homme on lui fera apprendre les sciences mathématiques « où tout se résout par la

logique » ; l'homme ne goûtant de bonheur que dans la liberté, la « résistance à l'oppression étant son plus beau droit », il jouira pleinement de sa liberté politique, de sa liberté animale, de sa liberté morale. Mais il a à craindre la passion violente « destructive de l'économie animale, du sentiment et de la raison naturelle ». Il maîtrisera donc l'amour, l'ambition[1] et, vivant selon « le sentiment et la raison naturelle », il sera heureux.

Dans le feu du travail il avait eu connaissance du décret du 12 août qui ordonnait la levée, en Corse, de quatre bataillons de gardes nationales. Son discours achevé, expédié, il éprouva le désir de se trouver au milieu de ses compatriotes où il pourrait obtenir, à l'exemple de quelques-uns de ses camarades, un grade élevé dans les nouveaux bataillons. Avec cette arrière-pensée, il rédigea un mémoire qu'il adressa au Ministre de la Guerre *sur les moyens d'armer les gardes nationales corses avec les fusils d'artillerie*, dont la suppression était décidée en principe ; il fit ensuite une demande de semestre, mais son colonel, M. de Campagnol, un royaliste exalté qui lui gardait rancune de ses opinions jacobines prétexta que les bruits de guerre lui interdisaient d'accorder des congés.

Bonaparte, sans se rebuter, demanda une permission de huit jours et se rendit au château de Pommier, chez M. le baron du Teil, maréchal de camp et inspecteur d'artillerie, pour l'intéresser à sa situation. M. du Teil tenait en particulière estime

1. Cette curieuse appréciation sur le génie : [« L'homme] sent-il le feu du génie circuler dans ses veines ? L'infortuné je le plains ; il sera l'admiration et l'envie de ses semblables et le plus misérable de tous. L'équilibre est rompu, il vivra malheureux... Ah ! le feu du génie !... mais ne nous alarmons pas, il est si rare ! Que d'années qui s'écoulent sans que la nature en produise ! Les hommes de génie sont des météores destinés à brûler pour éclairer leur siècle. »

le jeune officier corse dont il avait pu apprécier les mérites quand il dirigeait l'école d'artillerie d'Auxonne. Il l'accueillit avec une bienveillance insigne, le fit coucher au château, le traita en ami. Il rentra au corps avec une permission de trois mois avec solde. Après avoir réglé ses affaires, il se mit immédiatement en route dans les premiers jours de septembre, avec son frère Louis.

CHAPITRE IV

EN CORSE

Mort de l'archidiacre Lucien. — Les réalités de la vie. — Napoléon lieutenant-colonel en second du 2e bataillon de gardes nationales

Napoléon et Louis arrivèrent à Ajaccio vers la mi-septembre. L'archidiacre était au lit, gravement malade. A l'exception de Marianna qui continuait ses études à Saint-Cyr, tous les enfants se trouvaient en Corse.

Comme par le passé, Letizia dirigeait les affaires de la famille en femme de tête, avec ordre et économie. Grâce à ses conseils, les jeunes gens se poussaient vaillemment dans la vie : Joseph était président du district d'Ajaccio, Fesch était vicaire de l'évêque constitutionnel; Lucien était un adolescent de dix-sept ans, gai, pétulant, un jacobin ultra; enfin, Pauline, Caroline et Jérôme grandissaient.

La situation de la Corse inspirait des inquiétudes. Le Directoire du département était, en effet, composé, en majeure partie, de tout jeunes gens ambitieux, totalement dépourvus de notions premières sur l'administration. Certes, ils étaient animés d'un ardent patriotisme, mais l'enthousiasme pouvait-il suppléer à leur inexpérience, leur permettre de recueillir, sans un apprentissage préalable, la lourde succession des anciens administrateurs fran-

çais, des hommes de carrière rompus, dès leur jeune âge, à la pratique des affaires? Ils ne purent donc qu'accumuler les erreurs, jeter le trouble dans les esprits, accroître les divisions.

L'ordre était troublé, la justice sans effet. On « coupait les oliviers, les mûriers, on incendiait les habitations[1] », et il y avait recrudescence d'attentats sur les personnes; les « chemins étaient dans le plus déplorable état de dégradation », et on n'exécutait aucune réparation; dans les finances c'étaient l'anarchie et le gaspillage; aucun « registre n'était ouvert pour aucune espèce d'impôts et l'emploi des sommes envoyées par le trésor public n'était ni apparent ni connu »; les fonctionnaires étaient payés irrégulièrement ou avec des retards considérables; on couvrait les fautes des amis, et les élections, où se « négociaient, par toutes sortes d'intrigues », les emplois de juges de paix, membres des tribunaux, se faisaient en armes, « les suffrages se disputaient avec une chaleur et une impudeur que l'on a peine à concevoir sur le continent[2] ». En réalité le Directoire n'était pas la cause directe de tous ces abus, engendrés surtout par l'inquiétude naturelle, l'esprit de faction des Corses; mais il était impuissant à les réprimer, il y aidait même, en se laissant guider par la passion politique, chacun de ses membres n'étant préoccupé que de favoriser son clan, d'agrandir son influence personnelle.

Néanmoins, il n'y avait eu, dans l'année 1791, qu'un incident grave.

Le 8 mai, l'Assemblée des électeurs s'était réunie à Bastia. M. Ignace Guasco, vicaire général de Marianna, ami particulier de Paoli, avait été élu

1. Compte rendu de Monestier sur la situation de la Corse au 1er avril 1792.
2. *Loco citato.*

évêque constitutionnel. Après avoir reçu l'institution canonique, Mgr Guasco prêta le serment et désigna ses vicaires généraux. Le clergé, en majeure partie, prêta le serment civique.

Le décret, qui ordonnait la confiscation des biens des communautés religieuses, suscita des troubles. Les moines fanatisèrent le peuple, l'incitèrent à la révolte contre les décrets de l'Assemblée Constituante. A Bastia, le 1er juin, jour des Rogations, ils organisèrent une procession, composée d'une foule nombreuse de moines, prêtres, dévots, béguines, marchant nu-pieds, la corde au cou.

Le 2 juin, les manifestants s'assemblèrent à l'église Saint-Jean et votèrent le rappel de Mgr de Verclos, évêque de Marianna, qui s'était retiré en Toscane à la promulgation des nouveaux décrets. A l'issue de la réunion, pris d'un saint zèle, ils s'attroupèrent devant la citadelle. Le général Rossi, commandant la place de Bastia, fit braquer les canons sur la ville. Exaspérés, les cléricaux enfoncèrent les barrières, envahirent la citadelle, s'emparèrent d'Arena, de Panattieri, de Buonarotti, un illuminé italien, rédacteur d'un journal anticlérical le *Giornale Patriottico*, et les embarquèrent de force sur un bateau en partance pour l'Italie. A la suite de ces troubles, le Directoire se retira à la Porta d'Ampugnani.

Le 3 juin, une exaltée, Flore Oliva, entraîna les femmes à la révolte. Elles s'assemblèrent par milliers, de tout âge, de toute condition, se rendirent au palais épiscopal, saccagèrent et dévalisèrent la demeure de l'évêque constitutionnel, qui était en voyage. Elles se portèrent ensuite à la loge des francs-maçons où elles renouvelèrent les mêmes scènes de vandalisme.

En apprenant ces troubles, Paoli quitta précipitamment Ajaccio où il avait été reçu comme un souverain, au milieu des vivats d'un peuple en liesse, et se rendit à Corté. Le 14 juin, il convoqua le Directoire en assemblée extraordinaire. On décida de choisir Corté comme siège provisoire du Directoire du département ; on adopta l'envoi à Bastia de quatre commissaires avec la force publique pour faire rentrer cette ville sous la dépendance des lois. Le 17 juin, le Directoire émit le vœu que l'Assemblée nationale serait invitée à fixer le siège de l'évêché à Ajaccio.

Le 28 juillet, l'ordre était obtenu de force, par les excès des gardes nationaux, des montagnards rudes qui, logés par ordre, chez l'habitant, menèrent pendant un mois joyeuse vie, une vie de *cuccagna*, traitèrent la ville de Bastia en pays conquis ; les commissaires rendirent compte alors de leur mission pacifique au département.

Mais, en apprenant les troubles de Bastia, l'Assemblée nationale nommait le 18 juin, deux commissaires extraordinaires, Monestier[1] et l'abbé Andréi, pour faire une enquête sur la situation de la Corse, qu'on signalait comme très critique.

Or Paoli qui, il y a un an, était l'idole des Corses, avait fait des mécontents. Presque tous les fonctionnaires continentaux avaient quitté l'île, et on avait pourvu ses familiers de leurs emplois. Pour cette distribution de sinécures, les brigues avaient été nombreuses et ardentes, chacun des membres du Conseil général et du Directoire du département

1. Après avoir passé près d'un an dans l'île, Monestier publia, à sa rentrée à Paris, un rapport intitulé : *Compte rendu des opérations des commissaires en Corse, par Louis Monestier, avec des observations propres à faire connaître la situation de ce département au 1er avril 1792...* L'abbé André refusa de le signer.

voulant imposer ses protégés, et, malgré sa finesse, son extrême souplesse d'esprit, Paoli n'avait pu assouvir toutes les ambitions, ménager toutes les susceptibilités. Il en était résulté un sourd antagonisme entre lui et les administrateurs du département qui se plaignaient, en secret, de son ingérence politique.

Paoli voulait-il réellement exercer une domination despotique? Ne souffrait-il pas des abus, des passe-droits commis par ces jeunes politiciens, et n'intervenait-il pas pour les éclairer de sa vieille expérience, les rappeler au sentiment du devoir, au respect des droits sacrés « de la veuve et de l'orphelin », au calme, à la modération, à l'exercice régulier de la liberté? Ou bien Paoli ne se réjouissait-il pas des inexpériences des jeunes administrateurs, qu'il laissait dégénérer en fautes répréhensibles pour les perdre dans l'opinion et les écraser, alors, de sa supériorite, les tancer comme un maître, et se donner comme un inflexible défenseur du peuple ?

Quoiqu'il n'eût aucune fonction officielle, qu'il affectât de vivre dans la retraite, et de n'examiner les actes du département que comme un simple citoyen, gémissant de l' « arbitraire et du despotisme de ces seigneurs du Directoire », il était, en réalité, la puissance occulte de la Corse, il disposait entièrement de l'autorité, du pouvoir, des faveurs administratives. Le peuple ne s'y trompait pas, et ceux qui avaient été exclus des emplois lui gardaient une vive rancune en l'accusant de partialité.

Mais les honneurs et les emplois dérivaient principalement des élections, ils étaient attribués surtout aux chefs de clans qui disposaient d'une grande

influence politique. C'est pourquoi les compétitions électorales s'exerçaient avec âpreté. Les Corses trouvaient aussi, dans ces luttes stériles, un exutoire à leur activité qui restait sans emploi dans les travaux agricoles ou industriels. La plupart des Assemblées électorales se faisaient au milieu d'hommes en armes; les suffrages étaient disputés, marchandés avec fureur ; à la moindre irrégularité, les fusils étaient bandés, les pistolets sortaient des poches, les stylets de leurs gaines, et le sang coulait. Or, dans chaque commune, deux factions s'étaient formées les paolistes et les indépendants, c'est-à-dire les mécontents. La même division se reproduisait dans chaque canton, dans chaque district, dans la Corse entière. Chaque jour, surtout après les troubles de Bastia, les mécontents grossissaient, s'alliaient aux partisans de Buttafoco et de l'abbé Pertti, aux prêtres réfractaires. En réalité, dans l'un et l'autre parti, sauf un insignifiant noyau de royalistes et de cléricaux, on était profondément dévoué à la Constitution. On n'était divisé que sur les personnes, par cet invincible besoin de domination qui tourmente les Corses et les rend inquiets.

A Ajaccio s'agitait Mario Peraldi qui possédait une flotille de gondoles montées par les pêcheurs de corail, de vastes propriétés et une nombreuse clientèle. Il s'appuyait sur les marins et la bourgeoisie. Carlo Andrea Pozzo di Borgo était aussi très remuant, très en vue. Son crédit politique était médiocre, mais ce jeune homme avait les manières enveloppantes, la parole facile, éloquente, une grande ambition. Il s'était insinué dans l'esprit de Paoli, avait conquis sa confiance. Son bienveillant appui l'autorisait à aspirer aux plus hautes charges.

Les Bonaparte ne manquaient pas d'activité; Joseph comme président du district, Fesch, comme grand vicaire, disposaient d'une certaine influence. Avec le concours de leurs parents, de J.-J. Levie en particulier, ils avaient la haute main sur le *Borgo* ou faubourg d'Ajaccio.

Restaient enfin les moines et les prêtres réfractaires qui agissaient sur les femmes, le bas peuple, les marins, très superstitieux pour la plupart, les excitaient contre la constitution civile du clergé et surtout contre les prêtres assermentés qu'ils peignaient comme des hérétiques. Sur des bruits de complot, quelques personnes avaient même été arrêtées comme incendiaires, conduites sous bonne escorte à Corté, puis relâchées faute de preuves suffisantes[1].

A ce moment-là une Assemblée électorale était tenue à Corté. L'ouverture des séances avait eu lieu le 13 septembre. On nommait Félix-Antoine Leonetti, François-Marie Pietri, Boerio, Barthélemy Arena et Charles-André Pozzo di Borgo députés à l'Assemblée législative, sur l'intervention de Paoli et malgré les velléités de résistance du Directoire du département qui avait essayé de faire élire des candidats de son choix; on fixait le siège de l'évêché à Ajaccio et celui du chef-lieu à Corté. L'Assemblée terminait ses travaux le 30 septembre, au moment où elle recevait un libelle de Buttafoco, *Conduite politique de Pascal de Paoli, ex-général de Corse*, dans dans lequel il était montré comme un ambitieux, visant au pouvoir absolu. Paoli dédaigna d'y répondre.

A la séance du 24 septembre, Joseph Bonaparte

1. Rossi, *Osservazioni storiche sopra la Corsica*, liv. XIV.

avait été élu membre de l'Administration du département.

Dans l'intervalle, et aussitôt débarqué à Ajaccio, Napoléon s'était mis en contact avec ses partisans. Son idée était arrêtée de devenir un des chefs du deuxième bataillon qu'on allait former à Ajaccio, mais il ne laissait rien percer de son projet. Il se mêlait à la foule, multipliait les attentions, prodiguait les amabilités, se montrait un assidu du club des *Amis de la Constitution*.

S'il continuait à se passionner pour toutes les choses qu'il entreprenait, néanmoins, par son observation directe de la vie, des cristallisations se faisaient chaque jour dans son cerveau qui lui imposaient la nécessité impérieuse de réprimer sa fougue, son enthousiasme, de dissimuler. Qu'avait-il obtenu à épancher sa rancœur dans sa *Lettre à Buttafoco?* Paoli ne l'avait-il presque pas blâmé? Pourquoi dévoiler entièrement le fond de sa pensée, s'abandonner aux impulsions des sens? Autour de lui ne voyait-il pas des gens dont la dissimulation était comme une seconde nature, dont tous les actes étaient dirigés par la plus sage prudence? Ne se mouvait-il pas dans un réseau d'intrigues, un conflit d'intérêts? Paoli, le maître à tous, parce que le plus habile, le plus souple, le plus prudent, livrait-il jamais sa pensée, poussait-il jamais les choses à l'extrême? N'agissait-il pas selon le moment, les circonstances, mais toujours maître de lui, sachant biaiser, sachant frapper ferme au besoin, mais sans user de violences inutiles, évitant surtout de montrer de la haine ou de la passion, et soucieux de ménager son crédit, son prestige, de ne pas donner prise aux récriminations? Aux élections des députés à la Législative qui venaient d'avoir lieu, n'avait-il pas

brisé toutes les résistances, très discrètement, presque sans en avoir l'air ? A ces mêmes élections, sur des renseignements donnés par Joseph, n'avait-il pas jugé le rôle prépondérant joué par l'argent dans le maniement des hommes ?

Or, le 1er octobre, fut promulguée en Corse la nouvelle Constitution politique de la France à laquelle les membres de l'Assemblée nationale travaillaient depuis vingt-huit mois et qu'on ne connaissait jusqu'ici que par des décrets isolés. On l'accueillit avec enthousiasme. Napoléon, par ses commentaires, la rendait claire à ses amis du Club et Joseph se mit aussitôt en mesure d'en publier pour le peuple un abrégé en italien[1].

Mais la santé de l'archidiacre s'altérait visiblement. Dans la nuit du 15 octobre, il entra en agonie. Quelques minutes avant d'expirer, il appela ses neveux à son chevet et parla ainsi : « Letizia, cesse tes pleurs ! Je meurs content, puisque je te vois entourée de tes enfants. Mon existence n'est plus nécessaire aux enfants de Charles. Joseph est aujourd'hui à la tête de l'administration du pays, ainsi il peut bien diriger celle de la famille. *Tu poi Napoleone, sarai un uomone.* « Quant à toi, Napoléon, tu seras un grand homme. » Quelques instants après il rendait le dernier soupir.

L'archidiacre était âgé de soixante-seize ans ; sa

1. Nous croyons qu'il n'existe pas d'indication bibliographique sur cet opuscule, qu'on croyait perdu. Il s'en trouve quatre exemplaires dans la collection de M. Frasseto. C'est intitulé : *Elementi della Constituzione francese ad uso del Cittadino del Dipartimento di Corsica*, compilati dal sig. Buonaparte, presidenti del distretto d'Ajaccio. In Corte. Dalle stampe del Dipartimento di Corsica per Antonio Riccomini. — In-12 de 79 pages.

L'ouvrage est divisé en trois parties, et on y retrouve, en termes parfois identiques, les idées exprimées par Napoléon dans sa *Lettre à Buttafoco* et sa *Lettre à Giubega*.

Comme introduction, il y a un discours « prononcé par l'auteur » à la tribune des *Amis de la Constitution* de la ville d'Ajaccio, le 3 juin 1791.

mort, quoique prévue depuis longtemps, plongea la famille Bonaparte dans l'affliction. Elle perdait en lui un véritable père, un appui ferme et vigilant, qui avait réussi, à force d'économies, à maintenir la famille à son rang et à donner aux enfants une instruction brillante qui leur permettait d'accéder aux plus hautes charges. Il la laissait prospère : il pouvait donc mourir en paix.

Napoléon, les premières heures d'abattement passées, sentit redoubler ses responsabilités. Joseph était l'aîné, il avait une belle situation politique en Corse, mais il était modeste, il ne demandait qu'à vivre dans l'aisance. Lui, au contraire, avait l'ambition de la famille. Il la voulait riche, forte, puissante. Louis, Jérôme, Paoletta, Carletta, étaient encore des enfants. Il devait leur donner une éducation soignée, les faire arriver sans trop de privations, faire prospérer la famille, la rendre aussi puissante que celle des Mario Peraldi, des Buttafoco, Gaffori... Il y avait nécessité pour lui, maintenant, à rester en Corse. S'il était nommé officier au deuxième bataillon, sa solde resterait dans le ménage, il vivrait en famille et pourrait veiller à l'éducation des enfants. Dans ce but, il écrivit à son parent M. Rossi, maréchal de camp à Bastia, pour solliciter une place d'adjudant-major dans les bataillons de gardes nationales en formation. Quelques jours après, M. le général Rossi lui répondait qu'il avait adressé au Ministre, à la date du 1er novembre, une demande en sa faveur.

Si Letizia était le véritable chef de la famille, l'autorité de Napoléon, après la mort de l'archidiacre augmenta, devint prépondérante. Son caractère impérieux se manifestait dans les moindres riens. Tous, même Joseph et le grand vicaire Fesch,

pliaient sous sa volonté. Il n'avait en vue que la prospérité de la famille, mais son ambition, pour lui et les siens était sans mesure. Aucune prétention ne lui semblait exagérée. Sa personnalité devenait même envahissante. L'archidiacre ayant laissé quelques économies, amassées sou à sou, dissimulées jusqu'à sa mort avec une opiniâtreté d'avare, il dépensait sans compter, en bon Corse, pour se faire des partisans, accroître son influence. En ville on le voyait toujours en mouvement, ne laissant passer aucune circonstance pour se mettre en relief.

On était à la fin du mois d'octobre. Depuis quelques jours il n'était bruit à Ajaccio que de la suppression imminente du couvent des Capucins. La population donnait des signes d'inquiétude. Le 8 novembre, on vit trois ou quatre cents personnes se porter en bonne ordre au district et à la municipalité et réclamer le maintien des Capucins. La municipalité et le district écrivirent à Corté pour en référer au Directoire du département; les patriotes affiliés aux *Amis de la Constitution* s'alarmèrent; ils se plaignirent que les Capucins avaient été les instigateurs de la manifestation qui venait de se produire, qu'ils fomentaient secrètement la rebellion et voulaient renouveler les troubles religieux de Bastia. Paoli s'émut. Il écrivit au maire d'Ajaccio de veiller sur les menees des ennemis de la Patrie[1].

Cependant, le congé de Napoléon allait expirer; il était urgent qu'il fût rendu à son corps avant le 31 décembre, dernier délai de la revue de rigueur; et les bataillons de volontaires n'étaient pas formés et le Ministre de la Guerre n'avait pas encore accusé réception de sa lettre au général Rossi! Il

1. Rossi, *Osservazione storiche sopra la Corsica*, livr. XIV.

était perplexe. Une absence illégale du corps à cette époque de troubles et de désertions offrait de graves dangers. Devait-il partir? Letizia le supplia de rester. D'un jour à l'autre il serait nommé adjudant-major de la garde nationale et sa situation se trouverait par le fait régularisée. C'était bien son avis aussi : Pour l'instruction des gardes nationaux il fallait des officiers connaissant, comme lui, l'italien, et on n'avait guère l'embarras du choix; le maréchal de camp Rossi avait même demandé au ministre l'autorisation de les recruter dans les bataillons de chasseurs ci-devant Corses qui étaient stationnés à Grenoble et à Tournon. Enfin dans les premiers jours de janvier 1792, Cesari, colonel commandant la gendarmerie, et Saliceti, procureur-général de la Corse, arrivaient dans l'île pour procéder à la formation des quatre bataillons de la garde nationale, veiller à l'application des décrets de l'Assemblée. Le recrutement commença aussitôt. L'opération se faisait au milieu d'énormes difficultés. Les demandes affluaient par milliers. Chaque chef de clan voulait imposer ses partisans et il fallait en éliminer avec tact le plus grand nombre pour éviter les froissements d'amour-propre.

Sur ces entrefaites M. de Volney débarquait à Ajaccio. Il visita les environs et manifesta le désir d'acheter la *Confina*[1], un vaste domaine de six cents hectares d'un seul tenant, pour y faire des essais de culture industrielle. Bonaparte fut pour lui aux petits soins durant son séjour à Ajaccio. Quand, dans les premiers jours de février, Volney partit pour Corté afin de faire la connaissance de Paoli, il

1. La Nation en était propriétaire. Le contrat de vente fut passé le 1er mai. *Archives de la Corse*, L_{226}, C_2, F_2.

s'offrit comme compagnon de route. Il était tranquille sur sa situation. En effet, le 14 janvier, M. de Narbonne, successeur de M. Portail à la Guerre, écrivait à M. de Rossi qu'il pouvait « nommer à une place d'adjudant-major M. Bonaparte, lieutenant dans le régiment de la Fère-artillerie, que la nomination qu'il ferait de ce sujet serait très légale », car, bien que « l'Assemblée nationale eût rendu, le 28 décembre dernier, un décret qui laissait aux bataillons des gardes nationales volontaires le choix de leurs adjudants-majors et adjudants sous-officiers, comme ce décret n'était pas encore ni sanctionné, ni promulgué, il pouvait, pour le bien du service, donner des adjudants-majors et des adjudants à ceux des bataillons de la division qui seraient formés avant qu'il ne l'eût promulgué ».

Cependant, la formation des gardes nationales se faisait avec une lenteur infinie. Des inquiétudes le saisissaient. Ne serait-il pas préférable pour lui de rejoindre son régiment? N'avait-il pas commis une imprudence en cédant aux sollicitations de sa famille? N'avait-il pas été destitué de son emploi, considéré comme déserteur, par suite de son absence à la revue du 1er janvier? Le mal était-il réparable? Afin d'avoir des indications précises sur la conduite à tenir, le 17 février, il écrivait de Corté à son ami M. de Sucy, commissaire des guerres à Valence pour lui demander si, à la suite de la revue du 1er janvier, on avait « nommé à son emploi » et quelle démarche il convenait de faire.

Sur ces entrefaites il recevait à Corté sa nomination d'adjudant-major des gardes nationales, M. le maréchal de camp Rossi en informait le colonel de son régiment par lettre en date du 22 février.

Napoléon, maintenant que sa situation était régu-

larisée, avait-il jamais songé à rejoindre son régiment? Avait-il jamais été inquiet sur son absence à la revue du 1er janvier? Son devoir de bon Corse ne l'astreignait-il pas à rester dans l'île? Et rejoindrait-il jamais plus son régiment, la France même? A quoi bon, alors, faire des finesses!... Avec une superbe inconscience, il écrivait, le 27 février, à M. de Sucy : « Dans ces circonstances difficiles le poste d'honneur d'un bon Corse est de se trouver dans son pays; c'est dans cette idée que les miens ont exigé que je m'établisse parmi eux; cependant, comme je ne sais pas transiger avec mon devoir, je me proposai de donner ma démission. Depuis, l'officier général du département m'a offert un *mezzo termine* qui a tout concilié; il m'a offert une place d'adjudant-major dans les bataillons volontaires; cette commission retardera le plaisir de renouveler votre connaissance, mais pour peu de temps, je l'espère, si les affaires vont bien. »

Sa joie fut de courte durée. M. Rossi lui notifia, quelques jours après, qu'il ne pouvait plus occuper l'emploi d'adjudant-major auquel il l'avait destiné, parce qu'il était dans l'obligation [1], ainsi que tous les « officiers en activité dans les troupes de ligne qui étaient maintenant employés dans les bataillons de gardes nationales », de rejoindre son corps le 1er avril au plus tard. Or les lieutenants-colonels des bataillons de gardes nationales étaient, par exception, dispensés de rentrer dans les régiments. Napoléon tenait absolument à rester en Corse. Il y allait de l'avenir de la famille. En homme de décision rapide, il résolut de devenir, coûte que coûte,

1. Décret du 28 décembre 1791, sanctionné par la loi du 3 février 1792. La promulgation de cette loi eut lieu en Corse dans les premiers jours de mars.

un des lieutenants colonels du bataillon d'Ajaccio et de Tallano.

Les nouvelles qu'il recevait de la famille paraissaient favorables à son projet. Le rassemblement des volontaires était terminé. Le 1er mars, ils avaient pris garnison à Ajaccio et, par ordre du procureur général syndic du département, les élections des officiers auraient lieu incessamment. L'organisation des compagnies de Tallano, qui avait d'abord été fixée à son lieu d'origine, ayant été transportée à Ajaccio, il s'était élevé en ville des murmures ; on voulait voir dans cette décision une manœuvre de Saliceti, pour obtenir par la force, au besoin, l'expulsion des Capucins. Il apprenait, d'autre part, que sa candidature, préconisée par Joseph et le grand vicaire Fesch, rencontrait assez de sympathies.

Il rentra en hâte à Ajaccio. La période électorale était ouverte et l'agitation, en ville, extrême. En effet, le 25 février, conformément au décret du 14 octobre 1790 sur les couvents, Saliceti avait donné ordre aux Capucins de quitter la ville le 15 mars au plus tard. Mais ils soulevaient d'infinies difficultés et ne se résignèrent à partir que contraints, du 22 au 25 mars, au milieu de l'effervescence des esprits qui se passionnaient tout autant pour l'expulsion des Capucins que pour les élections des officiers de la garde nationale. Les candidatures pour lieutenant-colonel étaient nombreuses. On mettait en avant les noms de MM. Pietrino Cuneo, Ludovico Ornano, de Sainte-Marie, Mathieu Pozzo di Borgo et Jean Peraldi, frères des deux députés à la Législative, Quenza dont le frère était membre de l'administration départementale et, surtout celui de Ugo Peretti, de Levie,

capitaine de gendarmerie, un homme très influent et un ami personnel de Paoli.

Bonaparte jugea nettement la situation. Le seul candidat sérieux était Peretti qui, d'ailleurs, après des hésitations, se retira en faveur de son beau-frère Quenza. De ce côté était donc la véritable force. En effet, les gardes nationaux étaient presque tous des montagnards de l'arrondissement d'Ajaccio et de Sartène. Les Bonaparte disposaient des suffrages du canton de Celavo et surtout de Bocognano ; Pietrino Cuneo n'était influent qu'à Ajaccio, Ornano à Sainte-Marie, Pozzo à Appietto ; Peraldi était en majorité à Ajaccio et Quenza avait les voix des Sartenais. Mais Pozzo et Peraldi bénéficiaient du crédit de leurs frères, et Peraldi pouvait faire de gros sacrifices d'argent. La lutte semblait incertaine, les chances des divers candidats étant à peu près égales.

Bonaparte s'allia à Quenza ; il lui laissait, en cas de succès, le commandement en premier du bataillon et se réservait le second.

De part et d'autre, on ne perdait pas de temps. Les électeurs étaient circonvenus, assaillis par les sollicitations, les tentatives de corruption.

Le riche Jean Peraldi dédaignait Bonaparte, le jeune officier prétentieux. Celui-ci se multipliait. Il voulait réussir, il devait réussir, et lui et les siens s'appliquaient énergiquement à cette tâche. Il s'était entouré de quelques fidèles qui lui servaient d'agents électoraux, raccolaient leurs camarades et le tenaient au courant des manœuvres de ses concurrents. On le voyait du matin au soir dans les rues. Il se promenait avec les montagnards, les comblait de gracieusetés, leur donnait à entendre qu'il avait la protection de Paoli. Il flattait leur vanité, leur

parlait des guerres du passé, et du très grand honneur qu'il aurait à commander des soldats d'élite comme eux. Il en imposait par son superbe aplomb, ses manières aimables et sa solide instruction qu'il étalait devant eux pour les éblouir. Le plus négligemment du monde, il s'appliquait à les pénétrer de cette opinion qu'il était un ami intime de Paoli, qu'il avait ses préférences.

Les électeurs étaient travaillés un à un, surtout pendant la nuit. De part et d'autre on s'épiait, on s'ingéniait en artifices et en ruses. On embrigada les électeurs en distribuant, à l'avance, les grades de capitaines, lieutenants, sergents. On faisait agir les femmes, les parents, on faisait écrire par les personnes éloignées qui avaient de l'autorité sur des électeurs réfractaires.

Sensiblement, la situation des partis se dessinait ; le parti Bonaparte s'augmentait, Pietrino Cuneo et Ornano retirèrent leurs candidatures et il ne resta plus en présence que Peraldi et Pozzo contre Quenza et Bonaparte.

Jean Peraldi répandait l'argent à profusion. Il promettait l'influence de son frère à ceux qui voteraient pour lui. Pozzo faisait les mêmes déclarations. Les députés à la Législative avaient, en effet, écrit, de Paris, des lettres à leurs partisans pour les engager à voter pour eux.

Les Bonaparte, de leur côté, insinuaient que les députés Peraldi et Pozzo avaient promis à Paoli de rester neutres dans cette élection. Ils mettaient leurs adversaires au défi de produire des lettres authentiques de Mario Peraldi et Carl'Andrea Pozzo. Depuis l'ouverture de la période électorale, ils tenaient table ouverte : matin et soir, leurs partisans venaient prendre leurs repas à la maison ; dans la nuit, on

mettait des matelas jusque dans l'escalier pour les faire coucher. On les accablait de prévenances. Le vin coulait à flots, la famille les traitait largement, sans regarder la dépense.

Bonaparte avait réussi à donner de la cohésion à son parti. Mais un bon tiers des électeurs hésitait à se prononcer, par excessive prudence. De ce côté convergeaient les efforts des deux partis ; on multipliait les manœuvres souterraines, à coup de ruses et de traîtrises.

En ville, on s'était passionné pour la lutte. Des deux côtés, les parents, les amis, intervenaient, prenaient position.

Bonaparte annonçait publiquement le succès comme certain. Il subjuguait les montagnards en faisant parade de son ardent patriotisme.

Mais, quoiqu'il affectât une entière confiance, il était tourmenté par des doutes. Les sacrifices étaient gros, au-dessus des ressources de la famille, et le résultat restait douteux. Il avait des heures de sombre mélancolie, des accès de colère et d'impatience. Sa mère, elle-même, n'osait plus lui faire d'observations.

Jean Peraldi essayait de le tourner en ridicule ; il le plaisantait sur sa taille, sur son ambition démesurée, sur son peu de crédit.

Dans les deux camps, il y eut un échange de mots aigres, d'insinuations perfides, de méchancetés. Un duel faillit même s'ensuivre entre Peraldi et Bonaparte.

La lutte était extrêmement aiguë. Malgré la grande situation de famille de Peraldi et de Pozzo, Bonaparte les tenait en échec. Il stupéfiait ses adversaires par son activité. Il pénétrait, d'intuition, l'âme des gens, découvrait le ressort qui pou-

vait les faire agir ; il se métamorphosait à vue d'œil, employait la persuasion, la menace, l'intimidation, la flatterie, les promesses pour conquérir les suffrages.

Néanmoins, ses appréhensions étaient vives. S'il allait échouer ? Par mesure de précaution, il sollicita de M. de Rossi un certificat établissant qu'il s'était trouvé dans l'impossibilité de rejondre son corps en temps voulu. Le 31 mars, M. de Rossi lui délivrait un certificat dans lequel il disait avoir retenu le lieutenant Bonaparte en Corse, parce qu'il lui avait donné un emploi d'adjudant-major, « mais que le retard de la réponse du Ministre et de la connaissance de la loi du 3 février, ainsi que le manque d'occasion par mer ne lui avaient pas permis de rejoindre plus tôt son corps ».

Les trois délégués du département, chargés de présider aux élections, arrivèrent à Ajaccio dans la soirée du 30 mars. Il n'y avait en ville que de mauvaises auberges. Un des commissaires, Grimaldi, descendit chez son parent Fesch ; le second, Quenza, le frère du candidat, avait été reçu par Ramolino, un parent de Letizia ; le troisième, Murati, avait été accaparé par Jean Peraldi, à son entrée en ville.

Grimaldi et Quenza étaient favorables au parti Bonaparte ; Murati devenait suspect, par suite de son séjour chez les adversaires. Or, de l'attitude des commissaires, de leurs préférences envers un candidat, dépendait l'issue de l'élection, car l'effet moral aurait été décisif sur les douteux qui attendaient la dernière heure pour se prononcer.

Dans la journée du 31, Napoléon fut nerveux et inquiet. Pour sûr, Murati, un de ses bons amis, avait été séquestré par les Peraldi ! Ne devait-on pas le délivrer ?

Un de ses plus dévoués partisans, François Bonelli, de Bocognano, le fils du fameux bandit Zampaglino fit part du désir de Napoléon à trois de ses camarades, des montagnards dont il avait éprouvé l'intrépidité et le dévouement.

A la nuit tombante, armé de pied en cap, il arrivait chez Peraldi, frappait à la porte. Ses complices étaient échelonnés dans un corridor obscur, collés contre la muraille. Un bonne vint ouvrir. Bonelli la repoussa et pénétra dans la salle à manger où toute la famille Peraldi était à table.

— J'ai à vous parler, dit-il, en s'adressant à Murati. Veuillez me suivre...

A la vue de cet homme en armes, les convives s'étaient levés, indignés ; au même instant, les trois complices faisaient irruption dans la salle, la carabine au poing.

— Bandits, brigands ! criait Jean Peraldi.

Il essaya de courir dans sa chambre pour s'armer. On le retint. Bonelli, en effet, avait sorti son pistolet et disait :

— Si vous bougez, je vous tue.

Au milieu du tumulte Murati s'était esquivé, afin d'éviter un malheur. Bonelli et ses séides s'éclipsèrent.

Dans la rue, Murati fut rejoint par Bonelli. Il le rassura, lui expliqua qu'il y avait eu malentendu ; il s'agissait simplement que son ami Bonaparte avait été affligé de la préférence qu'il avait accordée à son adversaire et qu'il serait heureux de l'avoir pour hôte.

Murati avoua qu'il n'avait pas de relations en ville, qu'il était allé chez la première personne qui lui avait offert l'hospitalité.

Napoléon accueillit Murati avec les marques de la plus vive amitié. Il lui dit :

— Vous êtes ici chez vous; vous êtes libre, vous ne l'étiez pas chez Peraldi. Le scrutin sera ce qu'il sera. J'ai une trop haute opinion de votre caractère pour oser peser sur votre conscience, mais je ne voulais pas qu'on attente à votre liberté individuelle, pas plus que je ne veux y attenter moi-même. Si ma maison ne vous convient pas, je vous laisse libre de vous retirer.

La maison Bonaparte était bondée de monde, de paysans à figures rébarbatives. Murati remercia et resta.

Mais la nouvelle de cet audacieux coup de main s'était répandue en ville. La fureur était grande dans le parti Peraldi. On parlait d'envahir la maison Bonaparte, de la mettre à feu et à sang.

Napoléon, qui prévoyait des représailles, avait pris ses dispositions. Des hommes se tenaient derrière les fenêtres, le mousquet chargé, prêts à faire feu à la première alerte.

Il n'y eut pas de collisions sanglantes, grâce à l'intervention du vieux Jérôme Pozzo di Borgo, oncle de Mathieu, le candidat. Il prêcha le calme et la modération. « Nos adversaires, disait-il, ont commis une illégalité. S'ils sont élus, leurs élections seront annulées. Dans tous les cas, ils sont sous le coup de poursuites. Opposer la violence à la violence, c'est faire leur jeu, justifier leur acte de brigandage. »

Cette sage déclaration modéra la fureur des Peraldistes.

Le lendemain, les gardes nationaux s'assemblaient à l'église Saint-François. Les commissaires avaient pris un arrêté, dans la matinée, disant

que les électeurs en armes n'auraient pas été admis dans la salle du vote. Dans les deux partis, on observa, en apparence, l'arrêté, mais chaque électeur avait, sous ses vêtements, des armes cachées, poignard et pistolet.

La manœuvre de Napoléon avait donné de l'assurance à ses partisans. Ce premier acte d'audace leur donnait le courage de tout risquer pour réussir.

Les partisans de Peraldi et de Pozzo, obéissant à un mot d'ordre, étaient décidés à patienter, à résister aux provocations, pour ne pas sortir de la légalité et compromettre le succès de l'élection.

Au milieu d'un silence mortel, Mathieu Pozzo di Borgo monta à la tribune. Il flétrit, en termes violents, l'acte de brigandage commis la veille, qui entachait de nullité les opérations électorales. Puis il passa aux instigateurs de cette odieuse manœuvre. Il s'exprimait avec facilité, avec éloquence même. Bonaparte sentit le danger. Il ordonna d'étouffer l'orateur. Ses partisans hurlèrent : *A bas l'orateur* suivi de coups de sifflets et de huées.

Mathieu Pozzo éleva le ton de la voix pour dominer le bruit. Malgré le tumulte, on entendait sa voix puissante. Soudain il fut saisi par les jambes, arraché de la tribune. Fidèles à la consigne, ses partisans ne bougèrent pas. Et puis il y avait du danger. Un mot, un geste et le sang aurait ruisselé. Pozzo se débattait, criait aux armes! Les amis de Bonaparte l'entourèrent, le pressèrent, le maîtrisèrent. Napoléon et Casanova Quilicus le protegèrent contre la fureur de ces forcenés. On l'expulsa de la salle...

Désormais, la lutte n'était plus douteuse. Le calme se rétablit et on procéda aux élections. Quenza fut

élu lieutenant-colonel en premier du deuxième bataillon de volontaires nationaux, Bonaparte, lieutenant-colonel en second.

Leurs amis, MM. Jacques Peretti, de Levie; J.-B. Ortoli, de Tallano; Jean Peretti, d'Olmeto; Antoine-Pierre-André Ortoli, de Sartène; Grigorio Pietri, de Portovecchio; Ottavi, d'Appietto; Costa, de Bastelica; Bonelli et Orsoni, de Bocognano; Gabrielli, de Ciamanacce, furent nommés capitaines; d'autres se partagèrent les emplois de lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers.

Les procès-verbaux des élections furent clos trois jours après aux cris de : Vive le Roi! Vive la Constitution! Vive l'Assemblée législative! Vive Bonaparte!

Les partisans de Bonaparte se livrèrent, en ville, à des manifestations bruyantes. Il en firent le tour, drapeau en tête, en exécutant des farandoles, s'attardant sous les fenêtres de leurs adversaires, où ils proférèrent des insultes et des injures grossières.

Napoléon était ivre de joie. Sa maison était au pillage : le vin coulait à flots et on y faisait ripaille.

Pendant ces orgies, les Pozzo et les Peraldi demeuraient enfermés chez eux. Ils avaient été sensibles à l'échec, mais plus humiliés des *scherzi* à leur adresse. Ils conçurent de la haine contre les Bonaparte, et, en bons Corses, ils rêvèrent la vengeance.

CHAPITRE V

LES TROUBLES DE PAQUES A AJACCIO

Antagonisme des Ajacciens et des Montagnards. — Troubles à Ajaccio les 8, 9, 10 et 12 avril 1792. — Napoléon homme d'action. — *Mémoire* de Napoléon. — Départ pour Paris.

Le 2 avril, le 2e bataillon des gardes nationales, autrement dit le bataillon Quenza-Bonaparte, était passé en revue par M. le colonel Maillard, du 42e de ligne, qui avait remplacé M. de la Férandière comme commandant de la place d'Ajaccio. A l'issue de la revue, quelques compagnies devaient rejoindre leurs cantonnements de l'intérieur ; mais certains détails de « l'organisation de l'administration et l'établissement de la comptabilité » du bataillon n'ayant pas encore été définitivement réglés, on différa leur départ « jusqu'au mercredi 11 avril[1] ». Il y avait bien des instructions très précises de M. le maréchal de camp Rossi sur la comptabilité, l'administration des fonds et la tenue des registres des quatre bataillons de gardes nationales de la Corse, mais les villages de l'intérieur ne manquaient-ils pas de l'emplacement et des fournitures voulues pour loger les volontaires?

En prenant le commandement du bataillon, et le

1. Rapport de Maillard sur les troubles de Pâques.

commandant effectif, puisque Quenza était dépourvu de connaissances militaires, Napoléon rédigea aussitôt, en quelques articles concis, « un règlement pour la police et le service » de ses hommes, puis il écrivit à M. de Rossi « pour lui rendre compte de l'ordre de comptabilité et de service qu'il avait établi dans son bataillon, et enfin sur l'armement, habillement, petite monture » ; après l'avoir remercié du certificat qu'il lui avait délivré le 31 mars, il lui demandait la permission de se rendre à Paris pour réclamer du ministre de la Guerre « des modifications et des mesures à prendre pour le coucher des volontaires », et, en même temps, pour y traiter des affaires personnelles. Le gouvernement ne devait-il pas pourvoir au logement des volontaires, si défectueux en Corse, comme pour les troupes de ligne auxquelles ils étaient assimilés? D'autre part, n'avait-il pas été rayé des cadres de l'armée par suite de son absence à la revue de rigueur du 1er janvier et une simple démarche au ministère ne le ferait-il pas réintégrer dans son grade de lieutenant d'artillerie? M. de Rossi lui accusait réception de sa lettre le 11 avril. Il n'avait aucun remerciement à lui adresser pour le certificat qu'il lui avait délivré et qui était dû « aux contrariétés qu'il avait éprouvées, et dont il avait été agréablement dédommagé par la nomination de la place de lieutenant-colonel à défaut de celle d'adjudant-major à laquelle il l'avait destiné » ; les officiers de volontaires étant assimilés à ceux de la ligne, il ne pouvait se rendre à Paris qu'en vertu d'un congé régulier qu'il aurait « avec plaisir » demandé à la Cour s'il s'agissait de ses « propres affaires », mais non pour s'occuper du coucher des volontaires « parce que cela concernait le Directoire du département qui pouvait faire traiter ces

matières par les députés à l'Assemblée nationale ».

Or, dans l'intervalle, une grave émeute avait troublé, pendant plusieurs jours la ville d'Ajaccio. Le triomphe de Napoléon, les manifestations qui suivirent, avaient envenimé l'hostilité des Peraldi et des Pozzo contre les Bonaparte. Ils les taxaient de gens dénués de scrupules, capables de tous les forfaits pour assouvir leur ambition effrénée. De Paris, les députés à la Législative, Peraldi et Pozzo, stigmatisaient, dans des lettres privées, la conduite odieuse des frères Bonaparte.

La lutte de ces derniers jours avait accentué aussi la division intestine qui existait entre les Ajacciens et les habitants de l'intérieur.

Les volontaires étaient des montagnards aux mœurs rudes, très énergiques, sans doute, mais manquant de tact et apportant, dans les relations ordinaires de la vie, de la violence et de la brutalité. Les Ajacciens, comme toutes les populations maritimes, avaient les mœurs douces et les manières affables. Ils avaient à souffrir des gardes nationaux qui traitaient quelque peu la ville en pays conquis. Ils manquaient d'égards aux personnes les plus respectables d'Ajaccio qu'ils qualifiaient ironiquement de *citadins*, c'est-à-dire de gens pusillanimes et ils provoquaient de fréquentes disputes dans les cabarets. Les Ajacciens appelaient dédaigneusement les gardes nationaux des *paysans*, c'est-à-dire des rustres. Leur domination pesait sur la ville ; une sourde indignation germait, des rixes avaient même eu lieu, çà et là, entre marins ajacciens et montagnards.

D'autre part, la question religieuse passionnait l'opinion publique. L'expulsion des Capucins, quelques jours auparavant, le 25 mars, n'avait pas

eu lieu sans murmures. Il existait en ville, surtout dans la classe des marins, beaucoup de gens dévots ou superstitieux, qui ne pouvaient se résoudre à entendre la messe des prêtres constitutionnels, et ne tenaient pour vraiment orthodoxe que celle des moines. Dans une nombreuse réunion tenue à la suite de l'expulsion des Capucins, on avait délégué M. Tartaroli, président du tribunal du district, M. Grandin, commissaire du roi, et un conseiller municipal, bien connus pour leurs attaches cléricales, auprès du Directoire du département, à Corté, pour demander que les « Capucins fussent réintégrés dans leur maison religieuse à Ajaccio qui avait été supprimée ». Ils étaient en ce moment en mission et ils ne devaient rentrer à Ajaccio que le 8 avril, après avoir été très froidement éconduits. La population se trouvait ainsi divisée en deux camps : les uns, les modérés, parmi lesquels le bas peuple et les bonnes femmes, étaient pour les moines ; les autres, les patriotes, étaient pour les prêtres constitutionnels. Les gardes nationaux étaient des révolutionnaires, partant des adversaires des Capucins. A diverses reprises ils avaient même manifesté leur indignation à Tartaroli et à ses amis parce qu'ils fréquentaient les « églises des moines » de préférence à la « paroisse constitutionnelle[1] ».

Napoléon partageait, et avait même encouragé les sentiments de ses hommes. Depuis son premier séjour à Valence, à sa sortie de l'école de Paris, n'était-il pas convaincu, avec Rousseau, que le christianisme « rompt l'unité de l'Etat », qu'il devait, par suite, lui être subordonné? Le clergé constitutionnel étant donc le clergé par excellence,

1. Lettre du directoire du département du 8 juin au ministre de l'Interieur sur l'emeute du 8 avril.

tous ceux qui lui étaient hostiles n'étaient-ils pas des ennemis de la Révolution, des gens fanatiques, superstitieux, rétrogrades? Au surplus, son oncle Fesch n'était-il pas le grand vicaire de l'évêque constitutionnel? N'avait-il pas dit dans un sermon, à la cathédrale, que la nouvelle constitution du clergé avait ramené la religion à sa pureté évangélique[1]? On s'explique ainsi pourquoi l'aversion des cléricaux pour les prêtres assermentés englobait également les volontaires. Pourquoi, se disait-on, la revue des troupes qui devait se faire à Mezzana avait-elle eu lieu à Ajaccio? Pourquoi le bataillon prolongeait-il son séjour dans cette ville? Ses chefs « pour quels motifs secrets voulaient-ils le conserver entier, malgré les ordres de le répartir, cette troupe indisciplinée commettant des désordres qui aigrissaient les citoyens[2] ».

Depuis quelques jours, des bruits graves circulaient en ville dans le parti des patriotes. On s'entretenait mystérieusement d'un vaste complot organisé pour massacrer les volontaires et chasser les prêtres constitutionnels. Voulant éviter les troubles, la municipalité reculait, depuis deux semaines, l'autorisation d'une procession publique sollicitée par une grande partie de la population. Le maire l'avait enfin accordée pour le lundi de Pâques.

Le dimanche de Pâques, 8 avril, le clergé réfractaire se transportait en grande pompe au couvent de

1. Le 27 février 1791 eut lieu à Ajaccio, conformement au decret du 27 décembre 1790, la prestation de serment des prêtres constitutionnels. La cérémonie fut « précédée de discours patriotiques d'un officier municipal et du ci-devant archidiacre du Chapitre, l'abbé Fesch » qui dit : « Nous sommes tous frères, nous sommes tous amis ; la Constitution est établie, l'humanité délivrée ; la liberté est acquise, et la religion du Christ est depuis tant de siècles d'abus, retournée finalement à sa primitive pureté. » *Archives de la Corse*, L_{184}, C_{21}, F_{1}.

2. Rapport des juges du district sur l'émeute du 8 avril.

Saint-François où une messe était célébrée. Cette ostentation des prêtres réfractaires indigna les patriotes. On répandit toute sorte de bruits alarmistes.

On était dans cette situation d'esprit lorsque, vers six heures de l'après-midi, une dispute éclatait, à propos d'une futile contestation sur le jeu, entre deux jeunes gens qui jouaient aux quilles dans la rue de la Cathédrale[1]. Après avoir échangé des injures, ils en vinrent aux mains et brandirent des stylets. Des amis communs s'interposèrent pour les séparer. « M. Peraldi, membre du Directoire du district, en désarma un et l'emmena. Le bruit cessa. Un instant après, le désarmé revint avec un pistolet. Le bruit recommança. Les citoyensa ccoururent[2]. » Les femmes présentes à cette scène s'affolèrent, crièrent à l'assassin! coururent au poste du Séminaire, situé à quelques pas delà. Un lieutenant sortit avec un piquet de douze hommes. Ceux-ci menacèrent d'arrêter quelques perturbateurs. Leurs amis, la plupart des marins, c'est-à-dire des ennemis irréconciliables des volontaires avec lesquels il avaient souvent des disputes, leur firent un

1. Un volumineux dossier sur les troubles de Pâques se trouve aux *Archives de la Corse*, L. 61 à 68, C_{10}, F_1. Les rapports Grandin et Maillard sur cette affaire ont été publiés pour la première fois par M. Chuquet. Le rapport des Commissaires du Directoire du département, par M. Masson. — Le rapport de la municipalité, encore inédit, se trouve aux *Archives de la Corse*. C'est intitulé : « *Manifesto sopra i fatti accorsi fra il battaglione della guardia nazionale soldata e gli abitanti della citta d'Ajaccio nella giornata degli 8 aprile 1792 e successive.* » Ce mémoire forme vingt-huit pages petit in-folio. Il est daté du 17 avril. A la suite, il y a, dans une page et demie, le résultat de l'enquête des commissaires, portant au dos la date du 30 avril 1792. Dans les Archives de M. le président Levie, petit-fils de J.-J. Levie, maire d'Ajaccio à l'époque, il y a une copie du manifeste de la municipalité. Elle forme vingt-huit pages petit in-folio.

2. Analyse du rapport des juges du tribunal du district par les Commissaires du département.

Les nombreux rapports qui ont été rédigés sur les troubles de Pâques, offrant des contradictions, nous donnerons de fréquentes références.

rempart de leur corps. Alors le tumulte augmenta, la mêlée devint générale. Soudain un cri partit : *Addosso alle barette ! Addosso alle paesani !* (Sus aux bonnets ! sus aux paysans !) La foule se rua sur les gardes nationaux, s'acharna à leur arracher les armes des mains... Les fenêtres des maisons voisines se remplirent de gens inquiets. On s'imaginait, vu l'état des esprits, qu'une rencontre avait lieu entre les Paysans et les Ajacciens. Beaucoup de personnes avaient des frères, des sœurs, des parents dans la mêlée. Le cri *addosso alle barette !* se renouvela. Des coups de feu partirent des fenêtres et les volontaires déchargèrent également leurs armes, sans atteindre personne. Puis, comme ils étaient entourés d'une foule menaçante qui grossissait à chaque minute, ils se sauvèrent au quartier. Trois d'entre eux avaient laissé leur armes sur le lieu de la lutte; le quatrième était tombé baigné dans son sang, percé de trois coups de stylet.

Quelques minutes après, les gardes nationaux, dont les impulsions, comme chez tous les Corses, étaient vives, l'acte suivant la pensée, voulurent tenter une sortie en corps pour donner libre cours au sentiment impérieux de la vengeance qui les dominait. Ils étaient persuadés, en effet, avec l'exagération des gens du Midi, qu'on les avait attirés dans un guet-apens pour les massacrer. M. Quenza, lieutenant-colonel, réussit à les contenir[1].

L'affolement avait gagné les quartiers les plus reculés. Des marins et des artisans, convaincus, de leur côté, d'après les soupçons répandus les jours précédents, qu'un complot était tramé par les volontaires contre les Ajacciens rentraient précipitam

1. Bonaparte, *Mémoire fait par les chefs du bataillon d'Ajaccio.*

ment chez eux, puis se dirigeaient, armés de fusils, vers la cathédrale, disposés à montrer aux paysans que les Ajacciens ne leur cédaient pas en courage.

Napoléon se trouvait dans la Grande-Rue lorsque des bruits de la bagarre arrivèrent à son oreille. D'un bond il se rendit au corps de garde du 42e de ligne et enjoignit à l'officier de service de faire battre la générale. On ne l'écouta pas. Alors il rallia autour de lui quelques officiers et se dirigea vers la caserne du Séminaire. La compagnie Pietri, logée en ville, s'offrit pour l'escorter, mais il s'y opposa « n'ayant pas besoin, dit-il, de l'aspect de la force lorsqu'il ne voulait employer que la persuasion ». Arrivé près de la cathédrale, vis-à-vis de la maison Ternano, il rencontra un homme avec deux fusils qu'on reconnut appartenir à des volontaires. « A la fenêtre de la maison Ternano étaient des demoiselles qui, tout en pleurs, faisaient signe de ne pas avancer parce que la cathédrale était prise par des brigands »; le petit groupe d'officiers obligea le citoyen à remettre les deux fusils, et « un moment après, à quatre pas plus loin, venant à démasquer la cathédrale, ils virent un jeune homme qui les mit en joue. M. Buonaparte s'avança pour lui parler, cet homme féroce parut écouter la raison, retira son fusil, puis, voyant venir quatre ou cinq de ses camarades qui sortaient de la cathédrale pour le soutenir, il fit feu et tua le lieutenant Rocca della Serra. On entendit alors partout! *Addosso alle barette, addosso alle spallette*[1]*!* » Les officiers se dispersèrent. Napoléon put regagner la caserne du Séminaire en se coulant dans une basse-cour qui y donnait accès.

1. Bonaparte, *Mémoire fait par les chefs du bataillon d'Ajaccio.*

Au cri de *addosso alle spallette* (sus aux épaulettes !), les insurgés allèrent ensuite tirer des coups de fusil sous les fenêtres du lieutenant-colonel Quenza ; ils assaillirent dans la rue le capitaine don Jacques Peretti, l'adjudant-major Pierre Peretti qui se sauvait dans la maison Orto, le capitaine Jean Orsoni qui se réfugiait à grand'peine dans la maison Cataneo ; enfin cinq volontaires originaires du Talavo furent désarmés et maltraités [1].

L'insurrection se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit. Pendant l'émeute, les autorités civiles et militaires n'avaient osé prendre aucune résolution énergique. Ce n'est que vers dix heures que le juge de paix alla dresser procès-verbal de la mort du lieutenant Rocca della Serra.

Dans la nuit, Bonaparte et Quenza se rendirent chez M. Maillard, commandant la place d'Ajaccio, et le prièrent de leur donner soit un détachement du 42ᵉ pour protéger les volontaires, soit des munitions pour se défendre en cas d'attaque, soit un refuge à la citadelle [2]. Mais M. Maillard s'y refusa disant qu'il ne pouvait pas leur donner de munitions autres que celles livrées à la formation des bataillons, sans outrepasser les ordres de M. de Rossi ; d'autre part, il ne pouvait ni fournir de détachements ni admettre de troupes à la citadelle sans des ordres de Sa Majesté. Néanmoins, il s'offrit « d'employer ses plus vives sollicitations auprès des corps administratifs, pour leur faire rendre la justice qui leur était due [3] ».

Cependant, l'indignation était extrême parmi les volontaires. Allaient-ils laisser impunie la mort d'un

1. Bonaparte, *loco citato*.
2. Bonaparte, *loco citato*.
3. Rapport de Maillard au ministre.

de leurs chefs? Devaient-ils recevoir la loi des citadins?

Napoléon, de son côté, croyait démêler dans ces troubles les menées de la faction cléricale. Devait-il se laisser surprendre par une nouvelle attaque des « brigands »? Ne devait-il pas se tenir sur la défensive? D'ailleurs, était-il sûr de pouvoir réprimer la fureur de ses hommes, des montagnards indisciplinés, impatients de tout joug, et chez qui le sentiment de la vengeance était un point d'honneur?

Toute la nuit, les volontaires firent des préparatifs de combat...

Le lendemain, 9 avril, à six heures du matin, le juge de paix se « rendit à l'hôpital militaire où il reçut la déclaration du garde national blessé. Le brigadier de gendarmerie lui dit qu'un autre blessé était au séminaire où était logé le bataillon; il vit les soldats préparer leurs armes d'un air de menace; il monta l'escalier et trouva rassemblés les deux lieutenants-colonels qui lui dirent qu'il n'y avait pas de blessés[1] ». On ne le laissa pas faire son enquête; « même des gardes nationaux voulurent attenter à ses jours parce qu'il était parent des mariniers auxquels ils en voulaient. Quelques officiers des gardes nationaux, connaissant le complot, le firent monter dans une chambre[2] », où il passa la journée, pour le soustraire à leurs fureurs.

Dans les deux camps régnait une inquiétude mortelle; en effet, avec l'imagination ardente des hommes du Midi, de part et d'autre on interprétait, en les poussant à l'extrême, les attitudes les plus simples.

1. Analyse du rapport des juges du district.
2. Rapport Grandin.

Pourquoi, disaient les volontaires, « la municipalité n'avait-elle pas pris le même soir les précautions et employé les moyens nécessaires pour rétablir le calme et faire punir les coupables? » pourquoi, « quoique réunie dans la maison commune, n'avait-elle fait aucune démarche, et s'était-elle tenue dans une inaction absolue[1] ». N'était-ce pas pour faciliter la contre-révolution projetée, en donnant la main aux cléricaux, spécialement à Tartaroli qui, « voulant se faire un parti et gagner de l'influence à Ajaccio, ne croyait pas mieux y réussir qu'en prenant le peuple du côté le plus faible, celui du fanatisme et de la religion[2] »?

Les Ajacciens, de leur côté, se demandaient si le silence menaçant des volontaires, leurs dispositions de combat, ne décelaient pas une conjuration tramée de longue main!

Quoi qu'il en soit, à l'aube, les gardes nationaux, « dans la crainte d'être attaqués, mirent deux sentinelles dans la petite cour qui avoisine le séminaire et qui domine la cathédrale[3] ».

A sept heures et demie, ils ouvrirent un feu nourri sur la ville, sous prétexte qu'ils étaient en cas de légitime défense, qu'ils avaient essuyé « trois coups de feu qui, partis d'une maison avoisinant le quartier, avaient cassé deux bouteilles et étaient allés se perdre dans une paillasse[4] ». Or, à ce moment, un groupe de fidèles sortaient de la messe, par une porte latérale de la cathédrale, ouverte par le curé par mesure de précaution. Toutes les ruelles

1. Lettre du Directoire du département au ministre de l'Intérieur, le 8 juin.
2. *Id* Lettre du 8 juin.
3. Bonaparte, *loco citato*.
4. *Id*.

se trouvant prises en enfilade par le feu des volontaires, une veuve et une fillette de treize ans furent tuées, l'abbé Santo Peraldi, le neveu du député à la Législative, tomba mortellement blessé et succomba le lendemain des suites de ses blessures ; le commissaire du roi, Grandin, fut blessé à la cuisse et M[lle] Apostoline Comnène à la main.

Une panique se produisit en ville. Beaucoup de citoyens s'armèrent précipitamment, proposèrent de prendre d'assaut la caserne du séminaire. Il y eut quelques coups échangés, mais ils n'osèrent pas donner suite à leur dessein, les volontaires faisant, sans discontinuer, un feu d'enfer.

Bien plus, vers dix heures, « le lieutenant Costa, de la compagnie Bonelli, passa derrière la ville et alla s'emparer du poste des capucins, où était un détachement du 42[e] régiment. Il se dirigea ensuite vers la tour dite *Genovese* et la trouva occupée par sept ou huit citoyens qui, à son aspect, s'enfuirent et abandonnèrent le poste qu'ils paraissaient avoir gardé la nuit [1]. » Par cette tactique habile les volontaires avaient placé les Ajacciens entre deux feux et ils tenaient la ville à leur discrétion.

Les corps administratifs et judiciaires se réunirent alors à la maison commune pour délibérer. A une heure ils déléguèrent un officier municipal à la caserne du séminaire avec un piquet de troupes de ligne et le drapeau blanc pour faire cesser les hostilités. Il y eut quelques minutes de trêve. Mais quelques Ajacciens s'étant emparés de la maison Benielli, la plus haute de la ville, et de la tour de l'Horloge, d'où quelques coups de fusil furent tirés sur les volontaires, à l'instant le feu reprit avec

1. Bonaparte, *Mémoire*.

plus d'intensité. A la mairie se tenait une foule indignée qui sommait la municipalité d'exercer une action énergique contre les volontaires. La municipalité écrivit à M. Maillard pour le requérir de fournir des canons et une force armée afin de protéger les citoyens d'Ajaccio contre les volontaires. Celui-ci refusa d'aggraver la situation en faisant marcher les troupes les unes contre les autres. La municipalité demanda alors à Maillard de faire évacuer le séminaire aux volontaires et de les réfugier à Saint-François, c'est-à-dire hors des murs d'enceinte de la ville, afin de leur ôter toute occasion de nuire. M. Maillard se rallia à cette proposition qui était destinée à maintenir le bon ordre.

Or, Napoléon conservait l'esprit lucide, alerte, au milieu de ces événements tragiques. Informé de la manœuvre de la municipalité, il écrivit aussitôt à M. Maillard[1] que les « brigands » faisaient « un feu roulant et très vif » sans « respect pour le drapeau de paix », qu'ils violentaient la municipalité qui « ne pouvait plus faire des délibérations libres », qu'ils « n'avaient plus de frein, ne respectaient plus l'autorité », alors que les volontaires avaient « obéi à la proclamation municipale, avaient cessé le feu », fait preuve de modération, et l'on voudrait, ajoutait-il, « nous faire abandonner notre quartier qui est le seul asile qui nous reste après notre courage; mais vous n'y consentirez jamais. Que l'on fasse cesser le feu des brigands, et alors, sûrs de la vie des nôtres, nous serons à même de prendre tous les partis qui pourraient reconduire dans notre malheureuse patrie la paix et la tranquillité ». M. Maillard passa outre. A cinq heures, il fit battre la générale

1. Chuquet, *Lettre de Quenza et Bonaparte à Maillard* (*Jeunesse de Napoléon*, t. II. Appendice).

et proclamer la loi martiale. A six heures, il ordonna à Quenza de se conformer à la réquisition de la municipalité, sous peine, conformément à la loi, de six mois de prison pour refus d'obéissance en temps de paix. Bonaparte ne se laissa pas démonter. L'abbé Coti, procureur syndic du district, était un de ses plus dévoués partisans ; l'abbé Coti avait refusé systématiquement de prendre part aux délibérations des corps administratifs et judiciaires contre les gardes nationaux ; on pouvait donc compter sur son concours absolu ; sur l'inspiration de Napoléon, Quenza écrivit sur-le-champ un billet à Coti pour l'engager à requérir les commandants des bataillons de ne pas abandonner leurs postes, « une conjuration existant contre la liberté publique et contre la Constitution ». Cette mesure avait pour but d'annuler la décision de la municipalité. Il est vrai qu'elle était irrégulière, et sûrement elle ne recevrait pas de sanction, mais elle pouvait troubler M. Maillard et, si on gagnait du temps, on sauverait la situation, des courriers étant partis déjà pour Corté auprès du Directoire du département où Joseph, qui en faisait partie, saurait arranger les choses au mieux des intérêts de son frère. Pour enlever toute hésitation dans l'esprit de Coti, Quenza ajouta en post-scriptum : « Préparez-vous à venir cette nuit parmi nous. Beaucoup de paysans arrivent à tout moment. » Et Napoléon ajouta, en *français* : « Les courriers pour Corté sont partis. Courage, courage[1] ! »

A sept heures le procureur-syndic Coti requit M. Maillard de « protéger et de défendre le bataillon de la garde nationale soldée ainsi que tous les bons citoyens de la ville, et de repousser tout attroupe-

1. *Archives de la Corse*. L_{81}. C_{10}. F_1. Cf. Chuquet, *Jeunesse de Napoléon*

ment qui pourrait se former pour les inquiéter dans leurs quartiers ou dans tout autre poste qu'ils devront occuper pour l'exécution de la loi. Il le requit, en outre, de ne point obtempérer à toute autre réquisition contraire à la présente[1] ». La réponse de M. Maillard n'arriva qu'à neuf heures du soir. Il déclarait qu'il n'avait qu'à faire exécuter la réquisition de la municipalité, la seule autorité légitime. Mais il était trop tard pour agir. Bonaparte et Quenza, au surplus, se rendirent à la citadelle, eurent une conférence avec M. Maillard, l'assurèrent des dispositions pacifiques des volontaires. Il promit de surseoir aux ordres de la municipalité.

Mais le bruit des troubles d'Ajaccio s'était répandu dans les alentours; dans la soirée, on voyait affluer sans cesse aux portes de la ville des gardes nationaux des communes voisines qui venaient prêter main-forte à leurs camarades. Dans la nuit, ils se livrèrent à des excès de toutes sortes; ils tuèrent des bœufs, interdirent l'accès des fontaines, s'opposèrent à l'entrée et à la sortie des marchandises, envahirent et pillèrent des maisons. Les chefs du bataillon étaient impuissants à contenir ces paysans indisciplinés. Il y avait à craindre des représailles. Bonaparte ordonna à ses hommes de se fortifier dans leurs postes.

Dans la matinée du lendemain, mardi, 10 avril, « les citoyens s'aperçurent avec surprise et frayeur que les gardes nationaux, pendant la nuit, avaient fait des créneaux et s'étaient fortifiés dans leurs postes. L'on apprit en même temps qu'ils envahissaient les maisons voisines et les pillaient[2] ». On pré-

1. Analyse par les commissaires du Directoire du rapport du procureur-syndic du district. Ce rapport, inédit, se trouve aux *Archives de la Corse*.
2. Rapport des juges du district.

tendait que le lieutenant-colonel Bonaparte avait dit à ses hommes que « les familles Cuneo, Susini, Tartaroli, et J.-B. Bacciocchi avaient été cause des prétendus troubles occasionnés dans la ville et qu'il fallait s'en prendre à leurs personnes et à leurs biens[1] ». On ajoutait même qu'à la vue d'un officier municipal se promenant avec un drapeau blanc, en signe de paix, « la garde nationale avait dit hautement qu'elle ne consentirait à aucune paix qu'on ne lui eût livré dans les mains une douzaine de mariniers qu'elle regardait comme des ennemis[2] ». Effrayés, les corps administratifs et judiciaires se réunirent dans la matinée à la maison commune et convoquèrent M. Maillard pour aviser aux moyens de conciliation. Une réunion, à laquelle assistèrent Quenza, Bonaparte et trois officiers du bataillon, eut lieu l'après-midi à la citadelle. On y signa, à six heures, une convention aux termes de laquelle on s'engageait, de part et d'autre, à respecter la libre circulation des farines et à faire cesser les ravages sur les champs et les bestiaux[3]. Bonaparte et Quenza se portèrent garants du calme de leurs hommes à la condition « qu'on les laissât où ils étaient sans les inquiéter d'aucune manière[4] ». Mais M. Maillard leur fit observer que le lendemain ils devaient, aux termes de la loi, rejoindre leur cantonnement de l'intérieur. La convention fut publiée dans la soirée par les soins des officiers municipaux, unis aux commissaires du bataillon, et escortés d'un piquet de grenadiers du 42e régiment.

Le mercredi, 11 avril, la municipalité alla se

1. Rapport Grandin.
2. *Id.*
3. Rapport des juges du district.
4. *Mémoire* de Bonaparte.

plaindre à Quenza et Bonarparte que, « malgré le traité conclu, les gardes nationaux continuaient de tuer les bestiaux, d'intercepter les farines, d'empêcher l'usage de l'eau, et les champs continuaient d'être dévastés et les maisons pillées[1] ». Ils renouvelèrent leurs plaintes à M. Maillard, qui, d'autre part, était assiégé par les réclamations des chefs des volontaires ; de part et d'autres régnait « la plus grande méfiance, ne terminant et ne décidant rien[2] ».

Aux premières protestations de la municipalité, Bonaparte monta à cheval, se porta aux postes avancés ; au couvent des capucins il y avait trois cents hommes cantonnés qui se plaignaient des Ajacciens, « demandaient à grands cris que les coupables fussent arrêtés et que justice fût faite à la garde nationale ». Il les rassura avec de grands mots, comme d'habitude, disant que « la nation entière, qui avait été outragée, saurait prendre une revanche éclatante, proportionnée à l'offense et surtout à la nécessité de réprimer les ennemis de la liberté[3] ». Il put se convaincre que « les prétendus désastres portés aux campagnes étaient ou faux ou exagérés ». Cependant, commedes dégâts pouvaient être commis par des bergers, il proposa de faire deux patrouilles composées de trente hommes de la ville et de trente de gardes nationaux soldés[4]. M. Quenza donna même des ordres positifs dans ce sens, mais on refusa d'accepter sa proposition. Les municipaux ne voulaient-ils donc pas mettre à exécution leurs projets perfides ?

1. Rapport des juges du district.
2. Rapport Maillard.
3. *Mémoire* de Bonaparte.
2. *Id.*

A onze heures, M. Maillard faisait passer à M. Quenza les lettres du général Rossi « par lesquelles il réitérait les ordres qu'il lui avait transmis la veille d'envoyer les compagnies de son bataillon à leurs destinations[1]. Il ne reçut aucune réponse. En effet, les volontaires croyaient que « les ennemis de la patrie », les « brigands », voulaient les faire sortir de leurs postes pour se livrer sur eux à des représailles.

Devant ce refus, M. Maillard prit ses « dispositions pour déployer la force, car aussi bien la ville était menacée de mourir de faim ». A deux heures, « deux membres du directoire du District et le secrétaire portant le drapeau blanc allèrent, sous l'escorte d'un piquet de troupes de ligne, requérir le bataillon d'évacuer les postes. Il ne tint aucun compte de la réquisition. Sur leur rapport, l'alarme des citoyens redoubla. Ils pressèrent la municipalité d'employer la force. Elle requit le commandant de la citadelle. Il signifia l'ordre au bataillon qui s'y refusa[2] ». Les lieutenants-colonels des volontaires proposèrent de remettre tous leurs postes au 42e régiment à la condition expresse que la maison Benielli, la tour de l'Horloge et d'autres postes occupés par les « brigands » lui fussent également remis.

La municipalité envoyait réquisitions sur réquisitions à M. Maillard, soit pour demander deux pièces de canon sur une barque pour protéger le faubourg, moyen illégal et impraticable, soit pour déployer la force des armes, et enfin « pour faire tirer un coup de canon à poudre qui devait servir de signal pour qu'une heure après, si le bataillon de volontaires nationaux ne suivait par leur réqui-

1. Rapport de Maillard.
2. Rapport des juges du district.

sition, qui était d'abandonner le séminaire et de se retirer au couvent de Saint-François et au quartier neuf qui étaient hors de la ville, de les y contraindre avec du canon et des forces suffisantes de troupes de ligne[1] ».

A sept heures du soir on tira le canon d'alarme.

Deux pièces de campagne étaient déjà prêtes à commencer le feu, mais comme il était trop tard pour tenter un assaut, M. Maillard préféra renvoyer l'attaque au lendemain, et il passa la nuit avec un comité, composé de « l'officier municipal, des commandants du corps royal du génie, de celui d'artillerie et du capitaine commandant ledit détachement, à rédiger un projet d'après les principes de la loi, pour exécuter et suivre les réquisitions du corps municipal[2] ». Aussi bien, aux premiers préparatifs de combat, Quenza et Bonaparte avaient envoyé une lettre à M. Maillard disant que « le coup de canon serait le signal du trouble et de la désunion ». Ils ajoutaient : « Il ne sera plus possible de retenir les gardes nationaux soldés et ceux de l'intérieur qui sont venus au secours. » D'ailleurs on était à la veille de voir arriver les commissaires du département qui auraient tout arrangé ; et au surplus le procureur-syndic avait fait une réquisition à laquelle i lne « devait pas résister ». On le rendait responsable des désordres qui pouvaient se produire au premier coup de canon : « en voulant tout précipiter, tout serait ruiné » ; la destruction du pays aurait fait triompher « les ennemis de la Constitution », trop nombreux en ville ; et ils ne pouvaient pas ignorer que les municipalités n'étaient pas

1. Rapport Maillard.
2. Rapport Maillard.

libres[1]. Comment ne pas hésiter devant ce langage impérieux? La nuit se passa tranquillement.

Le jeudi 12 avril, « au matin, on remarqua que les préparatifs hostiles de la garde nationale augmentaient. Le peuple pressa la municipalité. Les corps administratifs requirent le commandant de placer dans la rue principale cent hommes et deux canons de défense[2] ». « A huit heures en effet, l'officier municipal à la tête, les canons et les travailleurs sortirent avec le détachement et allèrent se poster dans les endroits qui avaient été jugés les plus avantageux pour l'exécution des réquisitions de la municipalité aussitôt que le commissaire leur en donnerait le signal[3]. » Que pensait Napoléon? Il croyait avoir à se plaindre de M. Maillard qui trahissait les patriotes, pactisait avec les brigands. « Nous résolûmes alors, dit-il, de marcher en colonne pour enlever ses canons; il fallait enfin s'armer de courage puisque les complots avaient eu un plein succès et l'on ne pouvait plus en dénouer la trame qu'avec l'épée[4]. » Napoléon était très résolu et très maître de lui; d'ailleurs Maillard était-il bien sûr de ses hommes avec lesquels, on en avait la preuve, Masseria, l'ex-président du club patriotique, avait noué des intelligences? Car enfin « lorsqu'il s'agit de combattre des frères ou des citoyens, il est permis aussi à des soldats de réfléchir, de penser et de se souvenir que leurs armes, destinées aux ennemis de l'Etat, ne doivent être tournées que contre les conspirateurs, et les soldats du 42e régiment, venant de France, avaient déjà

1. Chuquet, *Lettres de Quenza et Bonaparte à Maillard.* — Cf. *Mémoire* de Bonaparte.
2. Rapport des juges du district.
3. Rapport Maillard.
4. *Mémoire* de Bonaparte.

assez d'expérience, en fait de révolution et de complot, pour s'être aperçus que les volontaires étaient les amis de la patrie et que les autres en étaient les ennemis[1] ». Les partis étaient en présence et étaient « sur le point de faire feu mutuellement, lorsque des gens plus tranquilles, désirant éviter de répandre le sang, demandèrent qu'il fût encore fait des propositions de paix à cette garde nationale, avec d'autant plus de raison qu'on avait fait courir le bruit que les soldats de troupes de ligne abandonneraient leurs officiers si on en venait à une action[2] ». En effet, au moment où l'on braquait des canons dans la rue, Bonaparte et Quenza écrivirent à la municipalité une lettre impérieuse dans laquelle ils se prévalaient, avec impudence, de l'autorité de Paoli pour conserver les postes des volontaires jusqu'à l'arrivée des commissaires du département ; ils ajoutaient que si dans une heure les canons n'étaient pas retirés de la rue, ils auraient envoyé des courriers dans l'intérieur pour soumettre par la force les rebelles et les ennemis de la Constitution. Ils lui donnaient jusqu'à dix heures et demie pour faire disparaître tout simulacre de force, car les ordres étaient prêts à être expédiés et ils ne pouvaient plus contenir les gardes nationaux[3].

Ils écrivirent dans le même sens à M. Maillard pour se plaindre de la conduite qu'il tenait. « Ce n'était pas ainsi, disaient-ils, que le municipalité observait les conventions stipulées, ce n'était pas ainsi que lui-même remplissait le rôle de médiateur qu'il avait pris. » Après avoir renouvelé les

1. *Mémoire* de Bonaparte.
2. Rapport Grandin.
3. *Archives de la Corse*. L_{31}. C_{10}. F_1. — Cf. Chuquet, *Lettre de Quenza et Bonaparte à la municipalité*.

mêmes sommations qu'à la municipalité. ils ajoutaient que faute d'avoir enlevé les canons avant une heure, « la destruction de la ville serait imminente et ne pourrait être imputée qu'à lui[1] ». Son devoir l'obligeait à attendre l'arrivée des commissaires du département avant de prendre une résolution. Vers midi, M. Maillard envoya une copie de la lettre des lieutenants-colonels aux corps administratifs Ceux-ci, après en avoir délibéré, décidèrent d'envoyer une députation au séminaire pour négocier une suspension d'armes. En effet, l'arrivée des commissaires était annoncée comme imminente, et au surplus il ne paraissait pas possible de faire fléchir MM. Quenza et Bonaparte qui étaient capables de se porter aux pires extrémités. La seule voie à suivre était celle de la conciliation. Les délégués des corps administratifs et les chefs du bataillon signèrent un traité aux termes duquel on s'engageait à faire trêve aux hostilités jusqu'à l'arrivée des commissaires du département, chaque parti, néanmoins, gardant ses positions, moyennant : « l'évacuation des maisons, la retraite des canons, la liberté des farines, la clôture des créneaux des postes[2] ».

1. *Mémoire* de Bonaparte.
2. Mémoire de la municipalité. Voici le texte de cette convention :

Articoli comuni

Per stabilire la pace, la buona armonia, l'unione e la fratellanza fra la guardia nazionale, e la città d'Ajaccio.

Primo

La città, o sia i suoi rappresentante farà togliere immediatamente canoni postati in strada dritta e distruggere i repari. La guardia nazionale soldata fara levare nell'istesso tempo le troniere fatte nel Turrione, Seminario, e Caserna lasciando libere tutte le abitazione de'cittadini.

Secondo

Promette la detta guardia nazionale per quanto potrà dependere della sua autorità, e sue forze di far restituire le farine che possano essere sequestrati fuora della Barriera, e di proteggere egualmente il commercio libero fra la città e l'interiore.

Terzo

Promette egualmente la città di far aprire le botteghe e che le medesime

C'était le triomphe de Napoléon qui avait enfin réussi à imposer ses conditions à tous les ennemis coalisés des volontaires.

A deux heures, la municipalité informait M. Maillard de la suspension d'armes conclue et le priait de l'approuver. M. Maillard s'y refusait, « la Constitution ayant rendu, disait-il, les corps militaires, les simples agents de la loi, » mais, pour assurer « la tranquilité publique », il proposait de nommer de part et d'autre des commissaires qui pouvaient offrir une garantie réciproque, et il offrait la Citadelle comme lieu de réunion [1]. La nuit se passa tranquillement. Le lendemain, 13 août, on publia en ville le traité de paix. Les boutiques se rouvrirent. Les troupes de ligne allèrent occuper, comme à l'ordinaire, tous les postes, sauf celui de la porte du Séminaire. En ville régnait le plus grand calme, mais M. Maillard était l'objet, vu l'inquiétude naturelle des Corses, « de beaucoup de

debbono provedere di tutto ciò, che sia necessario alla detta guardia nazionale.

Quarto

Che per la sicurezza delle campagne, e la conservazione de bestiami la guardia nazionale fornirà una squadriglia di trent 'uomini, e la città un egual numero de'suoi abitanti.

Quinto

Che la casa Benielli, il campanile e qualumque altra fabrica saranno abbandonati dai cittadini che le guardano, e distrutte, o turate le troniere quando ne siano state fatte.

Sesto

Per la garanzia de' sudetti articoli sarà apposta la signatura tanto dei capi amministratori, osià dai commissarj acio deputati, che dai signori comandanti, ed officiali della guardia nazionale soldata, e sulla garanzia egualmente del comandante della Piazza, acui sarà deliberata copia delli presenti articoli, e colla promessa reciproca di onore, e di fede di vivere in perfettissima unione, armonia, e fratellanza.

Fatto doppio in Ajaccio li dodici aprile 1792 ora una doppo il mezzo giorno.

Muselli, Coti.
Peraldi, proc. della commune.
Recco, Quenza.
Buonaparte.

(*Archives Frasseto.*)

1. Rapport Maillard, pièce annexe.

rapports, d'avertissements, d'inquiétude et de méfiance de part et d'autre. Il arrivait toujours des deux côtés beaucoup de monde ; en attendant celle des commissaires, chacun prenait ses précautions pour se défendre[1] ». On attendait, en effet, avec impatience l'arrivée des commissaires que l'administration du département avait délégués à Ajaccio pour rétablir l'ordre et qu'on disait en cours de route. La ville avait nommé quatre citoyens, entre autres le maire et le juge de paix, pour aller audevant des commissaires ; le lieutenant-colonel Bonaparte eut seul la faculté de sortir de la ville pour aller à leur rencontre ; en effet, les gardes nationaux craignaient que les commissaires ne fussent circonvenus par la députation ajaccienne et ils lui interdirent de franchir les portes de la ville. N'était-ce pas, disait-on dans le parti clérical, parce que les fauteurs de désordre craignaient que les commissaires ne découvrissent la vérité qu'on avait eu grand soin d'empêcher les députés de partir, en menaçant leurs jours s'ils sortaient de la ville[2] ?

Bonaparte rejoignit les commissaires à Bocognano. Le 14 avril, ceux-ci informaient M. Maillard de leur prochaine arrivée à Ajaccio. Ils y étaient enfin rendus le 16 avril, à six heures de l'après-midi. « Jusque-là la ville n'était pas sans inquiétude ; elle n'ignorait pas qu'on avait mis tout en œuvre pour prévenir contre elle le département, et les paysans se plaisaient à répandre le bruit qu'on voulait profiter des troubles pour se rendre maître de la citadelle, que M. Cesari arriverait avec quinze cents hommes, ce qui augmenterait la famine que la ville commençait à souffrir, et même plusieurs

1. Rapport Maillard.
2. Rapport Grandin.

gens de la campagne, avides du pillage, avaient été à sa rencontre avec des sacs vides, pour lui offrir leurs services dans l'espérance de faire du butin[1]. » Les commissaires du département, MM. Arrighi et Colonna-Cesari, déjà précédés par M. Cervoni, remplissant les fonctions de secrétaire, firent leur entrée à Ajaccio, escortée d'un détachement de troupes de ligne[2] et de gendarmerie nationale, au milieu des vivats unanimes de la population. En effet, chaque parti voulait les accaparer. MM. Arrighi et Colonna-Cesari, aussitôt arrivés à Ajaccio, « défendirent tout port d'armes dans la ville ; ils ordonnèrent des patrouilles de la gendarmerie, firent retirer tous les citoyens accourus et qui se tenaient dans la ville et dans les environs. Ils recherchèrent les instigateurs des désordres, en firent arrêter plusieurs qu'ils envoyèrent en correction à la citadelle[3] ». La façon dont l'enquête était dirigée soulevait l'indignation des Ajacciens. Ils se plaignaient des arrestations opérées, accusaient Arrighi de ne vouloir « ni punir, ni inquiéter les commandants du bataillon », et comme à ces reproches il gardait le silence, on le traita d'« idiot » ; on dit qu'il était incapable d'agir par lui-même, qu'il ne savait garder qu'un « silence d'idiot » ; pour Colonna-Cesari, on excipa de suspicion légitime, comme « beau-frère de Quenza et d'un autre officier du bataillon » ; enfin on accusait les commissaires d'être les instigateurs de l'assassinat commis à Calcatoggio par la gendarmerie sur le meur-

1. Rapport Grandin.
2. Le 12 avril, les administrateurs du département requirent M. Méchal commandant des troupes de ligne de Corté, de se transporter avec des forces militaires pour aider les Commissaires à rétablir l'ordre. *Archives de la Corse*, L_{61}, C_{11}, F_1.
3. Compte rendu des Commissaires du département.

trier présumé du garde national[1]. Mais les commissaires continuaient à recevoir tranquillement les dépositions. Le 17 avril, ils reçurent une *Relation* du district que le procureur-syndic, Coti, refusa de signer. Les jours suivants, des mémoires leur furent remis par les juges du tribunal du district, par le procureur-syndic du district[2], par le juge de paix, par la municipalité, par les matelots de la ville, par le vicaire général Fesch. Sauf le mémoire de Coti et celui de Fesch, plutôt relatif au culte, ils étaient tous hostiles aux officiers de volontaires.

Bonaparte et Quenza remirent, le 19 avril, un mémoire au nom du bataillon. Napoléon l'avait entièrement rédigé. Il était prolixe, verbeux, mais habile. Comme les auteurs des autres mémoires, Napoléon glissait, omettait même les faits délictueux qu'on pouvait imputer à son parti, mais, contrairement à ses adversaires qui se perdaient dans le menu détail de faits enchevêtrés, il s'efforçait de mettre en évidence les ressorts secrets qui avaient mis en jeu les passions, les rancunes et les haines d'une petite ville, puis résumait ses observations psychologiques en une rigoureuse synthèse.

Le 28 avril, les commissaires terminaient leur enquête. Ils attendaient l'autorisation du département pour remettre le dossier au juge de paix, des récusations ayant été faites contre ce magistrat et plusieurs officiers municipaux. Ce même jour, Coti était suspendu de ses fonctions par le district et déféré au département pour abus de pouvoir[3].

1. Archives de la Corse, *loco citato*.
2. Archives de la Corse, *loc. cit.*
3. Le directoire du district adressa plaintes sur plaintes contre Coti. Le 13 mai il envoya au Directoire du département un rapport pour motiver l'arrêté pris contre lui le 28 avril. A ce rapport étaient annexées huit pièces justificatives : la réquisition de Coti à Maillard, le 9 avril ; la lettre de

En même temps les chefs du bataillon recevaient avis des commissaires, conformément aux ordres de M. de Rossi, commandant la 23e division, de se tenir prêts à évacuer la ville et le district où leur présence était devenue impossible.

Le 4 mai, les commissaires donnaient ordre au bataillon de se rendre à Corté où le directoire du département aurait désigné sa nouvelle garnison. Il devait faire halte à Bocognano. Enfin, le 6 mai, Bonaparte et Quenza se mettaient en route à la tête du bataillon de volontaires [1].

En cours de route, Napoléon alla trouver Paoli à Monticello, lui proposa de quitter le deuxième bataillon pour prendre le commandement des compagnies de volontaires qu'on allait lever. Paoli parut agréer cette idée, mais il fit des réserves, prétextant que peut-être les compagnies seraient détachées et ne formeraient pas un corps sous un seul chef. En réalité Paoli ne voulait pas, suivant l'expression de Joseph, « s'amalgamer » avec les Bonaparte. Non qu'il attribuât une importance exagérée aux troubles d'Ajaccio, le *Moniteur* étant rempli de faits plus graves qui se passaient chaque jour sur le continent [2], — et ces troubles ne pouvant, au fait, être imputés qu'à la jeunesse et à la présomption des Administrations du département, — mais l'ambition forcenée des Bonaparte les rendait dangereux. Le 9 avril, à la nomination de Napoléon comme lieutenant-

Maillard à Quenza, le 9 avril à six heures et demie du soir; la lettre de Maillard à Coti, le 12 avril à neuf heures et demie, en réponse à sa lettre du 9 avril ; le modèle de réquisition envoyé par Quenza à Coti; l'enquête faite le 30 avril par le juge de paix Drago; la lettre de Quenza et Bonaparte à Maillard le 11 avril. — *Archives de la Corse, loco citato.*

En juillet 1792, Monestier, qui était encore en Corse, recevait une plainte sur le rôle de Coti dans les troubles d'Ajaccio. — *Archives de la Corse, loco citato.*

1. *Archives de la Corse, loco citato.*

2. Lettres de Paoli du 21 avril à Peraldi et Boerio (Collection Tommaseo).

colonel, n'avait-il pas écrit à Cesari : « Bonaparte, ayant entendu dire que le jeune Arena[1] avait été nommé lieutenant-colonel, aurait cru indigne de lui de ne pas prétendre à un emploi au moins égal[2] ? » Pour Joseph, il était un de ces jeunes administrateurs qui, sans avoir la moindre expérience, voulaient trancher en maître, ne daignaient même pas le consulter! Paoli en était très mécontent. N'était-il pas un de ceux qui, au sein du Directoire du Département, avaient demandé et obtenu la suspension du directoire d'Ile-Rousse, à la suite des troubles occasionnés dans cette ville où, le 29 février et le 1er mars, des adversaires de la famille Arena avaient saccagé la maison du député à la Législative, Barthélemy Arena, fait arrêter son frère Philippe-Antoine, maire de la ville, et dévasté leurs propriétés ? En faisant retomber la responsabilité de ces faits sur le directoire d'Ile-Rousse, n'était-ce pas atteindre Paoli lui-même qu'on savait brouillé avec Barthélemy Arena? Aussi bien, Paoli refusait-il obstinément d'agréer le jeune Lucien comme secrétaire, mais, ne voulant pas se découvrir, il disait que, tout en reconnaissant ses « talents », il hésitait à le placer auprès de lui, craignant « les cris des jaloux » que cette faveur aurait suscités.

Napoléon connaissait par Joseph les intentions du Directoire au sujet du deuxième bataillon : Trois compagnies devaient tenir garnison à Bonifacio et six à Corté ! Avec sa décision ordinaire, de Monticello il tourna bride sur Ajaccio et un bateau s'étant trouvé en partance il s'y embarqua pour se rendre

1. Joseph Arena fut nommé le 20 février lieutenant-colonel du bataillon d'Ile-Rousse.

2. Paoli à Cesari (Collection Perelli).

à Paris. Du moment qu'il n'y avait plus rien à faire en Corse, le plus simple était de se faire réintégrer dans son régiment. Certes, il avait été rayé des contrôles comme absent à la revue de rigueur du 1er janvier, mais il avait la ferme conviction qu'il arrangerait tout au ministère, car n'avait-il pas en poche, en bonne et due forme, les certificats de M. de Rossi, du Directoire du département, de la municipalité d'Ajaccio ?

CHAPITRE VI

A PARIS

Napoléon et les députés corses. — Journée du 20 juin. — Napoléon nommé capitaine d'artillerie. — Journée du 10 août

Napoléon arriva à Paris le 28 mai. Dans le peuple et à l'Assemblée on était affolé sous la pression des menées des Jacobins. Depuis la déroute des Feuillants, en effet, leur club était devenu le foyer de la révolution; ils agitaient les faubourgs, prêchaient la défiance contre les Ministres, soufflaient l'hostilité contre l'esprit militaire. Le 11 février, Pétion, maire de Paris, avait armé de piques les citoyens passifs, sous le prétexte de défendre la nation; comme ils étaient coiffés de bonnets rouges, on les appela les *sans-culottes*, et le mot appliqué aux patriotes exaltés fit fortune. Kaunitz, ayant qualifié le club des Jacobins de foyer d'anarchie, à la séance du 2 mars, Collot d'Herbois et Robespierre protestèrent avec véhémence : « Les ennemis de la Révolution, les ennemis du peuple, voilà ceux qui déclaraient la guerre aux Jacobins! » Les puissances s'armaient contre la France. Les Jacobins accusaient le roi d'entretenir des relations avec les émigrés ; il n'était bruit que de complots et de trahisons. Le 10 mars, Bris-

sot, au nom du comité diplomatique, demandait la mise en accusation de Delessart, Ministre des Relations extérieures; le ministère, où subsistaient quelques Feuillants, se retirait le 14 mars et le roi, mis dans la nécessité de recourir aux partis avancés, faisait appel à un homme énergique, intelligent, mais sans scrupules, de manière à pouvoir être tenu dans la main, à Dumouriez qui affectait des allures de Jacobin. Le 15 mars, il était chargé de composer un ministère : il se réservait les affaires étrangères, de Grave, une de ses créatures, recevait le Ministère de la Guerre, et il établissait deux Girondins, Clavière et Roland. comme Ministres des Contributions et de l'Intérieur, afin de donner satisfaction au parti dominant et apaiser les clubs.

Mais les Jacobins continuèrent à entretenir les manifestations populaires et les banquets civiques; ils organisaient même, avec le concours de Pétion, maire de Paris, une fête de la Liberté au Champ de Mars, pour fêter les soldats de Châteauvieux qui, en 1790, avaient fomenté la révolte de Nancy, afin, disait Collot d'Herbois, « de purifier le Champ de Mars du sang versé par La Fayette ». Les amis de l'ordre et de la constitution se récrièrent qu'on voulait les rendre les esclaves des clubs; mais la fête eut lieu, sans désordre heureusement, le 15 avril.

La mort subite de Léopold et de Gustave III n'avait pas arrêté l'armement des puissances contre la France. La guerre devenait inévitable. A la séance du 20 avril, Dumouriez en expliquait la nécessité. Il y était entraîné par les Girondins qui croyaient ainsi identifier la cause de la nationalité à celle de la révolution. La Législative la votait d'enthousiasme, à l'unanimité moins sept voix;

« Votons, avait dit Merlin de Thionville, la guerre aux rois et la paix aux nations. » Le plan de Dumouriez consistait à garder la défensive là où la France avait des frontières naturelles et à prendre l'offensive sur les Alpes et le Rhin où elle n'en avait pas. C'est ainsi que de nombreuses divisions envahirent la Belgique. Le 27 avril, Biron sortit de Valenciennes et marcha sur Mons. A la vue de l'ennemi ses troupes se débandèrent, prises de panique; le 28, Dillon sortit de Lille pour marcher sur Tournay; mais à la vue d'un corps autrichien, les troupes crièrent à la trahison, assassinèrent Dillon et plusieurs officiers. La Fayette qui arrivait à ce moment à Givet avec le gros de l'armée, avec l'objectif d'aller mettre le siège à Bruxelles, fut obligé d'arrêter sa marche. L'effroi fut immense à Paris. Que pouvait-on espérer d'une armée indisciplinée, pervertie par la propagande révolutionnaire, et qui n'obéissait plus à ses chefs, disaient tous les esprits réfléchis? Ces désastres n'étaient-ils pas causés par la trahison des généraux, venaient dire à la barre de l'Assemblée les délégués des Cordeliers? L'Assemblée s'employa, dans le courant de mai, à faire une loi sur la discipline et une autre sur les déserteurs. Mais la méfiance contre le roi persistait. N'entretenait-il pas des relations avec les émigrés? N'avait-il pas des agents accrédités auprès de l'Autriche et de la Prusse? Le 23 mai, Brissot dénonça à la tribune l'existence d'un *comité autrichien*, vaste complot, sans siège fixe, couvrant la France, dont les fils étaient à Vienne et organisant la désertion et la trahison. Le même jour, Pétion faisait organiser une surveillance étroite autour du roi, soupçonné de se préparer à la fuite. Le 27, Vergniaud fai-

sait adopter un décret sur les prêtres insermentés, qui devaient être passibles de la déportation, quand vingt citoyens d'une commune en feraient la demande; le 28 l'Assemblée, sur la proposition de Carnot jeune, se déclarait en permanence et s'occupait de la garde constitutionnelle du roi, qui était, disait-on, « gangrenée d'aristocratie » ; on se serait cru en présence d'un danger public : la ville était sillonnée de patrouilles, la garde nationale sur pied, les maisons éclairées pendant la nuit, car le soupçon était jeté un peu sur tout le monde, spécialement sur les royalistes, qualifiés de traîtres et de scélérats...

C'est au milieu de ces angoisses de la nation que Napoléon arriva à Paris. Il descendit à l'*Hôtel des Patriotes Hollandais*, rue Royale, où logeaient les députés corses Pozzo di Borgo, Leonetti et Peraldi. Ne devait-il pas circonvenir Pozzo et Peraldi pour effacer toute trace de ressentiment dans leur esprit, essayer de regagner leur amitié, ou, tout au moins, obtenir leur neutralité en vue des démarches qu'il aurait à faire au Ministère pour être réintégré dans son grade? En effet, à mesure qu'il avançait en âge, que son don d'observation s'aiguisait, son regard devenait plus lucide et plus ferme; il apercevait des réalités exactes derrière les grands mots de Liberté, Peuple, Révolution, et il achevait de se libérer de l'influence de ses premiers maîtres, les philosophes humanitaires, Rousseau et l'abbé Raynal ; par suite, sa conception de la vie, au début purement imaginative, ayant pour ressorts la liberté et le patriotisme, se modifiait ; elle ne lui apparaissait plus que comme un conflit d'intérêts où le succès appartenait au plus habile, au plus rusé, au plus prévoyant, au plus fort.

Il avait quitté Valence en 1791, le cerveau saturé de lectures, réfractaire déjà aux influences d'autrui et ayant un esprit clair, organisé à ne recevoir de leçons que des faits, des observations directes sur la vie ; depuis, il s'était mêlé à la foule ; il avait assisté à des élections, toisé les grands meneurs de la politique corse ; il avait vu les manœuvres employées, la ruse, la force pour triompher, apprécié le rôle de l'argent dans le maniement des hommes, mesuré l'intensité des passions qui les mènent ; il avait observé Paoli, un héros, en qui s'alliaient la subtilité, la prudence, la fermeté, sous le déguisement d'une bienveillance inaltérable, d'un patriotisme éclairé ; et on n'était jamais sûr de pénétrer le fin fond de sa pensée ; il avait alors compris, ainsi qu'il l'écrivait à Pozzo en 1790, que les théories des philosophes doivent fléchir et s'adapter aux nécessités de la vie ; les élections de lieutenant-colonel et les troubles de Pâques avaient hâté son apprentissage des hommes ; on ne se dirigeait pas dans la vie comme une force abstraite, mais, si on voulait réussir, on avait des intérêts à ménager, des passions à flatter, des ruses d'adversaires à déjouer ; en un mot, on devait rester maître de soi, réprimer la fougue de son tempérament, comprimer les élans de franchise, tout subordonner à la froide raison. Maintenant, à vingt-trois ans, tout enthousiasme irréfléchi était éteint en lui ; il calculait ses actes avec prudence, saisissait, d'un esprit délié, l'écheveau embrouillé d'une *combinazione*, se pliait au gré des circonstances ; mais il avait gardé de la fougue initiale de son tempérament, la décision prompte, le coup d'œil rapide et d'ensemble. La forme de ses lettres elle-même se modifiait. Sa phrase acquérait de la concision,

se débarrassait de toutes les superfluités de style.

Aussi, à peine débarqué, fit-il une rapide enquête; il rencontra Pozzo dans un couloir de l'hôtel, l'aborda : « ils eurent l'air contraint, cependant ami ; » il apprenait, en outre, que « Peraldi était à la campagne, » qu'Arena, qui « logeait à l'hôtel de Strasbourg », était le seul jacobin de la représentation corse, « que tout le monde lui avait tourné le dos » ; enfin, deux indications lui donnaient à réfléchir : on lui disait que « Pozzo était très bien avec le Ministre de la Guerre ». N'était-ce pas une raison de plus pour conquérir sa bienveillance? Un décret du 14 avril avait, d'autre part, supprimé en Corse le grade de colonel de gendarmerie et il ne devait plus y avoir, à la tête de la division, qu'un lieutenant-colonel de la gendarmerie? Leonetti, n'était-il pas lieutenant-colonel; et n'aspirait-il pas au commandement en chef de la division de la Corse? On pouvait donc le tenir, car, croyait-il, c'était « au Directoire à choisir celui qui devait avoir la suprématie ou le commandement », et il avait à compter sur le suffrage de son frère.

Mais en cours de route et à Paris il avait observé les mouvements populaires ; il avait lu les feuilles publiques et il se faisait, avec son esprit pénétrant, une idée de la situation qu'il indiquait, le lendemain, à Joseph, en phrases courtes, saccadées, au milieu de renseignements indiqués plus haut sur les députés corses : « Paris, écrivait-il, est dans les plus grandes convulsions. Il est inondé d'étrangers et les mécontents sont très nombreux. Voilà trois nuits que la ville reste éclairée. L'on a doublé la garde nationale qui restait aux Tuileries pour garder le roi. L'on cassera le corps de la maison du roi que l'on dit très mal composé.

«L es nouvelles des frontières sont toujours les mêmes. Il est probable qu'on se repliera à faire la guerre défensive.

« La désertion parmi les officiers est excessive ; de toute manière la position est critique. » La situation était si critique que, vu les actes d'indiscipline qui avaient marqué l'entrée en campagne en Belgique, vu la pente fatale vers laquelle les Jacobins, par leurs excès, entraînaient la nation, n'y avait-il pas à craindre l'invasion de la France par les armées alliées, l'échec de la Révolution ? En ce cas la Corse ne recouvrirait-elle pas son indépendance, ne proclamerait-elle pas Paoli son chef suprême ? Aussi eut-il soin de noter à Joseph : « Tiens-toi fort avec le général Paoli. Il peut tout et est tout. Il sera tout dans l'avenir que personne ne peut prévoir. » Il s'était rendu compte, en effet, que la Législative, sans majorité stable, subissait les fluctuations de la rue, les échos du club des Cordeliers, n'avait pas de direction fixe, car, ainsi qu'il l'avait constaté dans les troubles d'Ajaccio, pouvait-on se laisser mener par les foules qui « sont des vagues agitées par le vent » ? Il disait à Joseph : « J'irai pour la première fois à l'Assemblée aujourd'hui. Celle-ci ne jouit pas de la même réputation que la Constituante : il s'en faut bien. » Ce même jour, il alla au Parlement et il put se rendre compte que sa prévision s'était réalisée : Bazire demanda et obtint la dissolution de la garde du roi. Louis XVI refusa d'approuver le décret sur les prêtres insermentés, mais il accorda sa sanction à celui qui concernait sa garde.

Napoléon était arrivé à Paris la bourse légère. Ses moyens ne lui permettant pas de demeurer à l'*Hôtel des Patriotes hollandais* où les prix

étaient assez élevés, deux jours après, il allait se loger dans un établissement à bon marché, à l'*Hôtel de Metz*, rue de Mail, tout près des appartements d'un ancien camarade au collège de Brienne, Bourrienne, qu'il avait rencontré en débarquant à Paris. Bourrienne avait un frère qui tenait un magasin de meubles au Carrousel. Comme Napoléon, il était en quête d'une situation, et comme lui, également, ses ressources étaient précaires. Les deux jeunes gens se lièrent d'amitié ; ils prenaient souvent leurs repas ensemble dans des restaurants très modestes, puis faisaient des courses à travers Paris. C'est ainsi que lorsque Napoléon alla voir sa sœur Marie-Anne à Saint-Cyr, Bourrienne s'offrit pour l'accompagner. Napoléon se montra plein de tact et de réserve avec les dames dirigeant la maison d'éducation de Saint-Cyr, de zélées royalistes, comme bien on pense. A la suite de cette entrevue, il écrivit à Joseph : « Marianna est aristocrate et j'ai dissimulé avec ses dames... » Le jeune Lucien qui, dans la fougue de ses dix-sept ans, était un des membres les plus exaltés du club d'Ajaccio, Lucien dont le cœur débordait d'enthousiasme pour la Révolution, et, dans sa foi de sectaire, se sentait, de son propre aveu, « le courage d'être tyrannicide », fut scandalisé de l'attitude de Napoléon. Le 24 juin, il exprimait, dans une lettre à Joseph, son indignation en ces termes : « ... La lettre de Napoléon m'a fait beaucoup de plaisir pour Marianna ; « elle est, dit-« il, aristocrate et j'ai dissimulé avec ses dames »... Voilà ce que je n'approuve pas. Je crois que l'on doit se mettre au-dessus des circonstances et avoir un parti décidé pour être quelque chose et pour se faire un nom ; point d'hommes plus détestés dans les histoires que ces gens qui suivent le vent ; je vous

le dis dans l'effusion de ma confiance, j'ai toujours démêlé dans Napoléon une ambition par tout à fait égoïste, mais qui surpasse en lui son amour pour le bien public; je crois bien que, dans un état libre, c'est un homme dangereux... Il me semble bien penché à être un tyran, et je crois qu'il le serait bien s'il fût roi et que son nom serait pour la postérité et pour la patriote sensible un nom d'horreur »... « Je le vois, et ce n'est pas dès aujourd'hui, que, dans le cas d'une Révolution, Napoléon tâcherait de se soutenir sur le niveau et, même pour sa fortune, je le crois capable de volter casaque »... Napoléon, en effet, savait se plier aux circonstances, s'efforçait de les utiliser au mieux de ses intérêts. Tous ses efforts étaient concentrés sur les députés corses pour se faire réintégrer dans l'artillerie à l'aide d'une démarche collective. Matin et soir il était chez eux, les importunant de ses doléances. Pietri et Boerio, des amis de sa famille, qui étaient en très excellents termes avec Joseph, lui avaient franchement promis leur concours dès le premier jour; Leonetti, qui couvait l'arrière-pensée de devenir lieutenant-colonel de gendarmerie, ne demandait qu'à lui être agréable; Pozzo l'avait d'abord accueilli avec contrainte; mais comme il était d'esprit souple, prudent, avisé, qu'il était porté à ne pas brusquer les situations, à les ménager le plus possible, et à éviter les ruptures définitives, par précaution des événements que pouvaient réserver l'avenir, il finit par déclarer, à la suite des insistances de Napoléon, qu'il ne ferait aucune démarche hostile contre lui et qu'il garderait une réserve absolue. Certes, il n'oubliait pas le coup de force employé contre son frère, lors de l'élection des lieutenants-colonels, mais, dans les circonstances les

plus critiques, il dissimulait la passion corse, dont il était dominé comme ses compatriotes, il gardait les dehors aimables, souriants et, puis, par ce temps de désertions en masse, pouvait-il empêcher Napoléon de recouvrer son grade? N'y avait-il pas à espérer qu'on l'enverrait à la frontière, que la ville d'Ajaccio serait ainsi débarrassée de cet agitateur, et, en tout cas, convenait-il de s'attirer la haine implacable des Bonaparte, des gens qui ne reculaient devant rien — ils en avaient donné des preuves — pour assouvir leurs rancunes? Mario Peraldi, au contraire, qui ne pouvait oublier la mort de son neveu dans l'émeute d'avril, refusa de recevoir Napoléon; outré de colère, il fit savoir qu'il emploierait tout son crédit pour l'empêcher d'aboutir dans ses revendications, qu'il se rendrait même expressément au bureau de l'artillerie pour déposer une plainte sur la conduite qu'il avait tenue à Ajaccio. Mais il y avait moyen de neutraliser Peraldi; de toute la représentation corse, Barthélemy Arena était le seul jacobin; son crédit augmentant chaque jour, par suite de la prépondérance que prenait son parti, il lui fallait absolument son appui; Napoléon se fit insinuant; il n'eut pas de peine à gagner sa confiance, car, ayant rompu en visière avec Paoli, à la suite des élections à la Législative où il l'avait obligé à solliciter humblement son concours, Arena était tenu à l'écart par ses collègues, et en Corse passionné, passant facilement d'un extrême à l'autre, il avait converti son admiration de jadis pour Paoli en une haine féroce, en vendetta; il prétendait être le seul à connaître la scélératesse de ce vieillard madré; il l'accusait d'avoir fait saccager, le 29 février et 1er mars précédents, sa maison et son jardin d'Ile-Rousse, d'avoir fait arrêter, arbitrai-

rement, son frère, Philippe-Antoine, maire de cette ville[1], et il lui attribuait les pires infamies dans sa soif inconsidérée du pouvoir ; Napoléon, qui l'écoutait avec complaisance, lui plut ; il consentit donc à faire cause commune avec ses collègues, Pietri, Boccio, Leonetti auprès de M. Vauchelle, directeur de l'artillerie, pour demander la réintégration dans l'armée de l'officier Bonaparte. Dans les bureaux, on objecta les plaintes formulées par Peraldi ; les députés corses produisirent des certificats du Directoire du département, de la municipalité d'Ajaccio, du général Rossi, favorables à leur protégé, et M. Vauchelle promit de prendre bonne note de leur recommandation. Mais dans les bureaux on était accablé de besogne et les événements se précipitaient.

Les Girondins Roland et Clavière, craignant, en effet, une contre-révolution militaire, alarmés des excitations des constitutionnels sur Lafayette pour l'engager à écraser les Jacobins firent proposer par Servan, Ministre de la Guerre, à l'insu des autres membres du conseil, la formation, sous les murs de Paris, d'un camp de vingt mille fédérés, tirés des gardes nationales des départements, afin d'envoyer les troupes de Paris à la frontière, la troupe de ligne et surtout les volontaires, soupçonnés d'être dévoués à Lafayette. Cette proposition fut votée le 8 juin et la convocation des fédérés fut fixée au

1. Le 6 avril, Barthélemy Arena avait écrit à Paoli une longue lettre où après l'avoir accusé d'avoir assisté complaisamment à l'extermination de sa famille, il terminait en ces termes : « Les adulateurs qui vous ont circonvenu, vous laisseront ignorer l'impression qu'a produite, en Corse et en France, l'atrocité de cet attentat, et ils parviendront à vous faire faire mauvaise figure sur la scène du monde. Mais moi qui n'ai jamais eu en partage l'ambiguïté et la versatilité de caractère, je dois vous dire et vous rappeler que ni mon frère ni moi ne méritions d'être traités par vous avec une telle barbarie, parce que votre indifférence à notre égard vous portera préjudice jusqu'à la postérité la plus reculée. » (Lettere del Paoli. Collection Tommaseo).

14 juillet. Les officiers de la garde nationale protestèrent, dans une pétition qui avait réunie huit mille signatures, de la suspicion qu'on jetait sur leur civisme; ils dénoncèrent Servan comme l'instrument de « cette faction qui déchirait le royaume », et, en terminant, ils menacèrent de résister à une tentative de désarmement.

Au sein du conseil, Dumouriez éclata en cris de fureur contre Servan, Clavière et Roland qu'il accusa de trahison envers le Ministère. Le 12 juin, Servan, Roland et Clavière étaient renvoyés. Ils en appelèrent à l'Assemblée pour expliquer les motifs de leur renvoi; l'Assemblée décréta qu'ils emportaient l'estime et les regrets de la nation, et que leurs lettres justificatives seraient publiées et envoyées dans tous les départements.

Napoléon, l'esprit perpétuellement en éveil, lisait les feuilles publiques, s'informait personnellement des événements politiques, les suivait avec anxiété, d'un œil clairvoyant, mais restait absolument réfractaire à l'ambiance des passions déchaînées, dominé surtout par le besoin d'éclaircir, de comprendre le comment et le pourquoi des choses; il suivait avec un égal intérêt les mouvements de nos armées, voyait des hommes politiques, surtout des Corses, renouvelait les visites dans les bureaux du Ministère, ébauchait avec Bourrienne des combinaisons financières pour se procurer de l'argent, se rendait à Saint-Cyr, s'inquiétait de la situation de sa sœur Marianna, dont la maison d'éducation allait, disait-on, être supprimée, des intérêts de la famille en Corse, et comme, malgré son extrême activité, ses facultés intellectuelles ne pouvaient pas rester au repos, en rentrant chez lui, le soir, il travaillait, ainsi qu'il en avait pris l'habitude depuis

sa sortie de l'école de Paris, jusqu'à une heure avancée de la nuit pour enrichir son cerveau, et c'est ainsi que, maintenant, il s'adonnait avec passion — il ne faisait rien qu'avec passion — à l'astronomie.

Le 13 juin, il dînait chez M. Permon, le même chez qui son père avait rendu le dernier soupir, à Montpellier. Le lendemain, dans une lettre à Joseph, il racontait que l'Ajaccienne, Mme Permon, « était fort aimable, qu'elle aimait beaucoup sa patrie et aimait à avoir des Corses chez elle »; après avoir noté le renvoi des ministres Girondins, Roland, Clavière et Servan et le remaniement ministériel survenu, il disait : « L'Assemblée a été furieuse du renvoi de ces trois ministres qui étaient bons patriotes. Elle a déclaré qu'ils avaient l'estime de la nation et qu'ils en emportaient les regrets. M. Dumouriez est accusé d'être l'auteur de ce changement, de sorte que l'on croit que l'Assemblée « formera » contre lui aujourd'hui. » Préoccupé de juger d'ensemble la situation, il ajoutait : « Ce pays-ci est tiraillé dans tous les sens par les partis les plus acharnés; il est difficile de saisir le fil de tant de projets différents; je ne sais comment cela tournera, mais cela prend une tournure bien révolutionnaire. » Les choses de Corse, comme de juste, sollicitaient sa vigilance. Joseph, imbu, comme ses collègues du Directoire du département, de préventions contre Arena à cause de son attitude vis-à-vis de Paoli lui ayant écrit une lettre pas assez aimable, Napoléon lui faisait remarquer avec vivacité : « Ta lettre à Arena était trop sèche et tu devrais apprendre à écrire autrement. Je me la passe bien avec lui; c'est un zélé démocrate. » Il se plaignait de ne pas avoir reçu les fameux papiers

de la pépinière. « Que de temps perdu ! » s'écriait-il. Il terminait enfin par ce conseil : « Ne te laisse pas attraper ; il faut que tu sois de la législature prochaine ou tu n'es qu'un sot. Va à Ajaccio, va à Ajaccio pour être électeur. »

Ainsi que Napoléon l'avait prévu, l'Assemblée « forma » contre Dumouriez. Les Girondins, furieux du renvoi de leurs amis, l'accusèrent d'avoir dilapidé six millions affectés à des dépenses secrètes ; le roi était mécontent de ce qu'il lui avait imposé des « ministres conspirateurs », les généraux commandants en chef, surtout Lafayette, blâmaient sa « scandaleuse existence » et la masse du public critiquait le plan de campagne qu'il avait adopté ; aussi bien, dès qu'il ouvrit la bouche pour communiquer un mémoire sur le département de la guerre, ses paroles soulevèrent-elles de violentes protestations ; on l'appela traître, on le menaça de la Haute-Cour ! Il essaya d'obtenir du roi sa sanction aux décrets sur les prêtres insermentés et sur le camp de 20.000 hommes, ajoutant qu'il saurait prendre toutes les précautions voulues, mais le roi s'étant refusé formellement à sanctionner le décret sur la déportation des prêtres, il donna sa démission. Le roi appela au pouvoir des hommes du parti modéré (18 juin).

Dans ce conflit de passions, Napoléon s'efforçait de « saisir le fil de tant de projets différents » ; le 18 juin, dans une lettre à Joseph, il analysait avec netteté la situation. « Il y a en France trois partis, » disait-il, un parti constitutionnel composé de deux fractions : l'une qui « veut la Constitution comme elle est parce qu'elle la croit bonne », « l'autre qui croit la Constitution mauvaise » et voudrait en obtenir légalement la revision, et ces deux groupes sont unis dans le même but, « le maintien de la loi,

de la tranquillité, des autorités constitués, et la guerre à l'étranger ». « Le second parti veut la Constitution, mais, au lieu du roi, voudrait un Sénat. Celui-là s'appelle le républicain, ce parti est celui des Jacobins. L'on voudrait profiter de la guerre du frère de la reine pour opérer cette grande révolution. Le troisième parti croit la Constitution absurde et voudrait un despote. » Et ce dernier parti, ou parti de la Cour, « pensait que sans le secours des armées ennemies, l'on n'obtiendrait jamais rien ». Il se rendait parfaitement compte de la véritable cause qui avait amené la dislocation du ministère. Les anciens ministres étaient « tous de la clique jacobite. L'on est parvenu à les désunir, car, unis, ils étaient inattaquables ; MM. Servan, Roland et Clavière ont cédé à l'intrigant Dumouriez, et le roi leur a demandé leur portefeuille ; mais, à son tour, M. Dumouriez a été remercié ; l'opinion publique était à son comble contre lui ». Les dangers de l'heure présente lui indiquaient la nécessité de recourir aux mesures viriles. « L'Assemblée, écrivait-il, alarmée de l'état où se trouve le pouvoir exécutif dans un moment où il devrait avoir toute son énergie, vient de nommer une commission de douze personnes pour aviser aux moyens que l'on doit prendre pour sauver la république. » En effet, il distinguait les grondements de l'émeute : « Les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau voulaient venir hier, armés de piques pour forcer le roi à sanctionner les décrets sur les prêtres réfractaires, sur le camp de vingt mille hommes et à reprendre pour ministres MM. Servan, Roland et Clavière. La garde nationale s'y est opposée. »

Mais les affaires de la famille l'intéressaient plus que la politique générale. Marianna lui donnait en

ce moment de gros soucis. Il l'avait vue l'avant-veille, elle l'avait « prié de la faire sortir, si jamais l'on changeait les institutions », de la maison Saint-Louis. Convenait-il de la laisser jusqu'à l'âge de vingt ans pour bénéficier de la dot de trois mille livres et du trousseau de trois cents livres ? Pouvait-on « s'imaginer comment les choses tourneraient » ? Il paraissait « clair » qu'elle n'aurait pas de dot, même en attendant quatre ans, l'époque de la sortie, car sept jeunes filles, qui venaient de quitter la maison, n'avaient rien touché ; si donc les projets matrimoniaux de Marianna en Corse prenaient de la consistance, il lui semblait préférable de la faire rentrer immédiatement, car, comme elle était « neuve », qu'elle n'avait « point de malice », qu'il faudrait la tenir « six ou sept mois à la maison » avant de la marier, « elle s'accoutumerait très facilement au nouveau train de la maison », elle y « passerait sans s'en apercevoir », tandis que, si elle entrait en Corse à l'âge de vingt ans, « il sentait qu'elle y serait malheureuse ». Qu'en pensait-il ?

En outre, la grave crise que traversait la France, où son existence même se trouvait en péril, n'indiquait-elle pas qu'il y avait intérêt majeur à consolider la situation de la famille en Corse, de manière à pouvoir faire face à toutes les éventualités ? Et pouvait-on mieux la consolider qu'en se rapprochant étroitement de Paoli, en lui faisant accepter Lucien comme secrétaire ? « Il faudrait essayer, disait-il, si Lucien pourrait traiter avec le général. Il est plus probable que jamais que tout ceci finira par notre indépendance. Conduis-toi là-dessus. » Pour lui, c'était déjà chose faite ; il était en correspondance suivie avec Masseria, s'employait à lui être utile à Paris, et avait des attentions particulières

pour Leonetti, sous le couvert duquel, d'ailleurs, il recevait sa correspondance. « Je te recommande, ajoutait-il, de nommer de préférence Leonetti à Casabianca. Traîne cette affaire en longueur d'autant plus que le roi n'a pas encore sanctionné le décret sur les colonels de la gendarmerie. Je pourrais ici avoir besoin de Leonetti. »

Or, à la séance de ce jour, le président de l'Assemblée donnait lecture d'une lettre de Lafayette, datée du 16, dans laquelle, après avoir stigmatisé la conduite d'un ministère qui avait « succombé sous ses propres intrigues », et dénoncé les Jacobins, faction qui « avait usurpé les pouvoirs du peuple français » en subjuguant ses représentants et ses mandataires, il conviait les « législateurs » à une répression énergique, de manière à garantir la Constitution, le pouvoir royal, la liberté, à faire enfin « que le règne des clubs, anéanti par eux, fît place au règne de la loi ». L'Assemblée applaudit, les Girondins essayèrent de contester l'authenticité de la lettre, mais au dehors les clubs retentirent de motions violentes. « Il n'y a pour l'Assemblée nationale que deux alternatives, s'écria Robespierre aux Jacobins, il faut ou qu'elle déploie contre Lafayette une énergie digne de cet attentat, ou qu'elle descende au dernier degré de l'avilissement. » Les Jacobins n'accolèrent plus au nom de Lafayette que des épithètes injurieuses.

Le 19, le roi ayant opposé son *veto* aux deux décrets sur le camp des fédérés et les prêtres insermentés, une section de Marseillais se présenta à la barre de l'Assemblée et lut une adresse disant que la colère du peuple était arrivée à son comble. La droite s'écria qu'on excitait les citoyens à la guerre civile.

En même temps, l'Assemblée recevait avis du directoire de la Seine qu'une grande manifestation se préparait pour le lendemain, 20 juin, anniversaire du Serment du Jeu de Paume. Depuis quelques jours circulait dans les faubourgs l'idée de perpétuer cette date mémorable par la plantation d'un arbre de la Liberté aux Tuileries, et par la remise d'une pétition à l'Assemblée en réponse à celle des officiers de la garde nationale au sujet du camp des fédérés. Les conciliabules avaient lieu chez Santerre, chef de bataillon du faubourg Saint-Antoine, où un comité se tenait en permanence. Pétion adhérait au complot. Dans la matinée du 20 juin, des rassemblements se formaient aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel. A onze heures, le cortège s'ébranlait.

Santerre, le marquis de Saint-Hurugues, Théroigne de Méricourt se trouvaient à la tête des émeutiers, composés de femmes, d'enfants déguenillés, d'individus à figures sinistres, armés de piques, de potences, de fusils, d'objets burlesques. Mais la foule augmentait sans cesse ; de toutes les rues, des manifestants débouchaient ; leur nombre s'éleva bientôt à huit mille. Le cortège arriva enfin à l'Assemblée nationale, insista pour assister à la séance, força la porte d'entrée : « Au nom de la nation qui a les yeux fixés sur cette ville, dit Huguenin, un des meneurs, nous venons vous assurer que le peuple est debout. La trame est découverte : l'heure est arrivée ; le sang coulera ou l'arbre de la Liberté que nous venons planter fleurira en paix. » Après un défilé de trois heures, les émeutiers se dirigèrent à grands pas vers les Tuileries en proférant des injures grossières contre le roi, la reine, la famille royale. Napoléon sortait de dîner avec

Bourrienne d'un restaurant de la rue Saint-Honoré, près du Palais-Royal, lorsqu'il vit passer cette bande déguenillée et en désordre.

— Suivons cette canaille, dit-il à Bourrienne.

Les manifestants entrèrent dans le jardin des Tuileries, s'emparèrent du Carrousel, envahirent de force le château, et, malgré les gardes, pénétrèrent dans les appartements du roi au cri de : Vive la nation! Ceux qui étaient restés dans le jardin voulurent voir le roi. On le coiffa du bonnet rouge, on le menaça, on l'insulta, on l'obligea à se mettre à la fenêtre et à crier : Vive la nation! La reine et le prince royal furent aussi contraints à se mettre à la fenêtre.

Napoléon, qui se promenait sur la terrasse du bord de l'eau, suivait les péripéties de cette scène odieuse, pâle et les nerfs crispés. Tout son corps frémissait de colère. Comme chez lui les sensations se traduisaient instantanément en actes, en décisions rapides, et qu'avec la passion de ses compatriotes il était porté plutôt aux résolutions extrêmes, il ne pouvait point concevoir la longanimité de Louis XVI : « *Coglione!* s'écria-t-il, comment a-t-on pu laisser entrer cette *canaille!* » Il quitta les Tuileries, écœuré des excès de la populace ; dans son esprit logique, épris de liberté, mais répugnant au désordre, à l'anarchie, la conviction se précisait que le peuple, force aveugle, avait besoin d'être contenu, qu'il lui fallait une direction.

Cependant, au cours de cette agitation le comité d'atillerie avait terminé l'examen de la demande de réintégration de l'officier Bonaparte. Le 21 juin, il adressait à ce sujet un rapport favorable au Ministre de la Guerre ; l'officier Bonaparte, absent de son corps à la revue du régiment, avait été des-

titué de son emploi « faute d'être bien informé ». Il rendait compte de son absence à l'aide de « pièces authentiques », qui « constataient son civisme, sa bonne conduite et sa résidence continuelle dans sa patrie »; certes M. Peraldi avait déposé plainte contre lui sur sa conduite dans « quelques circonstances », mais ce député devait avoir été mal informé et le comité émettait l'avis qu'on devait « rendre à M. de Buonaparte la justice qu'il réclamait ».

Le 22 juin Napoléon écrivait à Joseph pour lui faire part des événements de ces derniers jours. Depuis le 18 juin une évolution décisive s'était produite dans son esprit. Il percevait que, sous la pression des circonstances, le parti constitutionnel, le parti Jacobin et le parti de la Cour avec leurs subdivisions s'étaient fondus en deux nouveaux groupements : d'un côté les conservateurs, de l'autre les Jacobins ou anarchistes, les conservateurs ayant pour support l'armée et les Jacobins la populace. D'instinct, en soldat, en homme d'ordre, en esprit clairvoyant des réalités historiques, Napoléon se sentait attiré vers le parti conservateur, et son dégoût augmentait d'autant contre les Jacobins, des anarchistes, des idéologues, des brouillons. « M. de la Fayette, disait-il, a écrit, à l'Assemblée, contre les Jacobins. Cette lettre que beaucoup de personnes croient contrefaite est très forte. M. de la Fayette, une grande partie des officiers de l'armée, tous les honnêtes gens, les ministres, le département de Paris sont d'un côté; la majorité de l'Assemblée, les Jacobins et la populace sont de l'autre. Les Jacobins ne gardent plus de mesure contre La Fayette qu'ils peignent comme un assassin, un gueux, un misérable. Les Jacobins sont des fous qui n'ont pas le sens commun. » Il racontait ensuite

la journée du 20 juin, accomplie par « sept à huit mille hommes, armés de piques, de haches, d'épées, de fusils, de broches, de bâton pointus », et elle lui inspirait cette réflexion : « ... tout cela est inconstitutionnel et de très dangereux exemple. Il est bien difficile de deviner ce que deviendra l'empire dans une circonstance aussi orageuse. » C'était très juste. Juste aussi sa remarque sur les mouvements de l'armée : « L'armée de Luckner a fait quelques progrès, mais ce n'est qu'une bagatelle. La prise de Menin et de Courtray est fort peu de chose. » Les choses de Corse continuaient à tenir, particulièrement, son esprit en éveil ; où en était « la position des choses ? » il était « plus indécis que jamais » sur Marianna, n'ayant pas encore reçu de réponse ; les papiers de la pépinière n'étaient pas encore arrivés, « il l'avait bien prédit » ; à la maison il y avait vingt-six fusils ; il devait tâcher de les garder, car « dans le moment actuel ils pouvaient leur faire grand besoin ». Il avait rencontré Cattaneo, de Calvi, ancien suppléant de la noblesse aux États de Corse ; le jeu l'avait réduit à une extrême indigence, et depuis trois ans il ne voyait point sa fille en pension à la maison Saint-Louis ; mais, se hâtait-il d'ajouter, par prudence : « Ces nouvelles sont pour toi ; car, dans la position des choses, je ne vois qu'une vérité c'est qu'il faut ménager ceux qui peuvent être et ont été nos amis. » Il insistait sur la conduite à tenir vis-à-vis d'Arena : « Nous avons le plus grand intérêt à ménager Arena : fais comprendre cela à Fesch et à Lucien. » Le directoire de la Corse s'était montré hautain avec Arena pour être agréable à Paoli ; il observait judicieusement : « Vous autres du département l'avez pris un peu brusque avec Arena. S'il vous tourne le

dos, il nous embarrassera et vous serez faiblement portés par les autres, et puis il a un grand crédit et est vraiment de la clique dominante. » Avec Peraldi, qui réitérait les dénonciations aux bureaux de la guerre, la rupture était complète et cela excitait sa combativité : « Peraldi, écrivait-il, m'a déclaré la guerre ; plus de quartier. Il est fort heureux qu'il soit inviolable, je lui aurais appris à traiter[1]... »

Sur ces entrefaites, Lucien qui ne faisait qu'à sa tête, lui causa des alarmes. Dans sa fougue de jeune révolutionnaire, il avait rédigé une proclamation au peuple corse, diatribe violente qu'il se proposait de soumettre au général Paoli. Le jeune Louis, ayant surpris l'écrit « sanguinaire » dans le bureau de Lucien, il en avait informé Joseph « parce que cela pouvait contrevenir au bien général de la famille », et on put ainsi obtenir du jeune pamphlétaire qu'il communiquerait, au préalable, son travail à Napoléon. Celui-ci en prit connaissance. Il y avait de grandes phrases ampoulées, des mots redondants, des imprudences de langage. Cela lui rappelait sa fameuse *lettre à Buttafoco*. Il lui défendit formellement de la publier, disant : « J'ai lu ta proclama-

1. Le 14 juillet, Joseph écrivait de Corté, à ce propos, à son oncle Fesch : « ... Vous devez avoir reçu une lettre de Napoléon, il vous aura parlé de l'hostilité de Peraldi : celui-ci était allé aux bureaux de la guerre au nom de la députation, et avait dépeint Napoléon comme un très mauvais sujet, de sorte que Napoléon, en revenant prendre son brevet, apprit les propos de Peraldi et trouva les commis refroidis à son égard ; alors il alla trouver les députés pour qu'ils allassent démentir les propos de Peraldi. Leonetti refusa, Pozzo promit et n'en fit rien, et les autres de même.

Peraldi retourna trois fois au bureau. Il y rencontra un commissaire ordonnateur d'artillerie, ami de Napoléon qui, entendant ses calomnies, le releva de verte façon, en disant que Napoléon était connu, que tout ça c'étaient des calomnies, et que si c'était un homme d'honneur, il devait employer une épée ou un stylet. Napoléon est retourné avec ses certificats, et le jour après on lui a expédié son brevet... » *Archives Frasseto.* (L'original de cette lettre est en italien.)

tion, elle ne vaut rien. Il y a trop de mots et pas assez d'idées. Tu cours après le pathos. Ce n'est pas ainsi que l'on parle aux peuples, ils ont plus de sens et de tact que tu ne crois. Ta prose fera plus de mal que de bien. »

Or, le 28 juin, La Fayette arrivait à Paris, se présentait à la barre de l'Assemblée, et, après avoir reconnu qu'il avait écrit la lettre du 16 pour exprimer « le sentiment commun » de ses « braves compagnons », il « suppliait » l'Assemblée de poursuivre les instigateurs de la journée du 20 juin comme « criminels de lèse-nation », de détruire les Jacobins, « secte qui avait envahi la souveraineté nationale », et de faire respecter la Constitution. Venu à Paris pour faire un pronunciamento, sûr d'être soutenu par les Constitutionnels, il n'osa pas employer la force; après son départ, les Jacobins se ressaisirent, le traitèrent de soldat factieux, et firent voter le licenciement, comme suspect, de l'état-major des gardes nationaux de Paris et des grandes villes de province. La démarche de La Fayette avait été, comme on l'a dit, d' « une courageuse maladresse ».

Le 3 juillet, dans une lettre à Lucien où il lui annonçait l'envoi « du projet du comité pour l'instruction publique », avec prière de le lire attentivement et d'en faire son profit, Napoléon disait : « La démarche de La Fayette a été trouvée par l'homme sensé nécessaire, mais bien dangereuse pour la liberté publique. En fait de révolution, un exemple est une loi et c'est un exemple bien dangereux que ce général vient de donner. Le peuple, c'est-à-dire les dernieres classes sont irritées et, sans doute, qu'il y aura un choc. Ce choc peut être de nature à accélérer la ruine de la Constitution. » Mais il s'agissait aussi de refroidir l'enthousiasme de Lucien, de

lui inspirer le dégoût de la politique, de le prémunir contre les emballements, de le faire bénéficier de son expérience personnelle en lui montrant les hommes et les choses sous leur vrai jour. Aussi bien, il ajoutait, s'inspirant de l'effervescence des partis produite par la démarche de La Fayette : « Ceux qui sont à la tête sont de pauvres hommes ; il faut avouer, lorsqu'on voit tout cela de près, que les peuples valent peu la peine que l'on se donne tant de souci pour mériter leur faveur. Tu connais l'histoire d'Ajaccio, celle de Paris est exactement la même ; peut-être les hommes y sont-ils plus petits, plus méchants, plus calomniateurs et plus censeurs. Il faut voir les choses de près pour sentir que l'enthousiasme est de l'enthousiasme et que le Français est un peuple vieux, sans [ ][1], sans liens. Chacun cherche son intérêt et veut parvenir à force d'horreur, de calomnie ; l'on intrigue aujourd'hui aussi bassement que jamais. Tout cela détruit l'ambition. L'on plaint ceux qui ont le malheur de jouer un rôle surtout lorsqu'ils peuvent s'en passer : vivre tranquille, jouir des affections de la famille et de soi-même, voilà, mon cher, lorsqu'on a de quatre à cinq mille livres de rente, le parti que l'on doit prendre, et que l'on a de vingt-cinq à quarante ans, c'est-à-dire lorsque l'imagination calmée ne vous tourmente plus. Je vous embrasse et je vous recommande de vous modérer en tout ; en tout, entendez-vous, si vous voulez vivre heureux. »

A l'extérieur, la situation devenait menaçante. Après une tentative sur Lys, Luckner, commandant de l'armée du Nord, s'était replié sur Lille, le 30 juin, en brûlant Courtray. On crut y voir une

1. Mot effacé sur l'original.

trahison du roi, on répandit le bruit que Luckner avait obéi à un ordre parti de la Cour, et les Girondins affirmèrent qu'on tenait les fils de la conspiration. L'anxiété était immense, car, ajoutait-on, la czarine venait d'adhérer à la ligue des cours germaniques. Devant tous les esprits se dressa l'image de la patrie en danger. Le 3 juillet, Vergniaud montait à la tribune de l'Assemblée, et, dans un vibrant discours, après s'être demandé « quelle destinée préparait à la France cette effervescence terrible au sein de laquelle, si l'on avait moins connu l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on aurait été tenté de douter si la Révolution rétrogradait ou si elle arrivait à son terme », il proposa de décréter que la patrie était en danger, qu'on ferait une levée générale, que les ministres seraient rendus responsables des troubles intérieurs ainsi que de l'invasion du territoire. L'affolement était si grand que, le 7 juillet, sur la proposition du député Lamourette, tous les partis et le roi lui-même, en personne, fraternisaient dans une pensée commune, la défense de la France contre l'étranger. Cette réconciliation devait à peine durer vingt-quatre heures. Le 10 juillet, le ministère était mis en demeure de se retirer pour manque d'énergie dans l'organisation de la défense.

Ce même jour, le ministre de la guerre, M. Lajard, avait informé l'officier Bonaparte qu'à la suite du rapport du comité de l'artillerie, « il lui avait paru juste de le réintégrer dans son emploi au 4e régiment d'artillerie ». Le décompte de ses appointements devait lui être payé comme si « son service n'avait pas été interrompu », et le ministre exprimait le désir, en terminant, qu'il abandonnât la garde nationale et se rendît à son régiment, « qui était dans la

plus grande activité », pour y remplir « ses fonctions de capitaine ». Mais le brevet de Napoléon n'était pas signé quand M. d'Abancourt succéda à M. Lajard au ministère de la Guerre. Ce n'était plus qu'une question de jours. La réintégration de Napoléon s'était faite sans difficultés, malgré les charges qui pesaient sur lui dans l'émeute d'avril, malgré le rapport de Maillard et les dénonciations de Peraldi. En effet, après un examen de l'affaire, le Ministre de la Guerre avait informé M. Maillard, le 8 juillet, que, sans se « dissimuler que MM. Quenza et Bonaparte avaient favorisé tous les désordres et excès de la troupe qu'ils commandaient », comme il y avait « des particuliers impliqués avec les militaires », il avait déféré cette affaire au Ministre de la Justice. Ainsi que Bonaparte l'écrivait à Joseph, le 7 août, « c'est ce qu'il voulait principalement » ; en effet, par ce « temps de combustion », nul ne songeait à engager des poursuites civiles pour des affaires de si minime importance et « l'affaire était finie ».

Mais la France était dans la fièvre et l'angoisse. Le 11 juillet, sur le rapport de Hérault de Sechelles, l'Assemblée décrétait que « la patrie était en danger, qu'il était fait appel au courage et au patriotisme de la France ». Le 22 juillet, au son du tocsin et au roulement du tambour, la municipalité de Paris promulguait le décret sur la *Patrie en danger*. Des hommes couraient dans les rues en criant : « Citoyens, la patrie est en danger ! » Les enrôlements avaient lieu en masse au milieu du délire du peuple, et Robespierre écrivait : « Dieu puissant ! cette œuvre est la tienne ! défends toi-même ces lois éternelles que tu graves dans les cœurs et absous la justice accusée par les malheurs du genre humain ! » La déclaration de la patrie en danger avait

été faite par le peuple sans avoir été soumise préalablement au *veto* du roi. C'était affirmer la souveraineté du peuple. De là à demander la déchéance du roi, il n'y avait qu'un pas. Le député Choudieu la formula dans la séance du 23. Robespierre, aux Jacobins, exprima la nécessité de nommer une Convention nationale, pour donner au peuple toute sa souveraineté et, en se défendant à la fois des intrigants et des aristocrates, sauver l'Etat, puisque l'Assemblée et le roi avaient révélé leur impuissance. Les Girondins tentèrent d'arrêter l'Assemblée sur cette pente fatale, mais les événements révolutionnaires suivaient leur implacable logique. Le 28 juillet, on connut à Paris le manifeste du duc de Brunswick, daté de Coblentz, le 25, dans lequel il disait que les « alliés marchaient pour couper court à l'anarchie en France », et que, tous les rebelles seraient passés au fil de l'épée, que leurs maisons seraient démolies ou brûlées ». Cet insolent factum exaspéra les patriotes. « Allons! dit Robespierre, aux Jacobins, il faut que le peuple français soutienne le poids du monde, il faut qu'il soit parmi les peuples ce qu'Hercule fut parmi les héros! » Mais il importait d'agir au plus vite. Les Jacobins formèrent un comité insurrectionnel de cinq membres, auxquels se réunirent les chefs militaires des faubourgs ; les quarante-huit sections de Paris, sauf une, ayant voté la déchéance du roi, ils conçurent le projet de s'emparer de vive force des Tuileries, intimider l'Assemblée, lui arracher la déchéance du roi. On était encouragé dans cette voie violente par l'ardeur que déployaient les fédérés qui étaient impatients d'agir. « Après-demain, écrivait Napoléon à Joseph, à la date du 7 août, l'on traite la question de la déchéance du roi. Tout

annonce des événements violents, beaucoup de monde abandonne Paris... »

Au reçu de la lettre du Ministre de la Guerre, l'informant, le 10 juillet, qu'il était remis dans son grade, Napoléon avait fait part à sa famille du désir du ministre de le voir quitter le bataillon et rejoindre son régiment, qui se trouvait à la frontière. Tous ses parents avaient été unanimes à l'encourager dans cette voie. Il y paraissait résolu lui-même, quoique à regret, ne pouvant pas se résigner à abandonner la Corse. « Je crois, écrivait-il, que je me résoudrai à partir sous peu et à abandonner le bataillon. Ainsi, quels que soient les événements, je me trouverai établi en France...... Si je n'eusse consulté que l'intérêt de la maison et mon inclination, je serais venu en Corse, mais vous êtes tous d'accord à penser que je dois aller à mon régiment. Aussi j'irai. » Il engageait Joseph à prévenir les amis, « Paolo Batista » et « Tomaso Tavera », d'avoir à prendre leurs dispositions pour être prêts à concourir, au cas où il aurait donné sa démission du bataillon. Pendant son séjour à Paris, il avait beaucoup écrit, « mais ce n'était plus dans ces circonstances que l'on faisait imprimer ; aussi bien, il n'avait plus la petite ambition d'auteur » ; il avait poussé à fond l'astronomie, qui, disait-il, « est un beau divertissement et une superbe science... » et il ajoutait : « Avec mes connaissances mathématiques, il ne faut que peu d'étude pour posséder cette science. C'est un grand acquis de plus. » En présence des événements graves qui se préparaient, Joseph persisterait-il à jouer un rôle effacé? « Tiens-toi sur le pied de devenir député à la prochaine législature, notait-il ; sans cela tu joueras toujours un sot rôle en Corse. »

L'avenir était si grave, qu'en effet, le 9 août, à minuit, en exécution du complot tramé par les Jacobins, on sonnait le tocsin, on battait le rappel dans les faubourgs et des rassemblements d'hommes en armes s'opéraient dans chaque section. A six heures du matin, des colonnes populaires, qu'on pouvait évaluer à vingt mille personnes déguenillées et en désordre, sortaient des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, se mettaient en marche vers les Tuileries. Elles y arrivaient à huit heures, précédées par les fédérés bretons et marseillais avec leurs canons. Après avoir essayé un instant de parlementer, le roi, la reine et la famille royale étaient entraînés par Rœderer, procureur syndic de Paris, et placés sous la sauvegarde de l'Assemblée nationale. Cependant, les insurgés brisaient les portes, se frayaient un passage à travers les cours et jardins, malgré les Suisses qui, préposés à la garde des Tuileries, leur opposaient une muraille de fer, mouraient en héros ; une fois maîtres du château, les insurgés le mettaient à feu et à sang...

Ce matin-là, Napoléon sortait de chez lui lorsqu'il rencontra, rue Croix-des-Petits-Champs, un groupe d'hommes hideux, « la plus vile canaille[1], » qui le sommèrent de crier : Vive la Nation ! Il les suivit et, arrivé place du Carrousel, il entra dans la boutique de Fauvelet, marchand de meubles, d'où, d'une fenêtre, l'épouvante dans les yeux, il put suivre à son aise les péripéties de la lutte.

A midi l'émeute avait pris fin. Il s'aventura dans les jardins des Tuileries qui étaient encombrés de cadavres de Suisses éventrés sur lesquels des

1. Cf. *Mémorial*.

femmes se portaient à des actes de la dernière indécence. Apercevant un Marseillais en train d'achever un Suisse, il s'écria : « Homme du Midi, sauvons ce malheureux ! » et le pauvre soldat fut épargné ! Mais la vue de tout ce sang répandu, de ce grand entassement de cadavres dans une espace réduit le glaça d'horreur ; il s'éloigna en hâte des Tuileries, parcourut, en quête de savoir, les cafés avoisinant l'Assemblée et lut « l'irritation », la « rage » sur toutes les physionomies. Même son visage impassible excita les soupçons et les regards hostiles. Le soir, il écrivait à Joseph une lettre détaillant les événements de la matinée, et il exprimait son opinion en ces termes : « Si Louis XVI se fût montré à cheval, la victoire lui fût restée ; c'est ce qui m'a paru à l'esprit qui animait les groupes, le matin. »

Dans l'après-midi, l'Assemblée nationale qui s'était déclarée en permanence prenait coup sur coup de graves résolutions. Sur la proposition de Vergniaud, « considérant que le danger de la patrie était au comble, » elle vota la suspension provisoire du roi, et décréta la *Convention nationale*, pour prendre définitivement telles mesures que comportait la situation. Sur la proposition de Guadet, elle nomma un nouveau ministère : les Girondins, Roland, Servan et Clavière, les « ministres patriotes » étaient rappelés ; Monge était désigné pour la marine, Lebrun, pour les affaires étrangères, Danton, pour la justice ; enfin, sur la proposition de Debry, elle adopta les fameux décrets sur les prêtres insermentés et le camp de 20.000 hommes. La séance se prolongea jusqu'à trois heures de la nuit.

La royauté était renversée en fait. On allait au

hasard, à l'inconnu. La route s'ouvrait, large, à toutes les ambitions. Aussi, le lendemain, Napoléon, en écrivant à son oncle Paravicini, pouvait-il lui dire, après un long récit de la révolution qui venait de s'accomplir. « Les événements se précipitent : laissez clabauder nos ennemis; vos neveux vous aiment et ils sauront se faire placer. » Et, en effet, une nouvelle Commune s'était installée à l'Hôtel de Ville; comme elle avait provoqué la révolution du 10 août, elle dicta des ordres à l'Assemblée, prit la direction effective du pouvoir; elle lui fit adopter la loi électorale proposée par Guadet, loi qui supprimait le cens pour les assemblées primaires, c'est-à-dire la distinction entre les citoyens actifs et passifs; l'an IV de la liberté, devenait an Ier de l'égalité; les assemblées primaires étaient convoquées pour le 26 août, les électeurs pour le 2 septembre et la Convention pour le 20 septembre; l'Assemblée ayant voulu donner le Luxembourg comme résidence à la famille royale, la Commune lui imposait une citadelle, une véritable prison, le Temple; Robespierre qui était l'âme de la Commune ayant dit que la « clémence était barbare », le 17 août on arrachait à l'Assemblée la création d'un tribunal populaire pour exercer la justice nationale. Mais La Fayette avait adressé du camp de Sedan une proclamation à ses troupes pour protester contre la suspension du roi, et il avait engagé les directoires des départements à s'insurger contre le nouveau pouvoir exécutif. La Législative délégua auprès de lui trois commissaires, Kersaint, Antonelle et Peraldi qui furent mis en état d'arrestation, le 14 août, par le directoire des Ardennes. Prévenu que le directoire de l'Aisne avait mis sa tête à prix, et que les autres chefs d'armée,

Dumouriez, Biron, Custine, Montesquieu, Lukner avaient adhéré à la Convention, La Fayette ne trouva de salut que dans la fuite, et, le 19 août, il gagnait la frontière autrichienne avec une vingtaine de ses officiers.

Paris était sous la Terreur. Le tribunal du 17 août, à peine entré en fonctions, déclarait que l'échafaud demeurerait en permanence, faisait dresser, à cet effet, une guillotine au Carrousel, une autre à la Grève, et y envoyait, après un jugement sommaire, les personnes soupçonnées de connivence avec les émigrés. D'autre part, tandis que les enrôlements patriotiques continuaient, le 23 août, l'Assemblée votait le séquestre des biens d'émigrés et l'expulsion des prêtres insermentés.

Soudain, le 26 août, on apprit que Brunswick, à la tête de quatre-vingt mille hommes, avait envahi la France, qu'il avait obtenu, le 23, la capitulation de Longwy. L'Assemblée décréta que Longwy serait rasée, « que tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlerait de se rendre, serait puni de mort ». On fit appel au patriotisme des volontaires, mais les recrues manquaient d'armes, de munitions, de souliers. Le 28, Danton exprima à l'Assemblée la nécessité de faire des visites domiciliaires. « Il doit y avoir, dit-il, dans Paris, 80.000 fusils en état. Tout appartient à la patrie, quand la patrie est en danger. » Ces visites s'opérèrent dans la nuit du 29 au 30. Toutes les personnes suspectes furent jetées, par milliers, dans les prisons, car la Commune ayant commencé par la terreur ne pouvait se maintenir que par la terreur. Le 1er septembre on reçut la nouvelle de l'investissement de Verdun. Danton monta à la tribune de l'Assemblée et déclara que le lendemain « le peuple allait courir à la fron-

tière » au son du tocsin qui, loin d'être un signal d'alarme, serait « la charge sur les ennemis de la patrie », qu'on vaincrait avec de l'audace. Le 20 septembre, en effet, on sonna le tocsin, on tira le canon d'alarme, et au moment même où les volontaires accouraient à l'appel de la patrie, au moment même où Dumouriez disait à ses soldats en désignant les défilés de l'Argonne : « Voilà les Thermopyles de la France ! », les prêtres et les nobles enfermés dans les prisons de Paris, à l'Abbaye, aux Carmes, au Châtelet, à la Force, à la Conciergerie, aux Bernardins, étaient égorgés en tas.

Or, au milieu de ces événements, M. d'Abancourt, ministre de la Guerre, avait été renversé, le 10 août, sans avoir signé le brevet de capitaine de Bonaparte; d'autre part, par un décret du 7 août, suivi d'un article additionnel du 16, la Législative avait voté la suppression de la maison Saint-Louis; il était donc de toute urgence pour Napoléon qu'il rentrât en Corse pour y conduire sa sœur Marianna, d'autant plus que Joseph, en situation de devenir député à la Convention, pourrait ainsi profiter de son crédit personnel auprès du corps électoral. Il renouvela avec instance les démarches dans les bureaux et enfin, le 30 août, Servan, le nouveau ministre de la Guerre, lui délivrait, à la date du 6 février (jour légal de sa nomination à l'ancienneté), son brevet de capitaine au 4e d'artillerie, avec rappel de solde ainsi que l'ordre en avait été donné, le 10 juillet dernier, à M. de Mauroy. Mais son ambition le tourmentait sans cesse. Le 23 août avait paru un décret attribuant les emplois de lieutenant-colonel d'artillerie de marine aux capitaines d'artillerie. Ne pouvait-il donc concilier le désir du ministre, c'est-à-dire quitter le bataillon de volon-

taires et en même temps continuer à résider en Corse en y obtenant un emploi de lieutenant-colonel dans l'artillerie de marine? Comme chez lui les décisions étaient instantanées, sans perdre de temps, le 30 août, il se présentait à l'audience du ministre de la marine, Monge, et lui remettait une note à cet effet; il était, disait-il, capitaine au 4e régiment; il connaissait son métier d'artilleur et avait l'estime des chefs de corps qui l'avaient employé; il avait donné à maintes reprises des preuves de civisme; enfin il avait un grade équivalent dans les bataillons de volontaires soldés; en demandant à passer dans l'artillerie de marine, il ne désirait qu'être « restitué à des occupations qu'il aimait ». On ne donna pas de suite à sa demande.

Or, le temps de partir pressait. Le 1er septembre il écrivait aux administrateurs du district de Versailles que « des affaires très instantes et de service public, l'obligeant à partir de Paris sans délai », et devant, comme « frère et tuteur », ramener Mlle Bonaparte dans sa famille, il les priait, en exécution de la loi, de lui accorder l'indemnité de route qui lui était due, soit « vingt sols par lieue ». Le même jour le directoire de Versailles faisait droit à sa demande et délivrait à la demoiselle Bonaparte un mandat de trois cent cinquante-deux livres, la distance de Versailles à Ajaccio étant de trois cent cinquante-deux lieues. Il la ramenait immédiatement à Paris, puis après avoir mis de l'ordre dans ses affaires, se mettait en route pour la Corse. Vers le mois de septembre il arrivait à Marseille. En débarquant de voiture il fut accueilli par une bande de démagogues qui criaient! « Aux aristocrates! mort aux aristocrates! » en désignant le chapeau garni de plumes de Marianna. — « Pas plus aristocrates que vous! »

répliqua Napoléon. Il arracha le chapeau de sa sœur et le jeta à la foule. Les énergumènes applaudirent.

A Marseille, Napoléon trouva une lettre de Joseph, datée de 7 septembre, lui annonçant que les assemblées primaires s'étaient réunies d'urgence, avaient déjà élu les délégués pour l'assemblée électorale qui devait se tenir à Corté le 12 septembre. Son succès ne lui semblait pas douteux. « Tu seras à l'heure qu'il est, écrivait-il, député à l'Assemblée conventionnelle. » Mais aucun bateau n'était en partance pour Ajaccio. « Je suis plein de chagrin, ajoutait-il, de ne pouvoir passer la mer. Il n'y a pas d'occasion pour Ajaccio et probablement il n'y en aura pas d'une quinzaine de jours. Il y a bien des Capicorsini[1] qui iront à San-Fiorenzo[2]. Ils pourraient me conduire à Calvi. Mais alors que devenir ayant avec moi l'embarras de Marianna! » Il écrivait à M. Gaudenard, quartier-maître trésorier de son régiment qui avait toujours son dépôt à Grenoble, de lui envoyer mille cinq cents livres, une partie de son arriéré de solde, sous le couvert de M. Henri Gastaud, négociant à Marseille[3], qui venait de lui faire des avances d'argent, se rendait à Toulon, y apprenait l'abolition de la royauté et la proclamation de la République par le décret du 21 septembre, et un bateau s'étant trouvé en partance pour Ajaccio, dans les premiers jours d'octobre il était rendu chez lui.

1. Marins du cap Corse.
2. Saint-Florent.
3. Il demeurait rue Paradis.

CHAPITRE VII

EXPÉDITION DE SARDAIGNE

Sentiments de Paoli. — Expédition de Sardaigne. — Contre-attaque de la Maddalena. — Projet d'une attaque de la Maddalena par Napoleon.

L'arrivée de Napoléon à Ajaccio causa un événement en ville. On le croyait brisé par les Peraldi, qui avaient escompté sa comparution devant une cour martiale, et il y rentrait, à l'âge de vingt-trois ans, avec le grade de capitaine! Ses partisans lui firent fête, et, à chaque courrier, il recevait des lettres de ses amis qui le félicitaient de l'heureux succès de ses démarches, lui témoignaient « le vif désir qu'ils avaient de l'embrasser ». Ce dernier séjour à Paris où il avait été mêlé de près aux événements révolutionnaires avait accru son prestige, et il s'exprimait sur un ton aisé, fier, décidé, qui en imposait même à ses adversaires.

Depuis quelques jours, Joseph était rentré de Corté où venaient d'avoir lieu, du 17 au 22 septembre, les élections des députés à la Convention. On avait choisi le procureur syndic Saliceti, l'abbé Andrei, Luce Casabianca, Ange Chiappe, le vicaire constitutionnel Multedo, et J.-B. Bozio. Joseph avait posé lui aussi sa candidature; il avait fait de la

propagande parmi ses parents et amis[1], mais s'étant mis sur les rangs à l'élection du quatrième député, Andrei, il n'était arrivé que le quatrième avec soixante-quatre suffrages, sur trois cent quatre-vingt-dix-huit votants et il avait alors retiré sa candidature au second tour; en effet, Paoli lui avait formellement refusé son concours; il avait eu, en outre, contre lui, tous les partisans des Pozzo et des Peraldi, et au surplus il n'avait pas été en mesure de

1. Une lettre de Lucien à Charles de Bruni, de Pila-Canale, au moment de la convocation des assemblées primaires, permettra d'apprécier comment était faite la propagande électorale :

« Forciolo, le 25 août 1792.

« Très cher seigneur colonel et ami,

« Voici longtemps que notre correspondance est interrompue. Il serait temps de la reprendre. Je viens d'arriver de Corté ; c'est la raison qui m'a privé du plaisir de pouvoir m'entretenir avec vous.

« Tantôt, très cher Bruni, on va réunir les assemblées primaires pour la nomination des électeurs qui doivent choisir les nouveaux députés à la Cour, parce que le Roi ayant été suspendu, il faut une nouvelle Assemblée.

« Dans cet état de choses, mon frère m'a chargé de vous écrire pour vous prier de concourir à l'électorat; comme il désirerait aller à Paris, c'est simple qu'il voudrait retrouver ses amis dans l'Assemblée électorale.

« Très cher monsieur Bruni, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous nous connaissons, notre amitié est plus vieille, et j'espère qu'elle durera encore jusqu'au terme de notre vie... ; bien qu'il y ait eu quelques petites négligences de notre part, ce n'est pas une raison pour rompre les liens qui nous unissent.

« Je vous prie donc, en mon nom et au nom de mon frère, de concourir à l'électorat, de vous unir à nos amis, et de former, pour cela, alliance avec le beau frère de Paul-Baptiste Forciolo, qui sera prévenu de s'unir à vous et aussi avec mon parent, l'abbé Dominique Costa ; j'écris à ce dernier pour qu'il brigue le même mandat. Donnez lui aide ; si tous les trois vous êtes unis, vous ferez la loi.

« Dans le cas où, comme je n'en doute pas, les quatre électeurs de votre canton seraient favorables à mon frère..., nous vous devrions, cher Bruni, une obligation de plus ; il est indispensable surtout que vous soyez du nombre ; je vous conjure donc de passer par dessus toutes choses et de vous mettre en rapport tant avec l'abbé Costa qu'avec le seigneur Cognocoli.

« Je compte sur votre activité, et avec la plus affectueuse amitié, je me dis toujours votre cher ami qui sera heureux de vous embrasser à Corte.

« Votre fidèle et inviolable ami.

« Lucien Bonaparte. »

Archives de M. de Bruni, de Pila-Canale. (L'original de cette lettre est en italien.)

faire de gros sacrifices d'argent pour l'emporter de haute lutte comme ses collègues, Saliceti, Multedo et Chiappe. Paoli lui avait été hostile ainsi qu'à ses collègues parce que, depuis longtemps, un sourd antagonisme existait entre lui et le Directoire; Paoli qui avait longtemps gouverné la Corse en maître, qui s'était identifié avec elle, ne pouvait point se résoudre à se désintéresser de son Administration, prétendait en conserver la direction absolue; il craignait qu'on ne compromît le glorieux renom de la patrie, dont il était vivement jaloux comme de sa réputation personnelle, si on abandonnait entièrement l'Administration du pays à des jeunes gens sans « la moindre expérience[1] », qui, voulant trancher en maîtres, comme s'ils « avaient le pouvoir du sultan et l'infaillibilité du pape », créaient les divisions dans les districts par manque de doigté et attiraient l'attention du Gouvernement sur la déplorable gestion financiere de l'île; il avait voulu réprimer leurs abus, mais ils avaient manqué de déférence envers lui, s'étaient montrés préoccupés plutôt de favoriser leurs amis et de fortifier leur crédit, car, eux aussi, comme Paoli, étaient avides de pouvoir, de domination, se laissaient entraîner, en vrais Corses passionnés par l'esprit de parti, à subordonner l'intérêt général du pays aux intérêts particuliers de leurs clients; indignés de ce que Paoli mutinait les populations contre eux, humiliés d'être traités par lui en petits garçons, ils lui avaient donc fait une guerre sourde, l'avaient contrarié dans ses amis et ses protégés, pour amoindrir son influence, s'affranchir de sa tutelle, devenue excessive et tyran-

1. Cf. Lettres de Paoli du mois de mars 1792. (Collection Perelli.)

nique; aussi bien, aux élections pour la Convention Paoli avait-il déclaré publiquement qu'aucun membre du Directoire, hormis Saliceti, n'était digne d'être député; il avait bien, toujours, une influence politique prépondérante en Corse, mais ayant été atteint, au moment du scrutin, d'une fièvre putride qui le mit en danger de mort, on réussit à « surprendre l'opinion », à mettre en échec ses candidats Cesari, Masseria et Panattieri. Les suffrages furent disputés à coups de pièces d'or, car, les assignats étant dépréciés, on payait les votes en espèces. On vit même, tellement les Corses sont plutôt avides d'honneurs que d'argent, des gens convertir dans ce but quatre-vingt mille livres d'assignats en cinquante mille livres de numéraire. Saliceti avait dirigé la lutte; il avait conservé jusqu'à ce jour la confiance de Paoli, s'était borné très sournoisement et très habilement à se créer un parti personnel, en profitant de ses fonctions de procureur syndic pour distribuer places et faveurs à ses créatures, mais la maladie du vieux patriote ayant fait croire à sa disparition imminente, il s'était démasqué, avait révélé son ambition de le supplanter. Joseph, à diverses reprises, surtout après les instances que Napoléon lui avait adressées de Paris, avait multiplié les démarches pour se rapprocher de Paoli, lui faire accepter Lucien comme secrétaire, mais il n'avait pu vaincre ses préventions contre lui. Saliceti avait été assez habile pour endormir sa vigilance, dissimuler ses intrigues sous le couvert du Directoire; Paoli le considérait comme un excellent patriote, mais « trop exalté », « trop facile à prévenir », recourant aux mesures extrêmes par manque de pondération, parce qu'il se laissait mener par des jeunes gens

inexpérimentés et présomptueux[1], particulièrement par Joseph Bonaparte et Barthélemy Arrighi ; il ne pouvait pas pardonner au Directoire, il ne pouvait pas surtout pardonner à Joseph la suspension du Directoire de l'Ile-Rousse, le gain de cause donné à Barthélemy Arena, lors des troubles de de cette ville, le 1er mars 1792 ; une minute, un soupçon[2] avait traversé son esprit sur la complicité de Saliceti ; mais il eut bientôt fait d'en rejeter la responsabilité sur ces « Seigneurs » du Directoire, sur Joseph, entre autres, qui avaient « surpris la bonne foi » de son cher et dévoué Saliceti.

Napoléon et Joseph causèrent longuement de la situation présente. Elle était critique. La vigueur physique de Paoli déclinait, et, chaque jour, le parti des mécontents recrutait des forces nouvelles. Les frères Arena sapaient vigoureusement son autorité ; dans les sociétés populaires de Toulon et de Marseille ils semaient des soupçons sur sa loyauté politique, apportant dans leur campagne de calomnies une âpre énergie ; en Corse, leurs partisans donnaient la main à ceux de Giubega et Luce Casabianca qui ne cessaient depuis longtemps de faire ouvertement à Paoli une guerre implacable ; on escomptait déjà sa succession éventuelle ; les fonctions de commandant en chef de la 23e division militaire dont Paoli venait d'être pourvu, avaient, heureusement, consolidé son influence. Le décret datait du 11 septembre ; il en avait eu connaissance le 27 ; or, Pozzo se prévalait de ses relations avec le Ministre de la Guerre Servan, pour insinuer qu'il

1. « Non prima di oggi ho veduto il loro decreto ed il requisitorio del nostro amico, quale hanno saputo sorpreadere, e servisene come la scimmia della zampa del gatto (Lettre de Paoli du 13 mars. Collection Perelli).
2. *Loco citato*. Lettres du 17 et 18 mars.

avait contribué puissamment à la promotion de Paoli afin de mettre, disait-il, un terme à « toutes les intrigues ; » dans ces conditions, n'y avait-il pas à craindre qu'il ne s'emparât de l'esprit de Paoli, facile à séduire depuis sa dernière maladie? Un décret du 22 septembre ordonnant le renouvellement des pouvoirs administratifs et judiciaires, Pozzo, qui s'était distingué au conseil diplomatique, Pozzo, qui passait pour un garçon actif, ambitieux, d'esprit délié, séduisant et peu scrupuleux, disait-on, sur les moyens de parvenir, n'allait-il pas devenir procureur général syndic de la Corse? Les Bonaparte en prenaient de l'ombrage. Allaient-ils le trouver toujours sur leur chemin? Pozzo remplissant les fonctions de procureur général syndic, c'est-à-dire chef réel du pouvoir administratif de la Corse, ne seraient-ils pas en butte, eux et leurs amis, à des exactions par esprit de vengeance? Ne leur gardait-il pas rancune de l'opposition qu'ils lui avaient faite, récemment, dans les assemblées primaires, au sein même du *rione* d'Appietto? En tout cas, Paoli, affecté de l'échec de ses amis aux élections de septembre, n'allait-il pas peupler le nouveau Directoire d'hommes à son entière dévotion, à l'exclusion des membres de l'ancienne administration? Alors ceux-ci comment se comporteraient-ils vis-à-vis de Paoli? Serait-il assez habile pour ménager leur susceptibilité? N'iraient-ils pas grossir le nombre des mécontents? Sans aucun doute, on était à la veille d'un déplacement de l'axe politique de la Corse. Par la force des choses, Saliceti ne serait-il pas appelé à grouper autour de lui tous les éléments épars de l'opposition? Il convenait donc d'agir avec circonspection, et, sans se découvrir avec Paoli, de nouer des intelligences

avec Saliceti pour avoir un point d'appui en cas de besoin.

A son arrivée à Ajaccio, Napoléon reçut des lettres des officiers du bataillon de volontaires dans lesquelles on se plaignait que tout allait à l'abandon ; la solde n'était pas payée, ou payée en partie et très irrégulièrement; les vivres faisaient défaut, étaient fournis avec des retards préjudiciables à la santé des hommes; la discipline était relâchée; des passe-droits se commettaient, et les volontaires, des paysans arrachés à leurs travaux de culture, se mutinaient contre leurs chefs sous le prétexte qu'ils ne touchaient pas leur prêt. Il écrivait le 18 octobre à Nunzio Costa, lieutenant à la compagnie Bonelli, qui se trouvait à Bonifacio avec le détachement Quenza : « Votre capitaine m'a exposé succinctement tous les motifs de plainte que vous pouviez avoir, j'espère qu'à l'avenir ils ne se représenteront plus, et qu'on ne fera plus d'injustice à personne... » Il aurait voulu se rendre à Bonifacio pour « mettre ordre à tout », mais il était obligé de se rendre à Corté sur l'ordre de Paoli; cependant, il pouvait annoncer à ses volontaires qui se plaignaient du manque de vivres qu'il avait donné des ordres en conséquence, que, « dorénavant, il serait là et que tout marcherait comme il faudrait ». Il continuait à suivre avec attention les mouvements de l'armée, et il se réjouissait, en Français patriote, du succès de nos troupes : « Les dernières nouvelles, ajoutait-il à Nunzio Costa, nous annoncent que les ennemis ont abandonné Verdun et Longwy et qu'ils ont repassé le fleuve pour rentrer chez eux; mais les nôtres ne s'endorment pas... La Savoie et le comté de Nice sont pris et la Sardaigne sera bientôt attaquée. Les soldats de la liberté triomphe-

ront toujours des esclaves stipendiés de quelques princes ».

Peu de jours après, il était rendu à Corté : Les six compagnies du bataillon Quenza-Bonaparte qui tenaient garnison dans cette ville, donnaient les marques de la plus vive irritation ; elles se trouvaient à effectif réduit, une grande partie des hommes ayant quitté le corps pour reprendre les travaux des champs, et néanmoins, elles étaient dans un dénuement extrême ; comme à Bonifacio, la solde était en retard, payée par acomptes, en assignats quand on le pouvait, et on avait de la peine à pourvoir à la nourriture et à l'équipement des hommes. La sourde irritation qui en résultait, se traduisait par des actes fréquents d'insubordination. Aussitôt arrivé, Napoléon, après avoir jugé au coup d'œil la situation, dépêchait, le 27 octobre, un homme à Quenza pour « porter les réclamations des compagnies, afin que le Conseil d'administration prît toutes les précautions possibles pour faire droit aux soldats qui se plaignaient ». Pianelli, lieutenant de la compagnie de grenadiers, chargé du détail des six compagnies, avait bien reçu deux mille francs en espèces et quatre cent cinquante francs en assignats pour faire face à certaines dépenses, mais cette somme était insuffisante, les compagnies se trouvaient dans le « plus grand besoin, » et il était « urgent » d'envoyer un nouveau mandat « par exprès ». Après avoir fait part à Quenza des nouvelles du jour qui étaient « bonnes » (l'armée prête à envahir la Sardaigne, les Autrichiens repoussés à Lille, l'armée de Custine en marche sur Coblentz), il indiquait la ligne de conduite à tenir en la circonstance, puisque, après tout, les fautes contre la discipline dérivaient des négligences du

Conseil d'administration. « Le général, disait-il, est très mécontent de nos bataillons en général, plus particulièrement du nôtre : il ne faut pas tant se découvrir, la bonne politique veut que l'on agisse autrement. Il faut punir les officiers et soldats qui résistent au bon ordre, mais ne les accuser qu'à la dernière extrémité ».

Napoléon eut des entrevues avec Paoli. Le vieux patriote avait l'humeur inquiète ; sa convalescence traînait en longueur, il était sujet à des accès de fièvre qui l'obligeaient à garder la chambre ; mais surtout les nouvelles qu'il recevait de Paris, comme la mise en jugement de Louis XVI, le jetaient dans une profonde mélancolie. A de très rares intimes, il laissait entrevoir ses peines, ses frayeurs. « Il *club* dei Giacobini, disait-il, sarà la rovina nostra ! » Se souvenant de l'exquise affabilité avec laquelle Louis XVI l'avait reçu à la cour, il ajoutait : « Nous avons été les ennemis du roi n'en soyons pas les bourreaux ! » Mais, en principe, Paoli, fidèle à ses habitudes de prudence, toujours rusé et subtil, dissimulait le fond de sa pensée, procédait par insinuations vagues, n'émettait que des opinions politiques d'un caractère très général, qu'il soulignait d'un sourire, d'un clin d'œil, restait enfin énigmatique. Corté, en ce moment, était en pleine effervescence. De tous côtés, on accourait en foule pour obtenir l'appui de Paoli dans le renouvellement prochain de toutes les fonctions administratives et judiciaires. Napoléon sollicita en faveur de son frère. Paoli l'accueillit avec bonne grâce, mais demeura impénétrable. Il comprit. Aussi bien Pozzo était arrivé à Corté, il paraissait évident qu'il serait le futur procureur général syndic, malgré l'activité déployée par Volney, qui était lui-même candidat à cette fonction,

car les amis de Paoli prenaient un air contrit pour dire qu'on ne pouvait pas, à regret, élire Volney qui était considéré comme un hérétique, ayant écrit les *Ruines*, tandis que Pozzo manigançait toutes les combinaisons politiques de sa faction. Bien plus, Napoléon ne douta plus qu'on voulait l'éloigner, lorsque Paoli lui annonça qu'il devait être prêt à se rendre à la première alerte à Ajaccio pour prendre part à l'expédition de Sardaigne qui s'organisait.

Cette expédition mettait Paoli dans de cruels embarras. Il se voyait dans la dure nécessité de combattre le roi de Piémont qui avait été, de tout temps, l'ami des Corses et de leur cause ! Mais il ne laissait rien paraître de ses perplexités, et si ses adversaires insinuaient qu'il avait des obligations envers le roi de Sardaigne, son attitude était bien celle d'un Français patriote, irréprochable. Il souffrait aussi de l'incurie qui présidait, au sein du Conseil exécutif, aux préparatifs de cette campagne qui, manquant d'unité de direction, d'intelligence, « ne pouvait réussir que sur un de ces miracles de la sainte Liberté [1] ! »

Néanmoins, Paoli tenait à justifier pleinement la confiance que la Nation avait mise en lui en le nommant commandant en chef des forces militaires de la Corse ; il s'employait de son mieux à seconder l'entreprise projetée par la République en Sardaigne ; mais, frappé de l'incohérence des préparatifs de l'expédition, blessé des précautions qu'on prenait pour lui en cacher le plan, jaloux, d'autre part, de sauvegarder sa réputation, il se tenait sur la réserve, bien convaincu, à cause des perfidies dirigées contre

1. Lettre à Bozio du 24 novembre 1792 (Collection Perelli).

lui par les Corses émigrés en Provence, qu'on ne manquerait pas, en cas d'échec, de lui en faire assumer toute la responsabilité [1]. Avant de recevoir sa nomination de lieutenant général commandant la 23e division militaire, après le 10 août, laissa-t-il échapper des inquiétudes sur l'état d'anarchie de la France? Se plut-il à la comparer à la Grande-Bretagne, remarquable par son esprit de suite? En tout cas, sur ces propos d'une authenticité douteuse, pouvait-on, comme l'insinuaient les Arena et leurs séides en Provence, douter de la sincérité, de l'attachement de Paoli à la République, de son zèle à contribuer à la gloire de la Nation, et pouvait-on, enfin, articuler un fait précis témoignant qu'il couvait l'arrière-pensée de séparer le sort de la Corse de celui de la République, de l'offrir à l'Angleterre, le cas échéant?

Malgré les craintes de Paoli, le projet d'une descente en Sardaigne avait été longuement mûri. Il remontait au moins d'avril 1792, à la suite des sourdes menées de la cour de Turin contre la France. En appelant les Sardes à la liberté, « en les délivrant des droits féodaux qui absorbaient le fruit de leurs travaux », ne pourrait-on paralyser l'action néfaste du roi de Piémont [2] ?

Le 14 mai 1792, un électeur de Bonifacio, habitant Paris, Antoine Constantini, très informé sur la Sardaigne, puisqu'il avait pendant longtemps résidé à Sassari, adressait à l'Assemblée Législative un *Mémoire contenant des moyens contre le roi de Sardaigne*, et dans ses *notions propres à former un plan d'attaque*, après avoir exprimé la nécessité

1. *Loco citato.*
2. Mario Péraldi, *Projet de diversion en Sardaigne* : Abbé Letteron. *Pièces et documents pouvant servir à l'histoire de la Corse pendant la Révolution française* (*Bulletin des Sc. hist. de la Corse*).

de s'emparer au préalable des îles de la Maddalena et celles adjacentes, « pas difficiles à conquérir, parce que les habitants, d'origine corse, seraient flattés d'être unis à cette île et par suite à la France », il concluait qu'une armée médiocre se serait emparée de la Sardaigne aisément.

Le Ministre de la Guerre en référa au procureur général syndic de la Corse, Saliceti, qui, le 17 juin, écrivait qu'il « regardait l'exécution de ce projet comme sujette à peu de difficultés, eu égard à la faiblesse du roi de Sardaigne et au peu d'attachement des naturels au gouvernement actuel ».

Le 23 juillet, nouveau mémoire de Constantini au Comité militaire que Carnot faisait adopter.

Deux Corses, députés à la Législative, présentaient, de leur côté, des mémoires au Comité militaire sur l'expédition de Sardaigne et s'offraient « au service de la patrie ». Le Comité exécutif les choisissait l'un et l'autre comme commissaires du Gouvernement. Par décret du 1er octobre, Marius Peraldi était désigné pour se rendre en Corse, se concerter avec Paoli pour le rassemblement des troupes disponibles, et par décret du 10, Arena devait rejoindre le général d'Anselme, commandant l'armée du Midi, à Nice, pour lui communiquer les instructions du Conseil exécutif et l'accompagner en Sardaigne où il l'aurait aidé dans les proclamations en langue italienne.

Marius Peraldi arrivait à Toulon le 6 octobre, s'entretenait avec Pache à qui il exposait l'avantage de faire agir de concert les troupes de Corse et de Marseille pour l'expédition de Sardaigne et de « fixer » le relâche et l'entrepôt de l'armée à Ajaccio. Le 17 octobre, il arrivait à Corté où il confiait à Paoli l'objet de sa mission.

Arena partait de Paris le 16 octobre[1], arrivait à Nice le 23 et trouvait d'Anselme très tiède pour l'expédition de Sardaigne.

Le Conseil exécutif, de son côté, envoyait, le 26 octobre, des instructions à l'amiral Truguet et au général d'Anselme pour une action combinée en Sardaigne.

Dans le courant de novembre, les vaisseaux et les frégates se concentraient à la Spezzia, les transports à Toulon. Dans cette dernière ville, les trente-cinq bâtiments chargés de divers approvisionnements, souffraient, au dire du citoyen Maurice, commissaire extraordinaire, « d'une manière incroyable ». Nos forces navales se composaient de deux escadres : une commandée par Truguet, forte de quatre vaisseaux, six frégates, deux bombardes; l'autre commandée par Latouche-Tréville, forte de dix vaisseaux, deux frégates et deux bombardes.

Le 10 décembre, les deux divisions appareillaient. Le capitaine Latouche se dirigeait vers Naples pour y faire une démonstration militaire, Truguet se rendait à Ajaccio pour embarquer les troupes de ligne fournies par la 23e division; les deux escadres devaient se rejoindre dans le golfe de Palma et de là aller attaquer Cagliari.

Les transports de Toulon et les divers convois avaient reçu ordre de se rassembler au golfe Jouan d'où le vaisseau *le Commerce-de-Bordeaux* devait les escorter jusqu'à Ajaccio.

L'escadre de l'amiral Truguet se composait de quatre vaisseaux de première ligne : *le Tonnant* et *le Centaure*, de 80; *l'Apollon* et *le Vengeur* de 74 ; de six frégates, *l'Iris*, *la Vestale*, *la Sensible*, *la Fortu-*

1. Abbé Letteron. *Pièces et documents pour servir à l'histoire de la Corse pendant la Révolution française.*

née, *l'Aréthuse*, *la Perle*, et de deux bombardes.

Pendant la traversée un gros coup de vent de nord-est jeta à la côte, aux atterrages de Galeria, près Calvi, la frégate *la Perle* qui prenait la mer pour la première fois ; *l'Aréthuse* toucha un banc de sable et subit de graves avaries ; enfin le vaisseau *le Vengeur* s'échoua en entrant dans le port d'Ajaccio.

Les forces de l'amiral Truguet se réduisaient donc à trois vaisseaux, cinq frégates, deux bombardes. *La Junon*, qui devait porter M. de Sémonville à Constantinople était attendue dans ce port où il devait recevoir les instructions du Gouvernement. On l'avait signalée à Saint-Florent le 15 novembre.

L'escadre de Truguet arriva à Ajaccio le 15 décembre. Dans cette ville se trouvaient réunis, équipés et armés par les soins de M. R. de Casabianca, maréchal de camp[1], mille huit cents hommes tirés des 26e, 42e et 36e régiments de ligne, et des quatre bataillons de volontaires nationaux. Chaque régiment avait fourni trois cent vingt-trois hommes et chaque bataillon deux cents.

Les vaisseaux avaient à peine mouillé dans le port qu'une délégation du club *les Amis de la Constitution*, à la tête de laquelle se trouvait le jeune Lucien Bonaparte, se présentait à bord, demandait à fraterniser avec les patriotes. Sur chaque bateau, en effet, il y avait un club politique de sans-culottes. Matelots et Ajacciens rivalisèrent de zele et de patriotisme. Le 18 décembre, quelques sans-culottes descendirent à terre. Pour émerveiller leurs nouveaux camarades, ils allèrent danser la Carmagnole autour

1. Il avait remplacé M. de Rossi comme commandant en second de la 23e division.

de l'arbre de la Liberté[1] et se promenèrent dans les rues d'Ajaccio, une corde à la main, et faisaient la chasse aux passants en criant : *Mort aux aristocrates ! A la lanterne les aristocrates !*

A leur vue, on se sauvait de tous côtés, mais ils réussirent à s'emparer de deux gardes nationaux, les pendirent haut et court, et promenèrent leurs cadavres hachés en morceaux à travers la ville. Les volontaires s'assemblèrent, menacèrent de massacrer les marins de l'escadre. Un conflit sanglant fut évité grâce à l'intervention de l'amiral Truguet et du général Casabianca qui prirent des mesures énergiques. L'amiral Truguet fit embarquer ses hommes, et le général Casabianca ordonna aux commandants des compagnies de volontaires d'aller se cantonner à Mezzana.

On ne pouvait plus songer à embarquer ensemble les Corses et les Marseillais, des représailles étant à craindre résultant de « l'aigreur des esprits ». Truguet qui avait déjà arrêté son plan de combat (diversion à la Maddalena simultanément à l'attaque de Cagliari), requit Paoli de lui fournir exclusivement en totalité le 42[e] de ligne, afin d'affecter les quatre bataillons de volontaires corses à la contre-attaque du nord de la Sardaigne. Or, Paoli, inquiet de l'incohérence des préparatifs de l'expédition de Sardaigne, convaincu, n'étant pas tenu au courant des projets du Pouvoir exécutif, qu'on se méfiait de lui, qu'on le choisirait, en fin de compte, comme le bouc émissaire, dépêcha Colonna-Cesari à Ajaccio aussitôt l'arrivée de l'amiral Truguet dans cette

1. Cet arbre de la Liberté avait été planté à Ajaccio le 29 octobre, au milieu de troubles qui avaient duré jusqu'au 4 novembre ; les biens des Bacciocchi, émigrés, ayant été séquestrés, des officiers municipaux avaient laissé piller leur maison, saccager leurs meubles, dévaster leur cave. Il y eut même un coup de feu tiré. — *Archives de la Corse* L_{76}, C_{10}, F_1.

ville, pour l'éclairer sur la situation, lui exposer les difficultés d'une descente en Sardaigne. Truguet et Sémonville, arrivé également à Ajaccio, l'accueillirent avec les plus vives marques de sympathie ; tous deux étaient enthousiastes de la conquête de la Sardaigne ; « ils lui parlèrent sans mystère de leur plan; ils croyaient que la chose ne pouvait être plus aisée[1] ». Cesari leur fit observer « qu'on « ne conquiert pas un royaume, comme on s'empare d'un chou dans un jardin », « qu'ils n'avaient ni « troupes disciplinées, ni argent pour en lever », qu'on aurait dû, au préalable, former « un parti sur les lieux », qu'il fallait « une armée de terre suffisante pour en imposer et surtout de l'argent », qu'enfin le « plan était mal combiné[2] », qu'il aurait été préférable, pour mieux atteindre le roi de Piémont, de marcher sur Turin. Truguet, l'auteur du plan, déclara qu'on était trop avancé pour « rétrograder », qu'en définitive il ne demandait à Paoli « que les troupes de ligne disponibles et, avec elles, les bataillons civiques que la République payait ». Il écrivit, le 28 décembre, dans ce sens à Paoli, lui désignait Colonna-Cesari pour commander la contre-attaque de la Maddalena et lui prescrivait de faire le rassemblement des volontaires corses à Bonifacio.

Un des partisans les plus enthousiastes de la contre-attaque de la Maddalena était l'officier d'artillerie Bonaparte arrivé récemment de Corté avec son bataillon ; malgré l'opposition acharnée que lui et Joseph avaient faite à Pozzo, celui-ci avait été élu procureur général syndic du département ;

1. Cf. Abbé Letteron, *Pièces et documents*. Marius Peraldi, lettre du 22 décembre.
2. Cf. Abbé Letteron, *Id. Mémoires* de Colonna Cesari.

aucun des membres de l'ancienne administration n'avait, au surplus, été réélu ; comme allait l'écrire quelques jours après[1] Saliceti à Napoléon, c'était une « véritable contre-révolution ». Etant donné l'esprit de vengeance inné chez les Corses, les personnes évincées conçurent contre Paoli une haine implacable ; Saliceti, qui était, comme chef de file, battu dans tous ses amis, devait être plus particulièrement sensible à cet échec ; « on a ici des idées assez justes des principes de nos héros, » disait-il dans la même lettre, en faisant allusion aux révélations du *Rapport* de Monestier et il ajoutait pour engager les Bonaparte, ainsi que tous les adversaires de Paoli, à la résistance : « Je désire, mon cher ami, que vous me fournissiez l'occasion de vous prouver combien j'ai à cœur de vous donner une marque d'amitié. Vous pouvez ici compter entièrement sur moi et peut-être je ne serai pas tout à fait inutile. » Pour agir en despote comme il venait de le faire, Paoli n'escomptait-il pas la chute de la République? Aussi bien Saliceti, après avoir constaté « le noble enthousiasme du peuple à vouloir être libre », malgré la perspective « d'une guerre maritime au point d'avoir toutes les puissances de de l'Europe sur les bras, » notait-il : « Si on compte en Corse sur la dissolution de la République, on se trompe bien et peut-être nous les verrons engloutis dans l'abîme qui se creuse sous leurs pas. »

Napoléon avait noué d'excellentes relations avec l'amiral Truguet qui, séduit par les beaux yeux d'Elisa, recherchait les invitations aux soirées dansantes données par la signora Letizia. En famille,

1. Le 9 janvier 1793. Masson, *Napoléon inconnu*, t. II.

on caressait même l'espoir d'un mariage entre l'amiral et M[lle] de Saint-Denis, comme on appelait Elisa dans l'intimité. Napoléon fréquentait aussi, très assidûment, M. de Sémonville, ambassadeur à Constantinople, qui paraissait très disposé à emmener avec lui Lucien comme secrétaire, et M. Volney. Celui-ci, écœuré de ne pas avoir été nommé procureur général syndic, ne cessait, auprès de Truguet, de débiter des méchancetés sur Paoli qu'il appelait vieillard inepte, n'ayant pour lui que la fourberie ; il insistait sur son machiavélisme qui le rendait « ennemi de tout crédit naissant » et c'est pour cela qu'il avait préconisé le choix de Cesari comme commandant de la contre-attaque, car, avait-il dit à Truguet, Colonna-Cesari étant très populaire en Corse, il pouvait, à la rigueur, se passer du concours de Paoli.

Cependant, Truguet poussait les préparatifs de départ, afin d'aller rejoindre, dans le golfe de Palma, la division Latouche-Tréville et la flottille de Nice ; mais l'embarquement des troupes se faisait avec une lenteur infinie. On craignait de ne pas pouvoir l'accomplir si les troupes n'étaient pas entièrement soldées; en effet, comme le général Casabianca l'écrivait à Paoli le 31 décembre, on avait bien reçu, la veille, soixante mille francs en espèces et vingt-huit mille en assignats; mais comme il était dû aux troupes sept mois d'arriéré du traitement de campagne [1], qu'elles ne « vivaient que d'emprunt » qu'elles avaient réclamé avec « justice », il avait fallu solder cette créance et on n'avait plus de quoi « solder entièrement les troupes destinées à s'embarquer ».

1. Une loi du 19 août avait attribué le traitement de campagne à commencer du 1er avril jusqu'au 31 octobre inclusivement.

A la réquisition du contre-amiral Truguet, Paoli délivra aussitôt une commission à Colonna-Cesari et donna ordre à deux bataillons de volontaires de se tenir prêts à se rendre à Sartène, où Colonna-Cesari les aurait inspectés, « épurés » ; car, comme il l'avait fait souvent remarquer au ministre, les bataillons étaient « mal organisés », ils contenaient des « semences de désordres », et on ne pouvait rassembler à Bonifacio que des hommes sûrs. Cette nouvelle demande de Truguet réduisait à mille deux cents hommes toutes les troupes de la division ; c'était à peine suffisant pour assurer le service des places maritimes. Dans une lettre du 2 janvier au Ministre de la Guerre, Paoli disait qu'il avait mis de l'empressement à seconder l'amiral Truguet, puisque, après tout, il s'agissait de « propager la liberté » ; mais, après avoir signalé le danger de dégarnir les places fortes de la Corse, il croyait de son devoir de montrer les « obstacles que la nature des choses » opposait au succès de la contre-attaque : un rassemblement général à Bonifacio était impossible, la ville étant dépourvue de ressources ; les bataillons n'étant pas équipés, tout mouvement devenait difficile et le trajet à exécuter était « le plus long qu'on pouvait faire en Corse » ; les bataillons étaient, en outre, dénués d'effets de campement et autres nécessaires dans un pays montueux, habité par des hommes aguerris, et enfin on manquait de fonds en numéraire pour la subsistance des troupes et les frais extraordinaires de l'expédition. « Sans doute, disait-il, on a droit d'espérer beaucoup du courage des Corses, mais quelle que soit la valeur qui puisse les animer, et l'intelligence du chef qu'on leur destine, il ne faut pas les exposer, sans les moyens d'attaque et de

résistance, au moins pour quinze jours, surtout lorsque la flotte se portant sur Cagliari qui est le point opposé, ils ne peuvent pas avoir l'espoir d'être soutenus par les forces de mer. » Ne risquait-on pas de manquer, sinon « l'expédition entière, au moins d'en atténuer les effets et la rapidité » ? Paoli terminait par cette fine critique : « Je vous ai exposé, citoyen Ministre, ma situation et les efforts que je ne cesse de faire pour le succès de l'entreprise de Sardaigne ; elle pourrait être mieux combinée ; ceux qui s'en sont mêlés directement ont exagéré de beaucoup les ressources de ce département ; leur zèle qui était plus étendu que leurs connaissances militaires, les a trompés ; sans doute, quand il s'agit de combattre, il faut des choses réelles ; l'enthousiasme ne peut pas suppléer à tout. »

Le 5 janvier, l'amiral Truguet avait, enfin, terminé l'embarquement du corps expéditionnaire. Il avait au complet le 42e de ligne et des détachements du 26e et du 36e. Le mauvais temps l'empêchait de lever l'ancre. D'un autre côté, il était sans nouvelles du convoi attendu du golfe Jouan. Le 8 janvier son escadre mettait à la voile. Elle devait aller mouiller à l'île de Saint-Pierre[1] pour opérer sa jonction avec la division Latouche-Tréville qui avait terminé sa mission à Naples, et qu'on espérait rencontrer en rade du golfe de Palma.

Ce même jour, le convoi expéditionnaire composé de quinze bâtiments de transport, partait de Villefranche, escorté par le vaisseau *la Ville de Bordeaux* et la corvette *la Poulette*. Le 20 décembre, en effet, le général Brunet avait remplacé par intérim d'Anselme à l'armée d'Italie. Il ordonna aussitôt la con-

1. Désignée aussi sous le nom de Carlefort.

centration des transports à Villefranche et fit embarquer rapidement quatre mille Marseillais, dits, les « Phalanges marseillaises », mais plutôt le rebut de la Provence, sous le commandement de Dhiller. Avec eux partirent Barthélemy et Joseph Arena, et un groupe de patriotes volontaires corses, des adversaires acharnés de Paoli qui se trouvaient à Nice. Barthélemy Arena était porteur des ordres du général Brunet qui désignait le général Casabianca pour commander le corps expéditionnaire de Sardaigne.

Le 12 janvier, à deux lieues d'Ajaccio, un coup de vent dispersa la flotte et empêcha la plus grande partie du convoi d'entrer dans le golfe. Les transports relâchèrent à Calvi et à Saint-Florent.

Le commandant Dhiller se trouvait à Saint-Florent avec dix-huit cents hommes : ils étaient entassés sur les vaisseaux sans nattes ni couvertures, et beaucoup même étaient malades. Il les fit débarquer à terre, et, comme on manquait de logement, il partit pour Bastia avec douze cents hommes. Ils y arrivèrent le 15. On les accueillit avec des démonstrations de sympathie. Un instant après, à dix heures et demie du matin, une partie des volontaires marseillais, unis à des grenadiers de Bresse[1], commencèrent une farandole ; ils se présentèrent à la citadelle de Terranova ; on les laissa pénétrer librement ; mais ayant voulu envahir le magasin d'artillerie, les volontaires corses, conformément à leur consigne, s'y opposèrent ; alors ils voulurent forcer la porte d'entrée du poste, la heurtèrent avec une massue en fer ; le lieutenant-colonel Giampietri étant intervenu, sur ces entrefaites, pour

1. Le [illegible]6 régiment.

rétablir l'ordre, un Marseillais le prit au collet en criant : « C'est un aristocrate, à la lanterne ! » Une sentinelle fit feu et le Marseillais tomba mortellement blessé. Ils se dispersèrent ; mais, un moment après, ils se rangèrent sous les ouvrages de la citadelle, demandèrent au commandant de la place, don Grazio Rossi, six mille cartouches. Celui-ci refusa, s'employa à les apaiser. Mais l'agitation était extrême. Ils prétendaient que la citadelle de Bastia était aux mains des aristocrates, qu'il fallait les déloger et les remplacer par des patriotes éprouvés, comme les soldats du 26e régiment. Ne fallait-il pas y voir l'effet des calomnies répandues par les Arena en Provence ? Les citoyens qui avaient excité les Marseillais, « qui affectaient avec eux le patriotisme », n'étaient-ce pas des ennemis déclarés de Paoli, des acolytes d'Arena ? Aussi bien, en rendant compte de ces événements au Ministre de la Guerre, Paoli écrivait-il, le 16 janvier : « La situation actuelle des choses, le bien du département et mon devoir me commandent de vous observer que je reconnais une cabale ouverte qui cherche à jeter la méfiance entre les habitants de la Corse et ceux du Midi de la France. Les journaux de Marseille et d'Avignon ont été salis des impostures les plus atroces. Je ne sais quelle impression ces absurdités ont pu faire sur l'esprit de la multitude, mais je sais qu'elle est facile à tromper ; j'ai trop de vénération pour le Conseil exécutif, et j'ose dire, je me respecte assez pour être convaincu que la calomnie n'oserait pas parvenir jusqu'à lui. » La réputation qu'il avait acquise était au-dessus, ajoutait-il, en faisant allusion aux Arena, « des menées viles des intrigants que le peuple connaissait et méprisait hautement et qu'il montrerait à découvert le jour

où il le croirait utile à la patrie ou nécessaire à son honneur, qu'il croyait cependant très à l'abri de leur atteinte ».

Cependant, le lendemain de l'échauffourée de Bastia, une délégation du club se présentait au lieutenant-colonel Giampietri pour demander une réconciliation entière avec les gardes nationales et de « vivre tous comme frères d'armes dans la plus parfaite union ». Dhiller retournait à Saint-Florent, rembarquait ses troupes et profitait du bon vent pour rejoindre l'autre partie du convoi à Ajaccio. En rendant compte au Ministre de la fin heureuse de cet incident, Paoli précisait, le 25 janvier, ses accusations contre Barthélemy Arena : « Il est aujourd'hui notoire, disait-il, que les insinuations de quelques mauvais citoyens ont égaré les volontaires des Bouches-du-Rhône en les conseillant à lanterner un nombre de personnes désignées dans une liste de proscription qui a circulé dans Bastia. On s'accorde à regarder comme l'auteur de cette trame un citoyen de ce pays qui est nanti d'une commission dont il paraît vouloir mésuser au mépris des instructions sages qui lui ont été dictées. »

Joseph Arène, Leoni et tous les autres patriotes corses qui avaient relâché à Calvi, tentèrent, malgré les ordres de Paoli, de se rendre à Ajaccio par la voie de terre. Paoli mit Joseph Arena aux arrêts.

Le maréchal de camp Maudet, commandant la place de Calvi, et Achille Murati, lieutenant-colonel des volontaires, obligèrent par la force les officiers de sa suite à regagner leurs bords respectifs.

Dans l'intervalle, des désordres s'étaient produits également à Ajaccio. Le 9 janvier, après le départ du 42e de ligne qui laissait la ville sans garnison,

le maréchal de camp Casabianca prit le parti d'introduire à la citadelle le lieutenant-colonel Casalta avec les détachements de gardes nationaux appartenant au 4e bataillon. La municipalité s'y refusa. Ce conflit suscita des alarmes dans le peuple qui se souvenait encore des troubles de Pâques, et le général Casabianca, pour calmer les esprits, dut écrire à la municipalité qu'il n'aurait pas « effectué le projet qu'il lui avait communiqué sans en avoir préalablement obtenu son agrément ».

Le lendemain, Bonaparte, commandant en chef de l'artillerie de l'expédition de la contre-attaque, partait pour Bonifacio sur *la Fauvette* avec l'escadrille qui devait opérer à la Maddalena. Les bataillons de volontaires nationaux étaient déjà en marche sur la route de Sartène.

D'autre part, on poussait activement les préparatifs et l'attaque de Cagliari. Le 23 janvier, Truguet, en attendant Dhiller avec son convoi, plaçait ses vaisseaux en ligne devant Cagliari et bombardait cette ville pendant vingt-quatre heures. Le plan d'attaque était le suivant :

On devait débarquer à terre, sous la protection des vaisseaux, les quatre mille quatre cents hommes de Dhiller, s'emparer de Sainte-Élie, établir une communication entre l'armée de terre et l'escadre en rade de Cagliari, bombarder la ville, éteindre le feu des bastions et la prendre d'assaut.

Le débarquement des troupes s'opéra le 14 février sous les ordres du général Casabianca. Le 15, l'avant-garde n'était qu'à une portée de canon de Sainte-Élie, et l'attaque devait avoir lieu le lendemain lorsque, dans la nuit, une fausse alerte s'étant produite au camp, les volontaires marseillais, pour la plupart des gamins de quinze à seize

ans n'ayant jamais vu le feu, sans crier *qui vive ?* sans reconnaître la patrouille, tiraient sur elle, blessaient le citoyen Laliment, deux officiers du 42e de ligne et faisaient de nombreux blessés. Pris d'une terreur panique, ils jetaient ensuite leurs fusils, leurs gibernes, criaient à la trahison, menaçaient de la lanterne les officiers si on ne les embarquait pas. On parlementa deux jours pour les faire revenir de leur frayeur, mais comme ils se montraient disposés à se rendre à Cagliari et porter leurs drapeaux à l'ennemi, force fut de les embarquer, le 20 février. Truguet fit voile pour Toulon. « Je déclare, en républicain qui ne sait dire que la vérité, concluait-il dans son rapport, en républicain résolu à périr pour la gloire de sa patrie, que les troupes du Midi sont perdues si l'on ne s'occupe à approfondir les causes d'une déroute qui a un caractère plus odieux que celle de Mons et de Tournay; car ici l'ennemi n'a pas attaqué et les troupes l'ont à peine aperçu de loin. »

L'expédition de la Maddalena allait être aussi lamentable.

L'escadrille partie d'Ajaccio le 10 janvier n'arriva à Bonifacio que le 22 : les gardes nationaux Corses s'y trouvaient déjà. Ils se montraient insubordonnés et turbulents à cause du payement de leur solde qui était en retard de plusieurs mois Ils déclaraient ne pas vouloir marcher si, au préalable, ils ne touchaient pas leur prêt. Dans les magasins de l'Etat, il n'y avait ni vivres, ni farines, ni outils de campagne, et pas d'argent chez le trésorier. Des fournisseurs, au surplus, prétendaient n'avoir reçu aucun ordre pour livrer des vivres au corps expéditionnaire. Colonna-Cesari

écrivit à Paoli des lettres pressantes. Il réclamait des fonds, des vivres, et même un détachement de gendarmerie, pour avoir à lui des hommes sûrs. Paoli lui fit parvenir, le 10 février, cinquante-quatre mille livres en espèces, et dès lors les préparatifs d'embarquement commencèrent.

Napoléon était sur pied tous les matins à six heures. Il faisait sa toilette à l'eau fraîche et s'employait aussitôt, activement, à l'instruction des canonniers et à l'embarquement des pièces de siège.

Mais la plus grande indiscipline régnait parmi les troupes. Les matelots de *la Fauvette* étaient des énergumènes comme leurs camarades de *la Phalange*, de pauvres paysans fanatiques ramassés sur les côtes de Provence, qu'on avait improvisés marins. Le 9 février, ils avaient failli écharper Napoléon. Ils faisaient une farandole sur la place Doria en chantant le refrain de *Ça ira*, et celui-ci ayant manifesté son dégoût par un geste expressif, ils lui crièrent : « A la lanterne, l'aristocrate ! » Napoléon se jeta sous un portique, appela un de ses soldats qui passait, par ces mots : « A moi, Marinaro ! » et Marinaro fondit sur les Marseillais, le stylet à la main, le plongea dans le ventre de celui qui était le plus près de la porte. Il tomba mort et les autres s'enfuirent, effarés.

Napoléon rendait Colonna-Cesari responsable de cet accident, l'accusait d'impéritie.

Tant bien que mal, le 18 février, Colonna-Cesari avait terminé ses préparatifs de départ. Dans la nuit il fit mettre à la voile. Son escadrille se composait de dix-sept bâtiments : la corvette *la Fauvette*, les felouques *la Liberté* et *la Vigilante*, la tartane *le Saint-François*, le brigantin *l'Annonciation*, les transports *la Rosalie*, *l'Espérance-en-Dieu*, *le Pluvier*, *le*

Généreux, *le Saint-Antoine*, *la Conception* et dix autres petits navires de charge. Les compagnies de débarquement comprenaient huit cents gardes nationaux, tirés des quatre bataillons, sous les ordres de Quenza, une compagnie du 52e de ligne (capitaine Ricard), un certain nombre de fusiliers volontaires et quelques gendarmes.

Colonna-Cesari avait la direction de l'expédition; le lieutenant de vaisseau Goyetche, qui montait *la Fauvette*, avait le commandement de la flottille; Bonaparte remplissait les fonctions de chef de l'artillerie, et le capitaine Moydié, du génie. Le matériel de l'artillerie se composait d'une batterie de siège et d'un mortier. En outre, *la Fauvette* était armée de vingt-deux bouches à feu, de deux pièces de 24, battant en chasse et de deux couleuvrines de 8 disposées pour la retraite.

L'escadrille arrivait dans le détroit de Bonifacio quand la mer grossit; les convois rentrèrent dans le port et *la Fauvette*, où se trouvait Bonaparte et tout l'état-major, mit ses voiles à la cape et resta trois jours dans cette position. Le jeune officier d'artillerie souffrit horriblement du mal de mer. Le 22, les convois rallièrent la corvette. On fut bientôt en vue de l'archipel de la Maddalena.

La Fauvette alla s'embosser au sud-ouest de la Maddalena, à l'entrée du canal qui sépare cette île de Santo Stefano. La Maddalena était protégée par deux mauvaises batteries et Santo Stefano par une tour carrée, entourée de fossés.

Une partie des troupes débarqua à Santo Stefano, délogea les Sardes embusqués derrière les rochers et les obligea à se replier vers la tour. Alors Bonaparte descendit à terre avec le mortier de siège et sept canons. Il se livra à un examen attentif du terrain,

et, dans la nuit, malgré une pluie diluvienne qui tombait sans discontinuer il éleva une batterie et disposa des plates-formes en face du port de la Maddalena, sur un mamelon qui la dominait. Les hommes montraient de la répugnance aux travaux de terrassement, mais il donna l'exemple et il sut si bien stimuler leur zèle qu'à une heure du matin les travaux étaient terminés.

Dans la nuit, les Sardes, de leur côté, avaient établi une batterie sur *la Pointe*, au-dessus du mouillage de *la Fauvette*.

A l'aube le feu commença, très vif de part et d'autre. Les gendarmes de Cesari s'emparèrent de la tour San-Stefano. *La Fauvette* canonnait la tour sans relâche, mais ses boulets ne portaient pas. La batterie de *la Pointe* envoyait avec précision des boulets rouges sur la corvette. Un soldat fut tué. Il y eut une panique à bord. *La Fauvette* vira sa grande ancre et changea de mouillage.

Colonna-Cesari ordonna à ses hommes d'élever une batterie devant la tour San-Stefano. Il somma ensuite la garnison de se rendre, sous menace de raser la tour. Les Sardes capitulèrent et Cesari se trouva maître de l'Ile.

Bonaparte avec sa batterie faisait des merveilles. Il pointa lui-même le mortier, et la bombe, tombée sur l'église, dispersa les habitants du village de la Maddalena. Il en lança d'autres sur les bâtiments officiels et dirigea les feux de son artillerie contre les batteries Sardes. La garnison, effrayée, alla se cacher dans les rochers.

Mais *la Fauvette* restait exposée au feu de l'ennemi. L'équipage, qui craignait l'incendie de la corvette, envoya une députation (c'était l'usage à l'époque) au commandant en chef pour l'autoriser

à changer de mouillage. Colonna-Cesari y consentit. *La Fauvette* alla s'embosser en travers de Cabrera, après avoir descendu à terre deux pièces de 24 et deux couleuvrines de 8.

La journée du 24 se passa à échanger des coups de canon. La batterie Bonaparte tirait avec succès. Des flammes d'incendie s'allumaient sur le village de la Maddalena et le feu de ses batteries était éteint.

Dans la soirée, Colonna-Cesari réunit un conseil de guerre. On adopta le plan de passer le petit canal qui sépare San-Stefano de la Maddalena, de prendre d'assaut le village et ses deux batteries, tandis que *la Fauvette* aurait fait une diversion pour tenir en échec les galères sardes qui rôdaient dans ces parages.

Au milieu de la nuit, on prévint Colonna-Cesari que la corvette manœuvrait pour partir, abandonnant les petits bâtiments du convoi à la discrétion des galères sardes. Il se rendit à bord de *la Fauvette*, suivie d'une vingtaine d'hommes de sa garde Craignant la rébellion de l'équipage, il fit poster, secrètement, ses hommes à la sainte-barbe, et appela les officiers. Il leur demanda des explications sur le dessein dont on les accusait et eux se bornèrent à répondre que c'était l'équipage qui le voulait ainsi. En effet, les marins étaient en révolte ouverte contre leurs chefs. Ils menacèrent même Colonna-Cesari de la lanterne.

La nuit, et toute la matinée du 25 se passa en pourparlers. Prières, menaces, supplications, rien ne prévalut contre l'obstination des matelots. Colonna-Cesari, les larmes aux yeux, implora pour qu'on lui accordât le temps nécessaire de donner l'ordre de la retraite. Quelques matelots coururent aux voiles.

— S'il en est d'assez lâches pour consommer un tel acte d'infamie, qu'ils passent à bâbord! s'écria Colonna-Cesari d'une voix retentissante; que les braves se rangent à tribord!...

Les marins, intimidés que Colonna-Cesari ne fît sauter la corvette, se placèrent en grande partie à tribord.

Colonna-Cesari rédigea l'ordre de la retraite. L'équipage en exigea la lecture à voix haute. Un canot partit pour en donner communication aux troupes qui étaient à terre.

Lorsque Quenza communiqua cet ordre inexplicable à ses hommes, Bonaparte refusa de l'exécuter, ne voulant pas abandonner une victoire assurée. Il en fut de même du capitaine Ricard, commandant la compagnie de grenadiers. Les hommes du bataillon Quenza crièrent à la trahison de Colonna-Cesari et s'embarquèrent précipitamment, dans un grand désordre, au cri de *sauve qui peut!*

La journée du 26 fut employée à embarquer le matériel et le reste des troupes. *La Fauvette* louvoyait près de la côte pour protéger l'embarquement.

Dans la soirée on prévint Bonaparte que l'escadre appareillait et qu'elle allait partir. En effet, elle faisait déjà des signaux de ralliement. Il restait à terre la compagnie Ricard et les artilleurs de sa batterie. Il éclata en cris de rage contre Quenza et Colonna-Cesari. Les grenadiers couraient sur la grève, pleurant et criant qu'on les abandonnait à la cruauté des Sardes.

Colonna-Cesari constata leur absence et leur envoya des felouques pour les ramener à bord. A dix heures l'embarquement était terminé. Le mortier et les pièces de canon avaient été encloués et laissés à terre.

Arrivé à bord, Bonaparte manifesta, avec arrogance, à Colonna-Cesari, son vif regret d'avoir abandonné par ordre une victoire certaine. Cesari lui tourna le dos. Alors Bonaparte s'écria : — « Il ne me comprend pas ! » Le général répliqua : — « Vous êtes un insolent ! »

Bonaparte murmura entre les dents, en faisant allusion à la haute taille et à la belle prestance de Cesari : « C'est un cheval de parade et voilà tout ! »

Le 27, *la Fauvette* arriva dans le golfe de Santa-Manza ; les petits bateaux étaient rentrés la veille à Bonifacio.

Le lendemain, les officiers de *la Fauvette* signèrent une déclaration sur ce qui s'était passé sur la corvette dans la journée du 2 février.

Les officiers des différents corps de l'armée et les officiers du 52e signèrent aussi, à Bonifacio, un certificat très élogieux pour Colonna-Cesari.

Le 1er mars, Napoléon, l'esprit toujours alerte, fécond en projets, rédigeait coup sur coup, avec sa décision ordinaire, deux mémoires, l'un *Sur la nécessité de se rendre maître de l'île de la Magdeleine*, pour « laver aux yeux de l'Italie entière la tache qu'on s'y était faite », et l'autre sur une *Nouvelle attaque de la Magdeleine*. Ce dernier était suivi d'ordres précis pour la mise à exécution du nouveau plan d'attaque.

Mais il ne pouvait pardonner à Colonna-Cesari de l'avoir contraint à abandonner un mortier au pouvoir de l'ennemi. Précisément, tandis qu'il songeait à effacer la tache imprimée sur le drapeau, celui-ci achevait de rédiger en français et en italien un *essai sur sa conduite*[1] avec attestations élogieuses

1. *Archives de la Corse, loco citato*. Ce document est daté du 1er mars 1793.

des officiers des différents corps qui composaient l'expédition.

Ne devait-il pas dégager la responsabilité des officiers de son bataillon? Le 2 mars, il envoyait donc au Ministère de la Guerre une protestation des officiers du 2e bataillon, au sujet de « l'abandon » de la Madeleine. Ils étaient partis, disait-il, sous les ordres de Colonna-Cesari et « dénués absolument de tout ce qui était nécessaire pour une campagne; ils avaient marché sans tentes, sans habillement, sans capotes et sans train d'artillerie; ils s'en étaient fiés entièrement à celui qui les commandait ». Le 22, ils débarquaient à terre, après une « résistance vaine » de l'ennemi. « Si, à ce moment, ajoutait-il, l'on eût envoyé les effets nécessaires pour construire une batterie vis-à-vis du village de la Magdeleine et si, à l'entrée de la nuit, l'on eût tenté la descente, il est bien probable que nous eussions rempli promptement l'objet de notre mission, mais l'on a perdu le moment favorable qui, à la guerre, décide de tout. » Or, après quatre jours de lutte où l'artillerie avait incendié un chantier de bois, écrasé quatre-vingts maisons, démonté l'artillerie ennemie, alors que les volontaires occupaient un « poste avantageux », ils recevaient l'ordre de Colonna-Cesari de se « retirer promptement », ce qu'ils firent le cœur rempli de « confusion et de douleur ». Napoléon terminait en ces termes : « Voilà le récit fidèle, citoyen ministre, de cette honteuse expédition. Nous avons fait notre devoir; et les intérêts comme la gloire de la République exigent que l'on recherche et que l'on punisse les lâches ou les traîtres qui nous ont fait échouer. »

Quelques jours après il était rentré à Ajaccio.

CHAPITRE VIII

EN CORSE

Calomnies contre Paoli. — Arrivée en Corse des commissaires de la Convention. — Rupture de Paoli et des Bonaparte. — Napoléon arrêté à Bocognano. — La Corse se sépare de la France. — Pillage de la maison Bonaparte. — La famille Bonaparte quitte la Corse.

A leur retour de Cagliari, l'amiral Truguet et le général Casabianca rédigèrent des mémoires justificatifs sur leur conduite. Arena, qui avait été l'instigateur avéré des cruautés des sans-culottes, poursuivit, à Nice, sa campagne haineuse contre Paoli. Il l'accusait, ouvertement, d'avoir mis des entraves à l'expédition de Sardaigne, d'être hostile à la République, de vouloir donner la Corse à l'Angleterre.

Les Marseillais de la phalange, également, propagèrent dans les clubs de Provence des calomnies contre Paoli et les Corses qu'ils rendaient responsables de la honteuse retraite de nos troupes. Ces calomnies s'accréditèrent dans l'opinion publique.

Or, pendant cette malheureuse campagne, un événement capital s'était déroulé à Paris. Le 21 janvier, Louis XVI avait été guillotiné! En apprenant cette nouvelle, Paoli laissa échapper que, si « l'Assemblée restait divisée, les ennemis de la France triompheraient ou bien elle resterait pas-

sive sous la direction d'une horrible anarchie ». Il ajouta : « La conséquence que cette situation aura dans le peuple, fatigué, à la fin, de l'incertitude de son état, me fait trembler pour notre liberté[1]. »

A la même époque, Saliceti sapait, à Paris, l'autorité du vieux patriote dont il voulait usurper la suprématie. Il nourrissait même contre lui la haine froide d'une vendetta. Paoli ne s'était-il pas avisé de faire échouer l'élection de son beau-père, Boerio, comme président du tribunal criminel? Pozzo, le procureur général syndic, son âme damnée, ne critiquait-il pas son administration, ne disait-il pas qu'il avait laissé la comptabilité dans le plus grand désordre, qu'il avait même touché à la trésorerie générale six mille francs sur des mandats qui n'étaient pas dus? Or, Saliceti avait, seul de tous les représentants de la Corse, voté la mort du roi. Son esprit délié lui avait créé une situation en vue dans le groupe des Montagnards. Au moment même où il ménageait Paoli dans ses lettres, il manœuvrait habilement pour le dépouiller de son pouvoir, en invoquant des raisons patriotiques. Dans le mois de janvier on étudiait, au Comité de défense générale, un plan de campagne contre l'Angleterre. Saliceti, sous le prétexte de mettre la Corse à l'abri d'un coup de main, faisait rattacher, le 17 janvier, la 23e division à l'armée du Var, ce qui plaçait Paoli sous les ordres du général Biron, commandant en chef de l'armée d'Italie.

Cependant, de tous côtés, arrivaient à Paoli des échos des calomnies répandues par les Arena sur son compte. Il en était très ému. « Je suis informé, écrivait-il au Ministre de la Guerre, le 28 janvier,

1. Paoli à Andrei, 11 février Lettres de Paoli (Collection Perelli).

ue des ambitieux effrénés s'efforcent, depuis quelque temps, soit par la voix des journaux, soit par de vagues insinuations, de répandre des soupçons sur la sincérité de mon attachement à la République et de mon zèle pour tout ce qui peut contribuer à sa gloire et à sa prospérité. » Il ajoutait que, fort de la « pureté de ses sentiments », il aurait pu rester indifférent à ces « basses manœuvres », si elles n'émanaient d'un commissaire du pouvoir exécutif « en qui le sentiment de l'ambition faisait taire celui de la justice et rendait peut-être odieux celui de la reconnaissance », et il espérait « qu'on n'oublierait pas à la légère la loyauté de sa conduite et les gages solennels qu'il avait donnés de ses sentiments à la nation », qu'on serait bien convaincu « qu'en acceptant le commandant militaire de la 23ᵉ division, il n'avait fait que répondre à la voix et au besoin momentané de la patrie en danger », et il renouvelait ces assurances au Conseil exécutif, car elles n'étaient sujettes ni à « l'influence des circonstances, ni à celle des événements éphémères », afin de faire taire la médisance et la calomnie. Ces calomnies prenaient une consistance telle que les 27 et 28 janvier, le général Biron demandait au Ministre de la Guerre, s'il n'était pas imprudent de laisser Paoli en Corse, s'il n'y avait pas lieu de le rappeler à Nice !

Or, le 30 janvier, la Convention déclarait la guerre à l'Angleterre. Saliceti faisait porter les soupçons du comité public sur Paoli, qui avait été pendant vingt ans pensionné par cette nation, et il faisait décréter, le 1ᵉʳ février, l'envoi de trois commissaires extraordinaires[1] en Corse

1. Saliceti, Delcher et Ferry. Ferry fut remplacé, le 5 février, par Lacombe-Saint-Michel.

« pour mettre ses ports en état de sûreté[1] ».

A cette même séance, Clavière, Ministre des Contributions publiques, lisait un long rapport sur la Corse, dans lequel il accusait les habitants de ce pays d'avoir repoussé les assignats, protégé les prêtres fanatiques, empêché la vente des biens nationaux, manœuvre évidente pour faire de la Corse une association à la charge de la France, sans nul dédommagement pour elle. Pour Paoli, il l'accusait d'être « un perfide intermédiaire qui abusait de son ascendant, soit pour son intérêt personnel, soit pour seconder ceux d'une puissance étrangère ».

Mais pouvait-on compter sur les quatre bataillons de volontaires corses, à l'entière disposition de Paoli, pour le maintien de la République dans l'île? Le 5 février, Saliceti faisait voter par la Convention la dissolution des quatre bataillons de gardes nationaux et la levée dans l'île de quatre régiments d'infanterie légère, sous réserve que les officiers, au lieu d'être soumis à l'élection, seraient choisis par le Conseil exécutif. Par cette mesure, Saliceti achevait d'anéantir le pouvoir de Paoli, car il s'offrait les moyens de distribuer tous les emplois à ses amis, à l'exclusion de ceux de son rival.

Depuis le rattachement de la 23e division à l'armée du Var, Paoli avait percé à jour les manœuvres de Saliceti. Il s'était plaint au Ministre de l'Intérieur, Roland, que ce « prétendu patriote » avait présenté la Corse dans un état imminent de contre-révolution pour masquer ses dilapidations finan-

1. Pour la plupart des documents contenus dans ce chapitre, relatifs à Paoli et aux Commissaires de la Convention, cf. abbé Letteron, *Pièces et Documents pour servir à l'histoire de la Corse pendant la Révolution française*.

cières. Mais les calomnies d'Arena avaient fait leur chemin. Le 8 février, les Commissaires de la Convention aux côtes de la Méditerranée écrivaient au Comité de Défense générale que Paoli, « cet ancien stipendié du Cabinet Britannique », faisait craindre à tous les citoyens qu'il ne livrât la Corse « à la première escadre anglaise qui aurait semblé la menacer ». Ils l'invitaient même à se rendre à Nice, auprès du général Biron, pour l'éloigner du « foyer de ses intrigues », mais Paoli qui flairait le piège, répondait que son âge avancé et ses infirmités ne lui permettaient pas de se déplacer.

Cependant les « calomnies atroces et révoltantes » répandues par Arena contre Paoli soulevaient en Corse l'indignation publique. Le 22 février, le Conseil général du département adressait une lettre aux Sociétés populaires du Midi pour s'étonner qu'on eût pu écouter « la voix calomnieuse d'un homme nul dans son pays, connu seulement par sa rapacité, son immoralité et la versatilité de son caractère ».

L'indignation fut à son comble lorsqu'on connut les accusations contre la Corse portées à la tribune de la Convention par le ministre Clavière. Pouvait-on faire un crime à la malheureuse Corse qui n'avait jamais joui, au cours des siècles, d'un moment de repos, d'être le département qui avait le moins versé au Trésor? Un ministre pouvait-il, sans enquête, sans preuves, accuser Paoli, le père de la patrie, un précurseur de la liberté, d'entretenir des intelligences coupables avec l'Angleterre, sur les calomnies de gens sans aveu dont la haine étouffait tout sentiment de vérité et de justice?

Le 6 mars, Philippe Masseria, ex-président du *Club patriotique* d'Ajaccio, répondait en termes

violents[1] au « tas affreux de noires calomnies » de Clavière sur la Corse.

Le 23 mars, les administrateurs du Directoire adressaient un mémoire à la Convention pour se plaindre que Clavière eût donné à ses accusations « le caractère de la légalité, la publicité d'un acte du Gouvernement », et ils le mettaient au défi, depuis trois mois qu'ils étaient au pouvoir, « de leur reprocher un seul acte ou une négligence volontaire à l'austérité de leurs devoirs ».

Paoli, de son côté, adressait un manifeste aux « Corses libres et français ». Le ton en était modéré, mais digne et fier. « Lorsque, disait-il, on a un nom, du caractère et une âme pour en sentir tout le prix, lorsqu'on a appris la vertu à l'école de l'adversité, lorsqu'on a vieilli dans la carrière de l'honneur et dans la résistance aux séductions aussi bien qu'aux menaces des despotes, on peut recevoir la calomnie le front haut, et il est permis de lui adresser solennellement un démenti. »

Sur ces entrefaites, un petit événement causait de l'émotion en Corse. Philippe-Antoine Arena, ex-payeur général du département[2], qui avait été, grâce à Saliceti, Multedo et Casabianca, réintégré dans ses fonctions, à titre provisoire, à la proclamation du Conseil exécutif, avec mission de vérifier la caisse de l'ancien payeur La Bouillerie et de celui qui avait fait l'intérim pendant sa suspension, prenait la fuite, dans la nuit du 17 au 18 mars, en emportant avec lui, disait-on, les fonds de la guerre et du clergé.

1. C'était intitulé : *Lettre du citoyen Philippe Masseria, citoyen gallo-corse au citoyen Clavière, gallo-genevois, ministre des Contributions publiques.*

2. Accusé de concussion, il avait été suspendu par Paoli, au moment de l'expédition de Sardaigne, et la caisse transportée à Corte.

Comme la nouvelle de l'arrivée à Toulon, le 2 mars, des Commissaires de la Convention s'était répandue en Corse, à cette même assemblée du 20 mars où il prenait la résolution de répondre aux imputations de Clavière, le Directoire du département rédigeait, séance tenante, une adresse aux Commissaires de la Convention pour leur dénoncer le « crime monstrueux » de Philippe-Antoine Arena dont « le départ, sans passeport et sans autorisation, était une fuite évidente, et tout ce qui l'accompagnait caractérisant la prévarication et la fraude ». Il concluait en ces termes : « Venez, citoyens commissaires, et vous verrez le patriotisme et l'ardeur du peuple, vous le verrez Français, non pas parce qu'on distribue des patentes, parce qu'on offre des emplois, mais parce que les Français sont libres et que les Corses veulent l'être avec eux. »

Or, le jour même où le Directoire de la Corse protestait avec un réel accent de sincérité de ses sentiments français, Volney publiait dans les numéros du 20 et 21 mars du *Moniteur* un *Précis sur l'état de la Corse* qui était rempli d'allusions perfides contre Paoli, Pozzo di Borgo, Saliceti lui-même, et, d'une façon générale, contre l'administration de la Corse. Voulant, disait-il, « déchirer le voile du mensonge sous laquelle un machiavélisme astucieux opprimait la liberté du peuple corse et la fortune du peuple français, » il exposait finement que la Corse ne devait pas être vue sous le même angle que la France, qu'elle était pauvre par le sol, « agitée de passions d'autant plus violentes qu'elles circulaient dans un cercle étroit, » mais qu'elle coûtait à la France dix fois plus qu'elle ne payait de contributions, que les routes et chemins étaient sans répa-

ration, la justice sans activité, que « nul compte de finance n'était publié, à moins de donner ce nom à un chaos de chiffres sans résultat que le Directoire venait enfin de publier pour 1791, » et, finalement, qu'on n'y jouissait d'aucune liberté civile ou politique, que la citadelle de Corté était une Bastille, que toutes les lettres étaient interceptées par le Directoire.

Le 31 mars, les Commissaires de la Convention étaient encore au golfe Jouan, à bord de la corvette *la Belette*, retenus par le mauvais temps qui les avait déjà forcés, à trois reprises, à relâcher. Ils reçurent en même temps la dénonciation du Directoire du département de la Corse contre Arena, et une lettre de celui-ci disant que « le Directoire du département voulant pour la seconde fois s'emparer des fonds qui lui étaient adressés de France, il avait pris le parti de les distribuer dans les places de la Corse et d'assurer l'existence de la troupe pour deux mois », qu'en outre, craignant d'être assassiné par des gens du Directoire il s'était caché et paraîtrait aussitôt que les Commissaires arriveraient dans l'île. Les Commissaires eurent un moment de perplexité. En présence d'accusations si contradictoires, lequel croire? N'allait-on pas trouver le pays en état de rebellion ? Déjà, le 2 mars, à son arrivée à Toulon, Saliceti, mis au courant des réquisitions adressées à Paoli par les Commissaires à la côte de la Méditerranée, avait compris toute l'étendue et toute la gravité de la situation. Si Paoli refusait de se rendre à Nice, n'allait-il pas être « jeté dans un précipice », mis hors la loi, et la Corse ne se trouverait-elle pas dans la nécessité de s'insurger ? Toutes les mesures que prenait Paoli « ne semblaient-elles pas prises tout exprès pour donner corps à toutes

les impostures que ses ennemis répandaient de tous côtés » ? Il expédia d'urgence un bateau en Corse porteur de lettres pour Gentili et Paoli, faisant appel à l'union et à la concorde. Or voici que la situation s'aggravait. Sur l'avis de Saliceti, on résolut donc d'agir avec une extrême circonspection. Aussi bien les Commissaires de la Convention écrivaient-ils, le 31 mars, au Conseil exécutif : « L'esprit de parti qui règne dans ce département, les haines des familles, les expressions des lettres réciproques (*sic*), tout nous annonce qu'il est sage de suspendre son jugement. Nous vous prions donc, citoyens ministres, de ne prendre aucun parti jusqu'à ce que nous vous ayons instruit du véritable état des choses. » Puis, profitant d'une bonne brise, les Commissaires de la Convention, Delcher, Lacombe Saint-Michel et Saliceti faisaient, enfin, mettre à la voile. Ils débarquaient à Saint-Florent le 5 avril. Avec eux se trouvait le 61e de ligne ci-devant Vermandois. Le 6, ils étaient rendus à Bastia. A Saint-Florent comme à Bastia, ils furent l'objet d'ovations enthousiastes. A une lieue de Bastia, le tribunal, le district, la municipalité, et une délégation de la Société des Amis de la Liberté allèrent à leur rencontre. Le peuple et la troupe de la garnison, musique en tête, les accompagnèrent jusqu'à leur demeure aux cris répétés de : « Vive la République ! »

Mais d'où venaient, se disaient les Paolistes, les vivats qu'on prodiguait, avec l'exagération des Méridionaux, aux Commissaires de la Convention ? Des ennemis les plus avérés de Paoli ! Par qui les Commissaires étaient-ils entourés, circonvenus ? Par les plus féroces adversaires de Paoli, les Bonaparte, les Pompei, les Giubega, les Galeazzini, les Massoni,

« à qui leurs intérêts leur suggéraient de se défaire de ceux qui avaient dévoilé les abus dont ils s'étaient rendus coupables[1], » et par « une troupe de brigands, dont plusieurs condamnés par les tribunaux et poursuivis par la justice, réfugiés ci-devant en Provence, et retournés en Corse avec les Commissaires[2] », entre autres, le plus plus haineux de tous, Barthélemy Arena.

Paoli s'était tenu sur la réserve ; il n'était pas allé au-devant des Commissaires et le département n'avait délégué personne pour les recevoir. Paoli avait-il « feint d'être malade, voulait-il obliger les Commissaires à fléchir devant lui[3] » !

Quoi qu'il en soit, à l'arrivée des Commissaires à Bastia, sur l'ordre du Directoire, les gendarmes essayèrent d'arrêter Barthélemy Arena et les autres Corses, de retour de Provence, qui étaient sous le coup de poursuites judiciaires. Le commandant de la forteresse de Bastia refusa de les recevoir et ils furent mis en liberté sur l'intervention des Commissaires.

Paoli était furieux. Quoi, des Commissaires de la Convention arrivaient en Corse et ils ne daignaient lui faire aucune communication ! En outre tous ses ennemis étaient « leurs conseillers exclusifs, leurs émissaires affidés pour susciter des partis et des divisions dans les différents districts[4] » ! Ce silence, cette attitude ne révélaient-ils pas des « projets hostiles » ? Parmi les gens de leur suite n'y avait-il pas quelques fous, arrivés de Provence pour l'assassiner ? Frémissant de

1. Lettre du 15 mai du Directoire de la Corse.
2. Exposé historique sur l'Assemblée du 26 mai 1793.
3. Napoléon, *Position politique et militaire de la Corse au 1er juin* 1793.
4. Exposé historique sur l'Assemblée du 26 mai 1793.

colère, Paoli écrivait le 8 avril au Ministère de la Guerre :

« Le bruit s'est répandu que des personnes très accréditées auprès des Commissaires de la Convention menacent d'exciter en Corse des troubles et des désastres. Le peuple de ce département, fidèle à ses promesses, est invinciblement attaché à la République ; mais toujours irréconciliable avec le despotisme et l'arbitraire, il voit avec inquiétude les abus d'autorité. Si les Commissaires veulent le bien, il ne dépend que d'eux; au contraire, si, trompés par de faux rapports ils cherchent à accumuler sur les Corses le poids de l'autorité, et les accabler, certes ils ne peuvent pas se permettre d'obtenir leurs bénédictions. »

La confusion était extrême, l'anxiété grande dans l'île. Les ennemis de Paoli, aveuglés par l'esprit de parti, affirmaient que le vieux patriote voulait livrer l'île à l'Angleterre; ses fidèles et dévoués partisans, au contraire, se plaignaient que les Commissaires de la Convention fussent venus en Corse provoquer des troubles et des désordres.

Or ceux-ci s'appliquaient à faire la conciliation. Le 10 avril, ils adressaient une circulaire aux Corses pour les engager à faire cause commune avec le peuple français, attaqué dans sa liberté par « tous les despotes couronnés de l'Europe », et, étouffant leurs divisions, de prendre les moyens de défense nécessaires. Mais ils se rendaient compte, ainsi qu'ils l'écrivaient le lendemain au Comité du Salut public, « qu'il existait à Bastia, comme dans toute l'île, deux partis presque toujours contendants » ; cependant, ajoutaient-ils, « comme nous sommes étrangers à tous ces partis et à toutes ces factions, nous osons attendre de notre fermeté, de notre jus-

tice, et de notre prudence, de réunir tous les esprits et de les diriger vers le but unique, l'intérêt général de la République une et indivisible ».

Saliceti espérait qu'on pourrait s'entendre avec Paoli, car n'était-il pas victime, à cause de son grand âge, des menées de son entourage, des membres du Directoire, entre autres de son insolent successeur Pozzo di Borgo qui, avec une activité fébrile, multipliait les appels, les placards, ordonnait les arrestations arbitraires, paraissait méconnaître l'autorité des représentants de la Convention, était l'âme de la résistance! A son avis, les coups devaient être dirigé de ce côté, contrairement à l'avis de Paoli qui trouvait que le « Département ne paraissait pas disposé à se laisser amoindrir, qu'il avait répondu avec dignité et avec force[1] ».

Saliceti pensait que, si on réussissait à isoler Paoli de ses néfastes conseillers, on le ferait rentrer, par la douceur, dans la vie privée et, du coup un conflit grave serait évité, l'ordre serait rétabli dans le pays! Aussi, sans perdre de temps, le 13 avril, se rendit-il expressément à Corté. Il eut une longue entrevue avec Paoli. Il l'assura de son dévouement, disant qu'il n'avait en vue, dans cette démarche personnelle, que la conservation de sa gloire qui lui était chère! Il lui exposa[2] que de mauvais citoyens, des hommes sans caractère, l'avaient circonvenu et l'entraîneraient à sa perte; il lui dit que seuls Pietri, Gentili, Masseria, s'étaient montrés soucieux de son honneur, lui avaient donné des conseils d'amis désintéressés; faisant enfin appel à son patriotisme, il le conjura de se rendre à Bastia chez les Commissaires de la Convention pour travailler

1. Paoli à Quenza, 2 avril 1793 (Collection Perelli).
2. Saliceti à Andrei. Lettre du 16 avril 1793 (Collection Perelli).

d'un commun accord à la défense de la Corse et à l'apaisement du pays. Paoli, gagné par la chaude affection que lui témoignait le rusé Saliceti, promit de se rendre à son invitation dès que sa santé le lui permettrait. Il donna même des ordres aux commandants de place de se prêter aux réquisitions des Commissaires de la Convention. Aussi bien, dans un placard à ses administrés, le Directoire disait-il, le 15 avril : « Les ennemis de la patrie, les uns avec le masque hypocrite du patriotisme, les autres avec l'exagération de l'esprit de parti avaient osé supposer à cette mission auguste un caractère de violence qu'elle ne peut pas avoir. »

Le lendemain, Saliceti mandait à la Convention, mandait à son collègue Andrei, les bonnes dispositions de Paoli, et il exprimait à Andrei ses préventions contre Pozzo, en ces termes : « Il ne faut pas se faire d'illusion ; le département, en général, est composé d'hommes tortueux qui auraient voulu nous perdre, mais leurs projets n'auront pas de succès ! »

Sur ces entrefaites, le 17 avril, les Commissaires de la Convention recevaient par un courrier extraordinaire une nouvelle qui les jetait dans la consternation. Par décret du 2 avril, Paoli et Pozzo di Borgo, procureur général syndic, étaient décrétés d'accusation et traduits à la barre de la Convention. Ils devaient s'assurer de leurs personnes par tous les moyens possibles !

On ne pouvait plus biaiser, il fallait recourir à la force. Ce même jour ils écrivaient donc une lettre laconique au général Maudet, commandant la place de Calvi, pour lui annoncer que Paoli était destitué de ses fonctions, qu'il n'avait plus à recevoir

d'ordres que du général Casabianca, chargé, par intérim, du commandement de la 23e division, et ils envoyaient des émissaires dans toutes les directions pour engager leurs amis à la résistance, car la mise en arrestation de Paoli offrait des difficultés infinies, et il fallait craindre de terribles représailles.

Le 18 avril, le décret de la Convention commençait à transpirer à Bastia et deux ou trois jours après il était connu dans toute la Corse. La surprise, la colère, l'indignation furent extrêmes. Les haines locales s'apaisèrent devant l'affront fait, comme s'il eût été individuel, au patriarche de la liberté. La société des *Amis de la liberté et de l'égalité*, de Bastia, la société des *Amis incorruptibles du peuple*, d'Ajaccio, la municipalité de Cervione, etc..., envoyèrent des délégations à Corté pour donner à Paoli et au Directoire du département des témoignages de sympathie et de confiance. Elles adressèrent, d'autre part, des appels à la Convention, pour protester contre cet « acte foudroyant », qui atteignait un homme qui avait jusque-là « joui de l'estime de la patrie et de celle de l'Europe entière ».

De son côté, Paoli dépêchait, le 26 avril, deux députés extraordinaires, MM. Marsili et Berthola, pour présenter en son nom un mémoire à la Convention. Le ton en était calme et fier. « Après les protestations solennelles, à la face de la nation, de mes principes et de mes sentiments, je ne devais pas, disait-il, m'attendre à ce que votre religion pût être aussi facilement surprise, au point de lancer contre moi un décret d'arrestation, avec ordre de me traduire à votre barre, en employant toutes les précautions usitées contre un criminel d'Etat,

appelé à rendre compte de ses prévarications et de ses méfaits. » Avec un pointe d'ironie, il se montrait « désolé » que son « âge avancé », et les « indispositions dont il était affecté », ne lui permissent pas de « traverser la mer » pour « confondre la haine et la calomnie ».

A Ajaccio où le décret de la Convention était connu officieusement le 21 avril[1], Napoléon partageait l'émotion générale, mais il se trouvait dans une situation délicate.

Depuis quelques mois, les partis subissaient, en Corse, une nouvelle orientation. Tous les ambitieux déçus, tous les parents et clients de l'ancien Directoire, tous les mécontents, en un mot, de Paoli ou de l'Administration actuelle, s'étaient rapprochés de l'ancien noyau de Buttafoco et Gaffori, et avaient accueilli bénévolement, avaient aidé à propager les ferments de division semés par les Arena dans leur campagne haineuse contre Paoli. Ce parti épars et flottant avait pris de la consistance, s'était montré turbulent à l'arrivée de Saliceti dans l'île avec les pouvoirs illimités de Commissaire de la Convention.

A tous les adversaires de Paoli qui étaient poussés par leurs rancunes particulières, étaient venus se rallier, en effet, la foule des ambitieux qui espéraient obtenir un grade dans les quatre bataillons d'infanterie légère dont Saliceti était chargé de faire la levée.

Les calomnies des Arena et des clubs de Provence contre Paoli avaient, d'autre part, réveillé le zèle, échauffé l'enthousiasme de ses partisans. Déjà, dans les derniers mois de 1792, au renouvellement

1. *Archives de la Corse*. L_{81}. C_{11}. F_{1}.

des pouvoirs civils et judiciaires, ils avaient éliminé systématiquement des fonctions publiques tous les citoyens soupçonnés d'attaches avec Arena, Saliceti, Bonaparte et n'avaient voté, en un mot, que pour des Paolistes d'une fidélité éprouvée. L'entrée en scène de Saliceti, comme rival de Paoli, avait excité la combativité des partisans de ce dernier qui, en maintenant la prépondérance de leur chef, empêchaient Saliceti de dominer, de distribuer, partout, places et faveurs à ses créatures! Enfin, le décret de la Convention les avait exaspérés. Dans leur fureur de domination, les Saliceti, les Arena et leurs séides n'osaient-ils pas déférer le Père de la Patrie à la barre de la Convention, c'est-à-dire le vouer, comme un criminel, à une mort certaine? C'est pourquoi tous les hommes valides, même les plus indifférents aux luttes politiques, se levaient pour protester contre l'outrage fait à la Corse entière, pour entourer Paoli de leur affection.

Or, la faction hostile à Paoli avait pris naissance dans les clubs de Provence; de là les impostures d'Arena avaient été accréditées à la tribune de la Convention par le ministre Clavière, puis dans le *Moniteur* par Volney; au surplus, deux Commissaires de la Convention, Delcher et Lacombe Saint-Michel, étaient venus en Corse prêter l'appui de leur autorité aux basses manœuvres de Saliceti; la faction anti-Paoliste, la faction anti-Corse, était donc de pure émanation française; autrement dit, le clan Saliceti représentait le *parti français*, par opposition au clan Paoli, où l'on se montrait jaloux de la gloire du Père de la Patrie, du bon renom « du nom Corse » devenait le parti national, indépendant, avec de vagues affinités anglaises, puisque en

cas de conflit avec la France on était sûr de pouvoir compter sur le secours de l'Angleterre.

En réalité, dans les deux camps, on était pour la France et la Révolution. Mais comme les Corses, par tendance d'esprit, incarnent leurs idées, leurs passions dans un homme, on était avant tout et par-dessus tout *pour* ou *contre* Paoli, ou, en d'autres termes, *avec* Paoli ou *avec* Saliceti qui se disputaient la suprématie du pouvoir. Tourmentés comme ils sont par un besoin de domination, les Corses font corps et âme avec leur parti dont ils épousent les amitiés ardentes et les haines tenaces, et c'est ainsi que la rivalité individuelle de Paoli et de Saliceti venait se grossir de toutes les divisions locales, de toutes les rancunes, de toutes les inimitiés de leurs partisans.

A Ajaccio, au renouvellement des pouvoirs administratifs, le maire, Jean-Jérôme Levie, parent et ami des Bonaparte, avait été remplacé par Vincent Guitera[1], et la municipalité composée de Paolistes avérés, des partisans de Peraldi et de Pozzo di Borgo, devenus des adversaires irréconciliables des Bonaparte, à la suite des élections de lieutenants-colonels de volontaires et des troubles de Pâques. En effet, l'attitude passée de Joseph au sein du Directoire du département, puis le coup de force — présent à l'esprit de tous — de Napoléon, rendaient

1. Il nous a été impossible de préciser la date exacte de cette élection. Aux Archives municipales, beaucoup de pièces se rapportant à cette période ont disparu. Aux *Archives de la Corse* L_{68}. G_{10}. F_1, il y a une pièce du mois d'octobre 1792 signée Levie maire, puis une pièce du 21 janvier 1793, signée Guitera, maire, dans laquelle la municipalité demande des gendarmes au Directoire, à la suite des troubles occasionnés le 9 janvier par le départ du 42e de ligne, et la méfiance qu'inspire le bataillon Quenza. L'élection de Guitera a donc eu lieu à la fin de l'année 1792. Les officiers municipaux étaient : MM. Cervotti, Ponte, Peraldi, Casalonga, Peraldi, Colonna Bozi, Campi, Recco, Pietrapiana, de la Sonde et Maestroni.

les Bonaparte suspects. N'étaient-ils pas, disait-on, de connivence avec les Arena, et n'entretenaient-ils pas une correspondance suivie avec Saliceti ? Pourquoi, au surplus, recherchaient-ils de préférence l'amitié des Français, des Truguet, des Volney, dont ils faisaient leurs hôtes favoris, et de ce Sémonville, désigné pour l'ambassade de Constantinople, qui prolongeait d'une manière insolite son séjour à Ajaccio, et que le jeune Lucien, qu'il devait emmener comme secrétaire, suivait comme son ombre? N'était-ce pas la preuve qu'ils partageaient les sentiments odieux des Français contre Paoli? Et en fait, ces Bonaparte pouvaient-ils avoir des sentiments Corses? N'avaient-ils pas reçu une éducation exclusivement française, n'avaient-ils pas été les pupilles du roi, et leur père, Charles Bonaparte, n'avait-il pas été l'un des courtisans les plus vils de l'ancien régime, l'homme à tout faire de Marbeuf? Leur conduite n'était-elle pas opposée à celle, franchement patriotique, de Marius Peraldi et Charles-André Pozzo di Borgo que Paoli honorait de son amitié et de sa confiance ?

Mais le clan Levie-Bonaparte n'entendait pas laisser aux Peraldi et aux Pozzo la suprématie en ville. Disposant du club *les Amis de la Constitution*, Joseph et Lucien Bonaparte, Levie, Fesch, Ludovic Ornano, Nicolas Paravicini et Meuron leur faisaient chaque jour une opposition acharnée. Et par le seul fait que Peraldi et Pozzo étaient les représentants autorisés de Paoli à Ajaccio, ils accueillaient avec satisfaction toutes les attaques dirigées contre leur chef. En diminuant son influence, ne réduisaient-ils pas le crédit dont ils jouissaient ? Ils trouvaient aussi, dans cette attitude, l'assouvissement de leurs rancunes cachées. Les Bonaparte, par

exemple, n'en voulaient-ils pas à Paoli de l'insuccès de Joseph, du refus d'agréer Lucien comme secrétaire, des faveurs scandaleuses accordées à Pozzo di Borgo et à Peraldi ? Aussi bien, au mois de février, quand les calomnies contre Paoli sur son manque de loyalisme à la République et son attachement à l'Angleterre soulevaient l'indignation publique par la publicité que venait de leur donner Clavière à l'Assemblée nationale, tandis que Masseria faisait paraître, le 6 mars, sa diatribe contre Clavière, tandis que le maire Guitera et les officiers municipaux, Cervotti, Casalonga, Colonna-Bozzi et Recco rédigeaient, le 3 mars[1], une adresse à Paoli pour protester contre les infamies répandues sur « le Héros de la liberté », tandis que Paoli, dans sa lettre de remerciement, faisait appel à l'union de tous les Ajacciens, dans le clan Bonaparte on gardait une attitude expectante, visiblement hostile. Bien plus, en ville on colportait qu'au club *les Amis de la Constitution* on débitait toutes sortes d'horreurs sur le compte de Paoli : on affirmait que le Père de la Patrie y était accusé d'avoir entravé l'expédition de Sardaigne, d'entretenir des relations suspectes avec l'Angleterre, de n'attendre qu'une occasion propice pour lui livrer la Corse, d'avoir fait de la forteresse de Corté une Bastille où l'on emprisonnait les citoyens attachés à la France, de dilapider les finances de la nation, de violer le secret de la poste. Sur ces entrefaites, en effet, M. de Sémonville qui attendait instamment à Ajaccio des ordres du Conseil exécutif pour remplir l'objet de sa mission à Constantinople, venait d'être, par décret du 2 février, rappelé en France.

1. *Archives de la Corse*, L_{81}, C_{11}, F_1.

Ne fallait-il pas voir dans cette mesure inattendue le résultat des coupables manœuvres de Paoli et de son entourage? Sémonville n'avait-il pas été victime de dénonciations anonymes, pour s'être complu dans la société des adversaires de Paoli, en particulier des Bonaparte?

En réalité, Sémonville n'avait pas été agréé par la Sublime Porte; mais, dans l'ignorance des faits, on prenait prétexte de cet incident pour en faire retomber la responsabilité sur Paoli et accroître contre lui les motifs de mécontentement. Lucien, surtout, qui se voyait frustré de l'espoir d'occuper un poste à l'ambassade de Constantinople, conçut contre Paoli une haine vive.

Le décret du 2 février parvint à Sémonville vers le 20 février. Quelques jours après, il partait pour Toulon. Lucien et une délégation du club, *les Amis de la Constitution* prirent passage sur le même bateau pour dénoncer aux sociétés populaires de Provence la conduite machiavélique de Paoli.

Les Paolistes, de leur côté, ne restaient pas inactifs à Ajaccio.

Comme les infâmes accusations contre le Père de la Patrie et le Directoire du département redoublaient de violence, et qu'il était urgent d'enrayer le mal, de se tenir prêt à toutes les éventualités, ils réorganisèrent la garde nationale, et formèrent un club *les Amis incorruptibles du peuple* qui, à la première réunion, le 1er avril, comptait cinq cents membres. Paoli ayant souvent fait appel, dans ses lettres au maire Guitera, à la concorde et à l'union de tous les citoyens, des délégués de la société *les Amis incorruptibles du peuple* firent des démarches auprès des membres influents du groupe *les Amis de la Constitution* pour fondre les deux clubs en

une association unique qui n'aurait eu en vue que la défense du renom de la Patrie. Mais Napoléon qui venait de rentrer, sur ces entrefaites, de Bonifacio, s'opposa avec véhémence à la fusion des deux clubs, craignant que ses amis ne fussent noyés parmi les partisans de Pozzo et de Peraldi qui comptaient un plus grand nombre de membres. Le vicaire Fesch, François Levie, Michel-Ange Ornano et Nicolas Paravicini soutinrent sa protestation, et on refusa ainsi toute proposition d'entente. La situation entre les deux partis se tendit à l'extrême.

Le 5 avril[1], le maire Guitera et les officiers municipaux Casalonga, Maestroni, Colonna Bozi, en rendant compte au Directoire du département de la formation d'une société populaire et de la création d'une garde nationale, dénonçaient Napoléon et les autres dissidents comme des « hommes séditieux et incendiaires » qui s'étaient opposés à la fusion des deux clubs ; ils disaient que Bonaventure et Joseph Barbieri, Antoine Costa, Thomas Sari, Etienne Pô, Etienne Conti et Pierre-Antoine Lanfranchi, qui précédemment s'étaient rendus en Provence, avec Sémonville, avaient débarqué dans la matinée à Ajaccio, à l'exception de Lucien Bonaparte resté en France pour « cabaler ». « Les citoyens, ajoutaient-ils, qui se prétendent accusateurs ou adhérents aux accusations [répandues], pourraient troubler la tranquillité publique, comme ils l'ont tenté à plusieurs reprises ; c'est pourquoi nous voudrions vous exposer la nécessité de nous expédier la commission que vous nous aviez annoncée, afin que nous purgions la ville de ces malintentionnés et de quelques autres. » En terminant, ils exprimaient

1. *Archives de la Corse* L_{68}. C_{10}. F_1.

la nécessité, pour mieux « atterrer les ennemis », de faire occuper la citadelle par les gardes civiques.

Les délégués chargés de présenter cette lettre au Directoire du département étaient porteurs du procès-verbal de la réunion du club des *Amis incorruptibles du peuple* dans laquelle on avait voté à Paoli des témoignages d'estime et de confiance et on avait voué à « l'exécration les calomniateurs du nom Corse ».

La fureur des Paolistes contre les Bonaparte s'exaspéra, quand on apprit que Joseph s'était rendu clandestinement à Bastia où il avait été un des plus empressés auprès de Saliceti et des Commissaires de la Convention à leur arrivée dans cette ville, le 6 avril. De là Joseph entretenait une correspondance suivie avec Napoléon, le tenait au courant des diverses phases du conflit. Napoléon, de son côté, écrivait lettres sur lettres à Saliceti, se recommandait à sa bienveillance. Deux bataillons de gardes nationales devant être dissous pour faire place à quatre régiments d'infanterie légère, il plaidait avec « chaleur », comme il l'écrivait à Quenza, le 19 avril, pour que le sien « restât sur pied ». Il espérait obtenir satisfaction, d'autant plus qu'à la tournure que prenaient les événements (à la suite d'une démarche de Saliceti à Corté, Paoli venait d'adresser aux districts une circulaire où il prêchait la concorde), on était sur le point d'arriver à une parfaite entente. Ses sentiments français se trouvaient renforcés par la crise de ces derniers jours. « Les nouvelles de France, disait-il à Quenza dans cette même lettre, sont assez bonnes et il est à espérer que nous repousserons les efforts de l'Europe entière. » Le lendemain, 20 avril, il devait « monter à cheval pour se porter à Bastia »,

lorsque, soudain, il apprit de son frère Joseph la mise en accusation de Paoli et du procureur syndic Pozzo di Borgo. Le jour suivant, la terrible nouvelle était connue publiquement à Ajaccio. Comme tous les Corses, sans distinction de parti (sauf le haineux Barthélemy Arena qui écrivait: « Oui, c'est moi qui ai dénoncé Pasquale Paoli de Rostino à la Convention nationale, au Conseil exécutif, aux sociétés populaires de Provence »), Napoléon fut atterré. Il avait applaudi aux persécutions contre Paoli, parce qu'elles étaient destinées à ruiner le crédit de ses ennemis personnels, les Pozzo di Borgo, les Peraldi, les Colonna-Cesari, tous les familiers du grand homme, mais ordonner au Père de la Patrie, à un vieillard septuagénaire, accablé d'infirmités de comparaître à la barre de la Convention, comme « un scélérat conspirateur », ou un « coupable ambitieux », c'était une criminelle folie! Et d'ailleurs, aurait-on pu mettre ce projet à exécution? Paoli disposait de tous les cœurs; si on essayait de l'arrêter, on allumerait la guerre civile, et on détacherait de la France la majeure partie des Corses! Vivement, s'imposa à l'esprit de Napoléon la nécessité d'obtenir l'union de tous les citoyens. Tandis que dans chaque commune on signait des pétitions pour protester contre le décret du 2 avril, il rédigea, fiévreusement, une adresse à la Convention. Le décret contre Paoli, disait-il, avait « profondément affligé les citoyens de la ville d'Ajaccio », parce qu'en ordonnant à un « vieillard septuagénaire, accablé d'infirmités, de se traîner à la barre de la Convention, on le confondait un instant avec le scélérat conspirateur ou le coupable ambitieux ». Pourquoi Paoli aurait-il été conspirateur? Etait-ce pour se venger des Bourbons qui

l'avaient obligé à l'exil? Mais cette famille ne venait-elle pas de « périr avec la tyrannie »? Etait-ce pour rétablir « l'aristocratie nobilière et sacerdotale »? Mais n'avait-il pas lutté toute sa vie contre l'une et l'autre? Etait-ce pour donner la Corse à l'Angleterre? Mais ne l'avait-il pas refusée même à la France, « malgré les offres de Choiseul qui ne lui eût épargné ni trésor, ni faveurs »? Et « que gagnerait-il à vivre dans la fange de Londres », du moment qu'il n'avait qu'à y rester quand il était estimé? Pourquoi Paoli aurait-il été ambitieux? N'était-il pas un « objet d'amour » pour ses compatriotes? N'avait-il pas gagner la Corse entière à la République? Et s'il s'était « montré attaché à la Révolution lors de la Constituante, que ne devait-il pas être aujourd'hui où le peuple était tout »? Certes, à « Coblentz, Paoli devait passer pour un ambitieux, mais, à Paris, dans le centre de la liberté française, Paoli s'il était bien connu, serait le patriarche de la liberté, le précurseur de la République française ».

Il terminait par cet appel aux représentants de la Convention : « Rapportez, *en ce qui concerne Paoli*, votre décret du 2 avril, et rendez à tout ce peuple la joie, écoutez donc sa voix de douleur... » Puis, tandis qu'il priait Masseria d'intervenir auprès de Paoli pour obtenir une réconciliation, il adressait une pétition à la municipalité pour l'engager à rallier tous les citoyens d'Ajaccio dans une même pensée d'union envers la France. « Citoyens, disait-il, la circonstance est forte et mérite toute notre attention. Nous sommes menacés d'une guerre civile et extérieure. Nos devoirs à remplir sont nombreux dans ce moment et l'intérêt de la République comme la sûreté de la ville en dépend.

« Citoyens magistrats, notre ville est malheureusement divisée, et l'union peut seule nous sauver. Notre devise est celle que prit un peuple aujourd'hui puissant: *Nous périssons si nous nous heurtons.*

« La désunion vient chez les peuples par les dissentiments d'opinion politique et aujourd'hui, comme nous, nous ne pouvons pas en douter.

« Tous les citoyens veulent mourir républicains français. Il sera beau de le manifester par un serment solennel, dans une réunion de tous les citoyens. Il fera pâlir les ennemis de la République, s'il en est ici, et sera un titre qui ne laissera aucun doute sur les intentions de notre cité. Tel serait, citoyens, le vœu de la société [des Amis du Peuple] que tout le monde se rallie autour de la loi et de vous qui êtes les magistrats. Nous espérons que vous vous élèverez à la hauteur des événements et que, par ce moyen, vous acquerrez un titre éternel à la bienfaisance du peuple. »

Mais la société des *Amis du Peuple* refusa de signer son adresse à la Convention, et la municipalité refusa d'organiser la manifestation patriotique qu'il sollicitait. En effet, d'étranges soupçons pesaient sur Napoléon. On l'accusait de tramer une conspiration pour s'emparer de la citadelle et en chasser les gardes civiques dévoués à Paoli, qu'on venait d'y établir. Ce soupçon avait pris sa source dans l'attitude mystérieuse de Napoléon, qui s'était livré à des études techniques pour la mise en défense d'Ajaccio[1]. Qui lui en avait donné l'ordre? Etait-ce Saliceti? N'était-ce pas une ruse pour endormir la confiance de ses adversaires, et s'emparer de la citadelle?

1. Cf. Masson, *Napoléon inconnu, Défense du golfe d'Ajaccio.*

Or, la défense du golfe d'Ajaccio inquiétait vivement les Ajacciens, par suite de la déclaration de guerre de la France à l'Angleterre. Dès le 24 février, le conseil municipal réclamait avec insistance au Directoire du département des canons pour la « mise en défense de la rade » au moyen de batteries qui seraient « construites à mi-côte ». Le 1er mars, puis le 7 mars, il renouvelait ses doléances. Dans le courant du mois d'avril, le maire Guitera et les officiers municipaux, Peraldi et Campi, obtenaient enfin qu'on fît occuper par les troupes de ligne les postes de « Castelvecchio, Toretta et Diamant » ; ils casernaient, alors, les volontaires à la citadelle, et, tout en ordonnant au commandant de la place d'exercer la plus grande « vigilance », ils requéraient le commandant du *Vengeur*[1], le capitaine de vaisseau Dall' Kéon, de fournir vingt-quatre pièces de canon pour armer cette forteresse. Le transport du matériel d'artillerie était fixé au 25 avril. Le peuple s'offrit pour exécuter cette besogne. L'opération s'accomplit sans encombre, mais quand les canons furent amenés à la porte de la citadelle, que le peuple faisait mine de vouloir y pénétrer en foule, des volontaires donnaient soudain l'alarme, et le commandant de la place, Colonna-Cesari, un Paoliste fougueux, faisait brusquement lever le pont-levis, et ordonnait à la foule de se disperser, ajoutant qu'interdiction formelle était faite à quiconque de s'approcher des remparts! Le premier moment de stupeur passé, on eut le mot de l'énigme, et ce ne fut qu'un cri d'horreur parmi les Paolistes. On disait que Napoléon, Ornano, Meuron, Pò et

1. *Archives de la Corse*, L_{41}, C_{11}, F_1. — *Le Vengeur* était ce vaisseau de l'escadre de l'amiral Truguet qui s'était échoué au mois de décembre dernier, à l'entrée du port d'Ajaccio.

les principaux membres du club des *Amis de la Constitution* avaient conjuré de profiter de l'introduction des canons à la citadelle pour l'envahir en masse et s'en rendre maîtres, après en avoir chassé les volontaires! Divers témoins affirmaient même qu'ils avaient surpris des traces du complot dans des conversations entendues à Saint-François, à la place du Diamant, et en d'autres points de la ville[1]. La situation de Napoléon à Ajaccio devenait critique. Deux jours après la tentative sur la citadelle, ayant voulu se rendre aux îles Sanguinaires pour inspecter la tour de la Parata, on le prévint secrètement, chemin faisant, que des sicaires étaient postés le long de la route pour l'assassiner. Il dut retourner sur ses pas. Or, les soupçons des Peraldi et des Pozzo ameutaient contre lui la population. Il se vit contraint de ne pas bouger de sa chambre pour éviter les provocations de quelques fanatiques. Son séjour à Ajaccio n'était plus tenable. Il prit le parti de se rendre à Bastia.

Le 2 mai, il fit prévenir Santo Bonelli, dit *Santo-Ricci*,[2] un de ses fidèles partisans de Boco-

1. *Archives de la Corse*, L_{81}. C_{11}. F_1.

Le lendemain, 26 avril, Colonna-Leca écrivait au Directoire du département : « ... Etienne Tavera se promenant près de la place du Diamant, hier dans l'après-midi, il rencontra plusieurs citoyens, parmi lesquels il reconnut le fils du citoyen Guerriero, le fils du citoyen Jacques Pô, du citoyen Moneso, le fils du citoyen Ludovic Ornano et le citoyen Buonaparte, lesquels s'entretenant des moyens de s'emparer de la citadelle, un d'entre eux dit : le meilleur moyen est d'introduire des canons. Jean Colonna et Chiappe seront à la tête : nous les suivrons, et une fois qu'ils seront entrés, nous en deviendrons maîtres. En attendant que chacun se munisse de pistolets, de stylets, etc... Meuron offrait des clefs pour pénétrer clandestinement avec le peuple à la citadelle. » Ces accusations sont renouvelées dans une lettre du 7 mai, signée Guitera et tous les officiers municipaux. — *Archives de la Corse, loco citato.*

2. Nous tenons ce récit de M. Laurent Campana, de Bocognano, aujourd'hui octogénéraire, qui dit l'avoir entendu raconter, étant enfant, un grand nombre de fois de la bouche même de Santo Ricci.

Sur la foi d'une lettre de Jean-Jérôme Levie, dont nous citons plus loin un passage, on a cru que Napoléon n'était pas allé à Corté, mais avait

gnano qui lui servait de garde de corps, d'homme d'armes, comme on disait à l'époque, de se mettre à sa disposition pour un voyage à Bastia, les chemins était peu sûrs.

Dans la soirée, Santo Ricci arriva à Ajaccio, à cheval et en armes. Ils se mirent en route le lendemain, à l'aube.

En arrivant à Corté, Napoléon ne rencontra que des gens qui avaient avec lui un air embarrassé. Son parent Arrighi, informé de son arrivée, vint le rejoindre en toute hâte, et comme Napoléon lui exprimait le désir de voir Paoli, il lui dit de partir sans perdre de temps, que le Directoire avait intercepté une lettre de Lucien, dans laquelle il se vantait d'avoir provoqué le décret du 2 avril, et qu'on ne manquerait pas de l'arrêter, s'il s'attardait une minute de plus à Corté.

Napoléon qui savait Paoli impitoyable, comprit le

rebroussé chemin à Vivario. Or, cette lettre est de beaucoup postérieure aux événements, puisque Levie dit au chef de brigade qui vient perquisitionner chez lui, « qu'il est offensé d'un pareil procédé envers un citoyen paisible et *maire de la cité !* » Comme J. J. Levie n'était plus maire depuis le mois de décembre précédent, s'il avait écrit cette lettre en 1792, la confusion n'aurait pas été possible. Ainsi l'opinion de J.-J. Levie au sujet des incidents du voyage de Napoléon qui se sont produits en dehors d'Ajaccio, mérite confirmation.

Ce qui donne de l'autorité au récit de M. Campana, c'est que le *Moniteur universel* ayant publié le 6 mai 1855 la liste des légataires de Napoléon, il y avait, entre autres, au septième codicille en date du 25 avril 1821, un legs de vingt mille francs attribué à « l'habitant de Bocognano qui avait sauvé la vie à Napoléon en 1792 », on fit une enquête pour établir l'identité de l'*homme de Bocognano*, et ce fut sur le témoignage de Campana que le legs fut attribué aux héritiers de Santo Ricci.

M. Roux, conseiller à la cour de Bastia, avait, en effet, entendu plus de quatre-vingts témoins, et leurs dépositions, ne donnant qu'un côté des événements, paraissaient contradictoires au point qu'il hésitait à se prononcer entre Monetta, Paolacchino et Santo Ricci, lorsque M. Campana, appelé à l'instruction, fit un récit si complet et si clair que sa déposition fut, suivant M. Roux, une « révélation ».

Dans les *Archives Frasseto*, il y a un dossier relatif à l'enquête sur l'*homme de Bocognano*. Il a été réuni par M. Braccini, alors maire d'Ajaccio.

danger. Il monta rapidement en selle, Santo Ricci en fit autant et ils détalèrent dans la direction d'Ajaccio.

Ils arrivèrent d'une seule traite jusqu'à *Arca de Vivario* où ils reçurent l'hospitalité chez le curé de l'endroit, le *prevosto Arrighi*, un parent des Bonaparte.

Dans l'intervalle, Paoli, mis au courant de la fuite de Napoléon, avait envoyé des émissaires à sa poursuite, sur la route de Bastia, avec ordre de l'arrêter.

Le lendemain, Napoléon et Santo Ricci continuèrent leur voyage. Ils arrivèrent dans la soirée à Bocognano. Napoléon alla passer la nuit chez ses parents les Tusoli, au hameau de *Poggiolo;* Santo Ricci alla coucher dans sa famille au hameau de *Moraschi*. A l'aube, ils devaient se rencontrer au hameau de *Corsacci*[1] et partir pour Ajaccio.

Napoléon fut sur pied de bonne heure. A *Corsacci* on lui apprit que plusieurs chefs corses qui se rendaient à Corté, appelés par Paoli, étaient à l'auberge. Il se dirigea délibérement vers l'auberge pour les dissuader de répondre à la convocation de Paoli.

Or, dans la nuit, Mario Peraldi avait traversé Bocognano, venant de Corté ; il avait engagé les Morelli, ses partisans, à s'emparer de Napoléon par ordre de Paoli, s'il traversait le village, comme traître à la patrie.

Les Morelli, informés de la présence de Napoléon à *Corsacci*, se présentèrent en armes à l'auberge au moment où il y pénétrait, et le mirent en état d'arrestation.

Santo Ricci, en apprenant de l'arrestation Napoléon, alla se concerter avec Vizzavona, dit *Ribollo*,

1. Bocognano est formé de plusieurs hameaux.

partisan dévoué de la famille Bonaparte, pour aviser aux moyens de le délivrer. Il fallait, en effet, éviter, à tout prix son transport à Corté où sa vie aurait été en danger.

Vizzavona[1] se rendit à l'auberge et pria les Morelli, avec lesquels il entretenait d'excellentes relations, d'autoriser Napoléon à monter un instant chez lui pour goûter au déjeuner qu'il lui avait préparé. Le Morelli y consentirent. Ils escortèrent Napoléon jusqu'à la maison Vizzanova et se mirent à faire bonne garde à la porte.

Santo Ricci, pendant ce temps, se tenait en observation à quelques pas de là, prêt à agir selon les circonstances. Il avait déjà expédié un homme aux Tusoli pour les prier d'accourir à *Corsacci* où Napoléon était prisonnier des Morelli. Il avait placé également deux jeunes gens énergiques en qui il avait pleine confiance, *Monetta* et *Paolacchino*, derrière la maison Vizzavona, abrités par le mur de clôture du jardin, afin qu'ils pussent prêter main-forte en cas de besoin.

Quand Napoléon eût pénétré chez Vizzavona, Santo Ricci se présenta à la porte et demanda aux Morelli la permission d'entrer. Les Morelli ne firent aucune difficulté. Vizzavona et Santo Ricci, sans perdre une minute, firent descendre Napoléon par un escalier qui conduisait à l'écurie. Ils ouvrirent une vieille porte qui donnait sur le jardin et Napoléon et Santo Ricci s'élancèrent dehors. Ils escaladèrent ensuite le mur de clôture, se réunirent aux deux hommes de garde et prirent la direction d'Ajaccio[2].

1. Porté sur le testament de Napoléon pour vingt mille francs.

2. Masson, dans *Napoléon inconnu* cite un fragment des mémoires inédits de M. le comte M..., d'où il résulterait que le sauveur de Napoléon aurait

En tournant la maison, les fugitifs furent aperçus par les Morelli qui, furieux, s'élancèrent à leur poursuite. Ils allaient en venir aux mains, un des Morelli même, un certain Honorato, approchant le canon de son fusil du front de Napoléon, lui criait : *A morte, il traditore di patria!* (à mort le traître à la patrie) quand, soudain, on entendit le tumulte d'une troupe d'hommes en armes. Les Tusoli, en bande nombreuse, tombaient sur le derrière des Morelli et les cernaient de tous côtés. Ceux-ci, se trouvant inférieurs en nombre, cessèrent leurs menaces et se bornèrent à réclamer poliment le prisonnier. La discussion s'animait, allait dégénérer en querelle, lorsque Santo Ricci, profitant de la confusion générale, s'éclipsait avec Napoléon et les deux hommes

été non pas Santo Ricci, mais un habitant de Bocognano du nom de Marcaggi : « Le jour de l'arrivée de la princesse Pauline à l'île d'Elbe, dit M. le comte M...., l'empereur, en l'attendant, se promenait sur le port, lorsqu'il crut reconnaître un maréchal de logis de gendarmerie qui était là pour son service. L'empereur s'approcha de lui et lui demanda s'il n'était pas Corse. — « Oui, sire. — De quel endroit ? — De Bocognano, sire. — « Quel est ton nom ? — Marcaggi. » Ce nom était connu de l'empereur. Dans les guerres civiles de la Corse, il fut arrêté dans ce pays par des brigands, et enfermé dans une chambre. Un jeune homme, habitant de Bocognano, du nom de Marcaggi, lui proposa de le sauver et de l'accompagner jusqu'à ce qu'il fût hors de danger. L'empereur se rappelait ce service et s'en est même souvenu à Sainte-Hélène dans un legs de conscience. Il continua de causer avec ce maréchal de logis qui lui montra deux de ses enfants en bas âge. L'empereur leur donna à chacun deux napoléons pour acheter des gâteaux. De retour en France, l'Empereur le nomma lieutenant. Ce militaire, oublié dans l'île où il était depuis longtemps, avait de bons états de service. Il lui accorda la croix de la Légion d'honneur, et lui promit d'avoir soin de ses enfants dès qu'ils seraient d'âge à entrer dans un lycée. »

Ce Marcaggi mentionné par M. le comte de M... s'appelait Marcaggi Grimaldo. Son fils, Marcaggi Antoine, capitaine au 17e bataillon de chasseurs à pied, ayant été tué le 20 mai 1859 à l'affaire de Montebello, sa fille, Antoinette, sollicita une pension de Napoléon III dans une supplique où il est dit que « ce brave militaire, décoré de la Légion d'honneur, n'a légué à sa fille unique, la postulante, d'autre bien que son nom, et d'autres ressources que mille sept cents francs, partie du legs que feu l'Empereur avait fait à son grand-père, le maréchal de logis Marcaggi Grimaldo qui *avait été attaché intimement à la personne du grand Empereur* ».

Comme on voit, aucune allusion n'est faite à la participation que Marcaggi aurait prise à la délivrance de Napoléon.

de garde, laissant les Tusoli aux prises avec les Morelli.

Les fugitifs continuèrent leur voyage dans le maquis et arrivèrent enfin sur la route, à la fontaine de *Petru-u-gallu*.

Là, Santo Ricci fit rentrer Monetta et Paolacchino à Bocognano et leur dit de conduire, le lendemain, la monture de Napoléon et la sienne au pont d'Ucciani.

Napoléon et Santo Ricci prirent des raccourcis et ne tardèrent pas à arriver au village de Tavera. Ils burent une tasse de lait dans la maison Mancini, et, s'étant remis en route, le soir ils arrivèrent à Ucciani où ils reçurent l'hospitalité chez le maire de l'endroit, M. Poggioli[1].

Le lendemain, Monetta et Paolacchino se trouvaient avec les chevaux au pont d'Ucciani. Napoléon partit pour Ajaccio escorté des Póggioli en armes.

Il rentra clandestinement en ville, dans la soirée, et alla demander asile à de pauvres gens du Borgo qui étaient de ses partisans les plus chauds. Il envoya aussitôt un émissaire chez son parent Jean-Jérôme Levie pour le mettre au courant de la situation et le prier de prendre les mesures opportunes.

Pendant la nuit, il se faufila, avec mille précautions pour ne pas être vu, dans la demeure[2] de J.-J. Levie qui était tout proche. Celui-ci[3] avait posté, en grande quantité, des hommes armés dans l'escalier. Napoléon se montra surpris d'un tel déploiement de forces. Il ne semblait guère ému du péril

1. Porté sur le testament de Napoléon pour vingt mille francs.

2. Actuellement rue Fesch, n° 24.

3. La suite de ce récit est tirée d'un brouillon de lettre, sans date, de J.-J. Levie, dont une copie se trouve aux Archives municipales d'Ajaccio. L'original appartient à son petit fils, M. Levie, président du tribunal d'Ajaccio. J.-J. Levie a été porté sur le testament de Napoléon pour cent mille francs.

qu'il courait. Il fit, comme d'habitude, la conversation avec Mamminina, la femme de J.-J. Levie, puis il alla se coucher dans la plus belle chambre de la maison, dite chambre *de l'alcôve*. On étendit des matelas sur le plancher du salon pour y faire dormir les hommes de garde. La nuit se passa tranquillement.

Le jour suivant, Napoléon manifesta des inquiétudes sur le sort de sa famille. J.-J. Levie s'efforça de le rassurer. Après dîner, il fit un bout de causerie avec Mamminina et se mit au lit, très tard.

Le deuxième jour, on eut des craintes vives. L'arrivée de Napoléon avait transpiré en ville. Malgré cela, Napoléon passa toute la journée à lire du Rollin. Dans la soirée, on apprit par des personnes dignes de foi que les ennemis de Napoléon préparaient une descente dans la maison Levie. Il fallut songer, sans perdre de temps, à faciliter sa fuite. On convint de le faire partir par mer. Mais, dans la nuit, on heurta violemment au portail de la maison. En une seconde, la petite garnison fut sur pied et en armes. Une domestique vint prévenir qu'elle avait vu des gendarmes dans la rue. Napoléon et les gardes voulaient les repousser par la force. Levie s'y opposa. Il ne convenait, dit-il, de recourir à cette mesure rigoureuse qu'à la dernière extrémité. Il fit donc retirer Napoléon dans sa chambre et plaça les gardes dans un cabinet noir. Puis, il fit ouvrir le portail. Le chef de la brigade monta seul. Les matelas qui traînaient, par inadvertance, dans le salon, frappèrent ses regards. J.-J. Levie fit bonne contenance et lui demanda ce qu'il désirait. Le chef de brigade répondit qu'il était à la recherche de Napoléon et qu'il avait été requis de faire des fouilles dans sa maison. Mais la voix lui tremblait, car il se croyait en dan-

ger de mort, la présence suspecte des matelas trahissant, d'après lui, une multitude de gens dans la maison. J.-J. Levie répliqua qu'il était offensé d'un pareil procédé envers un citoyen paisible, qui avait été maire de la ville, mais que, respectueux de l'autorité, il était prêt à s'incliner devant ses ordres. Le brigadier de gendarmerie sembla alors soulagé d'un grand poids. Il répondit avec fermeté que sa déclaration le dispensait de faire aucune recherche. Il s'excusa et, après avoir bu un verre de vin, il se retira, éclairé jusqu'à la porte par la domestique qui ferma ensuite le portail à clef. Mais il y avait à craindre la visite d'une nouvelle patrouille. Il fallait partir sans perdre une minute. Napoléon, très calme, fit ses adieux à Mamminina; il traversa, suivi de J.-J. Levie et des hommes de garde, la cave, le jardin et arriva sur le bord de la mer où attendait la barque de Mingone qui les conduisit jusqu'à la gondole, dissimulée derrière la Citadelle où les marins attendaient depuis deux longues heures, et ne voyant rien venir, craignaient qu'il ne fût arrivé un malheur. Le patron de la gondole, Ilario-Felici Ucciani[1], fit immédiatement voile pour Bastia.

Le lendemain, toute la ville connaissait l'heureux départ de Napoléon. Le jour après, 10 mai, il débarquait à Macinaggio d'où il allait rejoindre les Commissaires de la Convention à Bastia.

Pendant ce temps, le département faisait publier

1. C'est bien patron Ucciani qui conduisit Napoléon à Saint-Florent. Par décret du 6 pluviôse an VI, le Directoire vota un million pour accorder des indemnités aux citoyens d'Ajaccio qui « avaient éprouvé des pertes par suite de l'invasion des rebelles et de l'occupation anglaise ». Après une enquête, un état des pertes fut dressé le 13 prairial an VI. Ucciani y figure pour une somme de quatorze mille francs. Dans son dossier, on lit qu'il avait « transporté sur la gondole commandée par lui-même, le général Bonaparte à Bastia, auprès des Commissaires de la Convention », et qu'en son absence on avait dévalisé sa maison, enlevé sa malle contenant ses effets. — *Archives de la Corse*, L_{229}, C_{14}, F_{1}.

un manifeste au peuple corse pour révéler les motifs qui avaient déterminé le décret du 2 avril. « Lisez, disait-il, et frémissez ; jugez quelle est la trahison et la fausseté de ceux qui ont vomi tant de calomnies contraires à la vérité et à l'honneur de la Corse. » Après avoir donné la traduction en italien du compte rendu de la séance du 2 avril, insérée dans le numéro 94 du *Moniteur*, où Escudier, député du Var, avait dit qu'une Bastille existait à Corté, que Paoli était le tyran du peuple, qu'il violait le secret des postes, qu'il avait fait échouer la mission Sémonville, et réfuté ces « choses absurdes », le département terminait ainsi : « Peuple bien-aimé, soyez sur le qui-vive ; vous êtes armé et vous connaissez vos droits, défendez-les et montrez que ceux qui combattirent avec Sampiero et furent libres avec Paoli savent être aussi scrupuleux à tenir leurs engagements qui redoutables envers ceux qui voudraient les opprimer. »

Mais Lucien Bonaparte n'avait-il pas été l'instigateur du décret du 2 avril, en rédigeant et faisant voter l'adresse de la société populaire de Toulon qui avait été envoyée à Escudier avec mandat impératif? Dans des lettres privées que le département avait interceptées, ne se vantait-il pas, avec une rare inconscience, d'avoir réussi ce beau « coup » contre ses ennemis? Ne devait-on pas le flétrir, le vouer, ainsi que sa famille, à l'infamie? C'est pourquoi le département fit tirer sur une feuille volante, à un très grand nombre d'exemplaires, un fragment d'une lettre de Lucien à sa famille où il disait : *Paoli e Pozzo decretati e la nostra fortuna è fatta*... (Paoli et Pozzo décrétés d'accusation et notre fortune est faite), avec commentaires injurieux pour les Bonaparte !

Le conflit entre Paoli et les Commissaires de la Convention paraissait inévitable. Le 9 mai, Brunet, général en chef de l'armée d'Italie, terminait ainsi une lettre au Ministre de la Guerre : « Je finis par une observation sur la Corse : le pouvoir exécutif a méconnu le génie de cette nation lorsqu'il a donné sa confiance aux citoyens Saliceti et Arena. Je suis parfaitement convaincu de leur patriotisme, mais je crains que l'esprit de parti ne leur fasse passer les bornes que la prudence exigerait dans ces circonstances. Le caractère féroce du Corse ne croit sa vengeance assouvie, que lorsqu'il a trempé les mains dans le sang de son ennemi. Il est capable de tout sacrifier, pays, fortune, jusqu'à la vie même pour se venger de ses ennemis particuliers. » Le parti Paoli, à son avis, allait faire tout son effort pour ne pas se laisser « écraser » par le parti « Arena soutenu par la Convention », et alors la Corse allait se « trouver dans le plus grand danger ». Aussi conseillait-il sagement : « Je crois qu'il vaudrait mieux employer tous les moyens de douceur et de conciliation avant de se servir de la force armée. »

L'insurrection gagnait toute la Corse. Des troubles, des désordres, se produisaient en Balagne, notamment à Ile-Rousse, où Panattieri, substitut du procureur général syndic et Savelli prêchaient la révolte, faisaient désarmer et maltraiter le petit détachement de troupes de ligne qui y était stationné, laissaient piller les magasins de la République, brûler et saccager les demeures et propriétés des adversaires de Paoli, entre autres des Arena. A Calvi, le général Maudet, aidé de la municipalité, des Fabiani et des Massoni, réprimait les menées tortueuses de l'abbé Sivori, maire de la ville, et d'Achille Murati, lieute-

nant-colonel de gardes nationales, qui avaient tenté de s'emparer de la citadelle. Après avoir expulsé de Calvi les gardes nationales (sauf la compagnie Fabiani), il faisait garder à vue l'abbé Sivori et Achille Murati. L'abbé Sivori parvenait à s'évader, mais on saisissait chez lui une longue correspondance secrète avec Paoli où ses perfides desseins ne faisaient plus de doute. A Cervione, la population s'ameutait, à l'instigation de la municipalité et du district, et refusait de recevoir la compagnie d'infanterie légère corse qui, sur les ordres de Casabianca, devait relever la compagnie du 26e régiment de grenadiers en garnison dans cette commune; à Bonifacio, le lieutenant-colonel des volontaires, Quenza, le collègue de Napoléon, s'emparait de la caisse militaire et obtenait, par la force, du garde d'artillerie toutes les armes et munitions de la place.

Le 10 mai[1], dans une lettre aux députés de la Corse, Saliceti, après avoir raconté les troubles de Balagne et de Cervione, ajoutait avec mélancolie qu'il avait renoncé à tout espoir de réconciliation. « L'on ne néglige rien, disait-il, pour égarer le peuple et le porter à méconnaître l'autorité de la Commission. On menace, on intimide les patriotes qui seraient disposés à servir la patrie dans les nouvelles troupes; on insinue dans les esprits faibles, qu'elles sont destinées à faire la guerre aux Corses, et à arrêter ou chasser le général Paoli. » Paoli, ajoutait-il, avait pour lui tous les antirévolutionnaires qui annonçaient l'arrivée de prochains secours anglais ou espagnols, et « sans des mesures rigoureuses et actives, soutenues par une force imposante, la

1. Lettere del Paoli (collection Tommaseo).

Corse était à la veille de présenter le spectacle de la rébellion la plus marquée ». Or, c'était l'époque « de fixer invariablement le bonheur de la Corse, en lui prouvant qu'elle était réellement partie intégrante de la République, qu'elle devait obéir et respecter toutes ses lois ». « J'ai cru jusqu'ici, concluait-il, et je désirerais bien pouvoir le croire encore, le général Paoli innocent de tout ce dont on l'a imputé. Mais malheureusement sa conduite, et tous les faits qui se passent sous nos yeux, ont prouvé à la Commission que ses sentiments ne sont pas fondés sur la loyauté la plus sincère. En effet, pourquoi tolérer les désordres qui se commettent partout en son nom, ou pour la défense de sa personne? Pourquoi favoriser, protéger toutes les démarches d'un département qui enfreint la loi à chaque pas? Pourquoi s'associer et recevoir sous sa sauvegarde un citoyen décrété comme lui, et peut-être plus coupable que lui? Pourquoi continuer à résider à Corté, se faire monter une garde journalière de quarante à cinquante hommes des villages, que l'on nourrit avec les farines pillées dans les magasins de la nation? Pourquoi, enfin, souffre-t-il que, dans ses salles, sous ses yeux, les propos les plus indécents et les plus coupables se tiennent contre la conduite des Commissaires nationaux, qui n'a respiré jusqu'ici, surtout à son égard, que prudence, ménagement et modération? » Il terminait en ces termes : « J'ai juré de vivre Français, de l'être ou de mourir. Je tiendrai mes serments, dût-il m'en coûter la vie et celle de tous les patriotes attachés à la France. Je puis vous assurer qu'ils partagent ces sentiments. »

Or, aux tentatives d'émeute des Paolistes, les Commissaires de la Convention répondirent par des

mesures énergiques : la suspension du Conseil général et du Directoire du département, la révocation de Leonetti, colonel de gendarmerie ; la destitution de Quenza, avec ordre — envoyé par exprès — au capitaine Mazin, nommé commandant de Bonifacio, de le faire arrêter ; enfin sommation au maire de Cervione et au procureur-syndic du district de se rendre à Bastia pour s'expliquer sur leur conduite.

Ces mesures allaient-elles recevoir une sanction? Les Commissaires de la Convention en doutaient eux-mêmes : « Nous ignorons, écrivaient-ils le 11 mai au Ministre de la Guerre, si nous serons obéis, ni si notre exprès arrivera : l'on arrête les courriers dans l'intérieur, l'on ouvre les lettres. » Ils ajoutaient avec mélancolie : « Si nous avions des forces, cela ne durerait pas. » Ils se trouvaient, en effet, maîtres de Bastia, Saint-Florent et Calvi, mais ils ne pouvaient pas, avec leurs faibles garnisons, dégarnir ces places fortes pour réprimer les troubles qui se produisaient dans l'intérieur de l'île. Ils écrivirent donc au général Biron de leur envoyer quatre mille hommes, ils écrivirent à la Société patriotique de Marseille de leur envoyer des renforts, car sans ces secours, ainsi qu'ils le faisaient observer au Ministre, « ils n'étaient pas en force pour attaquer », et ils se voyaient obligés de se « tenir sur la défensive ». Cependant il était essentiel de s'assurer d'Ajaccio. Maître des villes maritimes, on était maître de la Corse. Bonaparte leur indiquait bien que le commandant de la citadelle, Colonna-Leca, était un dévoué partisan de Paoli, mais il ajoutait que le peuple était pour la Convention, que s'il gardait le silence, c'est parce qu'il était « opprimé par la garnison corse ». Il n'y

avait donc qu'à faire une simple promenade militaire pour délivrer Ajaccio, et remplacer le commandant de place par un « Français du continent ». En conséquence ils prescrivirent aux détachements du ci-devant Salis Suisse qui étaient à Sartène, Vico et Corté de se concentrer à Ajaccio, et s'occupèrent avec Napoléon des mesures à prendre pour y faire passer par la voie de mer quelques compagnies du 52e.

Les Paolistes, de leur côté, élevaient les récriminations contre les mesures vexatoires des commissaires de la Convention. Pourquoi[1] Saliceti avait-il fait dissoudre les quatre bataillons de volontaires nationaux et procéder à l'organisation de quatre bataillons d'infanterie légère, si ce n'était pour « conférer la presque totalité des grades, avec une scandaleuse prodigalité, aux parents et amis de la faction », se créer un parti ? Pourquoi, connaissant « le grand âge et les infirmités » de Paoli, les Commissaires de la Convention avaient-ils essayé de le faire arrêter, avaient-ils même menacé les citoyens qui, au club de Bastia, avaient osé prendre sa défense ? Pourquoi avaient-ils « emprisonné et mis au fer » le commandant des volontaires de Calvi ? Pourquoi avaient-ils expédié dans tous les sens des lettres et exprès pour « exciter la sédition », fait arrêter et dévaliser les piétons qui portaient les dépêches publiques au département, violé le secret des postes avec le continent ? Pourquoi l'Administration du département, ayant envoyé des commissaires dans les districts où la tranquillité était menacée, avaient-ils, malgré les explications de deux de ses membres, et avant un plus ample informé,

1. *Exposé historique des faits qui ont motivé la Consulte du 26 mai 1793.*

destitué le Directoire et le Conseil du Département « par un seul coup d'autorité », et remplacé « par une commission provisoire composée de neuf membres choisis arbitrairement » ? Pourquoi avaient-ils transféré en même temps le chef-lieu du département à Bastia, malgré une « loi positive » qui l'avait fixé à Corté, si ce n'était pour avoir la commission provisoire ainsi que les fonds publics sous la main ? Pourquoi le secrétaire de la commission avait-il dit publiquement que « la tête de Paoli, couverte de sang, devait être déposée au pied de l'arbre de la liberté, et que cent autres victimes étaient destinées à suivre son sort » ? Pourquoi enfin les commissaires se permettaient-ils des propos outrageants contre les Corses en disant qu'ils « avaient encore besoin d'un siècle d'esclavage et que la France finirait par les abandonner à leurs anciens tyrans » ?

Cependant Paoli, effrayé de la tournure grave que prenaient les événements, voulut tenter un dernier appel à la conciliation. Delcher et Lacombe Saint-Michel, animés peut-être de bons sentiments, mais ignorant la langue et les mœurs corses, « étrangers aux vues intéressées de leur collègue Saliceti, » n'avaient-ils pas dû s'en rapporter entièrement à lui et aux « satellites qui l'entouraient » ? Le 15 mai il fit donc adresser par le Département une lettre aux commissaires Delcher et Lacombe Saint-Michel, pour leur demander le renvoi de Saliceti. C'était un véritable réquisitoire contre leur collègue. En les tenant dans « l'ignorance des faits », en les faisant « circonscrire dans l'enceinte d'une maison », en les entourant « du petit nombre de personnes intéressées à les tromper », les « Bonaparte, les Pompei, et autres de cette trempe, dont la vile intrigue était

suffisamment connue », Saliceti avait causé tout le mal, car il était en Corse « pour se faire un parti », et, sans s'en douter, ils se faisaient « les instruments de sa folle ambition et de son insatiable cupidité ». C'était « cet esprit de parti » qui avait mis la Corse à la ruine; certes comme député à la Constituante, Saliceti avait suivi « les traces du patriotisme », mais depuis, avec « l'ostentation du patriotisme le plus exagéré », il avait commis toutes sortes de dilapidations pour donner libre cours à ses sentiments « d'ambition et d'avarice », ayant « la maladie insensée de vouloir être le gouverneur de a Corse, et le peuple ne voulait, en aucune façon, souffrir de tuteurs étant Français et libre par lui-même et non par la protection d'un intrigant ». « Qu'il s'éloigne de nous, s'écriait le Département, qu'il rentre dans le coin d'où il est sorti pour troubler la paix publique et former des satellites. Alors vous verrez renaître la confiance et le peuple tout entier volera à la rencontre de ses représentants. » Les commissaires dédaignèrent de répondre.

Le Conseil général se réunit alors le lendemain 16 mai, et, considérant l'attitude hostile des commissaires de la Convention, considérant que, depuis leur arrivée en Corse, ils avaient évité tous rapports avec l'Administration du Département, adopta, après un très long exposé des motifs, la convocation urgente d'une Assemblée des Communes à Corté, réunies en Consulte générale pour le 26 mai 1793, afin « d'aviser aux moyens les plus propres pour préserver la Corse de l'anarchie et des désordres dont elle était menacée ».

A Saint-Florent, Napoléon s'occupait activement, dans le plus grand secret, avec Saliceti et Lacombe Saint-Michel, de l'expédition d'Ajaccio. Le 17 mai,

tous les préparatifs était terminés. Les commissaires de la Convention devaient s'embarquer sur *la Belette*. Ils avaient réquisitionné deux gabares, des bombes, deux mortiers, et un convoi expéditionnaire composé de deux détachements du 52e et du 26e, de deux bataillons d'infanterie légère, de quelques canonniers et gendarmes nationaux. Ils n'attendaient plus que le beau temps pour mettre à la voile. « On intimidera les insurgés, écrivaient-ils au Ministre de la Guerre, à qui ils se plaignaient de la faiblesse de leurs forces, par un coup d'audace. »

En attendant le signal de lever l'ancre, Napoléon, dont les facultés intellectuelles ne pouvaient pas rester inactives, rédigeait pour les commissaires de la Convention un projet de défense du golfe de Saint-Florent et en remplissait dix-huit pages in-folio[1].

Or, le 18 mai, le Conseil exécutif, prenant en considération la remarque du général Biron, décidait l'envoi en Corse de quatre mille hommes de troupe pour réprimer les troubles qui « menaçaient de s'élever dans ce département », et adoptait l'envoi « pour diriger l'emploi de ces nouvelles forces, de nouveaux commissaires dont aucun ne serait Corse, et qui, par conséquent, seraient peut-être plus propres à concilier, même à maîtriser les différents partis et à faire prévaloir l'intérêt général de la République française ».

L'escadrille destinée à opérer à Ajaccio appareilla dans la nuit du 23. Delcher en informait le lende-

1. Cf. Masson. *Napoléon inconnu*. — Outre ce manuscrit, M. Masson a trouvé dans le fonds Libri deux brouillons autographes sur la défense de Saint-Florent.

Dans les Archives de M. Frasseto, il y a une ébauche sur le même sujet. Le manuscrit forme huit pages petit in-folio. Il n'est écrit que sur la moitié de la page. A la fin, il y a des croquis de fortifications.

Ce texte offre des variantes avec le mémoire définitif.

main le Comité du Salut Public, en lui promettant « de lui apprendre incessamment la reddition de la citadelle d'Ajaccio et la prise de l'officier rebelle, qui y était enfermé pour la conserver à Paoli et à son parti ».

Il ajoutait ensuite qu'il paraissait en ce moment un manifeste dans lequel on désignait les commissaires de la Convention comme des « agents corrompus de la République de Gênes, que cette dernière, voulant recouvrer la souveraineté sur la Corse, avait compté à la Convention nationale vingt-cinq millions et qu'eux-mêmes avaient touché individuellement cent mille écus pour prix de la livraison de la Corse », que les ravages et les incendies continuaient dans les campagnes, « que tout ce qui n'était pas du parti de Paoli était en proie à la fureur des brigands armés ».

Sur ces entrefaites le général Saint-Martin, nommé commandant provisoire de la 23e division, arrivait à Bastia le 23 mai.

Or, le 26 mai, conformément à la résolution du Conseil général, mille neuf députés des différentes communes du département et deux mille cent cinquante-six citoyens venus de tous les points de l'île, se trouvaient réunis à Corté. Ils s'assemblèrent le lundi, 27, au couvent de Saint-François. Dans cette séance, et dans la séance du lendemain, 28, après avoir vérifié la gestion du Directoire, et examiné le décret du 2 avril portant l'arrestation du général Paoli, les députés adoptèrent qu'un exposé des motifs et des faits qui avaient provoqué la Consulte, serait envoyé à la Convention nationale et aux hommes libres de tous les pays.

Dans cet exposé, ils disaient que, « placés entre la nécessité de résister à l'oppression ou de courber

leurs têtes sous le joug du despotisme le plus absolu, les Corses avaient dû préférer le parti qui convenait à leur courage », et après une série d'imputations précises, en treize articles, contre Saliceti et les commissaires de la Convention, ils déclaraient que « le peuple du département de la Corse, fidèle à ses serments et à ses promesses, persistait dans son union à la République Française, mais toujours libre et sans souffrir d'oppression; que par l'effet de la prévarication et des abus d'autorité des trois individus commissaires de la Convention nationale, était (*sic*) constitué en état de résistance légitime à l'oppression; qu'en conséquence et en vertu des pouvoirs qui leur avaient été donnés par leurs communes, et jusqu'à ce que la Convention nationale fût mieux éclairée », arrêtaient que Saliceti, Delcher et Lacombe Saint-Michel cessaient d'être reconnus comme commissaires de la Convention; que le Conseil général et le procureur général syndic étaient maintenus dans leurs fonctions; Paoli était invité à veiller au maintien de la sûreté et de la tranquillité publique; Saliceti, Moltedo et Casabianca étaient déchus de leurs pouvoirs de députés à la Convention; enfin « le peuple corse prenait sous la sauvegarde de sa bravoure et de sa loyauté, la conservation et la défense de son territoire contre toute invasion ennemie et étrangère ».

Dans la séance du 29 mai, on dénonçait les familles « Bonaparte d'Ajaccio et Arena de l'Ile-Rousse », qui avaient été les artisans de la désorganisation actuelle en se faisant les « vils agents et satellites de la faction tyrannique qui avait conjuré de réduire la Corse à l'esclavage. Des orateurs, après avoir exposé que Barthélemy Arena, un concussionnaire, avait osé, le premier, au moyen des calom-

nies les plus atroces et les plus grossières, diffamer Paoli et la Corse, » que « les Bonaparte, nés dans la fange du despotisme, élevés sous les yeux et aux frais d'un Pacha luxurieux [1], qui commandait dans cette île, avaient grandi dans ces mêmes sentiments, et avaient tenu dans une sphère plus petite la même conduite que les Arena ; qu'ils avaient mis le plus ardent empressement à se montrer les coopérateurs zélés et les perfides agents de leurs ennemis lointains ; qu'après avoir tenté de séduire l'esprit de leurs concitoyens, au moyen de leurs discours, un d'eux était passé dans les départements voisins pour soutenir les calomnies dont eux savaient l'objet et les motifs, et s'étaient réunis également avec les Arena aux commissaires de la Convention en Corse pour détruire la liberté du peuple de ce département, et vendre leurs coupables services à leurs oppresseurs ainsi qu'il résultait d'une lettre d'un desdits Buonaparte dénoncée au public au moyen de l'impression, » ils proposaient « d'infliger aux individus composant les deux familles Buonaparte et Arena une flétrissure éternelle qui rendit leur nom et leur mémoire détestable aux patriotes du département ». Cette motion était votée à l'unanimité.

Dans toute la Corse, les hommes s'insurgeaient. Rares étaient, dans les campagnes, les adversaires de Paoli. Tous les adhérents à la Convention, autrement dit les *républicains*, étaient concentrés dans les villes maritimes et les places fortes de Bastia, Calvi, Saint-Florent, etc., où, à la première heure de crise, s'étaient réfugiés, sous la protection des troupes françaises, les principaux partisans de Saliceti, Arena, Multedo, Casabianca.

1. En note dans l'imprimé : feu Marbeuf.

Mais les *Paolistes* ne faisaient pas de distinction entre ces divers clans. Les Corses qui n'étaient pas *avec* Paoli étaient *contre* lui, devenaient des ennemis. Etaient considérés comme tels : les parents, amis, clients de Saliceti et Arena, qui avaient capté l'esprit des commissaires; les familles des conventionnels Multedo et Casabianca qui n'avaient pas combattu le décret du 2 avril; et enfin les familles des Corses qui avaient accepté des grades dans les bataillons d'infanterie légère ou des fonctions dans la commission de neuf membres, substituée au Directoire.

Les Paolistes les traitaient donc en ennemis de guerre, c'est-à-dire qu'ils les combattaient sans trêve ni merci. Leur cri de ralliement était : « Vive Paoli ! » « Mort à ses ennemis ! » Ils dévastaient leurs propriétés, brûlaient leurs maisons, s'emparaient des femmes et des enfants des chefs de parti, qu'ils gardaient comme otages, afin d'amener les Corses transfuges à déserter les rangs ennemis. Ces actes de vandalisme produisaient de nombreuses défections dans les bataillons d'infanterie légère. La terreur qu'inspiraient les Paolistes paralysait aussi l'action des quelques partisans de la Convention, disséminés dans l'intérieur de la Corse.

Depuis quelques jours, à Ajaccio, les Bonaparte vivaient dans les transes. Leurs adversaires s'agitaient. On avait connaissance des dénonciations que Lucien avait portées, dans les sociétés populaires de Marseille, contre Paoli et l'Administration, et les colères, les passions mauvaises des Paolistes se déchaînaient sur sa famille. On parlait de massacrer les renégats, de saccager leurs maisons, de dévaster leurs biens !

Le bruit de l'arrivée incessante des commissaires

de la Convention à Ajaccio exaspérait les Paolistes, et donnait de la confiance aux partisans de la France.

Dès le 24, des détachements de montagnards, au nombre de deux mille, recrutés à Bocognano, à Zevaco, à Vico, étaient en marche vers Ajaccio, commandés par Tartaroli et Peretti, pour renforcer la garnison. Ils avaient, à Vico, pillé et incendié les propriétés du conventionnel Multedo. Ils devaient, en rentrant à Ajaccio, s'emparer des Bonaparte, morts ou vifs.

Un dévoué partisan des Bonaparte, Costa, de Bastelica[1], instruit fortuitement de ce fait par des paysans, de Zevaco, chevaucha à bride abattue jusqu'à Ajaccio, reveilla Letizia au milieu de la nuit, et lui dit : « Vite ! signora Letizia ; les gens de Paoli nous suivent de près. Pas un moment à perdre : me voici avec tous mes hommes. Nous vous sauverons ou nous périrons avec vous ! »

Avec le brave Costa, en effet, étaient accourus, à marche forcée, un grand nombre de ses parents et amis armés de fusils et de poignards. Letizia, Fesch, les enfants s'habillèrent à la hâte. On prévint leurs amis du Borgo de venir prêter main-forte, et on se mit en route, sans perdre une minute, n'emportant que les vêtements et objets de première nécessité.

Les plus jeunes enfants, Jérôme et Caroline, furent confiés à l'abbé Recco[2], avec soin de les remettre à leur aïeule maternelle.

Sans bruit, au milieu des ténèbres de la nuit, la petite colonne, au centre de laquelle se trouvaient

1. Il a été porté sur le testament de Napoléon pour cent mille francs.

2. Porté sur le testament de Napoléon pour vingt mille francs, malgré le souvenir de cet autre abbé Recco, son neveu qui, au début de la Révolution, ameuta la populace contre les Bonaparte.

Letizia, l'abbé Fesch, Marianne et Pauline, se dirigea vers les Milelli. Elle avançait lentement, péniblement, protégée par des éclaireurs, à cause des demoiselles Bonaparte qui éprouvaient de la difficulté à marcher dans les sentes rocailleuses...

Mais la flottille partie de Bastia le 23, et destinée à opérer à Ajaccio, avait été secouée en mer par une forte tempête. Elle ne rentra dans le golfe que le 9 mai. Napoléon, inquiet, avait pris les devants sur un chabeck et était allé relâcher à Provenzale où se trouvaient quelques-uns de ses bergers qui avaient en fermage ses propriétés de Milelli. Il débarqua à terre, se mit en communication avec eux et leur demanda des nouvelles de ses parents. Les bergers lui annoncèrent que sa famille était en fuite, que sa maison et ses propriétés avaient été saccagées[1]. Il leur donna ordre de battre la campagne dans tous les sens et de dire à sa mère d'aller le rejoindre à la tour de Capitello.

1. On peut établir d'une façon exacte les biens des Bonaparte à cett époque.

Dans l'état des pertes dressé le 13 prairial an VI., que nous avons déjà cité, la citoyenne Letizia Bonaparte figure, en effet, pour une indemnité de cent vingt-quatre mille huit cents francs, qui se repartissent ainsi :

	francs.
1° Une maison située dans la rue Bonaparte, toute meublée, à quatre étages compris le rez-de-chaussée, *dévastée*	16.000
2° Une autre maison, dite Badina, située dans la rue Malerba, d'un étage, *devastée*	2.000
3° Une maison et four dans ladite rue Malerba, *dévastée*	1.000
4° Une maison, dite Pietrasanta, située dans la rue Malerba, *dévastée*	4.000
5° Une maison du jardin delle Salline, *brûlée* avec 300 quintaux de fourrage	1.800
6° Une maison du jardin delle Milelli, avec un pressoir d'huile, composée de deux etages, *brûlée*	1.900
7° Un moulin, dit Bruno, *dévasté*	1.700
8° Un jardin delle Milelli, *dévasté*	900
9° Un jardin delle Salline, *dévasté*	500

En outre, l'état des pertes éprouvées en bétail, récoltes quatre-vingt-six mezins de vin, quatre-vingt mezins de blé, douze barils d'huile ; mobilier (six grands miroirs de cristal, huit lits, avec triple matelas, la bibliothèque de Charles Bonaparte comprenant plus de mille volumes, etc.). L'exagéra-

Puis, comme des Paolistes armés rôdaient dans cet endroit, il rejoignit le convoi qui tirait des bordées en vue d'Ajaccio. Napoléon avait dit aux commissaires de la Convention que le peuple ajaccien était en grande majorité pour la France, mais qu'il dissimulait ses sentiments par terreur de la garnison. A l'arrivée des frégates françaises, ajoutait-il, le peuple, uni aux soldats du Salis Grison, qu'on avait introduits dans la place, aurait chassé les Paolistes. Or, quelle ne fut pas la surprise de Saliceti, Lacombe Saint-Michel et Napoléon de voir qu'aucun cri, aucun mouvement de foule n'accueillait leur arrivée à Ajaccio ! Bien plus, en doublant le môle, ils durent passer sous une grêle de boulets rouges. Ils allèrent mouiller à la tour de Capitello, dont ils s'emparèrent sans coup férir. Ils firent des signes de ralliement aux troupes françaises et aux amis de la France. Personne ne bougea. Seule, la gabare *la Lamproye*, malgré le feu de la place, alla les rejoindre au mouillage, dans la nuit du 31.

Le 1er et le 2 juin, les coteaux d'Aspreto, naguère mornes, se couvrirent de paysans armés, parmi lesquels se trouvaient les soldats du 52e et du Salis Grison. Les commissaires de la Convention durent les chasser à coups de canon. Après avoir bivouaqué toute la nuit du 2 à Capitello, et très peu de monde étant venu les rejoindre, le lendemain, Lacombe Saint-Michel et Saliceti donnèrent l'ordre du départ. Ils ne pouvaient pas, en effet, avec trois

tion dans les estimations, en particulier pour le bétail, est évidente. On voit que l'enquête a été faite par le clan Bonaparte.

L'état des pertes comprend en tout soixante-trois articles ; le dernier est ainsi conçu :

« Enfin, la non-jouissance des susdites maisons et jardins dévastés, ainsi que des vignes della Sposata, Vitullo, Casella, Candia, Saline, enclos de Torre-vecchia et enclos situé à l'Alatesa 19.760

Archives de la Corse, L_{296}, C_{15}, F_1

cents hommes, lutter contre des milliers de Paolistes. La famille Bonaparte, l'abbé Coti, et quelques autres partisans de la France avaient pris passage sur les frégates françaises. Le 3, ils arrivaient à Calvi. La veille, deux mille hommes commandés par Leonetti étaient venus attaquer cette ville ; ils s'étaient déjà emparés des hauteurs, mais sous les feux des pièces de canon à la rostingue et surtout des pièces de la frégate *la Prosélyte* qui portaient à quatre et cinq cents toises, ils avaient été mis dans la plus complète déroute : leurs pertes s'élevaient à quarante hommes tués ou blessés et deux prisonniers. Mais d'où venait la torpeur des Ajacciens ? Il y avait dans leur attitude une inconséquence que le général Saint-Martin soulignait dans une lettre au Ministre de la Guerre, datée du 8 juin : « L'expédition des représentants Lacombe Saint-Michel et Saliceti sur Ajaccio, disait-il, n'a pas eu de succès. Les troupes ont marché contre les représentants. Les rebelles tiennent la citadelle. Le pavillon national y reste arboré. Le maire a fait prêter à ces rebelles le serment d'être Français libres et de mourir républicains. On ne peut s'expliquer une telle inconséquence. »

Quant aux Bonaparte, aussitôt arrivés à Calvi, ils avaient reçu l'hospitalité la plus affectueuse dans la famille Giubega.

La haine de Napoléon contre Paoli n'avait plus de mesure. Il était écœuré : sa maison pillée, ses propriétés détruites, et surtout sa mère et ses sœurs forcées d'errer dans le maquis, pendant six jours, le mettaient dans une violente colère. Oh ! écraser tous ces Paolistes, ces Pozzo, ces Peraldi, rendre haine pour haine, cruauté pour cruauté, injure pour injure ! Les difficultés de la vie, en

effet, au lieu d'entamer son énergie, excitaient sa combativité, le faisaient, dans leur choc, rebondir! Le moment de prendre sa revanche, de battre Paoli, n'était-ce pas ce mois-ci et le mois prochain où les paysans se trouvaient retenus dans leurs familles par les travaux de la récolte? Et comme, chez lui, les sentiments, la vision rapide des choses, se traduisaient spontanément en actes, il rédigeait aussitôt pour la Convention un mémoire sur la situation politique et militaire de la Corse, au 1er juin, avec un programme d'action. En quelques traits rapides, il précisait nettement, tout d'abord, la position de la question. « Il y a en Corse, écrivait-il, deux pouvoirs différents : les commissaires de la Convention et le général Paoli. Il y a deux forces armées en opposition ; d'un côté, les troupes du continent de la République, réunies à quelques bataillons d'infanterie légère corse ; de l'autre, les gardes nationales aux ordres de Paoli. Il existe en Corse plusieurs opinions politiques : les indépendants, les républicains et les aristocrates. De quelle manière se sont formés ces deux pouvoirs? Quelle est leur position respective? Sur quel point de vue cherchent-ils à se montrer au public? Quelle est la proportion de force des différentes factions? Quelle est leur force numérique? Quels sont les militaires? et quel poste occupent les deux partis? Telles sont les différentes questions que l'on peut se proposer et auxquelles je vais répondre. » On avait, ajoutait-il, désiré le retour de Paoli, qu'on croyait « l'ami de la liberté », dans sa patrie, mais on ne tarda pas à s'apercevoir que « le vieux chef voulait que l'on ne vît que par ses yeux et que l'on ne jugeât que par sa conscience » ; c'est ainsi qu'il remplaça l'Administration de 1792 par

Pozzo di Borgo et un tas « d'ignares, afin de pouvoir mieux les conduire ». Il voulut aussi avoir les fonds du département à sa disposition et c'est pour cela qu'il suspendit le payeur Arena ; car il avait des projets de derrière la tête ; aussi on le vit entraver l'expédition de Sardaigne et, à la déclaration de guerre à l'Angleterre, « affecter » de louer cette nation ; enfin, maintenant, il « plongeait sa patrie dans une guerre civile » ; comment expliquer tant de « perfidie »? « C'est que, s'écriait-il, Paoli a sur la physionomie la bonté et la douceur, et la haine et la vengeance dans le cœur ; il a l'onction du sentiment dans les yeux et le fiel dans l'âme... » Quelle était la force des deux partis? La République avait en Corse quatre mille trois cents hommes et une bonne artillerie ; Paoli pouvait compter sur six cents hommes « à la fois cultivateurs et militaires », et deux mauvaises pièces de campagne ; il n'avait pas d'officiers ; lui-même n'était pas soldat. Avec trois bâtiments de ligne, on en imposerait à Ajaccio, la seule ville maritime en son pouvoir, sans même « tirer un coup de fusil » ; et une fois maître d'Ajaccio, Paoli serait refoulé dans l'intérieur de la Corse, ne « tarderait pas à être battu par le peuple même ». Comment se décomposaient les deux partis? « Le parti des indépendants, absolument dévoué à Paoli, terminait-il avec une rare pénétration de la politique corse, est très petit, mais il devient nombreux en s'alliant aux aristocrates ; celui de la République serait cependant le plus fort sans le grand nombre de prisonniers, sans la tactique de Paoli : il caresse, il menace, il brûle, il permet le pillage, dans le même temps il persuade que les commissaires sont abandonnés de la France, qu'ils ne recevront aucun

secours, que la Convention a changé d'esprit ; en tout cas, il assure que la France est perdue, que bientôt il aura des secours de l'Angleterre. Dans tant d'idées, parmi tant de perspectives différentes, le bon se trouble et gémit, le douteux devient mauvais; d'ailleurs, l'esprit d'activité, d'inquiétude, naturel aux Corses, s'en mêle ; il faut être d'un parti, autant vaut-il être de celui qui triomphe, de celui qui dévaste, pille, brûle ; dans l'alternative, il vaut mieux être mangeur que mangé. Il en sera différemment lorsque l'on verra une force : les bons viendront se joindre, les douteux avec lui (*sic*), et le mauvais ou fuira, ou opposera un effort inutile. »

A la même époque, deux députés extraordinaires de la Corse, Ferrandi et Constantini (Berthola et Marsili avaient été arrêtés en route) faisaient rapporter, le 5 juin, le décret du 2 avril. Deux nouveaux commissaires, Bô et Antiboul, étaient envoyés en Corse.

Saliceti et Delcher partaient, le 8 juin, pour rendre compte de leur mission à la Convention.

Le 10 juin, la famille Bonaparte, proscrite de Corse, s'embarquait aussi pour la France. Elle se trouvait dans le dénuement le plus complet.

Napoléon arriva à Toulon, pauvre et fugitif, le 13 juin.

CHAPITRE IX

LA GENÈSE DE NAPOLÉON

Napoléon avait, à cette époque, vingt-quatre ans révolus. Comme les Corses d'autrefois, les assises de ses idées étaient la famille et la patrie; comme eux il ne concevait que l'idéal militaire et les réalités de la politique; comme eux enfin il avait l'orgueil de soi, l'impatience de toute autorité, l'énergie indomptable, l'ambition immodérée, l'esprit vif et l'âme ardente.

Il s'était développé librement, en suivant la pente naturelle de son esprit. Aux écoles royales il avait vécu en Corse irréductible, replié sur lui-même Ensuite, au régiment, il avait refait, tout seul, son éducation, avec une frénésie de savoir. Prédisposé par atavisme à ne goûter que les réalités de la vie politique et sociale, du métier des armes, il avait passionnément et presque exclusivement alimenté son cerveau de connaissances exactes sur les institutions des peuples et des gouvernements, l'art militaire. Sa curiosité d'esprit avait été sans cesse en éveil. Mais si étendues et si variées que fussent ses connaissances, il les avait absorbées tout naturellement. Son esprit étant, par essence, clair, net et précis, elles s'étaient ordonnées dans

son cerveau, gravées en traits ineffaçables[1] dans sa mémoire, sous forme de chiffres, de faits, de renseignements essentiels.

Certes, dans les premiers moments d'ivresse intellectuelle il avait subi la séduction de Rousseau, il s'était laissé subjuguer par les héros de l'antiquité, les grands hommes de la Corse; il pensait, alors, que le patriotisme était le moteur unique des grandes actions humaines, que la liberté politique était la suprême faculté de l'homme, que la patrie devait tenir lieu de tout, et il s'abandonnait, dans la sincérité de son âme, à toute la fougue de son enthousiasme pour ces nobles idées; or, au contact de la vie, il avait aperçu le côté chimérique des théories humanitaires des idéologues, rectifié ses idées premières sur l'homme et la société. Jeté en pleine tourmente révolutionnaire, et mêlé, dans une fièvre d'action, à tous les mouvements politiques de son île, il avait, d'un esprit clairvoyant, jugé de quelle pâte étaient faits les grands hommes, apprécié les réalités exactes que représentaient les grands mots de Liberté, Peuple, Révolution. Son cerveau était devenu incompressible aux influences d'autrui, et il n'acceptait plus de connaissances que celles qu'il tirait de l'observation directe. Il paracheva ainsi son éducation. Son coup d'œil était prompt, lucide, pénétrant. Chaque jour de nouvelles cristallisations se formaient dans son cerveau sur les hommes et les choses; elles venaient éclairer ou modifier les notions initiales qu'il avait puisées dans les livres. La vie ne lui

1. A Sainte-Hélène même, il n'avait pas oublié ses premières lectures. « Pendant le dîner, dit Las Cases dans le *Mémorial* (t. IV, p. 350), l'Empereur parlait des immenses lectures de sa jeunesse, tous les livres qu'il vient de parcourir sur l'Égypte lui font voir qu'il n'avait rien oublié de ce qu'il avait lu. »

apparut plus que comme un conflit de passions et d'intérêts où le succès était au plus rusé, au plus habile, au plus fort. Dans l'ardent milieu corse surtout elle était une furieuse mêlée de clans. Chacun voulant parvenir, on avait recours, dans un déchaînement de passions, à tous les moyens, à la ruse, à la force pour triompher!

Cette terrible concurrence vitale lui fit acquérir l'expérience pratique du maniement des hommes: pour déjouer les astuces d'adversaires sans scrupules, il fallait entretenir l'esprit sans cesse alerte; pour dominer les autres hommes, il fallait d'abord commencer par être maître de soi; son esprit gagna donc en lucidité, en pénétration, en souplesse et il apprit à contenir son enthousiasme, à dompter la fougue de son tempérament[1], à subordonner ses actes à la froide raison. Les passions actives qui l'agitaient furent canalisées; elles lui imprimaient des décisions soudaines, le maintenaient dans l'inquiétude, ne le laissaient point inactif; c'est ainsi qu'il était en proie à une activité dévorante, qu'il accomplissait tout travail sans effort, avec volupté, dans un perpétuel besoin de savoir. Son esprit bien équilibré était toujours alerte, clair, précis, apte à saisir avec netteté les réalités de la vie, et son cerveau, à vingt-quatre ans, était en quelque sorte dans sa fleur: les idées, les jugements sur les hommes et les choses, les projets, les plans, s'y formaient instantanément, avec abondance, dans une vigoureuse montée de sève...

1. Devenu Empereur, et n'ayant plus à dissimuler avec des rivaux, il laissait éclater sa fougue de Corse impetueux: « J'ai plutôt péché, dit-il, dans le *Mémorial* (t. IV, p. 238), par une audacieuse franchise et par un excès d'énergie, que par détours et supercherie. »

CHAPITRE X

DÉVELOPPEMENT DE NAPOLÉON

Arraché à l'étouffant milieu corse, et placé dans des conditions favorables, on sait que Napoléon put atteindre à son complet épanouissement. Il poussa jusqu'au génie le sens des réalités de la vie; il dépassa les limites connues de l'activité et du travail humains[1]; et enfin son cerveau s'élargit jusqu'à contenir des millions de faits et de notions exactes, jusqu'à acquérir une capacité prodigieuse.

La flamme de passion qui embrasait son âme de Corse, devint une puissance de rayonnement qui lui permit d'enivrer ses contemporains; son culte de la famille l'entraîna à partager l'Europe entre ses frères et sœurs; et enfin son sentiment insulaire de la patrie, l'amena à incarner la France, à considérer son indépendance comme « un rocher escarpé », à ne concevoir que « l'honneur », la « splendeur », la « gloire de la patrie », en un mot, à penser fortement « que le titre de Français devait tenir lieu de tout[2] ».

Ajaccio, mars 1900.

1. « J'ai connu, dit-il dans le *Memorial* (t. IV, p. 272), les limites de mes jambes, de mes yeux, je n'ai pas connu les limites du travail. »
2. Cf. *Memorial*, *passim*.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I

L'ENFANT

LIVRE II

L'ÉLÈVE

LIVRE III

L'OFFICIER D'ARTILLERIE

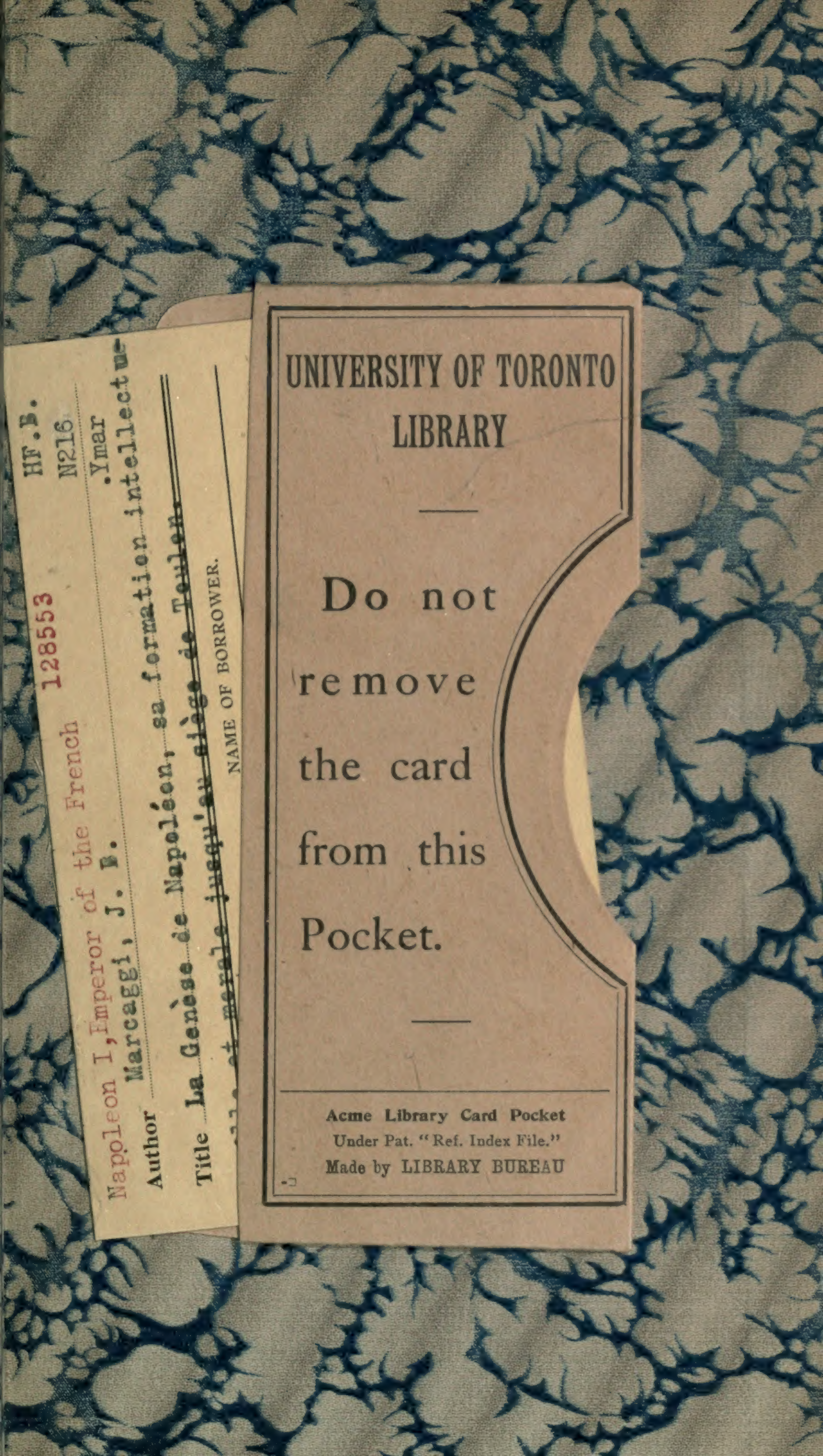
LIVRE IV

LA RÉVOLUTION EN CORSE

TOURS. — IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

0





UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
HF.B.
N216
128553
Napoleon I, Emperor of the French
Author Marcaggi, J. B.
Title La Genèse de Napoléon, sa formation intellectuelle
NAME OF BORROWER.

